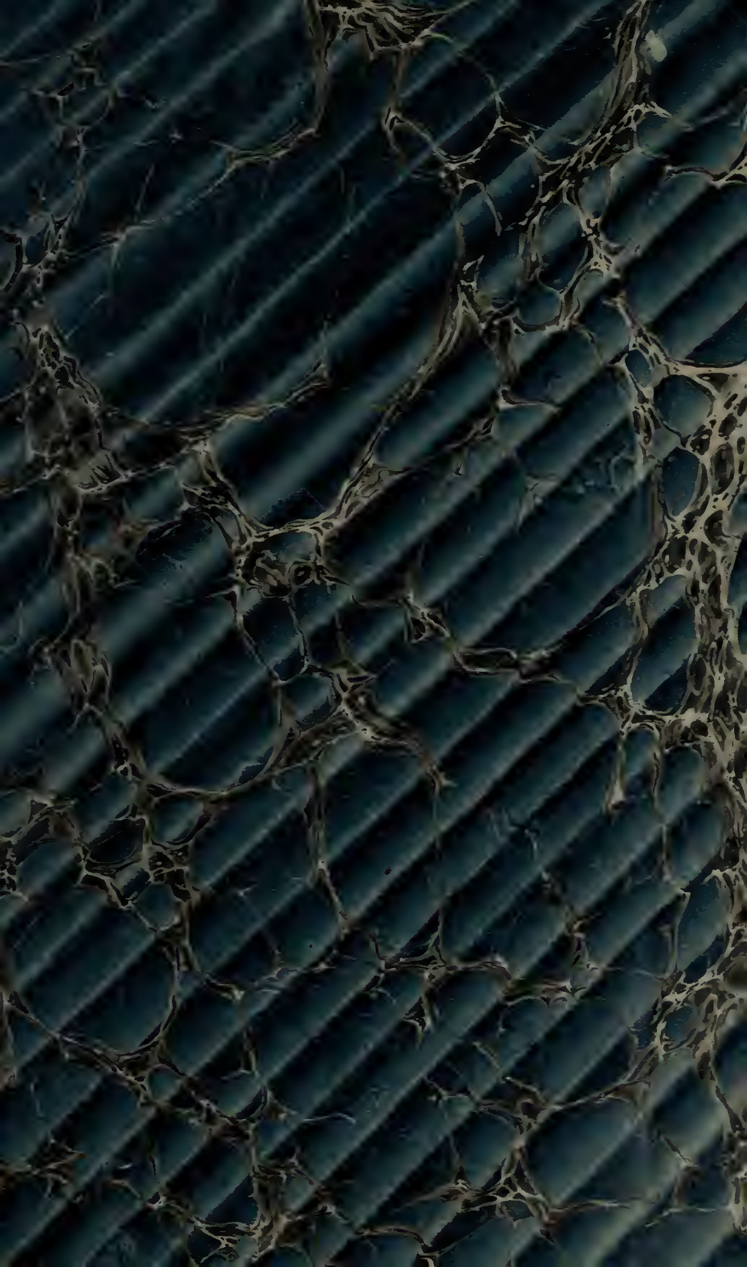






COLLECTION BLÉRIOT

ERREURS

ET

MENSONGES HISTORIQUES

BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX

A NOTRE CHER FILS

CHARLES BARTHÉLEMY

A VERSAILLES.

Pie IX, pape.

Cher fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Depuis longtemps la peste du mensonge a envahi non-seulement les journaux mais encore l'histoire elle-même, de telle sorte qu'un des plus illustres écrivains de ces derniers temps a pu proclamer que l'histoire des trois derniers siècles n'est autre chose qu'une perpétuelle conjuration contre la vérité.

Jamais certes la vérité n'a manqué de champions qui s'attachassent à déchirer les voiles tissus par la calomnie, à réfuter les erreurs, à écrire de nouveaux livres conformes à la vérité ; et toujours cependant les mêmes calomnies ont repris une nouvelle vie ; on a vu se produire au jour et dans le monde les mêmes erreurs qui, le visage couvert de nouveaux masques, se sont appuyées sur de nouveaux sophismes, pour tromper ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

Il est donc de la plus haute importance de battre en brèche cette opiniâtre impudence par de nouvelles réfutations, — surtout par ces réfutations que leur brièveté engage à les lire et dont le modique prix d'achat peut les mettre facilement à la portée de tous.

C'est pourquoi, bien que — chargé de tant d'affaires très-graves, — Nous n'ayons pas encore pu lire l'ouvrage que vous Nous avez offert et que vous avez intitulé : *Erreurs et mensonges historiques*, cependant Nous approuvons pleinement votre but.

Tandis que vous travaillez à un plus grand ouvrage destiné à la gloire de l'Eglise et à l'utilité des fidèles, vous avez consacré quelques heures de plus à ce livre.

En vous en exprimant Notre gratitude, Nous vous exhortons à poursuivre sans relâche le grand travail que vous avez entrepris, et comme gage de Notre très-affable bienveillance envers vous, Nous vous donnons, cher fils, très-affectueusement la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le seizième jour de septembre 1863, la dix-huitième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

ERREURS
ET
MENSONGES HISTORIQUES

PAR

M. CH. BARTHÉLEMY

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME

LA PREMIÈRE SÉRIE DE CETTE PUBLICATION
A ÉTÉ HONORÉE D'UN BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX,
EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 1863.

Ce n'est pas le mensonge qui passe par l'esprit qui fait le mal, c'est celui qui y entre et qui s'y fixe.
(BACON, *Politique*, IIe partie, p. 48, 1742.)

L'erreur qui précède la vérité n'en est que l'ignorance, l'erreur qui la suit en est la haine.
(VALERY, *Études morales, politiques*, etc, 2e édition, p. 80, 1824.)

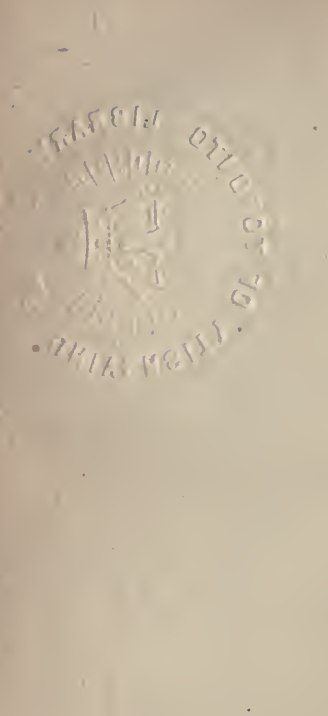
CINQUIÈME SÉRIE

TROISIÈME ÉDITION

Mon siége est fait. — Le repas des gardes du corps. — Erreurs et mensonges historiques relatifs à la Papauté et à l'Église. — La vérité sur Jean Bart. — Les crimes de sainte Clotilde. — Les vertus de Brunehaut. — Qu'est-ce que Tartuffe ? — La religion de Montaigne. — Le dernier banquet des Girondins. — Voltaire et les serfs du Jura. — Fréron et les philosophes.

PARIS
CH. BLÉRIOT, ÉDITEUR
55, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS,

1876



ERREURS
ET
MENSONGES HISTORIQUES

MON SIÉGE EST FAIT.

« Donnez-moi deux lignes d'un homme, et je le ferai pendre, » disait je ne sais qui, mais à coup sûr l'auteur de cette parole, souvent citée, n'était qu'un homme à paradoxes ; car, rien de moins certain et surtout de plus injuste que cette façon de faire le procès aux gens et de les étrangler. L'impatience ou la vivacité peut arracher à l'être le mieux doué un mot que l'on aurait cependant grand tort de tourner contre lui, pour en faire une sentence de condamnation et, qui plus est, un arrêt capital. C'ést pourtant ce qui est arrivé, au siècle dernier, à l'abbé de Vertot, auteur de nombreux ouvrages historiques estimés et particulièrement d'une *Histoire de l'ordre de Malte*, à propos de laquelle il aurait commis la boutade qui pèse encore, à l'heure qu'il est, sur sa mémoire d'érudit.

« Le *mot*, — dit M. Ed. Fournier (1), — se trouve, je

(1) *L'Esprit dans l'histoire*, etc., 3e édit., 1867, p. 296, note 1.

crois, pour la première fois, dans les *Réflexions sur l'histoire,* par d'Alembert. L'abbé dut le dire à la fin de 1725. C'est alors, en effet, que son livre fut fini. Le 9 novembre, Marais en avait parlé à Bouhier, dans une lettre encore *inédite.* »

Nous avons quelque étonnement de voir M. Ed. Fournier accueillir si légèrement un *on dit* sans fondement, et lui prêter la publicité et la popularité d'un livre devenu bien vite le manuel de beaucoup de gens sérieux.

Mais, citons d'abord les paroles de d'Alembert. Dans ses *Réflexions sur l'histoire,* lues en séance publique de l'Académie française, le 19 janvier 1761, après avoir cité quelques écrivains superficiels ou peu consciencieux, il ajoute :

« Un autre (Vertot) avait un siége fameux à décrire ; les mémoires qu'il attendait ayant tardé trop longtemps, il écrivit l'histoire du siége, moitié d'après le peu qu'il en savait, moitié d'après son imagination ; et par malheur, les détails qu'il en donne sont pour le moins aussi intéressants que s'ils étaient vrais ; les mémoires arrivèrent enfin :

— J'en suis fâché (dit-il), mais mon siége est fait. »

« C'est ainsi qu'on écrit l'histoire, et la postérité croit être instruite. »

Voilà un homme lestement jugé, condamné et exécuté, on en conviendra. Cependant Voltaire n'affectait pas tant de mépris pour le mérite d'historien de l'abbé de Vertot; voici ce qu'il en dit, en termes certes très-flatteurs et surtout convaincus :

« Combien d'excellentes histoires n'avons-nous pas depuis trente ans ! Il y en a telle qui se lit avec plus de plaisir que Philippe de Comines ; il est vrai qu'on n'ose

l'avouer tout haut, parce que l'auteur (1) est encore vivant : et le moyen d'estimer un contemporain autant qu'un homme mort il y a plus de deux cents ans ! Personne n'ose convenir franchement des richesses de son siècle. Nous sommes comme les avares, qui disent toujours que le temps est dur. »

C'est ainsi qu'en 1731, — trente ans avant d'Alembert, — Voltaire rendait une éclatante justice au mérite d'historien de l'abbé de Vertot, que ledit d'Alembert se permit par la suite de si maltraiter.

En 1827, M. Barante, dans la *Biographie universelle* (2), a ressuscité le prétendu mot, mais avec une certaine réserve ; il n'ose pas affirmer, il avance ou plutôt il hasarde :

« L'histoire était pour lui, avant tout, une œuvre littéraire. Le scrupuleux détail des faits lui importait moins que leur effet dramatique ; il ne cherchait pas non plus la vérité de couleur. Ainsi il avait bien pu répondre à ceux qui lui offraient des documents curieux sur le siége de Rhodes : « Mon siége est fait. »

Dès 1819, le savant Renouard (3) avait fait justice de l'authenticité du mot, — ou tout au moins du sens si absolu que d'Alembert lui avait prêté ; Renouard ne faisait d'ailleurs que corroborer l'opinion raisonnée d'un érudit dont le jugement est d'un grand poids, — Barbier, l'illustre bibliographe, dont il faut rapporter les paroles remarquables, écrites en 1808 :

« Il (Vertot) avait plus de soixante et dix ans, lorsqu'il

(1) Vertot. — Note de Voltaire. Lettre de juin 1731 aux auteurs du *Nouvelliste du Parnasse*, p. 228 du tome I de la Correspondance de Voltaire, dans le tome LI de Beuchot, *Œuvres complètes de Voltaire.*

(2) Article Vertot, tome XLVIII, p. 298.

(3) Catalogue de la bibliothèque d'un amateur, avec des notes bibliographiques, critiques et littéraires, tome IV.

acheva l'*Histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, aujourd'hui de Malte, en 7 volumes in-12 (Paris, 1724), qui a terminé sa carrière littéraire. On a prétendu que lorsqu'il eut à décrire l'histoire du siége de Rhodes, les mémoires qu'il attendait ayant tardé trop longtemps, il fit ce siége, moitié d'après le peu qu'il en savait, moitié d'après son imagination. Les mémoires arrivèrent enfin :

— J'en suis fâché (dit-il), mais mon siége est fait. »

Cette anecdote n'a nulle vraisemblance : l'abbé de Vertot avait tout ce qu'il lui fallait sur le siége de Rhodes dans l'histoire de Malte, que Bosio avait écrite avant lui ; histoire dont il parle avec éloge dans sa préface (1). »

L'auteur de l'article *Vertot*, dans la Biographie Didot, tranche parfaitement la question, à propos du fameux mot, quand il dit :

« Plus attaché qu'on ne l'a cru à cette vérité historique qui se déduit des faits et de leur succession chronologique, il ne répondit, d'après le témoignage très-vraisemblable de Renouard, ce mot devenu proverbe : « Mon siége est fait, » que pour se défaire d'un importun qui le pressait d'employer des matériaux, dont l'authenticité lui était suspecte (2). »

Mais, la meilleure réponse aux assertions des divers colporteurs de ce mot si mal interprété, c'est la préface même que l'abbé de Vertot mit en tête de son Histoire de l'Ordre de Malte, et dont les quelques citations que voici semblent d'avance la réfutation d'une erreur et d'un mensonge trop longtemps accrédités. Laissons-le parler ; c'est bien le moins que le prévenu puisse se faire entendre, à défaut d'autre avocat :

(1) *Nouvelle bibliothèque d'un homme de goût*, tome III, p. 251 et 252.
(2) Tome XLVI, col. 46. — Ce volume a été publié en 1866.

« Je ne sais si ce dernier ouvrage sera bien reçu du public; et quoique pour m'encourager dans une si longue carrière, on m'ait quelquefois flatté d'un heureux succès, je connais trop bien ma propre faiblesse et les difficultés d'une pareille entreprise pour ne me pas défier de ces préjugés trop favorables.... Quelque peine que j'aie prise, et quoique j'aie employé plusieurs années à la composition de cette histoire, j'avoue que ce n'a été qu'après l'avoir finie que je me suis aperçu combien j'étais éloigné de la perfection que demande un pareil ouvrage.

« L'on avait eu dessein de donner une liste générale de tous les chevaliers dont les noms se trouvent dans les registres de Malte : mais les difficultés qui se sont rencontrées dans l'exécution de ce projet ont engagé les libraires à se borner aux Français et à quelques étrangers qui leur ont envoyé des mémoires.

« Les listes insérées dans cette histoire ont coûté beaucoup de peines et de recherches; et on doit cette justice à quelques commandeurs zélés pour la gloire de leur Ordre et à plusieurs habiles généalogistes, qu'ils n'ont refusé ni leurs soins ni leurs mémoires pour la perfection de cette partie de l'histoire de Malte...

« Malgré tous ces soins, on n'ose se flatter d'une entière réussite : on ne doute pas même qu'il n'y ait des omissions et des erreurs considérables qui pourront intéresser plusieurs familles. On les prie de faire une exacte perquisition et de tenir leurs mémoires tout prêts : on pourra dans la suite donner un supplément composé sur ces mémoires, en prenant néanmoins toutes les mesures qui seront jugées nécessaires pour n'en point admettre de faux. »

LE REPAS DES GARDES DU CORPS.

L'auteur, au siècle dernier, de l'*Essai sur les grands événements par les petites causes* (1), s'il eût vécu encore quelques années, aurait pu ajouter à son livre déjà fort curieux un épisode dont l'intérêt dramatique aurait primé tous les faits qui se pressent dans ses volumes : nous voulons parler du repas des gardes du corps, qui fut la cause ou plutôt le prétexte des angoisses auxquelles fut en butte de la part de la Révolution la famille royale, angoisses qui, avec le 21 janvier 1792, mirent le sceau au plus épouvantable des cataclysmes.

Vers le milieu de ce siècle, en 1848, un banquet fut aussi le prétexte d'une seconde Révolution dont les complications, de plus en plus terribles, nous ont amené à la veille d'une tempête effroyable entre toutes et qui semble imminente.

En 1848, comme en 1789, ce furent les libéraux et la garde nationale qui donnèrent le signal du désordre et mirent tout en branle; avec cette différence cependant, qu'en 1789 leurs efforts tendaient à detruire la monarchie légitime, tandis qu'en 1848 il ne s'agissait plus que de jeter bas le

(1) 1758-59, 2 vol. in-12.

trône sur lequel le fils d'un régicide avait prétendu s'asseoir a toujours, lui et ce qu'il appelait sa dynastie...

Pour ne nous occuper ici que du premier de ces épisodes, « en général, les historiens de la Révolution ont présenté les deux journées du 5 et du 6 octobre 1789, plutôt au point de vue de leurs opinions politiques que comme ils se sont passés réellement. Les uns ont exagéré à plaisir les actes déjà si coupables qui s'y sont accomplis, en les attribuant à un complot dont on ne trouve pas de traces dans l'enquête minutieuse qui fut ordonnée à cette époque; les autres, cherchant à les faire retomber sur le parti vaincu, ont accusé ce parti d'avoir le premier commencé la lutte, et ont passé légèrement sur les crimes commis. Tous se sont éloignés de la vérité. »

Ainsi s'exprime M. le Roi, dans son *Histoire de Versailles* (1); placé sur le lieu même où s'est passé ce premier acte du long supplice de Louis XVI, il a pu recueillir de nombreux documents et présenter les faits accomplis dans ces deux journées, sans idées préconçues et sans esprit de parti.

Le 5 mai 1789 la réunion des États généraux, le 11 juillet le renvoi de Necker, et le 14 la destruction de la Bastille avaient porté les premiers coups à l'édifice antique de la royauté. Au moment de l'insurrection parisienne, les gardes françaises s'étaient réunis au peuple; lorsque le lendemain la municipalité de Paris organisa la garde nationale, on y incorpora les soldats révoltés, et la Fayette en fut nommé commandant général. Après la journée du 14 juillet, la cour voulait faire partir le roi de Versailles et l'emmener à Metz, où, entouré de troupes, il aurait pu agir librement. Ce projet, vrai ou supposé, souleva les

(1) Tome II, p. 17 et 18.

esprits déjà fortement travaillés par les doctrines révolutionnaires.

Les motions les plus anarchiques se succédaient au Palais-Royal, sous l'œil du duc d'Orléans, qui laissait faire s'il ne prêtait déjà la main à ces manœuvres ténébreuses. Plusieurs fois on avait parlé de marcher sur Versailles On disait hypocritement que tous les projets des ennemis de la révolution s'évanouiraient bientôt si le roi et l'Assemblée nationale venaient se fixer à Paris, et le cri : « A Versailles ! » ne cessait de retentir de toutes parts dans la grande ville. La garde nationale, la seule force alors de Paris, suivit bientôt ce mouvement, qui devait entraîner sur ses pas tout ce qu'il y avait de violent dans la masse populaire.

Peu de jours après la formation de la garde nationale parisienne, les habitants de Versailles demandèrent aussi à établir une milice du même genre ; huit bataillons furent formés, quatre dans le quartier Notre-Dame et quatre dans le quartier Saint-Louis. Les comtes d'Estaing et de Gouvernet, Berthier (depuis prince de Wagram), le Roy et Lecointre furent les premiers chefs de la garde nationale de Versailles.

Lecointre, que le quartier Notre-Dame venait de placer à sa tête, était l'un des plus fameux révolutionnaires de la cité royale. Ami de Marat, qu'il avait connu médecin aux écuries du comte d'Artois, il était en rapport avec les énergumènes de Paris, et l'on sait le rôle qu'il joua plus tard à la Convention, dans les rangs des députés de la Montagne.

Voici en quels termes, dans une lettre du 19 janvier 1790, Mme Élisabeth jugeait cet homme sinistre et la situation même du moment :

« Versailles n'est pas tranquille : il y a une animosité « affreuse entre les deux quartiers. Celui de Notre-Dame, « qui est le plus mauvais, va élire un homme affreux pour « maire de la ville (1). Si on lui rendait justice, il serait « pendu ; il y a contre lui des preuves assez fortes pour « le faire exécuter. Voilà les monstres qui ont toujours « l'avantage sur les bonnes et honnêtes gens ; mais dès « qu'ils sont portés pour quelque place, on leur applique « ce vieux mot *d'aristocrates* et, pour lors, le peuple et même « beaucoup de gens bien pensants leur refusent leur voix. « A Versailles, le quartier Saint-Louis voulait nommer « M. de Lille à la mairie ; mais on lui a donné un surnom « odieux, et pour lors on lui préférera un monstre. M. Ber- « thier le fils, qui est commandant dans la milice sous M. de « la Fayette, secondait à merveille ; eh bien ! l'on a déjà « voulu le pendre plus d'une fois.... (2). »

Mais, revenons... Depuis l'insurrection des gardes françaises, il n'y avait plus que les Suisses qui fissent le service du château de Versailles avec les gardes de la prévôté et les gardes du corps. La garde nationale et les invalides étaient chargés du service de la ville. La municipalité demanda quelques troupes ; on fit venir deux cents hommes du régiment des chasseurs des Trois Évêchés, casernés à Rambouillet ; ils furent bientôt suivis de deux cents dragons de Lorraine, demandés aussi par la municipalité. Mais, ces troupes furent vues d'un mauvais œil par une partie de la garde nationale. On les avait fait venir, — disait-on, — par défiance des soldats citoyens ; on avait des projets cachés, et ces troupes, que l'on faisait entrer peu à peu dans Versailles, n'avaient d'autre objet que de protéger

(1) Lecointre.
(2) Lettre à Mme de Bombelle.

le départ du roi. Ces bruits, propagés avec une insistance perfide, se répandaient dans Paris et y entretenaient le désir d'enlever le roi de Versailles et de l'amener à Paris.

La cour avait-elle, en effet, le projet de faire partir le roi de Versailles et de le conduire à Metz, comme le bruit en avait couru? La reine connaissait-elle ce projet et l'aurait-elle encouragé?... Toujours est-il que ni les ministres ni le roi n'entraient dans ce complot (si toutefois il y avait complot); et si les courtisans formaient des projets, rien dans Versailles ne semblait se préparer pour une pareille fuite.

D'un autre côté, les gardes françaises, qui faisaient partie de la garde nationale parisienne, voulaient toujours venir à Versailles pour reprendre leur ancien service; la Fayette, malgré tous ses efforts, ne pouvait parvenir à les faire renoncer à ce projet dont il craignait avec raison les suites. Il communiqua ses inquiétudes à M. de Saint-Priest, ministre de la maison du roi; sa lettre effraya beaucoup la cour. Il fut donc convenu entre M. de Saint-Priest et le comte d'Estaing que, pour parer à une attaque de Paris, il était nécessaire d'avoir à Versailles des troupes réglées sur lesquelles on pût compter, et l'on choisit le régiment de Flandres, qui jusqu'alors s'était distingué par son excellente discipline.

Lecointre, qui voyait avec peine l'arrivée des troupes, chercha de tout son pouvoir à faire partager son opposition à la garde nationale de Versailles, mais il n'y put réussir, à son grand mécontentement; la protestation des dissidents, en minorité, n'arrêta pas la marche du régiment de Flandres, et, le 23 septembre, il se présentait aux portes de la ville. Blessé de ce que sa tentative avait été

sans fruit, il envoya sa démission au comte d'Estaing, qui ne voulut pas l'accepter, dans la crainte très-légitime de quelques troubles dans Versailles. Lecointre ne se fit pas beaucoup prier pour retirer sa démission et conserver une place qui lui assurait un rôle si important dans la cité.

Il existait à cette époque un journal qui, sous le nom de *Courrier de Versailles*, rendait compte non-seulement des séances de l'Assemblée nationale, mais encore de tous les événements de Versailles. Il était rédigé par Gorsas, alors maître de pension dans cette ville. qui fut plus tard député de Seine-et-Oise à la Convention, et mourut sur l'échafaud comme partisan des Girondins. Gorsas était très-lié avec Lecointre, et c'est d'après les inspirations et les récits de celui-ci que tout était rapporté dans son journal. Comme ce journal était très-exalté, il était par cela même très-recherché à Paris, et c'était d'après ce qu'il disait que l'on y jugeait de l'état de Versailles. L'appel du régiment de Flandres en cette ville, la conduite de la minorité des gardes nationaux pour s'opposer à l'entrée de ces troupes et son peu de succès, tout dans cette affaire fut présenté comme un complot des *aristocrates* pour préparer les voies à un coup d'État et à la fuite du roi. Les motions se succédèrent plus vives au Palais-Royal; on voulait aller à Versailles enlever les députés dont la vie était menacée, et comme les exagérations de la foule vont toujours en grossissant, ce n'était plus un régiment, mais plusieurs régiments, mais une armée qui marchait sur Versailles et sur Paris. L'alarme devint même si grande que des courriers furent envoyés à la découverte, et que la Commune de Paris dépêcha quatre de ses membres au président de l'Assemblée nationale pour s'informer

du nombre de ces troupes, de leur destination et rapporter des éclaircissements qui pussent calmer les inquiétudes de la capitale.

Voilà ce qu'avaient produit l'arrivée du régiment de Flandres à Versailles et les articles du *Courrier* de Gorsas.

Huit jours étaient à peine écoulés depuis l'arrivée du régiment de Flandres, et son esprit n'était plus le même. En arrivant, le régiment avait remis son artillerie et ses munitions entre les mains de la garde nationale, qui les avait placées dans les écuries de la Reine, à côté de ses pièces. Cette marque de confiance dissipa les préventions des habitants; on vit bientôt les soldats se promener bras dessus bras dessous avec les gens du peuple, fréquenter les cabarets, commencer à manifester des opinions révolutionnaires, et, dans ce court espace de temps, la discipline était déjà sensiblement relâchée.

Le régiment de Flandres était le premier régiment d'infanterie de ligne venant tenir garnison à Versailles. Il a toujours été d'usage de donner un repas au régiment nouvel arrivé; les gardes du corps résolurent donc de faire de même à l'égard des officiers du régiment de Flandres, et ce dîner fut fixé au 1er octobre.

A cette époque, il y avait un drapeau par chaque bataillon d'infanterie. Des dames de la ville s'étaient réunies pour en offrir à plusieurs des bataillons de la garde nationale. Le 29, la reine fit venir chez elle l'état-major, et lui annonça qu'elle aussi avait voulu donner à la garde nationale de Versailles une marque de sa bienveillance pour elle et qu'elle lui faisait don d'un drapeau pour chacune de ses divisions. Le 30, les drapeaux furent bénits dans l'église Notre-Dame de Versailles par l'archevêque de Paris. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de solennité.

Le prince de Poix, gouverneur de Versailles, y assista ainsi que la municipalité, un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale, les magistrats du bailliage, les officiers de tous les corps militaires, et tout ce qu'il y avait de personnes notables à Versailles. Après le *Te Deum*, chanté par la musique de la chapelle, Ducis prononça un discours où tout respirait l'union et la concorde. Un repas réunit enfin tous les invités à la cérémonie. Des santés furent portées au roi et à *la prospérité de la nation, objets inséparables* (1), à la reine, au dauphin et à toute la famille royale.

Le lendemain, 1er octobre, eut lieu le dîner des gardes du corps, qui fit tant de bruit, et qui fut l'une des causes déterminantes des journées des 5 et 6 octobre.

Les quatre compagnies des gardes du corps séjournaient, soit à Versailles, soit à Saint-Germain. Les deux compagnies de service auprès du roi y étaient relevées chaque quartier par les deux de Saint-Germain, et ainsi de suite. A cause des craintes qu'inspirait Paris à la cour, les quatre compagnies étaient restées à Versailles, pour le quartier d'octobre, ce qui faisait monter leur effectif à près de six cents hommes. Quand on eut décidé le repas à offrir aux officiers du régiment de Flandres, on ouvrit une souscription parmi les gardes du corps. Sur six cents gardes, il n'y en eut que quatre-vingt-six qui répondirent, et ce furent les seuls qui assistèrent au dîner (2). On y invita tous les officiers du régiment de Flandres et ceux des chasseurs et des dragons de Lorraine, quelques officiers des Suisses, des Cent-Suisses, de

(1) Paroles du président de la municipalité.

(2) On voit que la grande majorité des gardes n'assista pas à ce repas qui retomba sur tous.

la prévôté, et vingt membres dans tous les grades de la garde nationale de Versailles. Le roi accorda, pour le banquet, la salle de l'Opéra du château ; une table en fer à cheval de deux cent dix couverts fut dressée sur la scène, dont la décoration représentait une forêt, et toute cette magnifique salle parut resplendissante de lumière. Les convives se placent, et le repas commence. Dans l'orchestre étaient les trompettes des gardes et la musique du régiment de Flandres ; le parterre était réservé aux grenadiers du même corps et aux chasseurs et dragons de Lorraine.

C'est la première fête de ce genre qui se donnait à Versailles. La curiosité y attira beaucoup de personnes; toutes celles qui se présentèrent furent admises et se placèrent dans les loges. Le premier service se passa fort tranquillement. Au second service, le duc de Villeroy, capitaine des gardes, qui présidait le repas, fit monter dans le fer à cheval tous les militaires de l'amphithéâtre ; on leur donna des verres : ils burent à la santé du roi, de la reine, du dauphin et de la famille royale, et les trompettes sonnèrent la charge à chacune de ces santés.

Les soldats des divers régiments étaient retournés à l'amphithéâtre, et le dessert était servi, lorsque, dans une des loges grillées, on aperçut la famille royale. Le repas durait déjà depuis plusieurs heures. La beauté de la salle et la splendide illumination, le coup d'œil de ce couvert somptueux, la diversité des uniformes, la gaieté et l'entrain des convives avaient attiré successivement dans les loges tous les habitants du château. Les dames de la reine l'avaient engagée plusieurs fois à aller voir ce spectacle. Le roi était à la chasse; à peine fut-il arrivé que la reine l'entraîna à la salle de l'Opéra.

C'est alors qu'ils parurent dans la loge grillée.

Aussitôt qu'on se fut aperçu de la présence de la famille royale, un cri unanime de *Vive le roi! Vive la reine!* retentit dans toute la salle. Tous les convives se levèrent, et les soldats de Flandres et de Lorraine, heureux de voir le roi et la reine, qu'ils connaissaient à peine, franchirent les balustrades de l'amphithéâtre pour se rapprocher de la famille royale. Le roi, ému de ces témoignages d'affection, quitta la loge et vint faire le tour du fer à cheval. Il était encore en habit de chasse, botté et éperonné, et accompagné du prince de Poix, qui était avec lui à la chasse; la reine le suivait tenant sa fille à la main, et le dauphin était porté par un officier des gardes. Ce furent alors des vivat continuels, pendant que la musique jouait l'air de Grétry: *O Richard, ô mon roi!* Quand le roi se retira, sa santé, celles de la reine, du dauphin et de la famille royale furent portées avec enthousiasme, et la plupart des militaires, franchissant les barrières et escaladant les loges, se précipitèrent dans le corridor de la chapelle pour suivre le roi et la reine jusque dans les appartements. En un instant la salle fut presque entièrement vide. La musique et la plupart des convives se transportèrent dans la cour de marbre, sous les fenêtres du roi. On chanta, on dansa, on fit des tours de force, on alla même jusqu'à escalader le balcon de la chambre de Louis XIV, et tout cela sous les yeux du roi, dont la bonté semblait encourager ces jeunes fous. Puis, lorsque le roi se fut retiré de ses fenêtres, chacun se sépara et tout rentra dans le silence.

Tel fut ce repas, qui eut un si grand et si malheureux retentissement, et qui déchaîna la haine populaire sur les gardes du corps.

La description de ce repas, — que nous empruntons à l'ouvrage de M. le Roi (1), — résulte des dépositions de tous ceux qui y assistèrent, et dont les récits sont consignés dans l'enquête ordonnée par le Châtelet sur ces événements. Comment donc ce dîner gai et bruyant, où les sentiments d'attachement au souverain se manifestèrent avec une grande énergie, fut-il transformé en un crime de lèse-nation ?....

On a vu qu'à la sortie de l'Opéra, les convives et la musique s'étaient transportés dans la cour de marbre, et que là, sous les yeux du roi et de la reine, on s'était livré aux chants, à la danse et aux jeux les plus bruyants. La musique, les lumières, les cris de joie avaient attiré dans la cour du château et sur la place d'Armes une foule d'habitants de Versailles qui regardaient ce spectacle animé. Lecointre n'avait pas été invité au repas. Il accourt comme tout le monde; mais ce qui l'attire, lui, l'exalté patriote, ce n'est pas la curiosité, c'est le bien public : « Le tumulte « devient tel, — dit-il dans sa déposition, — que l'alarme « se répand dans la ville. Quelques corps de garde éloi- « gnés envoient pour s'instruire d'un événement qui « inquiète les citoyens; la sentinelle gardant les drapeaux « chez moi me fait part des craintes du peuple; je monte « sur-le-champ à cheval, suivi de mon aide de camp; je « monte au château, dont je ne tardai pas à descendre, « lorsque je vis que ce n'était que la fin d'une orgie. Je « m'empressai de répandre dans la ville qu'il n'existait « aucun danger, et j'eus la satisfaction de voir mes con- « citoyens calmés regagner tranquillement leurs de- « meures. »

(1) L. c. sup., p. 36-39.

Après avoir ainsi rassuré ses concitoyens, Lecointre va se concerter avec ses amis pour rendre compte à sa manière de ce dîner dont il n'avait pas été témoin un seul instant. Le lendemain on répand dans tout Paris le *Courrier de Versailles,* où Gorsas donne le tableau de l'orgie des gardes du corps. On y raconte que *la santé de la nation ayant été proposée, les gardes du corps la rejettent*; puis, qu'à peine la reine sortie, « on sonne la charge, les con-
« vives chancelants escaladent les loges et donnent un
« spectacle *à la fois dégoûtant et horrible.* Dans un moment
« d'ivresse, on lâche les propos les plus indécents; *la co-*
« *carde nationale est proscrite et remplacée par la cocarde*
« *blanche,* que plusieurs capitaines de la garde nationale
« s'empressent d'adopter (1). »

Voilà les bruits qui circulèrent dans Paris et dans Versailles, malgré les dénégations des assistants.

D'après la déposition des témoins, il ne fut pas parlé de santé à la nation; cette santé ne put donc pas être rejetée, puisqu'elle ne fut pas proposée. Quant à la proscription de la cocarde nationale, tous les témoins nient positivement ce fait. Dans ce moment, la garde nationale portait seule la cocarde tricolore, les gardes du corps et les autres troupes portaient la cocarde blanche, — le roi n'ayant pas encore ordonné à l'armée de prendre la cocarde tricolore. Il n'y avait donc rien d'étonnant qu'à ce dîner on eût encore vu un si grand nombre de ces cocardes qui choquaient les yeux des patriotes.

Pendant que l'émotion produite par ces récits se répandait dans tout Paris, la cour n'avait vu dans ce repas qu'un gage d'union de toutes les troupes qui devaient la

(1) Déposition de Lecointre au Châtelet.

défendre. Aussi, lorsque le lendemain une députation de la garde nationale de Versailles vint remercier la reine de lui avoir fait don de ses drapeaux, cette princesse, encore sous l'impression de la scène de la veille, lui répondit :

— Je suis fort aise d'avoir donné des drapeaux à la garde nationale de Versailles. La nation et l'armée doivent être attachées au roi, comme nous le sommes nous-mêmes. *Je suis enchantée de la journée de jeudi.* »

Cette réponse de la reine, se réjouissant d'une réunion que l'on venait de signaler aux yeux du pays comme la preuve d'un complot contre la nation et ses libertés, fut présentée comme une approbation de ce complot, et le nom de la reine fut livré à la haine du peuple avec celui des gardes du corps.

Le dimanche 4, un repas est encore donné aux soldats du régiment de Flandres par la municipalité de Versailles; la garde nationale en fait les honneurs. L'état-major du regiment et celui de la garde nationale y assistent. Des santés sont portées au roi et à la nation, et tout s'y passe dans le plus grand ordre.

Pendant que les fêtes et les repas se succédaient à Versailles, l'orage grondait à Paris. Depuis l'arrivée dans la ville royale des chasseurs et des dragons de Lorraine, du régiment de Flandres, et depuis le séjour dans cette cité des quatre compagnies des gardes du corps, le bruit ne cessait de courir dans tout Paris du départ du roi et de la dissolution de l'Assemblée nationale. Partout on se réunissait, et les jardins publics, les rues et les places étaient remplis de groupes animés dans lesquels le désir d'enlever le roi de Versailles, pour le conduire à Paris, était le but de tous les discours. C'est au milieu de cette disposition des esprits qu'arrivèrent successivement les feuilles

de Gorsas racontant à sa manière les repas des gardes, la réponse de la reine à la garde nationale de Versailles, l'insolence des courtisans dans l'intérieur du château, les dames faisant des cocardes blanches et les offrant à tous ceux qui venaient à l'Œil-de-Bœuf, *l'indignation du brave et patriote Lecointre*, s'étonnant *qu'on osât se permettre de tenir une telle conduite chez le roi;* sa querelle à ce sujet avec un courtisan, sa réponse, quand il veut l'entraîner au dehors : « Non, c'est ici qu'il faut terminer : mais ne crois pas, *vil gladiateur,* que je me mesure avec toi selon l'usage ; tire ton épée, et le plus adroit *poignardera* l'autre ! » On s'arrache ces feuilles : les autres journaux et le *Moniteur* les copient. Les motions les plus incendiaires se font au Palais-Royal, et le 4, pendant que la municipalité de Versailles donne un repas au régiment de Flandres, tout Paris s'apprête à marcher sur cette ville le lendemain.

Ce qui décida cette invasion rapide de Paris sur Versailles, ce furent les récits passionnés de Gorsas, ou plutôt de Lecointre. Qu'on lise, en effet, avec attention la longue déposition de Lecointre dans l'enquête faite par le Châtelet sur les journées des 5 et 6 octobre (dont on va voir le récit exact), qu'on la compare à la relation du *Courrier de Versailles*, qu'on la compare à celle du *Moniteur*, on restera convaincu que ce récit, qui a mis en feu tout Paris, qui a amené les massacres des gardes, et dont la reine faillit être la victime, a été fait par Lecointre. Tout s'y retrouve, — ses expressions, ses insinuations, ses bravades mêmes (1) !

Dès le matin du 5 octobre, tout Paris était en mouvement ; mais ce qui fut le principal prétexte de la marche

(1) Le Roi, l. c. sup., p. 45.

sur Versailles, ce fut la disette. Les mauvaises récoltes des années précédentes, l'agitation de toute la France, qui empêchait l'arrivée régulière des convois d'approvisionnement, avaient rendu dans la capitale le pain rare et cher. Les émissaires de la révolution répandaient le bruit que les farines destinées à Paris étaient dirigées sur Versailles.

Une étincelle suffisait donc pour allumer un immense incendie. Une jeune fille, partie des halles, entre dans un corps de garde, s'empare d'un tambour et parcourt les rues en battant la caisse et criant contre la cherté du pain. D'autres femmes s'attroupent autour d'elle, et la foule grossissant se porte à l'Hôtel de ville. Bientôt elles forcent la garde qui le défendait et l'envahissent, en demandant du pain et des armes. Au milieu du tumulte paraît Maillard, l'un des vainqueurs de la Bastille, que plusieurs d'entre elles reconnaissent, et qui parvient à les dominer. Il sort de l'Hôtel de ville, prend un tambour, les engage à marcher sur Versailles, à venir s'adresser à l'Assemblée nationale, et se met à leur tête.

Dans sa déposition au Châtelet, Maillard fait le récit de la marche de cette singulière armée de femmes, qu'il dit être de six à sept mille, et qui traînèrent avec elles deux pièces de canon. Toutes les boutiques se fermaient sur leur passage ; elles frappaient alors aux portes, demandant à boire et à manger, et arrachaient les enseignes des marchands.

« Arrivé au pont de Sèvres, — continue Maillard, dans son récit, — je fis faire halte. Les habitants de Sèvres, à qui on s'était adressé, dirent que Sèvres était dans la plus grande consternation, que tout était fermé, et qu'il serait impossible de trouver aucun rafraîchissement pour *ces*

dames. Ne sachant quel parti prendre, je fis venir huit hommes de la suite. Un d'entre eux m'ayant demandé la permission de commander, j'y consentis et lui donnai pour consigne d'aller à Sèvres, de s'informer et de découvrir où étaient les boulangers et de les inviter à distribuer le pain qu'ils pouvaient avoir chez eux. Nous continuâmes alors notre chemin sans rencontrer aucun obstacle dans Sèvres. Arrivés à Sèvres, nous trouvâmes effectivement les boutiques de limonadiers et de cabaretiers fermées. Un de mes hommes vint m'apprendre qu'ils n'avaient trouvé que huit pains de quatre livres chez un boulanger et qu'il les coupait en petits morceaux pour les distribuer. Je fus obligé de rendre compte à ces dames du rapport qui venait de m'être fait : ce qui excita des murmures et les fit disperser çà et là pour former des complots. Bientôt toutes les femmes se dispersèrent et se portèrent à toutes les portes et boutiques des marchands de vin, aubergistes, limonadiers et autres citoyens, entrèrent dans une cour, prirent des bancs et autres morceaux de bois et se mirent en devoir d'enfoncer les portes et d'abattre les enseignes de tous les marchands. Je fis battre la générale pour rassembler tous les citoyens de Sèvres, afin qu'ils pussent se mettre en défense contre les malheurs qui les menaçaient. Je vis arriver une foule d'hommes armés, que je croyais être des habitants du lieu; au contraire, c'étaient des hommes de la suite des femmes, qui se jetèrent avec fureur sur toutes les portes où elles étaient déjà. Je fis rappeler, je les engageai à rester tranquilles, et ayant frappé moi-même à une maison en face de la grille du parc, je demandai à un homme qui se présenta de donner du pain et du vin, s'il en avait. Il me répondit qu'il n'avait pas de pain, mais qu'il avait du vin. Je le

fis distribuer à ces femmes par des hommes armés, et j'engageai ce particulier à en donner à toutes les femmes, en lui disant que je lui donnerais un bon pour être payé à la ville.

« Les femmes se mirent enfin en route, les hommes restèrent derrière, ce qui ne me laissa pas moins de crainte. Je confiai le commandement de ces hommes à un particulier sans col, qui m'a dit avoir manqué d'être pendu pour avoir sonné le tocsin dans une église de Paris. Je lui prêtai une des deux épées que j'avais...

« Je cheminai avec ces femmes pour gagner Versailles. Passé Viroflay, elles rencontrèrent plusieurs particuliers à cheval, ayant des cocardes noires à leurs chapeaux. Elles les arrêtèrent et voulaient se porter à des excès contre eux. Elles en frappèrent un, le démontèrent de son cheval, et lui arrachèrent sa cocarde noire qu'une de ces femmes me remit. Je fis faire halte, et je fus au secours du particulier. J'obtins sa grâce, sous condition qu'il donnerait son cheval, qu'il marcherait derrière elles, et qu'au premier lieu elles lui mettraient un écriteau derrière lui, comme ayant insulté la cocarde nationale. Une des femmes partit sur ce cheval pour avertir à Versailles qu'elles allaient arriver.

« Un peu plus loin elles aperçurent, dans une avenue qui fait fourche au grand chemin (la Patte-d'oie), deux autres particuliers qui avaient sur leurs têtes des chapeaux ronds avec des cocardes noires et qui allaient à grande course de cheval vers Versailles. Plusieurs femmes sortirent des rangs et interceptèrent le passage à deux de ces particuliers. Une de ces femmes, qui avait l'un des deux chapeaux, et connue sous le nom de femme Tournay, avec deux autres femmes, me remirent les deux co-

cardes noires, et deux femmes montèrent sur les chevaux, et ces deux particuliers se placèrent derrière les femmes. Cette expédition faite, je fis mettre ces femmes sur trois rangs, autant qu'il fut en mon pouvoir, les fis former en cercle, et leur dis que les deux pièces de canon qu'elles avaient ne devaient point être traînées à leur tête; que, malgré qu'elles n'eussent pas de munitions, on pourrait les soupçonner de mauvaises intentions; qu'elles devaient plutôt montrer de la gaieté que de causer une émeute dans Versailles; que cette ville n'étant point informée de leur démarche, les habitants pourraient soupçonner d'autres vues, et qu'elles seraient victimes de leur dévouement. Elles consentirent à faire ce que je voulais; en conséquence, les canons furent placés derrière elles, et j'invitai les femmes à chanter *Vive Henri IV* en entrant à Versailles et à crier : *Vive le roi;* ce qu'elles ne cessèrent de répéter au milieu du peuple de cette ville qui les attendait, et qui criait : *Vivent nos Parisiennes !* »

Ce que Maillard ne dit pas, et ce que l'on trouve dans toutes les autres dépositions, c'est que cette bande, depuis son départ de Paris jusqu'à son arrivée à Versailles, ne cessa de pousser de cris de mort contre les gardes du corps et contre la reine.

Pendant ce temps-là, voici ce qui se passait à Versailles même. L'Assemblée nationale discutait sur la réponse que venait de faire le roi à la déclaration des Droits de l'homme et aux premiers articles de la Constitution. Les uns l'approuvant, d'autres l'attaquant, on s'aigrit; Pétion, au milieu de la discussion, parla pour la première fois des repas des gardes du corps et des insultes à la nation et à l'Assemblée faites dans ces repas...

Un des hommes qui, dans Versailles, n'ignorait rien de

ce qui se passait à Paris et du mouvement qui se préparait, était Lecointre. Le matin du 5 octobre, il provoque une assemblée de l'état-major de la garde nationale de Versailles, et fait la motion qn'on force les gardes du corps à venir sur-le-champ au milieu de la garde nationale, et qu'on leur fasse prendre la cocarde tricolore et prêter le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. On lui fait observer que le roi seul peut prescrire à ses gardes ce qu'il veut leur faire faire, qu'un refus peut amener un grave conflit; il insiste, et se retire en faisant connaître aux gardes nationaux de son quartier cette nouvelle cause de haine contre les gardes du corps.

Cependant les femmes approchaient de Versailles; le roi est averti de leur arrivée et du motif qui les amène.

— Hélas (dit Louis XVI) ! si j'avais du pain à donner à ces pauvres femmes, je n'attendrais pas qu'elles vinssent m'en demander. »

Muni d'un ordre exprès de la municipalité, le comte d'Estaing s'occupa immédiatement de mettre sur pied toutes les forces disponibles pour protéger le roi, la famille royale, l'Assemblée et la ville; l'ordre l'autorisait à *repousser la force par la force*, « après avoir néanmoins employé tous les moyens de douceur pour maintenir la paix. » D'Estaing, connaissant l'hostilité d'une partie de la garde nationale contre les gardes du corps, ne donna aucun ordre à la milice citoyenne; ce qui n'empêcha pas Lecointre de faire battre la générale et de réunir ses compagnies à la droite des gardes du corps, devant la caserne des gardes françaises.

Voici enfin les femmes dans la ville; une partie d'entre elles, Maillard en tête, se dirigent vers le lieu de réunion de l'Assemblée nationale, au sein de laquelle elles deman-

dent à être introduites. Le président Mounier, après avoir consulté l'Assemblée, avait ordonné de laisser entrer une douzaine de ces femmes pour entendre leurs plaintes. Écoutons le récit de Mounier (1) :

« J'étais,—dit-il, — sur le point de lever la séance, lorsqu'on vint me dire que des femmes arrivées de Paris s'étaient présentées plusieurs fois à la porte de la salle, qu'elles demandaient à être entendues à la barre et qu'elles voulaient contraindre les sentinelles à les laisser entrer. J'instruisis l'Assemblée de leur demande; il fut résolu de leur permettre l'entrée de la salle. Elles se présentèrent en grand nombre, ayant deux hommes à leur tête. L'un d'eux exposa que le matin on n'avait pas trouvé de pain chez les boulangers; que dans un moment de désespoir, lui, qui avait été soldat aux gardes françaises, était allé sonner le tocsin; qu'on l'avait arrêté, qu'on avait voulu le pendre et qu'il devait la vie aux dames qui l'accompagnaient. L'autre ajouta qu'ils étaient venus à Versailles pour demander du pain et en même temps pour faire punir les gardes du corps qui avaient insulté la cocarde patriotique, et qu'ils étaient de bons patriotes; qu'ils avaient arraché toutes les cocardes noires qui s'étaient présentées à leurs yeux dans Paris et sur la route. Ensuite il en sortit une de sa poche, en disant qu'il voulait avoir le plaisir de la déchirer aux yeux de l'Assemblée : ce qu'il fit aussitôt. Son compagnon ajouta :

— Nous forcerons tout le monde à prendre la cocarde patriotique. »

(1) Fait relatif à la dernière insurrection. Après avoir comparé tout ce qui a été écrit sur ce sujet, ce récit de Mounier nous a paru celui qui était le plus véridique.

« Ces expressions excitèrent quelques murmures de mécontentement. Il reprit :

— Quoi que vous en disiez, nous sommes tous frères. »

« Je répondis qu'aucun membre de l'Assemblée ne voulait nier que tous les hommes ne dussent se considérer comme frères ; que les murmures provenaient de ce qu'il avait menacé de forcer à prendre la cocarde ; qu'il n'avait le droit de forcer personne et qu'il devait parler avec respect à l'Assemblée nationale. Il dit ensuite :

— Les aristocrates veulent nous faire périr de faim ; on a envoyé aujourd'hui à un meunier un billet de deux cents livres, en l'invitant à ne pas moudre et en lui promettant de lui envoyer la même somme, chaque semaine. »

« L'Assemblée fit un cri d'indignation, et, de toutes les parties de la salle, on lui dit :

— Nommez. »

« Je l'invitai à faire connaître le coupable, en l'assurant qu'on procurerait une justice éclatante. Les deux harangueurs hésitèrent ; ils finirent par raconter qu'ayant rencontré des dames dans une voiture, ils les avaient forcées à descendre, et que, pour obtenir la liberté de continuer leur route, elles leur avaient appris qu'un curé avait dénoncé ce crime à l'Assemblée nationale. Puis ils ajoutèrent :

— On dit que c'est Mgr l'archevêque de Paris. »

« Chacun s'empressa de leur répondre que Mgr l'archevêque de Paris était incapable d'une pareille atrocité. Toute la troupe, parlant à la fois, demanda du pain pour la ville de Paris. Je leur dis que l'Assemblée voyait avec douleur la disette qui affligeait la capitale et qui provenait des obstacles mis à la circulation des grains ; qu'elle n'avait rien négligé pour faciliter, par ses décrets, les

approvisionnements de la ville de Paris; que le roi avait fait tous ses efforts pour assurer l'exécution de ces décrets; qu'on chercherait de nouveaux moyens pour faire cesser la disette; que leur séjour à Versailles ne la ferait pas cesser; qu'il fallait laisser l'Assemblée s'occuper avec liberté de ces soins importants, et qu'il les exhortait à se retirer en paix, sans commettre aucune violence.

« Ma réponse ne parut point les satisfaire, et ils disaient : « Cela ne suffit pas; » sans s'expliquer davantage.

« Un membre de l'Assemblée dit qu'il fallait envoyer une députation chez le roi pour lui faire connaître la position malheureuse de la ville de Paris. Cette proposition fut adoptée. Mgr l'évêque de Langres, ancien président, prit le fauteuil. Je me mis en marche à la tete de cette députation. Aussitôt les femmes m'environnèrent, en me déclarant qu'elles voulaient m'accompagner chez le roi. J'eus beaucoup de peine à obtenir, à force d'instances, qu'elles n'entreraient chez le roi qu'au nombre de six, — ce qui n'empêcha point un grand nombre d'entre elles de former notre cortége. »

Pendant ce temps-là, un plus grand nombre de femmes continua de s'avancer vers le château. Bientôt une masse d'hommes, la plupart couverts de haillons, armés de bâtons et de piques, qui suivait à distance cette armée de femmes, déboucha en deux bandes, l'une par l'avenue de Paris, l'autre par Montreuil et l'avenue de Saint-Cloud, et rejoignit les femmes sur la place d'Armes. Toute cette masse sembla d'abord un peu surprise de l'appareil militaire qu'elle rencontra. Elle parut furieuse de ne pouvoir entrer au château. Sa rage se tourna surtout contre les gardes du corps, qu'elle accablait de grossières invectives; ils furent insultés et attaqués. Au contraire, le

régiment de Flandres était l'objet des caresses de toutes les femmes. L'une d'elles entre autres, Théroigne de Méricourt, qui paraissait les diriger, parcourait les rangs des soldats, leur adressant des paroles flatteuses, les engageant à ne point s'opposer au peuple, et même leur distribuant de l'argent. Le plus grand nombre de ces femmes, enhardies par l'immobilité des gardes, qui avaient ordre de ne point faire usage de leurs armes, s'avançaient jusque sous les pieds des chevaux, cherchant à se faire un passage pour arriver à la grille. A leur tête, un homme revêtu de l'uniforme de la garde nationale parisienne, le sabre à la main, s'élance, effrayant les chevaux des gardes. Ils s'écartent et le laissent passer ; bientôt, revenant à leur rang, trois maréchaux des logis poursuivent cet audacieux et vont l'arrêter, lorsque plusieurs gardes nationaux crient que l'on veut assassiner un des leurs ; un d'eux couche en joue les gardes du corps et blesse grièvement un des maréchaux de logis. Lecointre était en ce moment à la tête des gardes nationaux ; loin de blâmer cet acte d'hostilité, qui pouvait amener de terribles représailles, il va trouver les chefs des gardes du corps, leur demande ce que la garde nationale doit espérer ou craindre d'eux ; il ajoute que le peuple se croit en danger et qu'on désire savoir comment on doit les regarder. Les gardes lui répondent que, malgré ce qui vient d'arriver à un des leurs, ils désirent vivre en bonne intelligence avec la garde nationale. Il court ensuite au régiment de Flandres. Déjà travaillés par les femmes de Paris, les soldats lui répondent qu'ils ne tireront jamais sur le peuple, et donnent aux gardes nationaux qui l'accompagnent une partie de leurs cartouches.

Puis, suivi d'une députation des hommes venus de Paris, il se rend à la municipalité. Il demande à l'Assemblée 600 livres de pain pour les *frères de Paris*, — ce sont ses expressions. On fait observer avec raison qu'à ce moment il sera impossible d'avoir chez les boulangers une aussi grande quantité de pain, et l'on offre deux tonnes de riz qui sont dans les magasins. On les accepte, et on fait cuire ce riz en attendant que les boulangers, auxquels la municipalité vient d'enjoindre de cuire toute la nuit, puissent fournir assez de pain pour en donner à tous ces gens.

Au moment où Lecointre se rendait à la municipalité, Mounier sortait de l'Assemblée nationale, escorté de la députation des femmes. « Nous étions à pied dans la boue, avec une forte pluie, dit-il. Une foule considérable d'habitants de Versailles bordait de chaque côté l'avenue qui conduit au château. Les femmes de Paris formaient divers attroupements, entremêlés d'un certain nombre d'hommes couverts de haillons pour la plupart, le regard féroce, le geste menaçant, poussant d'affreux hurlements. Ils étaient armés de quelques fusils, de vieilles piques, de haches, de bâtons ferrés ou de grandes gaules, ayant à l'extrémité des lames d'épée ou des lames de couteau. De petits détachements de gardes du corps faisaient des patrouilles et passaient au grand galop, à travers les cris et les huées. J'appris en meme temps que deux ou trois canons, amenés par les femmes de Paris et les hommes qui les avaient accompagnées, étaient placés sur l'avenue de Paris, et que ceux qui les environnaient arrêtaient les passants, leur demandant : « Êtes-vous pour la nation ? » et pour récompense de leur réponse affirmative, leur faisaient garder les canons avec eux.

« Une partie des hommes armés de piques, de haches et de bâtons s'approchèrent de nous pour escorter la députation. L'étrange et nombreux cortége dont les députés étaient assaillis est pris pour un attroupement; des gardes du corps courent en travers; nous nous dispersons dans la boue. Nous nous rallions, et nous avançons ainsi vers le château. Nous trouvons, rangés sur la place, les gardes du corps, le détachement des dragons, le régiment de Flandres, les gardes suisses, les invalides et la milice bourgeoise de Versailles. Nous sommes reconnus, reçus avec honneur. Nous traversons les lignes, et l'on eut beaucoup de peine à empêcher la foule qui nous suivait de s'introduire avec nous. Au lieu de six femmes, à qui j'avais promis l'entrée du château, il fallut en admettre douze (1). »

Parmi elles se trouvait une jeune ouvrière de dix-sept ans, nommée Louise Chabry, qui parla au roi après le président. Voici dans sa déposition ce qu'elle dit de cette visite : « Sa Majesté m'a reçue avec une très-grande affabilité et nombre de bontés : je me suis trouvée mal dans l'appartement du roi, Sa Majesté m'a fait donner du vin dans un grand gobelet d'or; on m'a fait respirer des eaux spiritueuses pour me faire revenir. » Revenue à elle, le roi lui parla avec bonté, lui dit qu'il allait donner ses ordres et les plus pressants pour assurer la subsistance de Paris, et lui fit délivrer des copies de ces ordres. Puis, les femmes et une foule immense se dirigèrent de nouveau vers l'Assemblée nationale, où la réponse du roi fut accueillie par des applaudissements unanimes auxquels se mêlaient, en les dominant, des imprécations contre les

(1) Faits relatifs à la dernière insurrection.

gardes du corps et contre la reine. Dans la ville, le désordre était à son comble. Les femmes et les hommes à piques ne cessaient de poursuivre et d'insulter les gardes du corps qui, comme les autres troupes, avaient reçu l'ordre de ne point faire usage de leurs armes. La générale, battue dans toutes les rues, avait successivement amené sur la place d'Armes la plus grande partie de la garde nationale. Mais beaucoup de gardes nationaux, effrayés de l'exaspération des compagnies réunies par Lecointre et de leurs dispositions hostiles contre les gardes du corps, s'étaient retirés.

Au château, tout était dans la plus vive anxiété. Les cris de haine de la populace contre la reine faisant craindre pour ses jours, on donna des ordres pour son départ et celui du dauphin. Les voitures se présentèrent à la grille de l'Orangerie, tandis que celles de la reine arrivaient à la même heure à la grille du Dragon. Un poste de la garde nationale, placé par les ordres de Lecointre à chacune des grilles, s'opposa à leur sortie de la ville et les força à retourner aux écuries. Du reste, les préparatifs de départ s'étaient faits sans que la reine le sût, et lorsqu'on lui en parla, elle déclara avec énergie qu'elle préférait mourir aux pieds du roi et qu'elle ne le quitterait jamais.

On venait de recevoir une dépêche de la Fayette, partie dans la matinée, quand il croyait avoir assez d'influence sur la garde nationale de Paris pour l'empêcher de sortir de la capitale. Cette dépêche avait un peu calmé les alarmes; la nuit approchait; la pluie tombait, et l'on espérait que le mauvais temps allait dissiper cette émeute. Le comte d'Estaing vint lui-même pour donner l'ordre à la garde nationale de se retirer. A peine fut-il au milieu

d'eux que plusieurs lui reprochèrent de les avoir abandonnés, et l'on alla même jusqu'à le menacer. D'Estaing venait de partir, et déjà plusieurs compagnies avaient exécuté l'ordre de se retirer, lorsque Lecointre arriva. Il venait de la municipalité, où il s'était déjà présenté plusieurs fois dans la journée. Ne voyant de tous les chefs de la garde nationale que Lecointre, toujours accompagné de quelques-uns de *ses frères de Paris*, elle lui fit remettre l'ordre suivant :

« L'Assemblée municipale laisse M. Lecointre maître de tout ce qu'il jugera convenable pour la tranquillité.

« Versailles, 5 octobre 1789.

« Signé : LOUSTONNEAU, président. »

Muni de cet ordre, Lecointre vint rejoindre la garde nationale. Il commanda aussitôt à ceux qui restaient de ne quitter qu'après le départ des gardes du corps. L'ordre de se retirer avait été donné à toutes les troupes rangées sur la place d'Armes. Le régiment de Flandres quitta le premier. Les gardes du corps défilèrent à leur tour, accompagnés des cris et des huées de la multitude. Les derniers surtout furent accablés d'injures, et l'on alla jusqu'à leur jeter de la boue. L'un d'eux se retourne alors et tire sur cette foule un coup de pistolet. La garde nationale y répond aussitôt par une décharge qui blesse un cheval et en tue un second. Le garde montant ce dernier, M. de Moucheron, tombe à terre ; les femmes l'entourent, s'emparent de lui et menacent de le tuer. Deux officiers de la garde nationale accourent à son secours, accompagnés de quelques gardes nationaux. Ils s'en emparent, annoncent qu'ils vont le faire juger par un conseil de guerre, le font entrer dans la caserne des gardes fran-

çaises, et le font évader par la rue de la Chancellerie.

Les gardes nationaux qui venaient de tirer sur les gardes du corps reviennent à la caserne en demandant des munitions. On oblige le garde d'artillerie à donner un baril de poudre. Lecointre fait venir deux canons, on les charge et on les dirige contre l'avenue de Sceaux, pour foudroyer les gardes s'ils voulaient revenir de ce côté.

Au moment où tout ceci se passait, une députation de quarante gardes du corps, à la tête desquels était le duc de Luxembourg, était en marche pour se rendre à la caserne des gardes françaises. Ils étaient sans armes et venaient pour s'expliquer avec la garde nationale. Ils étaient très-près de la grille de la cour des Ministres, lorsque le comte d'Estaing, qui rentrait, les fit remonter au château, leur racontant les dangers qu'il venait lui-même de courir et ceux qu'allait affronter la députation si elle continuait sa marche. Les gardes du corps venaient à peine d'arriver à leur hôtel, qu'ils apprirent que le peuple se disposait à les y attaquer. Leur commandant, le duc de Guiche, les fit remonter à cheval. Ils se dirigeaient au pas vers le château, par l'avenue de Sceaux, lorsqu'ils furent prévenus des dispositions que venaient de prendre la garde nationale et le peuple. Pour éviter un conflit sanglant, ils se mirent immédiatement au galop et gagnèrent le château. Arrivés dans la cour des Ministres, ils s'y rangèrent de nouveau en bataille. Tous les gens à piques et les femmes, furieux qu'ils leur eussent échappé, vinrent se ruer contre la grille en poussant des vociférations.

La ville avait alors un aspect sinistre. La pluie continuait à tomber, et la nuit était très-obscure. Les boutiques étaient fermées, à l'exception des boulangers et de quelques

marchands de vin. Tous les habitants étaient renfermés chez eux. Les rues étaient parcourues par des patrouilles de la garde nationale, par les femmes de Paris et par des hommes déguenillés, armés de bâtons et de piques, frappant à toutes les portes et demandant partout à boire et à manger.

La grande masse de ces gens était toujours sur la place d'Armes, dans l'avenue de Paris et autour de l'Assemblée nationale, dont la salle leur servait de quartier général. Entre neuf et dix heures, un aide de camp de la Fayette vint annoncer son arrivée prochaine, à la tête de la garde nationale parisienne. Quand la Fayette arriva, il était près de minuit. Entré à l'Assemblée, où il parut étonné de trouver plus d'hommes et de femmes venus de Paris que de députés, il dit à Mounier qu'on pouvait être rassuré sur les suites de cet événement; que plusieurs fois il avait fait jurer à ses troupes de rester fidèles au roi et à l'Assemblée nationale, de leur obéir, de ne faire et de ne souffrir aucune violence. « Je lui demandai, dit Mounier (1), — quel était l'objet d'une pareille visite et ce que voulait son armée. Il me répéta que, quel qu'eût été le motif qui avait déterminé sa marche, puisqu'elle avait promis d'obéir au roi et à l'Assemblée nationale, elle n'imposerait aucune loi : que cependant, pour contribuer à calmer le mécontentement du peuple, il serait peut-être utile d'éloigner le régiment de Flandres et de faire dire par le roi quelques mots en faveur de la cocarde patriotique. »

Il se rendit ensuite chez le roi, auquel il rendit compte de tout ce qui était arrivé et de la disposition de son armée; il en reçut l'ordre de faire prendre par la garde na

(1) Faits relatifs à la dernière insurrection.

tionale parisienne les postes occupés autrefois par les gardes françaises; les gardes du corps, les Suisses et les Cent-Suisses devant conserver les leurs.

Au sein de l'Assemblée nationale régnait toujours un grand tumulte; le président pria les étrangers qui remplissaient la salle de se retirer dans les galeries, mais beaucoup restèrent malgré cela mêlés aux députés. Pour ne pas demeurer inactive, l'Assemblée discuta des lois criminelles. Ces débats ennuyaient beaucoup de ces femmes et de ces hommes qui n'y comprenaient rien; ils furent tout à coup interrompus par de violents cris:

— Du pain! du pain! et pas tant de longs discours!

— Je voudrais bien savoir, s'écria Mirabeau, pourquoi l'on se donne les airs de nous dicter ici des lois. »

On applaudit, et la discussion continua.

Pendant ce temps la garde parisienne, harassée de fatigue, couverte de boue et les habits traversés par la pluie qui n'avait cessé de tomber, cherchait partout des asiles. Les habitants de Versailles les reçurent avec joie et en logèrent beaucoup. La nuit avançait, il était près de trois heures du matin, les gardes nationaux de Paris s'étaient emparés des postes, faisaient des patrouilles dans la ville, et ceux qui n'étaient pas de service se reposaient. Les femmes et les hommes à piques s'étaient endormis dans la salle de l'Assemblée nationale, dans la caserne des gardes françaises qu'ils avaient envahie, dans les cabarets où ils avaient cherché un refuge, dans les rues éloignées de la ville; le calme paraissait rétabli. La Fayette vint alors à l'Assemblée, donna les assurances les plus positives du bon ordre et de la tranquillité générale, et le président leva la séance, en la renvoyant au lendemain, à onze heures du matin. Puis il parcourut la ville; tout y était

tranquille, et enfin il alla lui-même prendre quelque repos.

Dans les dépositions faites dans l'enquête du Châtelet sur ces journées, on trouve une conversation qui montre quel faible empire les chefs de la garde nationale avaient sur leur troupe et quelles étaient leurs espérances en venant à Versailles; il n'est pas sans intérêt et surtout sans importance de rapporter ici cette conversation.

Aussitôt après son arrivée à Versailles, la Fayette envoya son état-major à l'hôtel de Noailles, où il établissait son quartier général. L'entrée de l'état-major dans l'hôtel fit beaucoup de bruit et réveilla un capitaine d'infanterie, nommé Chauchard, qui y demeurait. Il se leva, mit la tête à la fenêtre, et ayant aperçu deux gardes nationaux en sentinelle à la porte de l'hôtel, il descendit pour prendre des informations. Comme il allait entrer chez le concierge, il en vit sortir M. de Gouvion. Celui-ci s'apercevant de sa surprise :

— Hé quoi ! mon ami (lui dit-il), vous êtes étonné de me voir ici ! »

Alors M. Chauchard lui ayant demandé ce que tout cela voulait dire :

— Cela veut dire (lui répondit-il) que vous avez besoin de secours; que vous en avez demandé et que nous vous en avons amené. Nous sommes ici à la tête de vingt mille hommes. »

Puis, gagnant le fond de la cour, M. de Gouvion lui dit :

— Actuellement, que me demandez-vous?

— Je vous demande, mon ami, de me dire comment tout cela finira.

— Vous me faites là une grande question; si vous m'a-

viez demandé ce matin par où je finirais, je vous aurais dit que je finirais par être pendu; car, pendant trois heures, je m'étais arrangé pour cela. »

Et il lui rendit compte de tout ce qui s'était passé à Paris le lundi matin.

— Et M. de la Fayette (ajouta M. Chauchard)?

— Il a couru au moins autant de risques que moi; il est ici. »

Et comme M. Chauchard lui montrait son étonnement, en disant :

— Comment! M. de la Fayette est venu avec tout ce monde-là pour faire le roi prisonnier! »

M. de Gouvion lui répondit :

— Il a bien fallu qu'il y vînt, on l'y a forcé. »

Et il ajouta :

— Mais pourquoi la cour ne s'en est-elle pas allée?

— Vous avez envoyé un courrier à la cour, qui a annoncé que l'Hôtel de ville était repris, que M. de la Fayette commençait à être maître des troupes et que la tranquillité se rétablissait à Paris. »

Ce à quoi M. de Gouvion répondit :

— Vous devez avoir reçu par un courrier, sur les neuf heures du soir, avis que le désordre s'était remis dans les troupes et que M. de la Fayette marchait à leur tête; au reste, les gardes françaises sont contentes, les postes sont repris, nous repartirons demain matin, et le roi sera maître d'aller où il voudra et de faire ce qui lui plaira. »

Espérance que fit bientôt évanouir la journée du lendemain.

Le 6 octobre, à cinq heures du matin, tout était calme dans Versailles et dans le château; et à cinq heures trois quarts, tout y était dans le plus affreux désordre. Voici ce

qui s'était passé. Pendant la journée du 5, toutes les grilles du château avaient été constamment fermées et gardées en dedans par des gardes du corps, en sorte que le peuple n'avait pu s'y introduire. Il n'en fut pas ainsi le lendemain; les grilles des Ministres et des Princes restèrent ouvertes. Vers cinq heures et demie, un grand nombre de femmes se répandirent dans la place d'Armes. Plusieurs d'entre elles se hasardèrent à entrer dans la cour des Ministres, dont la grille était gardée par deux gardes nationaux qui ne s'opposèrent point à leur entrée. Voyant ouverte la grille des Princes, elles la franchirent et entrèrent dans le parc, où elles furent bientôt suivies par des hommes à piques et d'autres femmes; cette foule vint se placer sous les fenêtres de l'appartement de la reine. Toute cette horde d'hommes déguenillés et à mine féroce, arrivés de Paris dans la journée de la veille, parut alors de tous côtés. Armés de piques, de sabres, de fusils et de pistolets, ils envahirent la cour des Ministres en poussant des cris de vengeance contre les gardes du corps et contre la reine. En vain, les malheureux gardes essayèrent-ils de s'opposer au torrent; trop peu nombreux, ils furent repoussés, et l'un d'eux, nommé Deshuttes, fut désarmé, accablé de coups, criblé de blessures : un homme à figure sinistre l'acheva et lui trancha la tête. Cette tête fut placée sur-le-champ au bout d'une pique et promenée en triomphe dans la ville, et bientôt la tête d'un autre garde (1) fut aussi produite comme un trophée.

Au milieu de ces horribles scènes, la reine n'eut que le temps de se réfugier, demi-vêtue, chez le roi...

Que faisait la Fayette pendant ce temps-là et où était la

(1) M. de Varicourt.

garde nationale? Réveillé en sursaut par l'annonce de l'invasion du château, il accourt à pied, presque aussitôt suivi des gardes nationaux parisiens qui commençaient à arriver de toutes parts, mais il n'était plus temps; l'insurrection était victorieuse sur toute la ligne, s'acharnant toujours contre les gardes du corps et ne respectant pas même l'hospice, où quelques-uns de ces infortunés avaient trouvé un asile, et dont la supérieure, sœur Favier, femme énergique, sut assurer la fuite.

Rien de plus pénible que l'aspect de la famille royale en ce moment. Le roi seul, conservant sa sérénité, venait de réunir son conseil et était avec ses ministres. Les cours étaient remplies des bataillons de la garde nationale et d'une foule de peuple. La Fayette engagea le roi à venir se présenter au balcon. Écoutons ce qu'il dit lui-même de ce moment (1) : « Je me rendis avec le roi et une partie de la famille royale sur le balcon, d'où je parlai au peuple; l'expérience m'ayant appris à discerner les sentiments du peuple parisien, qui peut quelquefois être égaré, mais qui aime à entendre la voix de la raison et de l'honneur, d'avec les efforts de quelques factieux *payés ou intéressés au désordre,* et que, dans tous les grands mouvements, il est aisé de distinguer. Je me rappelle avoir parlé dans cette occasion des projets que quelques factieux pouvaient concevoir, et qui étaient étrangers, nuisibles même à la révolution et à la cause de la liberté. Un des motifs de cette réflexion était le souvenir des propos que j'avais entendus le lundi à la Grève, où quelques soldats, en pressant le départ pour Versailles, avaient prononcé le mot de conseil de régence et autres expressions qui me pa-

(1) Déposition.

raissaient n'être dans leurs bouches que des répétitions de ce qu'ils pouvaient avoir entendu. »

Cette curieuse déposition de la Fayette montre bien qu'il ne croyait pas le duc d'Orléans étranger au mouvement qui venait d'avoir lieu.

On sait le reste... On fit alors tous les préparatifs du départ pour Paris, et à une heure Louis XVI quitta Versailles, où il ne devait plus revenir. Lecointre, qui s'était peu montré pendant la matinée du 6, reprit son rôle aussitôt que le roi fut parti. Il prit le commandement des gardes nationaux restés au château pour la garde des appartements, et put se promener en vainqueur dans ce palais dont ses calomnieux rapports avaient tant aidé à chasser les augustes habitants.

ERREURS ET MENSONGES HISTORIQUES

RELATIFS

A LA PAPAUTÉ ET A L'ÉGLISE.

On ferait de gros volumes avec le redressement des *erreurs* et la réfutation des *mensonges* dont l'histoire des papes a été l'objet, depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX.

Ces *erreurs* et ces *mensonges* nombreux, j'allais dire *innombrables*, ont fourni la matière de bien des thèses remarquables, dues non-seulement à la plume des apologistes catholiques, mais encore à celle des écrivains protestants les plus distingués. L'étendue de ces ouvrages, souvent en plusieurs volumes, consacrés à l'examen d'une seule question, et les langues dans lesquelles ils se sont produits (latine, anglaise, allemande, etc.), les empêchent d'être abordés par le public, qui aujourd'hui, plus que jamais, aurait cependant si grand besoin d'être éclairé sur ces importantes questions.

Sans m'astreindre à l'ordre chronologique, je veux faire un choix parmi ces questions, et, condensant par l'analyse les savantes dissertations précitées, j'essaie d'en donner l'idée et la conclusion, ce qui est surtout essentiel. Ces sortes de résumés n'ont rien d'aride, comme

on pourra s'en convaincre en lisant les lignes suivantes, consacrées à venger la mémoire d'un grand pape qui fut un saint; les citations d'auteurs contemporains dont se compose la trame de ces rapides résumés, leur assurent un intérêt tout particulier, en même temps qu'elles leur impriment un cachet d'irrésistible autorité. Car il n'y a pas de raisonnement qui vaille un fait; un fait est la meilleure preuve qui puisse être invoquée.

I

DE LA PRÉTENDUE FAIBLESSE DU PAPE SAINT LIBÈRE.

(IVe siècle.)

Le pontificat de saint Libère fut l'un des plus tourmentés que présentent les annales de l'Église. Deux grandes persécutions successives le signalèrent : la première, œuvre des Ariens, conduisit ce grand pape en exil; l'autre, suscitée par Julien l'Apostat, aurait fait de déplorables ravages, si Dieu n'avait abrégé les jours de son auteur.

Saint Libère était Romain. Ordonné diacre par le pape saint Silvestre, il s'était fait remarquer par ses vertus, surtout par son humilité, qui éclata particulièrement lors de son élection à la chaire de Saint-Pierre : il résista longtemps avant d'assumer cette pesante responsabilité. Cette résistance est certes une preuve irrécusable de sa vertu.

Constance, maître de tout l'empire, allait faire triompher l'Arianisme avec lui. Dès la première année du pontificat de Libère, ce prince, de nouveau prévenu contre l'illustre patriarche d'Antioche, Athanase, demanda sa

condamnation. Le pape assembla à Rome un concile qui reconnut l'innocence d'Athanase, et Libère écrivit dans ce sens à l'empereur : « Je demande à Dieu de mourir plu-« tôt que de me prêter au triomphe de l'injustice : » ainsi s'exprimait noblement le pape.

Un second concile s'assembla à Milan, mais la conduite arbitraire de Constance lui ôta toute liberté; des évêques, pour prix de leur résistance, se virent exilés par ce cruel despote. Le pontife leur écrivit alors une lettre pleine de tendresse, où il dit, — entre autres choses, — aux généreux confesseurs du Christ et de la vérité ces belles paroles : « La meilleure consolation que je puisse « vous offrir, c'est que vous vouliez me croire exilé avec « vous. J'aurais souhaité être le premier immolé pour « vous tous et vous donner l'exemple de la gloire que « vous avez acquise. »

La tempête vint bientôt atteindre Libère lui-même. On lui demanda directement la condamnation d'Athanase, il refusa; alors on le conduisit à Milan, où se trouvait Constance, et l'empereur essaya lui-même de faire fléchir le courage du pontife invincible. Le récit de cette entrevue est une des plus belles pages de l'histoire des papes et de l'Église; la gloire de l'une est inséparable de celle des autres, comme le corps l'est du chef, dont l'honneur s'étend jusqu'aux dernières extrémités des membres.

Laissons ici la parole à Théodoret, évêque de Tyr, qui vivait au commencement du siècle suivant.

L'EMPEREUR. — Comme vous êtes chrétien et évêque de notre ville, nous avons jugé à propos de vous faire venir pour vous exhorter à rejeter cette maudite extravagance, la communion de l'impie Athanase. Toute la terre l'a jugé

ainsi, et il a été retranché de la communion de l'Église par le jugement du concile de Milan.

Libère. — Seigneur, les jugements ecclésiastiques se doivent faire avec une grande justice. Ordonnez donc que l'on établisse un tribunal, et si Athanase est trouvé coupable, sa sentence sera prononcée selon la procédure ecclésiastique; car, nous ne pouvons condamner un homme que nous n'avons pas jugé.

L'empereur. — Toute la terre a condamné son impiété; il ne cherche qu'à gagner du temps, comme il l'a toujours fait.

Libère. — Tous ceux qui ont souscrit à sa condamnation n'ont point vu de leurs yeux tout ce qui s'est passé; ils ont été touchés du désir de la gloire que vous leur promettiez ou de la crainte de l'infamie dont vous les menaciez.

L'empereur. — Que voulez-vous dire par la gloire, la crainte et l'infamie?

Libère. — Tous ceux qui n'aiment pas la gloire de Dieu, préférant vos bienfaits, ont condamné, sans le juger, celui qu'ils n'ont point vu; cela ne convient pas à des chrétiens.

L'empereur. — Il a été jugé au concile de Tyr, où il était présent, et dans ce concile tous les évêques l'ont condamné.

Libère. — Jamais il n'a été jugé en sa présence; à Tyr, on l'a condamné sans raison, après qu'il se fut retiré.

L'évêque Épictète (présent à l'entrevue). — Seigneur, ce n'est pas pour l'intérêt de la foi ou des jugements ecclésiastiques que Libère vous tient ce discours, mais pour se vanter à Rome, aux sénateurs, qu'il a confondu l'empereur.

L'EMPEREUR (au pape). — Pour combien donc vous comptez-vous dans le monde, de vous élever seul avec un impie pour troubler l'univers ?

LIBÈRE. — *Quand je serais seul, la cause de la foi ne succomberait pas pour cela.*

L'EUNUQUE EUSÈBE (aussi présent). — Faites-vous de l'empereur un Nabuchodonosor?

LIBÈRE. — Non; mais vous n'êtes pas plus raisonnable de vouloir que nous condamnions un homme que nous n'avons point jugé. Je demande que l'on commence par apporter une signature générale qui confirme la foi de Nicée, qu'ensuite on rappelle de leur exil tous nos frères, et qu'alors on assemble un concile à Alexandrie pour juger Athanase.

L'EMPEREUR. — Ce qui a été une fois réglé ne peut être renversé; le jugement de la plupart des évêques doit l'emporter: vous êtes le seul qui vous attachiez à l'amitié de cet impie.

LIBÈRE. — Seigneur, nous n'avons jamais entendu dire qu'un accusé n'étant pas présent, un juge le traitât d'impie comme étant son ennemi particulier.

L'EMPEREUR. — Il a offensé généralement tout le monde, et moi plus que personne. Je m'applaudis plus d'avoir éloigné ce scélérat des affaires de l'Église que d'avoir vaincu Magnence.

LIBÈRE. — Seigneur, *ne vous servez pas des évêques pour vous venger de vos ennemis; les mains des ecclésiastiques doivent être occupées à sanctifier.*

L'EMPEREUR. — Il n'est question que d'une chose : je veux vous renvoyer à Rome, quand vous aurez embrassé la communion des Églises. Cédez au bien de la paix, souscrivez, et retournez à Rome.

Libère. — J'ai déjà pris congé des frères de Rome, car *les liens de l'Église sont préférables au séjour de Rome.*

L'empereur. — Vous avez trois jours pour délibérer si vous voulez souscrire ou retourner à Rome; or, voyez en quel lieu vous voulez être mené.

Libère. — L'espace de trois jours ou de trois mois ne change point ma résolution; envoyez-moi donc où il vous plaira.

Libère fut donc relégué en Thrace, après avoir refusé les secours d'argent que l'empereur, l'impératrice et l'eunuque Eusèbe voulaient lui faire accepter.

L'hérésie était ainsi triomphante : Constance fit sacrer un antipape, Félix, archidiacre de l'Église romaine. Le peuple romain ne voulut pas communiquer avec ce pape. L'épreuve dura deux ans, au bout desquels, cédant aux prières des dames illustres de Rome, l'empereur ordonna que l'exilé serait rappelé, mais qu'il gouvernerait l'Église conjointement avec Félix. A cette proposition, le peuple s'écria :

— Un Dieu, un Christ, un évêque!

Constance finit par céder à l'opinion publique. Libère revint à Rome (358), et Félix se retira dans une autre ville.

Tel est le récit de Théodoret. Cet historien entre dans assez de détails pour qu'on ne puisse douter qu'il aurait parlé de la chute du pape Libère, si elle avait eu lieu; car, c'est à cette époque que l'on place un double acte de faiblesse du pape : la souscription et la condamnation de saint Athanase, et la souscription à une formule de foi arienne.

Que faut-il penser de cette chute, qui a été admise par des auteurs graves et qu'on appuie du témoignage de

saint Jérôme, de saint Hilaire, de saint Athanase et de Libère lui-même?

Voici ce que dit Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique :*
« Le pape Libère avait été deux ans en exil, et la ri-
« gueur en augmentait jusqu'à lui ôter un diacre nommé
« Urbicus, qu'il avait auprès de lui. Fortunatien, évêque
« d'Aquilée, fut le premier à le solliciter de se rendre aux
« volontés de l'empereur, et il ne le laissa point en repos
« qu'il n'eût souscrit. Démophile, évêque de Bérée, où
« Libère était en exil, lui présenta la profession de foi de
« Sirmium, c'est-à-dire, selon l'opinion la plus probable,
« la première proposée contre Photin, au concile de
« l'an 351, où Démophile même avait assisté, qui suppri-
« mait facilement les termes *consubstantiel* et de *semblable*
« *en substance;* mais qui, au reste, pouvait être défendue,
« comme elle l'a été par saint Hilaire. Libère l'approuva
« et la souscrivit comme catholique; il renonça à la com-
« munion d'Athanase, et embrassa celle des Orientaux,
« c'est-à-dire des Ariens. »

Fleury, — que l'on ne peut certes soupçonner de partialité à l'égard des papes, — avoue que la formule de foi souscrite par saint Libère était catholique : premier point acquis et très-important.

Osius de Cordoue, qui avait été légat de saint Sylvestre au concile de Nicée, était tombé à cette époque; en effet, il avait souscrit, sans trop savoir ce qu'il faisait, et dans une extrême vieillesse (il était centenaire), une formule de foi entachée d'Arianisme : ce fut un scandale qui retentit dans toute l'Église. La chute de Libère, d'un pape! aurait eu un plus grand retentissement encore. Les Romains, — qui ne voulaient pas communiquer avec Félix, parce que celui-ci, quoique gardant la foi de Nicée, communiquait

avec les Ariens, — n'auraient pas redemandé, n'auraient pas accueilli avec des transports d'allégresse, comme ils le firent, un pontife entaché d'un acte d'hérésie et de lâcheté.

Quant aux témoignages que l'on cite de saint Athanase, de saint Jérôme, de saint Hilaire, de saint Libère lui-même, —témoignages qui seraient accablants, s'ils étaient authentiques, — ils perdent toute leur force en face de la saine critique historique.

Saint Athanase parle (dit-on) de la chute de Libère dans son *Apologie contre les Ariens* et dans son *Histoire des Ariens*. Or, l'*Apologie* a été écrite, au plus tard, en 350, c'est-à-dire deux ans avant que Libère fût pape : il est donc évident qu'il y a eu une interpolation postérieure, et faite par une main maladroite, car cette addition rend l'*Apologie* inepte et ridicule. L'*Histoire des Ariens* a été également écrite avant l'époque où l'on place la chute de Libère, c'est-à-dire en 357 ou 358; or, le passage où l'on en parle est une addition faite après coup. On voit, d'ailleurs, poindre, — cinquante ans seulement après, — les commencements de la calomnie.

Le témoignage de saint Hilaire n'existe pas plus que celui de saint Athanase, car les passages que l'on cite n'ont aucune authenticité, pas plus que les lettres de Libère qui se trouvent dans les *fragments* attribués à saint Hilaire, et il est reconnu que ces *fragments* ont été l'objet d'audacieuses et nombreuses falsifications.

Saint Jérôme a écrit ces mots dans sa *Chronique* : « Libère, vaincu par les ennuis de l'exil, souscrivit à l'hérésie et entra dans Rome en triomphateur. »

Ce témoignage, qui paraît avoir une grande force, n'en a plus aucune lorsque l'on considère que la *Chronique* a

été écrite plus de trente ans après l'exil de Libère, et en Orient, où l'on répandait sur ce pape les bruits les plus calomnieux. Il est prouvé, de plus, que la *Chronique* a été extraordinairement altérée dans son texte; enfin, dit le docteur Thomas Ménochius, « il n'y a pas de trace de la « chute de Libère dans le manuscrit des *Chroniques* de « saint Jérôme, que l'on conserve au Vatican, et qui fut « donné au pape par la reine de Suède; manuscrit « qu'Holstenius soutient être d'une très-grande antiquité, « et que les savants croient avoir été écrit au VIe ou au « VIIe siècle. » Il s'agit donc encore ici d'une addition faite après coup.

Un autre passage tiré des *Écrivains ecclésiastiques* de saint Jérôme n'est pas plus authentique.

Rien de ce qui est à la charge de Libère ne subsiste, tandis que les témoignages à sa décharge sont nombreux et magnifiques. Ce sont d'abord tous les évêques du monde catholique qui continuent de communiquer avec Libère après son retour comme auparavant; ils lui envoient les actes des synodes qu'ils célèbrent et le consultent sur les difficultés majeures qu'ils rencontrent. Puis, de tous côtés, les plus grands saints, les hommes les mieux informés rendent hommage à ses vertus et à son courage. Saint Sidoine le regarde comme un de ses plus illustres prédécesseurs; saint Basile l'appelle très-bienheureux; saint Épiphane le proclame pontife d'heureuse mémoire; Cassiodore dit : « Le grand Libère, le très-saint « évêque, qui surpasse tous les autres en mérite et se « trouve en tout un des plus célèbres; » Théodoret le regarde comme un illustre et victorieux athlète de la vérité; Sozomène, comme un homme rare sous quelque rapport qu'on le considère; saint Ambroise dit de lui qu'il fut un

saint et très-saint évêque : « Il est temps, — dit-il à sa « sœur Marceline, — de vous rappeler les instructions de « Libère, ce pontife de sainte mémoire, les paroles d'un « orateur plaisent d'autant plus que ses vertus sont plus « grandes. » Enfin, le ménologe des Grecs, qui ne peut être suspect, annonce la fête de saint Libère en ces termes :

« 27 septembre : Mémoire de notre saint père Libère.

« Le bienheureux Libère, défenseur de la vérité, était « évêque de Rome sous le règne de Constance; le zèle « dont il brûlait pour la foi orthodoxe lui fit prendre la « défense du grand Athanase, persécuté par les héréti- « ques et expulsé de son siége d'Alexandrie, à cause de « l'attachement qu'il professait pour la vérité. Tant que « Constantin et Constant, les deux premiers fils de Cons- « tantin le Grand, vécurent, la foi orthodoxe triompha; « mais, après la mort de ces princes, Constance, le plus « jeune, qui était arien, fut seul maître de l'empire, et « l'hérésie prévalut. Ce fut alors que Libère, qui com- « battait de toute sa force l'impiété des hérétiques, fut re « légué à Bérée, ville de Thrace ; mais les Romains, dont « il possédait l'amour et l'estime, lui restèrent fidèles et « demandèrent son retour à l'empereur. Libère revint à « Rome, où il mourut après avoir sagement gouverné « son troupeau. »

Après tous ces témoignagnes, on peut hardiment conclure que la chute de Libère est un mensonge historique. Tous les actes anthentiques du saint pape le montrent le défenseur intrépide et constant de la religion catholique.

Parmi les savants qui, — à partir du XVIIe siècle, — ont victorieusement réfuté le mensonge de la prétendue faiblesse

de saint Libère, la France catholique a le droit de citer, avec un noble orgueil, André du Chesne, le docteur de Navarre Corgne, au siècle suivant, et, de nos jours, les abbés Rohrbacher et Darras, de Béchillon (1) et Constant (2).

II

LA CONSULTATION DU PAPE ZACHARIE.

(VIIe siècle.)

La question historique qui se présente ici touche à plus d'un point dont l'actualité s'est réveillée au seul mot d'*infaillibilité*. Si complexe que cet épisode puisse sembler au premier abord, rien n'est plus simple au fond, comme on va le voir. Et, d'abord, voici le récit pur et véridique du fait qui a donné lieu à tant de méprises et d'interprétations diverses, dont la plupart injurieuses à la mémoire d'un grand pape, et, par conséquent, à celle de ses successeurs, en butte depuis lors à des accusations dont il est indispensable, — aujourd'hui plus que jamais, — de faire enfin prompte et bonne justice....

Pepin le Bref gouvernait, depuis dix ans, la France comme maire du palais, lorsqu'il crut le moment arrivé pour saisir le sceptre royal. Il relégua le dernier Mérovingien dans un cloître et se fit élever sur le pavois, aux applaudissements des évêques et des grands de la nation (752).

Voilà le fait pur et simple; maintenant, depuis trois siècles environ, on l'a entouré de circonstances dont il

(1) *Dissertation sur la prétendue chute du pape Libère.* (Poitiers, 1855.)
(2) *L'Histoire et l'infaillibilité des papes.* (1859.)

importe de discuter l'authenticité et de bien préciser la valeur réelle.

L'on raconte donc que Pepin, craignant de passer pour un usurpateur en détrônant Childéric III, envoya une solennelle ambassade au pape Zacharie, pour lui demander lequel devait régner : ou celui qui remplissait tous les devoirs d'un roi sans en avoir le titre, ou celui qui en avait le titre sans en remplir les devoirs. Le saint pontife aurait donné une décision *que*, dit un historien moderne (1), *le bon sens le plus vulgaire eût, du reste, prononcée de même;* et, de cette réponse, on a tiré les conclusions les plus étranges.

Donc, disaient les canonistes (2), le pape a le droit de déposer les souverains, non-seulement lorsqu'ils scandalisent ou oppriment leurs sujets, mais encore lorsqu'ils sont simplement incapables ou inutiles.

Doctrine monstrueuse! injustice! révoltante! s'écriait Calvin (3). Pepin n'a été qu'un parjure et un brigand : le pape Zacharie a été son odieux complice.

Zacharie, répondaient les ultramontains, n'a fait qu'exercer un droit que peuples et souverains lui ont librement déféré. La consultation est un fait certain qui établit le droit du saint-siége (4).

Mais non, reprenaient les gallicans, Zacharie était un saint pontife; on l'honora d'un culte public dans l'Église. Comment admettre qu'il se soit rendu coupable d'une

(1) Laurentie. *Histoire de France*, t. I, p. 271, 2e édition.
(2) Cf. les commentateurs du canon *Alius*, causa 15, 19. 6.
(3) Institut., lib. IV, cap. VII, ap. Serarius. *Moguntiacarum rerum* lib. III, note 40.
(4) Bellarmin, Pagi, Mabillon, etc.

usurpation de pouvoir? La consultation est donc *une fable* (1).

Comme le dit très-bien un érudit de ce temps-ci, du moment que l'on étudiait le fait pour y trouver des armes favorables ou hostiles à l'autorité du saint-siége, il était difficile d'en faire une exposition acceptable à la bonne foi et à la raison.

Pepin n'a pas été un usurpateur; car il est devenu roi en vertu des institutions nationales; et le pape Zacharie n'a pas empiété sur le domaine temporel des rois, car les papes n'ont jamais empiété snr le domaine de personne.

Deux propositions, deux vérités dont la preuve va suivre.

Tous les témoignages, tirés des vieilles chroniques, que l'on invoque à l'appui de la *consultation*, se réduisent à trois ou quatre; mais les auteurs que l'on cite, dans le même but, doivent aussi être réduits à un ou deux tout au plus. Du reste, les témoignages ne doivent pas être comptés, mais pesés.

Tant de divergences entre des auteurs tous également inconnus (moins Éginhard, l'historien de Charlemagne); tant d'incertitudes pour les dates, d'erreurs manifestes quant aux personnes, tant de confusion et d'embarras dans le style, tout semble indiquer *à priori* que nous sommes en présence d'une grave supercherie.

Pour ne parler que du prétendu témoignage d'Éginhard, qui n'a écrit la *Vie de Charlemagne* que vers l'an 820, et qui a commis dans cette *Vie* de nombreuses erreurs (2), on

(1) Lecointe. *Annales ecclesiastici Francorum*, tome V, p. 319. — Noël Alexandre. *Hist. ecclesiast.*, t. II.

(2) Lecointe. *Annales ecclesiastici Francorum*, t. V, p. 325, et ailleurs.

a lieu de s'étonner que les historiens l'aient jamais invoqué sur le fait dont il s'agit. On est dispensé de toute discussion à ce sujet, quand on entend Éginhard dire lui-même : « Les écrits ne nous apprennent rien sur la naissance et la première jeunesse de Charlemagne, et *il ne vit plus personne* qui en ait eu connaissance ; il serait donc *inepte*, à mon sens, de rien écrire sur ces points ; aussi, *laissant de côté ce que je ne sais pas*, j'ai résolu de n'exposer dans ce livre que ses actions, ses mœurs et les autres parties de sa vie. »

Mais pourquoi nous lancer dans la discussion de ces textes ? Abordons immédiatement le point important, celui-là même qui est l'objet de ce rapide examen, — la consultation du pape Zacharie. Zacharie ne prétendait pas disposer de la couronne ; il résolvait un cas de conscience ; la couronne était encore élective à cette époque, et Pépin ne demandait une décision au pape que pour rassurer sa conscience et celle de ses sujets. Voici, du reste, comment le fait est jugé par trois graves autorités :

« Le pontife est consulté, dit Bossuet, comme dans une question importante et douteuse, s'il est permis de donner le titre de roi à celui qui a déjà la puissance royale. Il répond que cela est permis. Cette réponse, manée de l'autorité la plus grande qui soit au monde, est regardée comme une décision juste et légitime. En vertu de cette autorité, la nation elle-même ôte le royaume à Childéric et le transporte à Pepin ; car on ne s'adressa point au pontife pour qu'il ôtât ou qu'il donnât le royaume, mais afin qu'il déclarât que le royaume devait être ôté ou donné par ceux qu'il jugeait en avoir le droit (1). »

(1) Bossuet. *Defensio cleri gallicani*, lib. II, cap. v.

Fénelon dit, de son côté : « Le pape Zacharie répondit
« seulement à la consultation des Francs comme le prin-
« cipal docteur et pasteur, qui est tenu de résoudre les
« cas particuliers de conscience pour mettre les âmes en
« sûreté (1).... Ainsi, l'Église ni ne destituait ni n'instituait
« les princes laïques ; elle répondait seulement aux
« nations qui la consultaient, sur ce qui touche à la
« conscience, sous le rapport du contrat et du ser-
« ment. Ce n'est pas là une puissance juridique et civile,
« mais seulement directive et ordinative, telle que l'ap-
« prouve Gerson (2). »

Enfin, Châteaubriand dit, à son tour (3) : « Traiter
« d'usurpation l'avénement de Pepin à la couronne, c'est
« un de ces vieux mensonges historiques qui deviennent
« des vérités à force d'être redits. Il n'y a point d'usur-
« pation là où la monarchie est élective ; c'est l'hérédité
« qui, dans ce cas, est une usurpation. Pepin fut élu de
« l'aveu et du consentement de tous les Francs. Le pape
« Zacharie, consulté par Pepin, eut raison de répondre :
« Il me paraît bon et utile que celui-là soit roi qui, sans
« en avoir le nom, en a la puissance, de préférence à celui
« qui, portant le nom de roi, n'en garde pas l'autorité. »

Ainsi, les Francs avaient le droit d'élire Pepin ; Zacharie avait le droit de déclarer si cette élection n'avait rien de contraire à la conscience. Témoin, de nos jours, de trop fréquentes révolutions ; nous savons que l'autorité religieuse peut être souvent appelée à donner des décisions semblables : les évêques de France, en 1830, consultèrent le pape pour savoir s'ils pouvaient

(1) Fénelon. *Œuvres complètes* (Versailles), tome II, p. 382.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 384.
(3) *Etudes historiques*, tome III, p. 243.

prêter serment à Louis-Philippe : a-t-on cru que le pape donnait la couronne à ce prince, parce qu'il répondit qu'on pouvait prêter serment?

III

LA MUTILATION DU PAPE SAINT LÉON III.

(VIIIe siècle.)

Le concile et surtout la définition dogmatique de l'infaillibilité du pontife romain ont été le prétexte d'une recrudescence d'attaques contre la chaire de Saint-Pierre; la passion a cherché dans l'arsenal de l'erreur et du mensonge toutes les armes dont le temps et la critique avaient fait justice à tout jamais, ce semble.

Cependant on a vu reparaître les accusations les plus insensées, et parmi cette foule d'assertions, l'allégation étrange (pour ne pas dire plus) qui atteint un pape que l'Église a placé sur ses autels a été mise en avant par une feuille impie, dont je ne reproduirai pas le titre; car, à lui seul, il est un blasphème.

Il s'agit de la mutilation de saint Léon III, qui, au commencement du IXe siècle, eut les yeux crevés pour un crime imaginaire.

En racontant à sa manière ce fait de l'histoire des papes, le journal en question lui a donné une tournure odieuse comme l'intention même qui lui a dicté ce récit...

Saint Léon III était né à Rome, et avait été élevé dès son plus jeune âge dans le séminaire du palais de Latran, où il s'était nourri de l'étude des saintes Écritures et parfaitement instruit dans la discipline ecclésiastique. Ses mœurs étaient pures ; il se distinguait par son éloquence

et par une grande fermeté de caractère. Il aimait à s'entretenir des choses de Dieu et à prier. Ses aumônes étaient abondantes; il recommandait aux autres la charité pour le prochain, et il prêchait d'exemple en visitant les malades et les infirmes. Une telle conduite attira à Léon l'amour du clergé et du peuple; il fut élu pape d'une voix unanime, le 26 décembre 795. Il s'empressa de notifier son avénement à Charlemagne, qui venait de remporter une victoire signalée sur les Huns, et qui se disposait à envoyer à Rome une partie des dépouilles autrefois enlevées à la ville éternelle par ces barbares.

« C'est à nous, — écrivait Charlemagne au nouveau « pape, — c'est à nous, avec le secours du Seigneur, de « défendre en tous lieux par nos armes l'Église de Dieu, « au dehors contre les incursions et les ravages des infi- « dèles, au dedans contre les hérétiques. »

Saint Léon III, pour témoigner sa reconnaissance à Charlemagne, éleva à son patriciat un monument qui subsiste encore. Il fit représenter en mosaïque, dans la grande salle à manger du palais de Latran, saint Pierre assis, qui donne à Charlemagne, agenouillé à sa gauche, un étendard sur lequel on voit six roses, tandis que de la main droite il donne l'étole au pape Léon, qui est aussi à genoux. Au-dessus du pape on lit cette inscription : *A notre seigneur le très-saint pape Léon*; et au-dessus du roi : *A notre seigneur le roi Charles.* Au pied des trois figures sont ces paroles : *Bienheureux Pierre, donne la vie au pape Léon et la victoire au roi Charles.*

Cependant les vertus du saint pape excitèrent la jalousie de deux prêtres ambitieux dont son élection avait trompé les espérances. Ces deux prêtres indignes, nommés Pascal et Campule, formèrent le projet de l'assassiner.

Ils choisirent pour cela le 25 avril 799, jour de Saint-Marc, où le pape avait coutume de suivre la procession solennelle qu'on appelait *la grande Litanie.* A un signal convenu, une troupe de gens apostés se jetèrent sur le pape, et tandis que Pascal le tenait par la tête et Campule par les pieds, ils s'efforcèrent de lui crever les yeux et de lui couper la langue, et le laissèrent ainsi étendu sur la place. Pascal et Campule le traînèrent ensuite demi-mort, au milieu d'une foule frappée de stupeur et intimidée par les sicaires, jusque dans l'église du monastère des saints Étienne et Sylvestre, et achevèrent de lui crever les yeux et de lui mutiler la langue au pied de l'autel, où ils le laissèrent nageant dans son sang à la garde de leurs gens; puis, craignant qu'on ne leur enlevât leur victime, ils le firent transporter pendant la nuit dans la prison du monastère de Saint-Érasme, sur le mont Cœlius.

Toute la ville fut remplie d'horreur et de tumulte. Après les premiers moments de stupeur et d'effroi, la foule demanda la délivrance du saint pontife, qui fut transporté à Saint-Pierre. Widigis, duc de Spolète, s'était mis en route à la première nouvelle de l'attentat, et accourait avec une armée au secours du pape; il lui offrit un asile dans son duché, et le conduisit avec les plus grands honneurs à Spolète. Un miracle, attesté par tous les auteurs contemporains, vint remplir de joie le cœur des fidèles et redoubler leur vénération pour le pape : Léon recouvra l'usage de la vue et de la parole. L'Église romaine fait mémoire de ce miracle, le 12 juin, dans les termes suivants : « A Rome, dans la basilique vaticane, « saint Léon III, pape, à qui Dieu rendit miraculeusement « l'usage des yeux que des impies lui avaient arrachés et « de la langue qu'ils lui avaient coupée. »

Charlemagne fut vivement affligé des violences exercées sur le souverain pontife. Il écrivit aussitôt au célèbre Alcuin, pour lui demander ce qu'il devait faire en cette circonstance.

« Il y a dans le monde,—répondit Alcuin,—trois digni-« tés plus élevées que toutes les autres. La première est « la dignité apostolique, qui gouverne le siége de Saint-« Pierre; la seconde est la diginité impériale, qui com-« mande à la nouvelle Rome (1); la troisième est la di-« gnité royale, à laquelle le Seigneur vous a élevé pour « gouverner le peuple chrétien. Vous êtes la ressource de « l'Église, le vengeur des crimes, la consolation des « affligés. Quel scandale dans l'Église romaine où la « religion a été si florissante! Des hommes pervers ont « aveuglé leur propre chef. Vous ne devez pas négli-« ger de prendre soin de ce chef, c'est-à-dire du pape: « le mal des pieds est moins grave que celui de la « tête. »

Charlemagne envoya d'abord une ambassade à saint Léon III, et il songeait à le rétablir dans Rome, où les séditieux étaient encore les maîtres, lorsqu'il apprit que le pontife avait résolu de venir lui-même à Paderborn. Un poëte du temps a décrit la solennelle entrevue de Léon et de Charlemagne. Le roi envoya d'abord à la rencontre du pape un archevêque, ensuite un de ses comtes, enfin son fils Pepin, vainqueur des Huns et roi d'Italie. Pepin marchait à la tête de 100,000 hommes. Lorsque cette armée aperçut le pontife entouré seulement de quelques serviteurs, elle se prosterna trois fois; il la bénit trois fois, et Pepin vint se placer à ses côtés. Bien-

(1) Constantinople.

tôt Charlemagne, averti, sort de Paderborn, accompagné du clergé portant la bannière et la croix. Il vient se placer au milieu d'une autre armée, composée de différents peuples qu'il range en un cercle immense, représentant une cité vivante au milieu de laquelle il se tient lui-même debout, surpassant de la tête tous ceux qui l'entourent. Le pape paraît dans l'enceinte, escorté de Pepin. En ce moment, armée, peuple, clergé, toute l'innombrable multitude tombe à genoux, et Charlemagne reste incliné devant Léon, qui bénit à trois reprises ces peuples trois fois prosternés. Ces deux hommes ensuite s'approchent et s'embrassent en pleurant, et le pape, élevant la voix, entonne le cantique des anges : *Gloire à Dieu dans le ciel, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.*

Les ennemis du pape furent effrayés de l'amitié qui l'unissait au roi des Francs ; les séditieux furent punis, et quelques mois après l'entrevue de Paderborn, Léon III fit sa rentrée dans sa ville pontificale aux acclamations de tout un peuple ivre de joie du retour de son père. C'était le 29 novembre 799. L'année suivante, Charlemagne vint à Rome afin d'achever l'œuvre de la pacification. L'humble et pieux pontife voulut se justifier devant lui des accusations calomnieuses répandues par ses ennemis. Une grande réunion d'évêques et de seigneurs laïques, Francs et Romains, se tint dans la basilique de Saint-Pierre. Le roi et le pape s'assirent et firent asseoir les archevêques, les évêques et les abbés ; les prêtres et les laïques restèrent debout. Le roi prit la parole et exposa le motif de la réunion ; mais tous les archevêques, évêques et abbés s'écrièrent d'une voix unanime :

IL NE NOUS APPARTIENT PAS DE JUGER LE SIÈGE APOSTOLIQUE, QUI EST LE CHEF DE TOUTES LES ÉGLISES DE DIEU. NOUS SOMMES TOUS JUGÉS PAR CE SIÈGE ET PAR LE PASTEUR QUI Y PRÉSIDE ; MAIS IL N'EST JUGÉ PAR PERSONNE ; C'EST LA L'ANCIENNE COUTUME. LE SOUVERAIN PONTIFE JUGERA LUI-MÊME, ET NOUS OBÉIRONS.

Quelle solennelle et unanime déclaration que celle du clergé de France et d'Italie!....

Le lendemain, l'assemblée se réunit de nouveau dans l'église de Saint-Pierre; le pape monta sur l'ambon, et tenant en main le livre des Évangiles, il prononça à haute voix le serment suivant :

« Moi, Léon, pontife de la sainte Église romaine, de « mon propre mouvement et de ma pleine volonté, je « jure devant Dieu qui sonde le fond des consciences, en « présence de ses anges, du bienheureux apôtre saint « Pierre et de vous tous qui m'entendez, que je n'ai ni « fait ni ordonné aucune des actions qu'on m'a im« putées. J'en atteste le Juge suprême au tribunal de « qui nous comparaîtrons tous. Je fais ce serment sans « y être obligé par aucune loi et sans vouloir en faire « une coutume ou une loi pour mes successeurs, mais « seulement pour dissiper plus certainement d'injustes « soupçons. »

Le pape eut à peine fini de prononcer ces paroles que les évêques entonnèrent le *Te Deum*, qui fut chanté par le clergé, le roi et le peuple....

Ici s'arrête le récit de l'épisode de la vie de saint Léon III, qui fait le sujet de ces lignes; nous croyons que ces détails suffisent surabondamment.

Ce grand pape mourut en 816, après avoir régné plus de vingt ans; son nom a été inséré au martyrologe

romain, au XVIIe siècle, en vertu d'une décision de la congrégation des rites.

En héritant du sceptre d'Adrien Ier, saint Léon avait hérité de son génie. Comme lui il embellit des églises et fonda des hôpitaux; car la gloire de Dieu et l'amour des pauvres n'ont jamais été séparés dans la pensée des papes.

LA VÉRITÉ SUR JEAN BART.

L'antiquité païenne, dans un de ses mythes les plus ingénieux, nous parle d'un voleur assassin qui, après avoir rançonné et dépouillé ses victimes, les étendait à tour de rôle sur un lit de fer, coupant les extrémités de celles dont la taille dépassait la mesure de ce lit, ou bien, par des tortures inouïes, faisant atteindre aux autres la dernière limite de ce même lit.

Le rôle du mensonge, en histoire, nous semble avoir une entière analogie avec celui du brigand Procuste, et son lit trop fameux est la réalisation du lit symbolique et proverbial. Comme Procuste, le mensonge, embusqué sur la route, au coin d'un bois, ne choisit pas plus que lui ses victimes; il saisit ce qui lui tombe sous la main, et c'est ce qui explique pourquoi tel personnage ou tel fait subit ses rigueurs, tandis que tant d'autres lui échappent.

Au nombre des victimes du mensonge, une des premières qui se présentent, une des plus amoindries et, par conséquent, des plus torturées, c'est, sans contredit, notre grand et populaire Jean Bart, un des illustres marins du règne de Louis XIV.

Pourquoi le mensonge ne s'est-il pas aussi bien, et

même de préférence, attaché à un autre célèbre marin de la même époque, dont la naissance et le pays surtout semblaient le désigner aux anecdotiers à outrance: nous voulons parler de celui qui se fit connaître sous le nom du chevalier Paul, et qui, né à Marseille d'une blanchisseuse, fut presque le contemporain de Jean Bart? Les rodomontades mises sur le compte du Flamand Bart eussent eu une saveur toute particulière, *sui generis*, un vrai goût de terroir dans la bouche de Paul, avec l'accent natif de la Canebière.

Eh bien! non, Paul a été respecté ou oublié, — comme on voudra, — par le mensonge, tandis que Jean Bart.... Mais, sans plus tarder, esquissons rapidement la biographie de l'enfant de Dunkerque, et après cela nous rechercherons ce qui a pu donner lieu aux anecdotes absurdes qui chargent la mémoire du marin flamand; et l'ont transformé en une sorte de Roquelaure.... moins l'esprit.

Né à Dunkerque le 21 octobre 1650, cet homme illustre, dont le souvenir est resté si vivace dans le peuple et les matelots, appartenait à une famille de marins dunkerquois dont plusieurs membres étaient parvenus à des grades supérieurs. Cornil Bart, le père de Jean, fut un de ces vaillants corsaires comme Dunkerque en a fourni un si grand nombre dans toutes nos guerres maritimes.

Embarqué dès l'âge de douze ans (c'était débuter de bonne heure dans la carrière), Jean Bart devint, quelques années plus tard, second maître à bord d'un brigantin qui portait le nom peu poétique de *Cochon-Gras*, et qui avait pour mission de croiser dans la Manche et de surveiller les mouvements des Anglais.

Vers 1666, il alla servir dans la marine hollandaise sous l'illustre Ruyter, prit part aux guerres contre les Anglais,

et revint à Dunkerque avec le grade de second lieutenant, au moment où la guerre éclatait entre la Hollande et la France (1672). Ce fut alors qu'il commença sa carrière de corsaire, d'abord comme second, puis comme capitaine, et pendant six années, jusqu'au traité de Nimègue (1678), ses courses audacieuses contre les vaisseaux hollandais, ses exploits et ses prises se multiplièrent à l'infini; sa renommée se répandit jusqu'à la cour.

Sur la recommandation de Vauban, qui se connaissait en hommes, Jean Bart, dont le nom était déjà la terreur des armateurs ennemis, fut promu par Louis XIV au grade de lieutenant de vaisseau dans la marine royale (8 janvier 1679). Il servit en cette qualité jusqu'en 1681, époque où Colbert lui fit donner le commandement de deux frégates pour aller croiser contre les pirates de Salé : cette campagne fut brillante, et il ramena cent cinquante Mores prisonniers, parmi lesquels le fils du gouverneur de Salé et d'autres personnages d'importance.

Lorsque la guerre se ralluma entre l'Espagne et la France (1683), il se livra à de brillantes croisières dans la Méditerranée, fut nommé, en 1686, capitaine de frégate, et dès lors commença pour lui toute une série d'exploits où le sang-froid uni à l'audace portèrent son nom aux quatre coins du monde. Homme essentiellement pratique, ce fut lui qui inspira l'idée neuve de réunir des corsaires en escadre, d'en former une division de course composée de frégates légères, d'une marche supérieure, armée d'un équipage nombreux et aguerri, pouvant se subdiviser, s'éparpiller ou se fondre en un seul corps, suivant les circonstances et les besoins, et destinée à ruiner le commerce ennemi, harceler les escadres, les attaquer de front dans l'occasion, — pouvant jouer, en un

mot, le double rôle d'une flotte légère et d'une armée de ligne.

A ce moment-là, la réputation de Jean Bart était si bien consacrée, que quand il y avait une expédition aventureuse, téméraire même à entreprendre, on songeait immédiatement à l'intrépide marin qui semblait en avoir été l'inspirateur; car, avec un tel homme, que ne pouvait-on oser entreprendre !...

Au commencement de 1689, il fut donc chargé de transporter un chargement de poudre et autres munitions, de Calais à Brest, à travers les croiseurs anglais et hollandais. Il naviguait de conserve avec Forbin, et ils eurent sur leur route de sanglants combats à soutenir; mais ils remplirent heureusement leur mission. Un de ces rudes combats vit un épisode unique peut-être dans les fastes de la marine. Jean Bart s'apercevant que son fils (alors enfant de dix ans!) pâlissait aux premiers coups de canon, le fit attacher au grand mât et l'y laissa jusqu'à la fin de l'action. Ce trait d'une rudesse héroïque peint l'homme. Cette barbarie atteint le sublime. Comme un tel spectacle était bien fait pour aguerrir l'enfant et exalter l'équipage tout entier!...

L'enfant devint par la suite vice-amiral...

Dans une nouvelle expédition avec Forbin, tous deux furent faits prisonniers dans la Manche, après un terrible combat contre deux vaisseaux anglais, et conduits blessés à Plymouth. Douze jours s'étaient à peine écoulés que, par une nuit de brouillard, ils s'échappèrent de leur prison, se jetèrent dans une yole et s'enfuirent avec un autre compagnon et deux mousses. Jean Bart rama presque sans se reposer pendant deux jours et demi, tandis que Forbin, dont les blessures saignaient encore, tenait le

gouvernail. Enfin les audacieux fugitifs abordèrent sur la côte de Bretagne, à quelques lieues de Saint-Malo. La résistance héroïque qu'ils avaient faite avant de se rendre, accablés sous le nombre, avait permis aux bâtiments marchands qu'ils escortaient de gagner le large et d'échapper aux Anglais.

Forbin et Jean Bart furent nommés capitaines de vaisseau.

Jean Bart reprit presque aussitôt la mer, à la tête de plusieurs frégates, et ne tarda pas à tirer une ample vengeance de sa mésaventure par de nombreuses prises et de nouveaux succès sur les vaisseaux ennemis. En 1690, il commandait la frégate *l'Alcyon*, qui faisait partie de l'armée navale sous les ordres de Tourville, et il prit part aux opérations qui eurent lieu dans la Manche l'année suivante. Ce fut au retour de cette campagne qu'il renouvela la proposition du projet qu'il avait déjà soumis : de créer une escadre du Nord destinée à détruire le commerce des Hollandais dans le Nord et dans la mer Baltique. Cette fois, on accueillit sa proposition, et lui-même fut chargé de surveiller l'exécution de l'armement. Les préparatifs achevés, il s'agissait de sortir de Dunkerque. La rade était bloquée depuis plusieurs mois par trente-cinq ou quarante navires anglais et hollandais. Jean Bart, qui n'avait que sept frégates et un brûlot, passa à travers la flotte ennemie (juillet 1692), enleva le lendemain quatre navires richement chargés ; brûla, quelques jours plus tard, quatre-vingts bâtiments marchands ; fit une descente en Angleterre, près de Newcastle ; détruisit deux cargaisons, et revint à Dunkerque, chargé de prises. Il en repartit bientôt avec trois vaisseaux de son escadre, courut sur les mers du Nord, dispersa une flotte hollandaise,

et rentra bientôt, traînant à sa suite seize navires chargés de grains et autres marchandises.

En 1693, Louis XIV voulant réparer le désastre naval de la Hogue, donna à Tourville le commandement d'une flotte dont Jean Bart faisait partie avec le commandement du vaisseau *le Glorieux*. Il prit part à la brillante journée de Lagos, et détruisit pour son compte six bâtiments ennemis de vingt-quatre à cinquante canons. Il reçut ensuite l'ordre de se rendre à Dunkerque pour prendre le commandement de six frégates, afin d'aller chercher à Vlecker cent navires chargés de blé. Il remplit heureusement sa mission, et amena la flotte à Dunkerque, après un terrible combat contre les escadres anglaise et hollandaise qui lui fermaient la mer, et qui déjà s'étaient emparées de la flotte. Cette expédition mémorable, dont le souvenir fut conservé par une médaille, rendit un grand service à la France, car le blé était alors fort rare et d'une cherté inouïe. Il tomba de trente livres à trois livres le boisseau.

Dans la même année, il prit encore trois frégates anglaises et des transports chargés de munitions. En octobre 1694, Louis XIV accorda à Jean Bart des lettres de noblesse, la croix de Saint-Louis et le droit de porter une fleur de lis dans ses armoiries.

C'est vers cette époque qu'il faillit prendre en mer le roi Guillaume d'Orange, qui retournait de Hollande en Angleterre. Ce fait est attesté par la *Gazette* de la Haye du 18 novembre 1694. On comprend aisément quelles eussent été les conséquences d'une telle capture, qui, probablement, aurait ramené Jacques II sur le trône d'Angleterre et peut-être mis fin à la guerre.

Eu 1696, l'expédition d'Angleterre rêvée par Louis XIV ayant avorté, Jean Bart reçut l'ordre d'aller croiser avec

son escadre dans la mer du Nord. Bloqué dans la rade de Dunkerque par quatorze vaisseaux anglo-bataves, il n'en traversa pas moins cette flotte avec neuf vaisseaux et six frégates; rencontra au nord du Texel la flotte marchande hollandaise de la Baltique, escortée par six frégates dont il s'empara après un combat fort vif ; quarante vaisseaux marchands environ tombèrent également en son pouvoir. Mais bientôt une flotte de treize vaisseaux de guerre ennemis arrivant à pleines voiles, il brûla ses prises à la vue de l'ennemi, et quand elles furent entièrement consumées, se retira lentement en ordre de combat, sans qu'on osât l'attaquer. La hardiesse et l'habileté de ses manœuvres en cette occasion ont été justement admirées. Cette retraite du lion devant des forces plus que doubles répond victorieusement à ceux qui ont dit que le vaillant corsaire n'était propre qu'aux coups d'audace, aux actions hardies, et qu'il n'entendait rien aux opérations navales. On peut rappeler encore que c'est avec des escadres qu'il accomplit ses actions les plus glorieuses, et qu'il montra souvent autant de prudente habileté dans la combinaison de ses plans que d'héroïsme aventureux dans leur exécution.

Jean Bart termina cette brillante campagne en passant au travers de trente-trois vaisseaux qui lui barraient la route des ports de France. Louis XIV le récompensa de ses nouveaux services par le grade de chef d'escadre; ce fut le roi lui-même qui lui annonça sa nomination en ces termes :

— Jean Bart, je vous ai fait chef d'escadre.

L'intrépide marin répondit :

— Sire, vous avez bien fait.

Comme les courtisans souriaient de ce qui leur semblait une sottise :

— Vous n'avez pas compris Jean Bart, leur dit Louis XIV; sa réponse est celle d'un homme qui sent ce qu'il vaut, et qui compte m'en donner de nouvelles preuves.

L'année suivante, il fut chargé de conduire à Dantzig le prince de Conti, qui allait tenter de se mettre en possession de la couronne de Pologne. Il fallait passer sur une mer couverte d'ennemis; seul, il fut jugé capable de remplir cette mission périlleuse et presque impossible. Il mit à la voile le 6 septembre. Vers l'embouchure de la Meuse, il rencontra neuf gros vaisseaux, auxquels il échappa. Le danger passé, le prince lui dit :

— Attaqués, nous étions pris.

— Jamais, répondit Jean Bart; nous aurions tous sauté : mon fils était à la sainte-barbe avec ordre de mettre le feu, au premier signal.

Le prince épouvanté répliqua :

— Le remède est pire que le mal; je vous défends de vous en servir tant que je serai sur votre vaisseau.

Arrivé à Dantzig, le prince de Conti ne sut ou ne put entreprendre rien de sérieux. Il fallut le ramener en France. Chemin faisant, Jean Bart enleva cinq vaisseaux.

Cette même année (1697), fut signée la paix de Ryswick, et Jean Bart se reposa pour la première fois de sa vie. Il vivait simplement, à Dunkerque, au milieu de sa famille, lorsque éclata la guerre de la succession d'Espagne. Chargé du commandement d'une escadre, il en pressa l'armement avec tant d'activité qu'il contracta une pleurésie et mourut le 27 avril 1702, au moment où la France aurait eu le plus grand besoin de ses services. Il n'avait que cinquante-deux ans. Sa perte fut vivement sentie, non-seulement par la nation, mais, ce qui est plus rare,

par le monde officiel, par la cour et par le roi lui-même, qui fit une pension à la veuve de l'illustre marin.

De tant de prises qu'il avait faites, de tant de millions qu'il avait rapportés à l'État, l'honnête grand homme n'avait rien gardé pour lui-même ; il ne laissa qu'une fortune médiocre à sa famille. Peu de temps après sa mort, on sentit mieux encore quel homme la France avait perdu, au moment où elle s'engageait dans cette terrible guerre qui la mit au bord de l'abîme. Un officier de grand mérite, M. de Pontis, illustré par sa fameuse expédition de Carthagène, succéda à Jean Bart dans le commandement de l'escadre de Dunkerque; mais bloqué par plusieurs navires anglais et hollandais, il n'osa sortir et resta, pendant toute la campagne, tristement confiné dans le port.

— Ah ! disaient les Dunkerquois, on voit bien que le pauvre M. Bart n'est plus là !

Quatre ou cinq fois, en effet, l'audacieux capitaine avait exécuté cette manœuvre étonnante, avec quelques vaisseaux, et quoiqu'il fût bloqué par trente et quarante navires ennemis.

Marié deux fois, Jean Bart eut treize enfants, dont six seulement lui survécurent. Son fils aîné, François-Cornil Bart, né à Dunkerque en 1677, suivit son père, pour ainsi dire au sortir du berçeau, prit une part brillante aux guerres maritimes de son temps, fut nommé vice-amiral en 1753 et mourut en 1755, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il eut lui-même deux fils, dont l'un, Gaspard-François Bart, entra dans le génie, devint chef de brigade, et mourut en 1782; l'autre, Philippe-François Bart, servit dans la marine, s'éleva au grade de chef d'escadre, et mourut en 1784. C'était le dernier descendant mâle, en ligne directe, de Jean Bart.

Maintenant, après avoir lu cette notice où les principaux traits dont la réunion compose le grand marin sont réunis, on se demande comment a pu naître, se former et grandir cette tradition, devenue si populaire, qui de l'homme que nous savons a fait l'extravagant personnage dont les livres courants, la peinture et les souvenirs persistants s'obstinent à nous présenter une si difforme caricature.

Nous avons d'abord bien vite couru aux *Mémoires* de Saint-Simon, si féconds en portaits de fantaisie, et où le ridicule des originaux est pris sur le vif, à plaisir, et buriné si profondément. Rien de tel sur Jean Bart, de la part du critique morose ; quelques lignes dont celle-ci, en manière d'oraison funèbre, très-digne, mais d'une brièveté désespérante : « Le roi fit une perte en la mort du cé-« lèbre Jean Bart, qui a si longtemps et si glorieusement « fait parler de lui à la mer. Il n'est pas besoin que je le « fasse connaître. » Et c'est tout ? A plusieurs reprises, Saint-Simon mentionne d'un mot tel ou tel événement de la vie du marin, qu'il appelle toujours *le célèbre Jean Bart*.

Les *Mémoires* de Forbin, qui avait servi avec et sous Jean Bart, sont, — autant que nous sachions, — la première source des traditions amplifiées depuis avec une surprenante prodigalité ; Forbin, il faut bien le dire, était jaloux de Jean Bart et n'était pas fâché que sa simplicité prêtât à rire aux courtisans. Voici ce que dit Forbin : « Barth fut reçu beaucoup mieux qu'il ne méri-« tait ; car il n'avait presque point de part à tout ce qui « avait été fait. Cependant en récompense de la campagne « on lui donna mille écus de gratification, le tout parce « qu'il portait le titre de commandant ; et moi, qui avais

« été chargé de tout l'embarras, je n'eus rien, ce qui me « mortifia très-fort.

« Comme Barth avait beaucoup de réputation, toute la « cour souhaitait de le voir, je l'introduisais partout; sur « quoi les plaisants disaient en badinant :

— Allons voir le chevalier de Forbin qui mène l'ours.

« Et à dire le vrai, ils n'avaient pas tout à fait tort. « Barth avait fort peu de génie, il ne savait ni lire ni « écrire, quoiqu'il eût appris à mettre son nom..... « De simple pêcheur, s'étant fait connaitre par ses ac- « tions, sans protecteur, et sans autre appui que lui- « même, il s'éleva, en passant par tous les degrés de la « marine, jusqu'à devenir chef d'escadre... Il parlait peu « et mal; du reste, très-propre pour une action hardie, « mais absolument incapable d'un projet un peu étendu.» (*Mémoires* de Forbin, édit. de 1748, t. I, p. 326 et 327.)

Evidemment Forbin jugeait Jean Bart en rival et en homme de cour. Comme on l'a fort bien dit, il est vraisemblable, en effet, que Jean Bart, qui n'avait point quitté la mer, devait se trouver plus à l'aise à son bord que dans les salons de Versailles, sous les yeux des courtisans. Mais comment supposer que cet homme, un peu gauche et timide, et qui d'ailleurs était rompu à la sévère discipline militaire, au respect de la hiérarchie, qui avait servi sous Ruyter et Tourville, qui s'était souvent trouvé en contact avec des hommes de la haute société, qui était allié par son second mariage aux premières familles de Dunkerque; comment supposer qu'un tel homme ait jamais eu ou conservé les façons d'un pilier de taverne, qu'il ait fumé au nez de Louis XIV, donné, — sous prétexte de démonstration d'un combat naval, — des coups de poing aux grands officiers de la couronne, et commis

toutes les excentricités que l'on rapporte, et dont la moindre eût pu entraver sa carrière ?

Louis XIV, qui ne pouvait souffrir les Flamands en peinture, et qui, à la vue des toiles de Teniers, disait : « Otez-moi de là ces magots, » n'eût certes pas toléré un seul instant une des excentricités que la tradition populaire et mensongère prête avec tant de libéralité à Jean Bart.

Outre que ces anecdotes absurdes ne sont attestées par aucun des contemporains, on n'en trouve les premières traces que près de quatre-vingts ans après la mort du célèbre marin. M. Vandérest (de Dunkerque) les a réfutées en détail dans son excellente *Histoire de Jean Bart*, ouvrage plein de recherches sérieuses, composé sur des pièces authentiques, et qui a été adoptée, dès son apparition (1841), pour les écoles de la marine.

C'est surtout Richer, dans sa *Vie de Jean Bart*, qui, au siècle dernier, contribua le plus à accréditer ces absurdités, qu'il accepta sans discernement ; ce petit in-12, imprimé pour la première fois en 1780, eut beaucoup d'éditions, dont une des dernières est à la date de 1835.

Que penser de M. Eugène Sue, qui dit à ce sujet dans son *Histoire de la marine* : « Si ces anecdotes ne sont pas « authentiques, *elles méritent de l'être?* » Soit; mais qu'y gagnerait la mémoire de Jean Bart ? C'est vraiment montrer un trop grand amour pour les fables !....

On a répété aussi, sur la foi de Forbin, que Jean Bart *ne savait ni lire ni écrire, qu'il avait seulement appris à griffonner son nom*. M. Eugène Sue prétend que sa signature est *informe, illisible, évidemment tracée de routine et à grand'peine*.

Or, en réponse à de pareilles assertions, on possède,

aux archives de la marine, des lettres de Jean Bart tracées d'une écriture très-lisible, précise, ferme et caractérisée. En outre, il est positif qu'il parlait plusieurs langues, et particulièrement l'anglais.

A l'assertion émise par Forbin, que le vaillant marin n'était propre qu'aux coups d'audace, aux actions hardies, et qu'il n'entendait rien aux grandes opérations navales, M. le comte de Circourt, — après avoir rappelé la carrière de Jean Bart, — conclut en ces termes qui méritent d'être rapportés : « Ce n'est plus ici l'ignorant capi-« taine de corsaire que M. de Forbin a prétendu, et « d'autres après lui ; c'est au contraire un sage, prudent « et très-judicieux chef d'escadre. Il faut lire ses dé-« pêches, ainsi que celles de M. Vergier, commissaire gé-« néral de l'escadre, pour comprendre le calme, la matu-« rité, la ténacité de ses résolutions, la foudroyante « énergie de son exécution et l'entraînement qu'il exer-« çait sur des hommes tels que MM. de Saint-Pol de Ren-« neville, la Pinaudière, d'Oroignes et autres gens de « naissance, de capacité et de coup d'œil, capables de « critique, et qui auraient dû être portés à en faire, si « Jean Bart, homme de la bourgeoisie, n'avait pas été un « marin d'un talent supérieur en même temps que d'une « bravoure éclatante.

LES CRIMES DE SAINTE CLOTILDE.

Au XVIIe siècle, un savant et pieux auteur, le père Caussin (1), écrivant la vie de sainte Clotilde, faisait cette remarque, dont l'opportunité est peut-être plus grande aujourd'hui que jamais : « Je m'étonne de certains auteurs qui, mesurant les affections des saints aux faiblesses de leur esprit, et estimant que c'est une douce gloire de se venger des ennemis dont on a reçu quelques notables injures, ont dit que Clotilde poussa son mari à la ruine de son oncle pour tirer raison de la mort de son père et de sa mère. C'est juger trop bassement d'une dame qui était arrivée à un si haut point de perfection. Tant s'en faut qu'elle allumât le feu de cette guerre, que, Gondebault étant en pleine puissance de Clovis qui menaçait de lui ôter la vie, elle retint le coup fatal; et, depuis, voyant que, par sa faute, il avait perdu son royaume, elle fit tout son possible pour en conserver une partie à Sigismond, fils de Gondebault, son cousin germain. »

Il nous avait toujours semblé difficile, pour ne pas dire impossible, d'accorder ce que dit saint Grégoire de Tours des vertus de sainte Clotilde avec ce qu'il avance touchan

(1) *La Cour Sainte* (2 vol. in-fol.).

l'esprit de ressentiment et de cruauté de cette même reine, — lorsque la lecture d'un excellent article de M. H. de l'Épinois (1) vint nous éclairer et aussi nous soulager d'un grand poids.

Après avoir signalé diverses interpolations dans le texte de l'œuvre de saint Grégoire de Tours, M. H. de l'Épinois dit : « M. Alphonse de Boissieu, dans son savant ouvrage les *Inscriptions antiques de Lyon,* admet comme interpolé le passage de Grégoire de Tours où Clotilde, veuve, âgée, vénérée pour ses vertus, est représentée armant ses fils contre Sigismond de Bourgogne, afin de venger sur lui les crimes de son père, trente ou quarante ans après leur perpétration (2). M. de Boissieu s'appuie de l'opinion si considérable de M. le comte Carlo Troya (3). »

Ces quelques mots furent comme un éclair pour M. l'abbé de Barral, qui se mit à étudier et à creuser cette importante question, et publia le résultat de ses recherches (4). Nous aurions voulu analyser ce travail, mais c'eût été l'altérer; nous citons donc textuellement et le plus possible.

L'article de M. de l'Épinois, analysant l'ouvrage de M. Lecoy de la Marche sur la valeur des écrits de saint Grégoire de Tours, nous a remis sous les yeux une question historique qu'on n'a jamais examinée bien sérieusement.

(1) De la valeur des écrits de Grégoire de Tours, p. 92. (Annales de philosophie chrétienne, février 1862.)

(2) Inscriptions antiques de Lyon, dernière livraison, chapitre sur la reine Carétène.

(3) Storia d'Italia, t. II, p. 19.

(4) Les vengeances de sainte Clotilde. Examen du célèbre texte de saint Grégoire de Tours sur la guerre contre Sigismond. (Annales de philosophie chrétienne, décembre 1862, p. 449 à 464.)

Personne n'a cherché à repousser *ex professo* l'accusation portée par Grégoire de Tours contre sainte Clotilde, d'avoir armé ses fils contre Sigismond. Presque tous les historiens ont reproduit, sans sourciller, cette accusation incroyable; quelques-uns même, avec un certain plaisir antireligieux, qu'on peut bien appeler antipatriotique.

M. Henri Martin (1), qui reconnaît dans sainte Clotilde *un esprit de vengeance aveugle et implacable,* se garde de mettre en doute le fait. Un écrivain célèbre, quoique animé d'un tout autre esprit, César Cantù, le raconte sans exprimer, lui aussi, le moindre doute (2). Les auteurs ecclésiastiques en font autant pour la plupart. Fleury cependant l'omet tout à fait; il ne dit pas un mot du prétendu discours de Clotilde à ses fils. Par son silence, il montre qu'il ne croit pas au discours de Grégoire de Tours, puisque, dans cet endroit même, il cite, en marge, le vieux chroniqueur comme une des sources où il a puisé. Le baron Henrion, dans l'*Histoire de l'Église,* suit le sentier battu, tout en insinuant, comme circonstance atténuante, que Clotilde voulait revendiquer par les armes de ses fils ses droits sur la Burgondie. Nous ne voyons pas non plus que le savant abbé Gorini ait cherché à réfuter les historiens qui ont copié Grégoire de Tours. Il semble, au contraire, admettre comme eux le fait raconté dans l'*Histoire des Francs* (3).

A notre connaissance, un seul écrivain s'est arrêté un peu sur ce sujet, en consacrant quelques lignes à com-

(1) Histoire de France, 1re édition, t. II, p. 6

(2) Histoire universelle, tome VII, p. 328, 2e édition française. (F. Didot, 1857.)

(3) Gorini, *Défense de l'Église,* etc. (2e édition), t. I, p. 359.

battre les assertions du chroniqueur du VIe siècle : c'est M. du Roure, auteur de l'*Histoire de Théodoric le Grand* (1).

Nous n'avons pas nous-même la prétention de traiter à fond cette question historique. Nous allons présenter ici quelques considérations, parmi lesquelles nous développerons les deux ou trois raisons indiquées par M. du Roure dans le IIe chapitre du VIIe livre de son Histoire du roi d'Italie.

Il est bon de mettre ici sous les yeux le texte de Grégoire de Tours : « La reine Clotilde, s'adressant à Clodomir et à ses autres fils, leur dit :

— « Que je n'aie point à me repentir, mes très-chers, de vous avoir nourris avec tendresse : que votre indignation, je vous prie, ressente mon injure, et mettez un zèle ardent à venger la mort de mon père et de ma mère. »

« Eux, ayant entendu ces paroles, se dirigent vers la Bourgogne et marchent contre Sigismond et son frère Godomar (2). »

Ce qui frappe d'abord dans ce récit, dit avec raison M. l'abbé de Barral, c'est son invraisemblance. L'action reprochée à sainte Clotilde paraît bien extraordinaire, soit que l'on considère le caractère de la personne à laquelle on l'impute, soit qu'on s'arrête aux circonstances qui accompagnent cette étrange démarche de la veuve de Clovis.

Clotilde n'est pas une femme ordinaire; des vertus héroïques l'ont fait élever au rang des saints; et c'est cette pure auréole que l'on veut voir ternie par des sentiments si opposés aux premières règles de la morale évangélique.

(1) 1846, t. II, p. 110.
(2) Hist. eccl. Franc., lib. III, cap. VI.

Après la mort du roi son époux, Clotilde s'était retirée auprès du tombeau de saint Martin, à Tours. Là, dit Grégoire de Tours, *elle vivait en toute bénignité et chasteté.* Et cette sainte veuve, occupée de bonnes œuvres et de méditations, quitte tout à coup sa retraite; il lui faut du sang. Elle appelle aux armes trois puissants monarques; elle livre au pillage et à la mort de vastes et belles provinces; elle veut mettre sa patrie en feu; il faut que la Burgondie maudisse à jamais le jour où elle a donné naissance à une royale furie ! Bien plus, Clotilde déchaîne un fléau qui va peut-être bouleverser l'Europe; c'est peut-être l'arrêt de mort de sa famille qu'elle proclame elle-même, car elle ne peut prévoir l'issue de la lutte, et elle expose ses fils aux chances capricieuses de la fortune !

Quelle femme, grand Dieu ! quelle mère ! quelle chrétienne ! Et que dire de cette *bénignité?*

Nous savons bien que, pour les historiens d'une certaine école, ces considérations sont nulles; et ils ont bientôt répondu, comme M. Henri Martin, parlant de sainte Clotilde, que, chez les barbares, *le christianisme n'existait guère qu'à la surface.* C'est vite dit. Sera convaincu qui pourra. Pour prouver des faits contestés, on allègue le caractère des barbares, et le caractère, on le peint à l'aide de ces mêmes faits contestés. Quoi qu'il en soit, si bouillant qu'ait été le sang barbare, l'âge ne devait-il pas le calmer?... Clotilde n'était plus jeune en 523 ! Et ce n'était pas une blessure récente qui faisait saigner ce cœur loyal. Il y avait trente ou quarante ans que Gondebaud avait fait mettre à mort le père et la mère de la reine des Francs.

Il faudrait supposer sainte Clotilde bien vindicative, puisque ni les motifs puissants de religion, ni l'âge, ni le

temps n'auraient pu éteindre ni même adoucir ses ressentiments. Mais, dira-t-on, c'est qu'elle l'était, en effet, vindicative, cette reine, qui avait demandé à Clovis, comme *joyeux avénement*, en entrant en France, la permission de faire ravager les plaines des Burgondes!... Très-bien; mais ce trait lui-même est-il prouvé? Et n'est-il pas aussi douteux que celui dont nous cherchons à établir ici la fausseté? Examinons-le, puisqu'il se présente incidemment. Ce serait là la première vengeance de Clotilde. Voyons ce qu'il en est. Il suffit de lire cette anecdote pour n'y pas croire. La voici telle qu'elle est racontée par M. Henri Martin (1), d'après Frédégaire (2), qu'il suit assez fidèlement : « Le cortége (qui amenait Clotilde en « France) apprend, chemin faisant, qu'Arédius est re-« venu de sa mission dans l'empire d'Orient : Clotilde, à « cette nouvelle, quitte sa basterne, monte à cheval, et se « dirige à grandes journées vers le pays franc, tandis « qu'Arédius excite Gondebaud à retirer sa parole et à « dépêcher ses soldats après sa nièce, de crainte qu'*elle* « *ne cherche à venger ses parents mis à mort, si jamais elle* « *croît en puissance.* Mais l'escorte franke a les devants et « gagne le territoire de Troyes, première cité du royaume « de Chlodovvig. Avant de franchir la frontière et de « joindre Chlodovvig, qui l'attend à Villariacum (Villers « ou Villori) (3), Clotilde prie ses conducteurs de piller « et de brûler deux lieues de pays burgondien, de chaque « côté de la route : on va demander la permission à

(1) Hist. de France, tome I, p. 431.
(2) Chroniques, chap. XIX.
(3) Double erreur de la part de M. H. Martin; mais il est contumier du fait.

« Chlodovvig, qui s'empresse de l'accorder, et les Franks « se mettent à l'œuvre.

— Dieu tout-puissant, je te rends grâce ! s'écrie alors « Clotilde; je vois enfin commencer la vengeance de mes « parents et de mes frères ! »

Comme tout cela est vraisemblable !

Est-il bien croyable d'abord que Clovis, pour satisfaire un caprice, ait permis un acte aussi grave, acte qui, en tout temps et en tout pays, est certainement un *casus belli ?*

Et puis, est-ce que toutes les circonstances ne paraissent pas ici bien surprenantes ?... Ainsi l'escorte de Clotilde, talonnée par les soldats de Gondebaud, trouve le temps cependant d'envoyer vers Clovis, d'attendre sa réponse, enfin, de se mettre en besogne et de ravager deux lieues de pays !... Piller et brûler, c'est-à-dire piller les habitations, brûler les arbres et les maisons sur une étendue de deux lieues, demande certains loisirs, il nous semble, quand on est en petit nombre. Ce n'était point une armée, en effet, c'était une simple escorte qui accompagnait Clotilde, et la jeune fiancée courait grand risque d'être ramenée à la cour de son oncle. Et quelle douce fiancée, grand Dieu ! Voici des lueurs bien sinistres pour torches nuptiales ! Voici une singulière prière adressée à Dieu, la veille d'un mariage !

On a réponse à tout, il est vrai : « Ce dernier trait (la prière de Clotilde), si profondément *germanique*, ce cri de l'âme n'a certes pas été inventé par le chroniqueur (1). »

Ainsi, c'est le *germanisme* qui explique tout ? Ces cœurs germains étaient si barbares ! Sainte Clotilde, en sa qua-

(1) H. Martin. *Hist. de France,* t. I, p. 432.

lité de Germaine, était bien capable de tout cela, — donc elle l'a fait. Il est vrai que M. Henri Martin, trouvant la preuve un peu faible, a soin d'ajouter : « Clotilde manifesta *longtemps après*, par de *plus terribles marques*, cet « esprit aveugle et implacable. »

La preuve que Clotilde a fait ravager sa patrie avant de la quitter, c'est qu'elle a plus tard armé ses fils contre elle. Ainsi, on prouve un fait douteux par un fait aussi douteux. Puis, d'autres viendront qui, pour prouver que Clotilde a pu exciter à la guerre contre Sigismond, citeront l'exemple de sa première vengeance.

Sortira qui pourra de ce cercle vicieux. Et voilà comment on se forme une opinion, comment on écrit l'histoire. Mais il y a plus, M. H. Martin se réfute lui-même. En effet, quelques lignes avant le récit que nous avons cité, l'historien avait dit, en parlant du mariage de Clovis avec Clotilde : « Cette union et ses graves conséquences « frappèrent vivement l'imagination populaire, et le ma- « riage de Clotilde devint le texte de *récits romanesques*, « qui allèrent *s'ornant* et *s'embellissant* de génération en « génération. »

Et c'est cet amas de fables que l'on change en source historique! Et c'est dans ces récits romanesques que l'on va chercher des preuves pour accuser sainte Clotilde! Puisque cette anecdote est prise dans ces *récits romanesques ornés et embellis* par le temps, on peut la rejeter sans même s'enquérir de quelle source elle est sortie. Le chroniqueur ne l'a pas inventée, sans doute; il n'a pas eu non plus l'intention de calomnier sainte Clotilde; il a seulement recueilli un peu de ces récits embellis par l'imagination populaire, qui avaient cours de *son temps*.

Qu'on n'apporte donc plus cette première vengeance

de Clotilde comme argument pour prouver la seconde, et revenons à la question principale. Nous ne sommes pas à bout d'invraisemblances. Remarquons d'abord que cette femme si vindicative oublie sa vengeance, tout le temps de la vie du coupable. On ne voit pas qu'elle ait excité son mari contre le roi burgonde. Les occasions ne manquèrent pas cependant. Ainsi elle aurait pu l'engager à ne pas accorder la paix à Gondebaud enfermé dans Avignon et à poursuivre à outrance ce meurtrier de sa famille. On ne voit pas, non plus, qu'elle se soit opposée au bon accueil que fit Clovis à cet Arédius, qui avait voulu empêcher son mariage et l'avait fait poursuivre par les troupes burgondes. C'est bien extraordinaire chez une femme pleine de ressentiment. Une autre occasion favorable se présenta d'exciter Clovis contre Gondebaud, quand celui-ci, violant les traités, refusa de payer le tribut au roi franc et s'empara des États de Godegisel. Bien plus, Clotilde oublia sa vengeance jusqu'à laisser Clovis faire alliance, en 507, avec Gondebaud contre Alaric.

Et voilà que, tout à coup, cette vengeance qui sommeillait depuis trente ans, en face pour ainsi dire de celui qui devait l'exciter, cette vengeance se réveille après la mort du coupable, et prend pour but de ses fureurs un innocent. Singulière et bizarre colère ! Clotilde laisse en paix celui qui a versé le sang de son père et de sa mère, et c'est sur le fils étranger au crime, c'est sur saint Sigismond qu'elle lance les impétueux bataillons des trois rois francs !... Clotilde alors n'est plus seulement vindicative, — elle est odieuse, atroce, insensée. A-t-on bien réfléchi à tout cela? A-t-on bien vu toutes les absurdités qu'il fallait admettre?

Mais, c'est assez, — si ce n'est trop déjà, — s'attarder à réfuter de pareilles inventions.

M. l'abbé de Barral, examinant les circonstances qui accompagnèrent plus tard la guerre de Burgondie, donne, avec raison, pour unique motif à cette guerre l'ambition des fils de Clovis. « L'invasion de la Burgondie « était probablement arrêtée d'avance entre eux, » dit M. H. Martin (1), qui se réfute ainsi lui-même pour la seconde fois. *E sempre bene* !...

Mais, on le comprend bien, ce n'est pas assez d'avoir réhabilité la mémoire de sainte Clotilde; comment expliquer le récit de saint Grégoire de Tours? Ne pouvant admettre un seul instant qu'il ait menti, il reste à se demander où il a puisé ces renseignements faux.

« Si, — dit M. l'abbé de Barral, — le discours de Clotilde à ses fils n'a pas été *une fable inventée par ceux-ci* (pour se décharger de l'odieux de cette guerre cruelle), elle a pu l'être par quelques autres : par des courtisans, par des narrateurs jaloux d'excuser la conduite des princes, peut être aussi *par les ennemis de sainte Clotilde*, par quelque Arédius bourguignon !...

« Et c'est ce récit habilement et méchamment répandu dans les masses qui est parvenu à Grégoire de Tours, ou plutôt qui a été interpolé par une main indiscrète ou malveillante dans la chronique du père de notre histoire, en dépit de cette recommandation si formelle inscrite par lui (comme l'expression de sa suprême volonté), à la fin de son grand ouvrage :

« Quoique ces livres (2) soient écrits dans un style in-

(1) *Ibid.*, tome II, p. 7.

(2) C'est à-dire les dix livres de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, les sept de Miracles et un de Vies des Pères.

« culte, je conjure cependant tous les prêtres du Seigneur « qui, après moi indigne, gouverneront l'Église de Tours; « je les conjure, par la venue de Notre-Seigneur Jésus-« Christ et par le jour du jugement terrible à tous les « coupables, si vous ne voulez, au jour de ce jugement, « vous voir pleins de confusion et condamnés avec le « diable, que vous ne fassiez jamais détruire ces livres, « que vous ne fassiez jamais récrire *en dictant certaines « parties et omettant les autres;* mais que vous les con-« serviez tous dans leur entier et *sans altération,* TELS QUE « NOUS LES AVONS LAISSÉS (1). »

Et comment, — à moins d'admettre les interpolations ci-dessus mentionnées, — pourrait-on s'expliquer cet éloge significatif de sainte Clotilde par le père de notre histoire :

« La reine Clotilde se montra telle et si grande, qu'elle « fut honorée de tous... Ni la royauté de ses fils, ni l'am-« bition du monde, ni la richesse ne purent l'entrainer « par l'orgueil à sa perdition, mais son humilité l'éleva « vers la grâce (2). »

Or, l'humilité s'accorde peu avec l'esprit de vengeance dont on prétend que Clotilde fut animée dans ses dernières années.

C'est assez; la bonne foi et la loyauté de saint Grégoire de Tours, si victorieusement vengées par le savant abbé Gorini (3), ne peuvent laisser croire, un seul instant, qu'il ait inventé de pareilles fables. Oui, la chronique de saint Grégoire a été interpolée en cet endroit, comme en plusieurs autres, ainsi que l'ont soutenu des

(1) S. Grég. de Tours. *Hist. eccl. Franc.*, lib. X, cap. XXXI.
(2) *Id.*, *ibid.*, lib. III, cap. XVIII.
(3) *Défense de l'Église, etc.* (2e édition), t. I.

autorités considérables, telles que le père le Cointe (1), l'abbé de Camps (2) et depuis, en Allemagne, M. Kriès (3).

Enfin, pour le passage qui a occupé M. l'abbé de Barral, on a l'autorité du comte Carlo Troya (4) et de M. Alphonse de Boissieu (5) : ces deux auteurs pensent qu'il y a ici interpolation, c'est-à-dire qu'on a, — peu importe à quelle époque, — ajouté à l'histoire des Francs le récit de la prétendue démarche de Clotilde auprès de ses trois fils, pour les exciter à porter la guerre en Bourgogne.

(1) Annales ecclesiastici Francorum.
(2) Manuscrits de la Bibliothèque royale (de Paris), de Camps, n° 96.
(3) De Gregorii Turonensis episcopi vitâ et scriptis. (Breslau, 1839, in-8°.)
(4) Storia d'Italia, tome XI, p. 19.
(5) Inscriptions antiques de Lyon, dernière livraison.

LES VERTUS DE BRUNEHAUT.

On ne saurait assez appeler l'attention sur une erreur et un mensonge tout à la fois, dont une des trop fameuses figures de l'histoire de notre pays, au VIIe siècle, a été la source ou, pis encore, le prétexte : avons nous besoin de nommer la reine Brunehaut, dont quelques auteurs se sont faits les apologistes, forts (disaient-ils), du témoignage de saint Grégoire, évêque de Tours, et du pape saint Grégoire le Grand. Ainsi, il ne s'agit rien moins ici que de dissiper une erreur capitale et de réfuter un énorme mensonge dont on voudrait rendre complices deux illustres, deux saints prélats, les hommes les plus éclairés et les plus courageux à dire la vérité, aux temps troublés où ils vécurent tous deux.

« L'histoire de la première race de nos rois, — dit Gaillard (1), — ne présente rien de plus frappant que les fureurs et les crimes de Frédégonde et de Brunehaut ; ces deux femmes, si implacables dans leurs haines, si terribles dans leurs vengeances, si impétueuses dans

(1) Mémoire sur Frédégonde et sur Brunehaut, contenant la réfutation de l'apologie de Brunehaut, entreprise par quelques auteurs. (Mém. de l'Acad. des Inscript., tome XXX de l'édit. in-4°, p. 633-697.) Le mémoire de Gaillard fut lu par lui, en 1760, en séance publique.

toutes leurs passions, si jalouses de l'autorité, si peu scrupuleuses sur les moyens de l'acquérir et de la conserver, étonnèrent à force de cruautés leur siècle barbare. L'une (Frédégonde), avec une plus insolente audace, employant presque publiquement contre tous ses ennemis le fer et le poison, parut outrager l'humanité en général par un plus grand nombre d'attentats; l'autre (Brunehaut), ménageant avec plus d'art ces détestables ressources, mais les employant presque toujours contre son propre sang, parut outrager plus particulièrement la nature. Leurs noms, trop fameux, semblaient également dévoués à l'exécration éternelle de la postérité.

« Cependant la différence de leur sort a mis une autre différence entre elles dans l'opinion de quelques auteurs; les crimes de Frédégonde furent heureux, elle vécut toute-puissante et mourut tranquillement dans son lit : les malheurs de Brunehaut egalèrent ses forfaits; un vainqueur rigoureux, sans égard pour son rang, sans pitié pour sa vieillesse, lui arracha la vie dans l'opprobre et dans les tourments. Si le crime triomphant révolte, le crime puni contente et apaise, la pitié succède naturellement à la justice satisfaite : la pitié, comme toutes les passions, a ses sophismes et ses erreurs; elle tend toujours à justifier ceux pour qui elle s'intéresse : c'est sans doute ce qui a procuré des apologistes à Brunehaut, tandis que le plus grand amour du paradoxe n'a pu faire élever une seule voix en faveur de Fredégonde (1). »

Pour juger de l'apologie de Brunehaut, il ne s'agit pas tant, — ce qui nous mènerait trop loin, — de retracer ou de rappeler, même si succinctement que ce soit, les prin-

(1) L. c. sup., p. 633 et 634.

cipaux événements historiques et politiques auxquels cette reine fut mêlée (1); il nous suffit pour légitimer, en les motivant, nos conclusions contre elle, d'entendre d'abord les témoins *à charge*, puis d'écarter les témoins *à décharge* : les premiers sont nombreux et surtout dignes de foi, les autres sont bien clair-semés et très-récusables. D'ailleurs, les premiers sont contemporains ou à peu près, tandis que les autres ne commencent à se produire qu'environ sept ou huit siècles après la mort de la prévenue...

L'heure de la justice venait de sonner enfin pour cette femme sanguinaire (613); faite prisonnière par Clotaire II, qui lui reprocha la mort de dix rois qu'il lui nomma tous, elle fut condamnée par tous les Francs à une mort affreuse; livrée pendant trois jours aux tortures, enfin attachée à la queue d'un cheval furieux, les restes sanglants et déchirés de son cadavre furent jetés au feu (1).

Ce jugement fut affreux, sans doute; mais fut-il équitable? Brunehaut l'avait-elle mérité? Était-elle coupable de tous les crimes qu'on lui imputait ou du moins d'une partie? C'est ce qu'il faut examiner.

Il faut d'abord faire quelques réflexions générales qui trouveront, à tout moment, leur application dans cet examen.

En premier lieu, les écrivains français qui ont cru devoir se rendre les apologistes de Brunehaut ont trouvé beau de défendre une reine malheureuse; la dignité de ce personnage les a éblouis; ils se sont regardés comme de généreux chevaliers, vengeant l'honneur d'une dame

(1) Frédégaire, Sigebert de Gemblours, Aimoin, append. ad chron. Marii, Jonas, Saint-Adon, Reginon.

qui n'a pas manqué de leur paraître vertueuse, parce qu'ils voulaient qu'elle le fût; ils ont cru même servir la France en diminuant le nombre de ses reines criminelles. Mais leur zèle les a trompés; si Brunehaut fut innocente, combien Clotaire II ne fut-il point coupable?

Ce roi dont tous les historiens vantent à l'envi les vertus (1), dont le règne fut celui de la paix et de la justice, qui répara tous les désordres des règnes précédents, qui, d'ailleurs, ayant réuni tout l'empire français et l'ayant rendu heureux, doit être bien plus précieux à des Français qu'une étrangère (2) dont l'autorité précaire ne s'est étendue que sur une partie de la France; ce roi, le meilleur des rois de la première race, aura surpassé par un crime épouvantable tous les crimes de Chilpéric et de Frédégonde! Il y a plus, — Clotaire ne fut que l'accusateur de Brunehaut; la nation entière la jugea. Que de coupables, si une femme seule est innocente! Quand on n'aurait à prononcer qu'entre Brunehaut et Clotaire, il faudrait se déterminer pour Clotaire; peut-on donc balancer entre une femme décriée et une nation entière réunie à un roi tel que Clotaire II?

C'est donc venger l'honneur de la nation et d'un roi dont le souvenir lui est cher, encore au bout de plus de douze siècles, que de détruire ce paradoxe, — d'ailleurs insoutenable, — de l'innocence de Brunehaut.

(1) Clotarius monarchiam feliciter religiose que gubernavit. (App. ad chron. Marii.) Omne regnum Francorum feliciter tenuit, pacem habens cum omnibus gentibus vicinis. Iste Clotarius patientiæ deditus, litteris eruditus, timens Deum, ecclesiarum et sacerdotum magnus munerator, pauperibus eleemosynam tribuens, benignum se omnibus et pietate plenum ostendens. (Fredégaire, chron., cap XLII.) Clotarius erat solers in amore sapientiæ. Cf. le bel éloge qu'en fait Jonas, dans la vie de saint Colomban, cap. XXIII.

(2) Brunehaut était Espagnole.

En second lieu, ses apologistes, — s'ils n'étaient pas si téméraires, — auraient dû être effrayés de la nature et de la multitude des obstacles qu'ils avaient à vaincre. Que d'historiens à démentir? Que de faits à renverser ou à expliquer d'une manière forcée? Car, sans parler ici de ses attentats contre son propre sang, attentats que ses défenseurs prennent le parti violent de nier malgré les autorités les plus décisives, comment excuser les faits mêmes qu'ils avouent?

En troisième lieu, les défenseurs de Brunehaut disent que les historiens qui l'ont décriée (et malheureusement ce sont tous les historiens qui peuvent être regardés comme sources), étaient pour la plupart des moines qui vivaient des libéralités des successeurs de Clotaire, et qui étaient obligés d'adopter toutes les calomnies que Clotaire avait inventées contre Brunehaut.

Quoi! l'intérêt de diffamer une femme innocente était encore assez puissant au bout de cinquante ans, cent ans, deux cents ans, trois cents ans, que ces différents auteurs ont écrit, pour qu'on ne pût obtenir ou conserver les libéralités des rois qu'en la calomniant! Mais cette allégation n'est qu'une vaine conjecture, proposée au hasard, qui n'est appuyée sur aucun fait et qui n'est pas même plausible : plusieurs de ces historiens n'étaient pas moines ; on n'a aucune preuve ni aucun indice tiré, soit de leur caractère, soit de leur état, qui induise à penser qu'ils ont été calomniateurs par flatterie. Une telle licence de conjecturer serait très-dangereuse et tendrait à renverser tous les fondements de l'histoire. Ainsi on ne pourra plus rien croire, et un pyrrhonisme aveugle engloutira toutes les vérités historiques.

Mais un mot suffit pour détruire toutes ces conjectures.

Connaissez-vous Brunehaut par une autre voie que par le récit de ces historiens qu'il vous plaît de regarder comme suspects? Écririez-vous son histoire sans leur secours? En ce cas, peignez-la comme il vous plaira; mais si vous ne la connaissez que par eux, tenez-vous-en donc à leur témoignage, voyez-la donc telle qu'ils l'ont peinte.

Ces auteurs ne sont pas toujours d'accord, ils se contredisent quelquefois les uns les autres; ce défaut leur est commun avec les historiens de tous les temps et de tous les lieux; ils ont beaucoup d'autres défauts encore. qui leur sont propres : mais enfin il faut renoncer à connaître Brunehaut, ou il faut consentir à ne la connaître que par eux.

Les plus grands défauts de ces historiens servent même à garantir leur sincérité; ce sont pour la plupart de froids et secs chroniqueurs, qui indiquent les faits plutôt qu'ils ne les racontent; ils ne cherchent ni à tracer des tableaux, ni à établir des opinions, ni à lier les faits, ni à les ranger méthodiquement; ils ne veulent ni émouvoir ni persuader, et on sait combien de fois ces deux désirs ont nui à la fidélité historique.

Ils ne paraissent pas même avoir écrit pour être lus; ils ne font que noter les faits, sans raconter ni réfléchir, à peu près comme on fait des extraits pour son usage particulier; c'est dans ce goût que sont faites les chroniques de Marius et de son continuateur, de Frédégaire, de l'auteur des Gestes des Français, de Paul Diacre, d'Aimoin et de tant d'autres (1).

En tête des auteurs anciens qui ont parlé de Brunehaut, le premier et le plus important, dont on invoque le

(1) Gaillard, *l. c. sup.*, p. 653-657.

témoignage en faveur de l'innocence de cette reine, est saint Grégoire, évêque de Tours, le père de notre histoire nationale.

« Grégoire de Tours,—dit Gaillard (1),—est, de tous les historiens qui ont parlé de Brunehaut, celui qui mérite le plus de confiance; il était contemporain de cette reine, il l'a beaucoup connue : mais il est mort en 535; son *Histoire des Francs* ne s'étend que jusqu'en 551 ; ainsi elle ne contient qu'une partie de l'histoire de Brunehaut, qui n'est morte qu'en 613, et qui n'a commis ses plus grands crimes que dans sa vieillesse. »

On ne peut donc invoquer en faveur de Brunehaut le témoignage de saint Grégoire, ni arguer de son silence en faveur de cette reine.

Au silence de saint Grégoire de Tours les apologistes de Brunehaut joignent ce qu'ils appellent le témoignage formel du pape saint Grégoire le Grand.

Les lettres de ce pape, mises en avant pour innocenter Brunehaut, sont au nombre de dix ; elles sont, en effet, remplies de compliments sur la piété de cette reine, sur sa charité, sur ses talents pour le gouvernement, sur la sage éducation qu'elle donnait à Childebert, son fils, principalement sur la protection qu'elle accordait aux prêtres et aux moines qui allaient en Angleterre prêcher l'Evangile.

« Je réponds,— dit Gaillard (2) : — 1° que le pape saint Grégoire est mort en 604, que par conséquent il n'a p[u] voir les plus grands crimes de Brunehaut; qu'elle n'avait point encore fait périr saint Didier, ni chasser saint Colomban; qu'elle n'avait point encore fait massacrer Théo-

(1) *Ibid.*, p. 659 et 660.
(2) P. 692.

debert, ni écraser Mérovée contre un rocher, ni empoisonné Théodoric, ni même porté à leur comble les désordres de la cour de ce prince; elle n'avait point encore (du moins lorsque ce pontife lui écrivait) sacrifié le vertueux Bertoald à l'intérêt de ses voluptés et à l'avancement de Protade; elle n'avait point encore consommé tous ses crimes, qui réunirent, après une longue patience, la nation entière contre elle. »

Quant au silence de saint Grépoire de Tours et de saint Grégoire pape on joindrait encore les vers que saint Fortunat, évêque de Poitiers, fit pour Brunehaut, à l'époque de son mariage avec Sigebert et même quelque temps après, et dans lesquels il l'appelle « belle, modeste, pleine « de décence, vive, gracieuse et douce; pleine des charmes « de l'esprit, de la beauté et de la noblesse (1), » ces vers, faits longtemps avant ses crimes ne prouveraient pas plus en sa faveur que ces rimes de Ronsard, dans sa *Franciade*, faites si longtemps après ces mêmes crimes, ne prouveraient contre elle, s'ils étaient seuls :

De Brunehaut, princesse misérable,
Fera punir le vice abominable.:..
Bien qu'un grand roi ne puisse avoir louange
Quand par la mort d'une femme se venge,
Pourtant Clotaire est absous des François
D'avoir vengé le sang de tant de rois,
Que par poison, par glaive et par cautelle (2)
Avait occis cette reine cruelle.

C'est donc au témoignage des historiens contemporains qu'il faut en revenir, et c'est lui qui assure la diffamation de Brunehaut...

(1) Pulchra, modesta, decens, solers, grata atque benigna, ingenio, vultu, nobilitate potens.

(2) *Ruse.*

Parmi les auteurs,— relativement très-modernes, même le plus ancien, — qui ont essayé de réhabiliter Brunehaut, le premier qui se présente est Boccace, plus connu par ses contes libertins que comme un historien même de dernier ordre; encore n'est-ce pas dans une dissertation, mais simplement dans une fiction, un pur jeu d'esprit, qu'il imagina de justifier cette grande coupable (1). Essayons une analyse aussi rapide que possible, mais cependant exacte et complète, de ce très-singulier article. Boccace feint qu'une femme ou un génie (2) se présente à lui, une couronne sur la tête, les cheveux épars, le visage baigné de larmes; elle se frappait la poitrine, elle poussait de longs soupirs : elle lui dit qu'elle se nomme Brunehaut et qu'elle n'est pas plus indigne de sa plume qu'Arsinoé de Cyrène, que Cléopatre d'Egypte et que la Gépide Rosemonde. On voit que Brunehaut commence par se mettre en assez singulière compagnie. Boccace lui dit : « J'ignore vos aventures, je n'ai même jamais entendu prononcer votre nom. » Il consent cependant à écrire son histoire sous sa dictée, après avoir pris la précaution de la faire jurer de dire la vérité; mais elle tient bien mal sa parole, elle ment d'abord sur toutes les choses les plus indifférentes : elle donne au roi son mari et se donne à elle-même une généalogie qui ne se rapporte à rien de connu; elle se dit fille de Lémichildon, roi d'Espagne, tandis que l'on sait qu'elle était fille d'Athanagilde; elle suppose entre son père et les quatre fils de Clotaire Ier une guerre chimérique, qu'elle fit (dit elle) cesser par son mariage avec Sigebert.

(1) De claris mulieribus, cap. CIV.
(2) Mulier quædam, imo dæmon.

« J'avais cru, — interrompt Boccace, qui tout à l'heure n'avait jamais entendu parler d'elle, — que c'était avec Tilpert et Tilcepert. — Je sais, — répond-elle, — qu'il y a des gens qui le croient ainsi, mais il n'en est rien; de mon mariage avec Sigebert (ajoute-t-elle) naquit Clotaire III. La guerre s'allume entre les princes français; Chilpéric est assassiné par des satellites, dans un lieu où on l'avait fait venir sous prétexte de traiter de paix : peu après, mon mari meurt par la même infortune.

— Oh! vous mentez, — dit Boccace à Brunehaut, — c'est vous qui avez fait périr votre mari, au retour de la chasse, parce que vous craigniez qu'il ne fût instruit de votre passion pour Landri, maire du palais.

— Quel est cet homme, — s'écrie avec raison Brunehaut, — qui de si ignorant qu'il était devient si vite un violent accusateur ! »

Elle lui explique que la femme dont il a entendu parler est Frédégonde, dont par modération elle avait tû le nom jusqu'alors.

« Mais, — lui dit Boccace, qui avait caché d'abord toute sa science, — Clotaire n'était point votre fils ni le fils de Sigebert; votre fils était Childebert, et vos petits-fils, nés de lui, Théodebert et Théodoric.

— Théodebert et Théodoric, — répond elle, — étaient les petits-fils de Sigebert et non les miens : Théodoric massacra Théodebert, son frère, roi d'Austrasie; lui-même périt par le poison, et ses fils par le glaive.

— Mais, insiste Boccace, — tous ces crimes sont les vôtres, c'est vous qui les avez armés les uns contre les autres; pour régner en Austrasie, vous fîtes massacrer Théodebert par son frère, et celui-ci vous ayant reproché le crime que vous lui aviez fait commettre, vous

vous êtes défaite de lui et de ses enfants par le poison et le fer. »

A ce discours, Brunehaut fond en larmes et s'écrie que telle est la tyrannie de la fortune qu'elle ôte aux malheureux les moyens même de se faire croire (1)! Elle continue son histoire, et raconte comment l'envie souleva contre elle tous les grands du royaume; elle peint vivement l'abandon où se trouvait une étrangère parmi tant d'ennemis : ils séduisent Clotaire son fils, ils l'obligent de se porter son accusateur, et sa sentence de mort est prononcée. Elle fait une peinture énergique de toutes les circonstances de son supplice : une fureur barbare éclatait horriblement sur tous les visages, tous regardaient ses tourments d'un œil sec, la pitié était partout muette, la haine et la rage se montraient seules : cette malheureuse femme voulait en vain se dérober à un si cruel spectacle en fermant les yeux, elle ne pouvait s'empêcher d'entendre les cris injurieux dont tout le camp retentissait contre elle.

« Voilà certainement, — fait observer Gaillard (2), — une fiction intéressante, poétique et surtout très-bizarre. Mais est-il permis, en matière d'histoire, d'alléguer une semblable autorité? Qu'est-ce qu'un Lémichildon, père de Brunehaut? Qu'est-ce qu'un Tilpert et qu'un Tilcepert, que Boccace voulait lui donner pour mari? Que veut dire un Chilpéric assassiné avant Sigebert? Que signifient ce Théodebert et ce Théodoric, petits-fils de Sigebert et non de Brunehaut? Qu'est-ce enfin qu'un Clotaire III, fils de Brunehaut et auteur de sa mort? »

(1) Horum verbis aufert fidem quibus bona cætera abstulit.
(2) *Ibid.*, p. 665 et 666.

Tels sont les premiers efforts qu'on ait faits en faveur de Brunehaut, et c'est au bout de plus de sept cents ans, et vers le milieu du XIV[e] siècle, qu'on s'avisa de les faire (1).

Un autre Italien, sur la fin du XV[e] siècle ou vers le commencement du XVI[e], a fort applaudi à l'idée de Boccace : c'est Paul-Emile (2).

Cependant Boccace ni Paul-Émile ne firent pas d'abord un grand nombre de prosélytes ; on continua de s'en tenir à l'ancienne opinion. Robert Gaguin, général des Trinitaires, qui écrivait sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII (3) ; Nicole Gilles, secrétaire de Louis XII (4) ; Belleforêt, qui écrivait sous Henri III (5), auquel il a dédié son histoire, sont tous contraires à Brunehaut. Ils ont le mérite d'avoir rendu hommage à l'opinion consacrée et de ne s'être pas laissé éblouir par des paradoxes.

Jean du Tillet, évêque de Meaux, mort en 1570, est le premier Français qui ait montré quelque doute sur la justice du jugement prononcé contre Brunehaut. « Les annales et histoires, — dit-il (6), — font mention de la mort de Brunichilde et racontent d'elle des méchancetés et malheureux actes par elle commis, lesquels je pense être controuvés, au moins la plus grande partie. Saint Grégoire, Boccace et assez d'autres auteurs en écrivent comme d'une bien sage et vertueuse dame. Aimoin, chroniqueur, raconte les grands biens et les aumônes qu'elle faisait aux pauvres et aux églises. »

(1) Bocace, né en 1313, mourut en 1375.
(2) De rebus gestis Francorum.
(3) De gestis Francorum.
(4) Chroniques et annales de France.
(5) Grandes annales et histoire générale de France.
(6) Chronique abrégée des rois de France.

L'association de Boccace au pape saint Grégoire le Grand est au moins singulière. Il suffit, au reste, d'opposer au doute de Jean de Tillet la décision de son frère, qui a bien plus d'autorité que lui dans l'histoire, et qui dit formellement que *Brunehaut avait fait mourir plusieurs rois et enfants de rois*(1).

L'évêque de Meaux n'avait eu que des doutes sur les crimes attribués à Brunehaut; mais l'historien Mariana, qui écrivait dans un temps où il était beau à un Espagnol d'insulter les Français (2), est sûr de son innocence absolue, de sa vertu suprême et de l'injustice énorme de nos ancêtres à son égard; il annonce, avec faste, qu'il a résolu de la venger : *Quam nobilissimam fœminam* (dit-il) *liberare melioribus argumentis testimoniisque constituimus* (3). On attend ensuite ses meilleures preuves et ses meilleurs témoignages : de preuves, il n'en rapporte pas : et le moyen? Ses témoignages se réduisent à celui de Boccace, qu'il appelle, d'après Paul-Émile, « un écrivain certes « d'un poétique génie, mais surtout animé du désir de « connaître l'antiquité et excellent dans cette étude (4). »

Il cite pourtant les lettres adressées à Brunehaut par le pape saint Grégoire; il s'autorise aussi du silence prétendu de Grégoire de Tours sur les crimes de Brunehaut, et on a déjà répondu à ce silence; il parle des églises élevées ou ornées par ses mains, des captifs rachetés par ses aumônes, et ne veut pas croire que qui a fait de

(1) Recueil des rois de France.

(2) Son ouvrage, intitulé : *Historia de rebus Hispaniæ,* fut publié en 1592.

(3) Lib. V, Cap. x.

(4) Poetici quidem ingenii scriptor, sed antiquitatis cognoscendæ studio incitatus praestansque.

bonnes actions en ait pu faire de mauvaises; il conclut qu'on a vraisemblablement mis sous le nom de Brunehaut les crimes de Frédégonde, sa rivale.

L'illustre Baronius, — qui ne croyait nullement à l'innocence de Brunehaut, — se moque en ces termes de Mariana : « Nous rions en voyant qu'un auteur très-moderne s'efforce d'excuser Brunehaut ; c'est comme s'il lavait un Ethiopien (1) d'essayer d'innocenter cette femme, que tous les historiens ses contemporains ont proclamée sacrilége, sanguinaire et en tout abominable (2). »

Adrien de Valois n'a pas traité avec plus de respect l'opinion de Mariana, qu'il qualifie de *songe* et de *délire* (3).

Quoi de plus?...

Jonas, contemporain et biographe de saint Colomban, est (avec Frédégaire) le plus ancien chroniqueur par qui on puisse connaître l'histoire de Brunehaut; tous deux s'accordent parfaitement sur tous les détails de la persécution de saint Colomban par cette autre Jézabel (comme l'appelle Jonas); on peut les voir dans le XXXVI[e] chapitre de la chronique de Frédégaire.

Jonas a écrit la vie de saint Colomban, et malgré l'acharnement que Cordemoi (4) lui impute contre Brunehaut (car c'est le reproche qu'il fait à tous ceux qui condamnent cette reine, c'est-à-dire à tous les auteurs

(1) Ou un nègre.

(2) Risimus recentiorem auctorem, qui conatus est eandem Brumichildem excusare, Aethiopem lavans, quae ab omnibus historiis hujus temporis sacrilega, sanguinaria et ubique nefaria conclamatur.

(3) Quam hominis opinionem (ne somnium et deliramentum dicam), superior rei gestae relatio abunde refellit.

(4) Hist. de France (Paris, 1869, in-fol.).

originaux), il est certain que Jonas parle très-peu de Brunehaut, qu'il n'en parle qu'autant que l'exige son sujet, dans lequel il se renferme scrupuleusement, et qu'enfin on n'a aucune raison de se défier de lui. Ce reproche de partialité, de prévention contre Brunehaut, si légèrement fait par Cordemoi à Jonas et à Frédégaire est bien injuste; si ces auteurs diffamment Brunehaut, c'est toujours par les faits, jamais par la déclamation; et ces faits ne sont jamais préparés, jamais arrangés; nul art, nul dessein, ni apparent ni caché : de plus, ces deux auteurs sont ceux qui ménagent le plus Brunehaut.

« Jonas s'emporte, — dit Cordemoi; — il appelle Brunehaut une seconde Jézabel; cet emportement le rend récusable. »

Jonas appelle Brunehaut une Jézabel (1) à cause de ses cruautés envers les envoyés de Dieu; il eût pu l'appeler encore une Athalie, à cause de ses fureurs envers les princes de son sang. Grégoire de Tours est-il récusable? Cordemoi le récuse-t-il jamais? Cet évêque appelle cependant Chilpéric le *Néron* et l'*Hérode* de son siècle (2), et il l'insulte durement à sa mort, dont il ne veut pas même qu'on recherche les auteurs : *Ce sont ses crimes,* — dit-il, — *qui ont causé sa mort* (3). Cordemoi cherche à rendre ridicule le récit de Jonas, parce qu'il dit que saint Colomban refusa sa bénédiction aux bâtards de Théodoric, qui lui furent présentés par Brunehaut. « Apparemment, — dit Cordemoi, — un saint n'eût pas fait un refus si injurieux. »

(1) Secundae, ut erat, Jezabelis. — Jonas: *Vie de saint Colomban*, Chap. XVII.
(2) Lib. VI, cap. XLVI.
(3) Lib. VIII, cap. IV.

« Voici ma réponse, — c'est Gaillard qui parle (1) : — Chilpéric avait fait un livre où il soutenait les erreurs de Sabellius; il consulta Grégoire de Tours, qui l'assura qu'aucun théologien n'approuverait cet ouvrage. Chilpéric piqué lui dit qu'il le ferait voir à des gens plus instruits que lui : « Vous ne trouverez (répondit l'évêque) que des insensés qui soient de votre opinion (2). » C'est Grégoire de Tours lui-même qui rapporte ce trait. Grégoire de Tours est au nombre des saints; *apparemment un saint n'eût pas tenu à un roi un discours si injurieux.* » Jugerons-nous toujours de tout par nos mœurs et nos usages ?

« Suivant le récit de Jonas (3) et de Frédégaire (4) (qu'encore un coup il faut absolument croire, sous peine d'ignorer l'histoire de Brunehaut), cette reine fit chasser saint Colomban des États de Théodoric avec toutes sortes d'ignominies et de violences; on trouve le même fait rapporté dans Sigebert de Gemblours et dans d'autres auteurs. »

Que les apologistes de Brunehaut, pour nous attendrir en sa faveur et nous révolter contre ses juges, s'étudient à tracer d'énergiques peintures du supplice d'une reine âgée de près de quatre-vingts ans, fille, femme, mère, aïeule, bisaïeule de tant de rois; qu'ils nous la montrent exposée aux injures d'une soldatesque effrénée, traînée par un cheval furieux, déchirée en pièces... qu'ils s'interrompent en s'écriant : « La plume se refuse à de pa-

(1) P. 687.
(2) Nunquam erit sapiens, sed stultus, qui hæc quæ proponis sequi voluerit.
(3) Cap. XVIII et XIX.
(4) Cap. XXXVI.

reilles horreurs, » tout cela, réduit à sa juste valeur, signifie que le supplice de Brunehaut fut affreux, si l'on considère son rang, son sexe et son âge; mais il fut juste si l'on considère ses crimes.

Mais, dit-on, Clotaire était-il son juge? La nation même avait-elle le droit de juger une reine? A cela nous répondrons que le jugement fut juste et non pas qu'il fut régulier.

Quant à ceux qui, — comme Paul-Émile et du Tillet, — ont douté de la réalité du supplice de Brunehaut, il suffit de les renvoyer à l'auteur de la continuation de la chronique de Marius, qui l'avait certainement vu; à Frédégaire, qui l'avait vu aussi vraisemblablement; à Jonas, qui avait pu le voir, et qui certainement avait vu des gens qui y avaient assisté; enfin à la foule des historiens et des critiques des deux partis — pour et contre Brunehaut, — dont les témoignages réunis forment un corps de démonstration que le pyrrhonisme le plus téméraire doit respecter.

QU'EST-CE QUE TARTUFFE ? (1)

Plus on avance dans l'étude critique des erreurs et des mensonges historiques, plus la perspective, — loin de se rapprocher, — semble au contraire grandir, en s'éloignant presqu'à perte de vue : je m'explique. A mesure que l'on marche de découverte en découverte, c'est-à-dire de lumière en lumière, on voit que ce que l'on a trouvé n'est rien en comparaison de ce qui reste à explorer et que la trop courte durée d'une existence d'homme, si infatigable au travail soit-il, suffit à peine à entrevoir. Une question mène naturellement à une autre, à plusieurs autres, et le cercle des investigations s'élargit dans des proportions immenses. Comme on ne peut pas

(1) Cette étude est basée, en grande partie, sur un remarquable travail de M. l'abbé Davin, chanoine de Versailles, qui, — dans le journal *le Monde* (1873), — a publié, sous ce titre : *Les sources du* TARTUFFE, une série d'articles pleins d'intéressantes révélations, et qui ne sont eux-mêmes que l'esquisse d'un travail capital qui traitera de *Port-Royal et Molière*. Autour des recherches profondes de M. l'abbé Davin, nous avons groupé dans nos notes de bas de page et à la fin de notre propre travail des documents qui donnent, sous une forme rapide mais non moins précise, le sens vrai du *Tartuffe*, et rétablissent les traits authentiques du courageux peintre de l'hypocrisie janséniste, la pire de toutes, celle dont les suites ont été le plus fatales à la France, au point de vue religieux et politique.

tout embrasser à la fois, il faut nécessairement choisir et par conséquent borner, en le limitant, le champ de ses observations.

Parmi les découvertes réalisées par la critique et l'érudition modernes, dans le domaine historique et religieux en même temps, il faut sans aucun doute signaler tout particulièrement celle qui répond au titre de l'étude qui va suivre.

Un des plus grands événements du règne de Louis XIV, ce fut la représentation du *Tartuffe*, de Molière; cette comédie eut pour inspirateur le roi lui-même. Mais, contre qui cette terrible machine de guerre était-elle dirigée? Était-ce, — comme l'ont écrit et le disent encore les libres penseurs; — était-ce contre la religion, les prêtres et notamment les Jésuites? Oui, les Jésuites, ainsi que le croient encore, à l'heure qu'il est, tant de catholiques et des meilleurs, imbus d'une erreur qui est le résultat du mensonge le plus audacieux?... Cette nouvelle donnée ou plutôt cette remise en son vrai jour du sens attribué au *Tartuffe* par les contemporains de Molière, semble un paradoxe audacieux et n'est pourtant que l'expression la plus simple de la vérité vraie, pleine et entière.

Et en cette révélation, nous invoquerons avec un égal succès le témoignage des vrais dévots et celui des pharisiens du XVIIe siècle, — les jansénistes, pour les désigner par leur vrai nom; les jansénistes, ces grands ennemis de la religion et de l'État, — l'un ne va jamais sans l'autre, — les fils *naturels* de Calvin et les ancêtres directs de nos modernes catholiques libéraux flétris avec tant d'éloquence par Pie IX, qui a su les démasquer avec une si constante vigueur.

« Les jansénistes, — comme le dit très-bien M. l'abbé Devin (1), — ont remué les enfers, la terre et le ciel même pour donner le change au public sur leur courageux et terrible peintre. Ils ont trop réussi à faire croire qu'il était l'ennemi de la religion, parce qu'il était le leur, et qu'il se moquait de la vertu, parce qu'il mettait à nu leur scélératesse. Le change a été plus ou moins pris en France. L'art des méchants, leur audace, le peu de réflexion, sinon de sagacité, des bons, leur faiblesse, leur routine, leur entêtement, ont fait que nous avons renoncé au bénéfice d'avoir pour nous un des plus grands génies de l'humanité, et avec un si excellent esprit, merveille parmi les lettrés! le plus excellent cœur. Nous l'avons laissé comme une arme aux impies contre la piété, en mettant les gens honnêtes et droits dans la plus étrange perplexité sur l'attitude des hommes religieux et sur les principes de la religion elle-même. L'hypocrisie serait-elle donc une vertu admise dans l'Église ou un vice privilégié? Suffirait-il d'atteindre le comble du crime pour jouir de la consécration de l'impunité? Damnerons-nous Molière pour avoir, du fer chaud de son génie, stigmatisé ce qui semble, malgré tout, ce qui est, quoi qu'on dise, la plus infernale scélératesse?

« Au nom des intérêts de l'Église, au nom de la vérité historique.... écartons ces méchantes ou malheureuses ténèbres, rappelons la lumière et la justice. »

Pour cela, il nous faut aborder de front, — avec M. l'abbé Davin, — le chef-d'œuvre de Molière, *Tartuffe* ou *l'Imposteur*, l'œuvre capitale de celui que ses contemporains avaient si bien surnommé *le Contemplateur*; cette comédie

(1) *Les sources du* TARTUFFE, 1er article.

magistrale occupa neuf années de la vie de son auteur, c'est-à-dire plus de la moitié de sa carrière illustre.

Mettons d'abord sous les yeux du lecteur une appréciation importante, que l'on peut considérer comme étant celle de la saine théologie, la théologie romaine, et celle, en quelque sorte, de l'Église parlant, au milieu des débats contradictoires, par la bouche du représentant solennel du Pape et des bons évêques français, en majorité relative, d'accord avec lui.

C'était à la naissance même du *Tartuffe*, en 1664, au milieu des cris des jansénistes, qui voulaient à tout prix n'être pas joués en public par ce chef-d'œuvre.

Molière écrivait alors au roi ces lignes, qui, — pour l'exactitude des faits, — sont une page d'histoire de la plus haute importance, dont on ne peut nier l'immense portée.

« Malgré cette glorieuse déclaration du plus grand roi « du monde et du plus éclairé, malgré *l'approbation en-* « *core de M. le légat et de la plus grande partie de nos pré-* « *lats*, qui tous, *dans les lectures particulières que je leur* « *ai faites de mon ouvrage*, se sont trouvés d'accord avec « les sentiments de VOTRE MAJESTÉ; malgré tout cela, « dis-je, on voit un livre composé par le curé de... (1), « qui donne hautement un démenti à tous ces augustes « témoignages. VOTRE MAJESTÉ a beau dire, et *M. le légat* « *et MM. les prélats* ont beau donner leur jugement, ma « comédie, sans l'avoir vue, est diabolique, et diabolique « mon cerveau ; je suis un démon vêtu de chair et ha-

(1) Roulès, curé de Saint-Barthélemy, auteur du libelle intitulé : *le Roi glorieux au monde contre la comédie de l'Hypocrite que Molière a faite et que Sa Majesté lui a défendu de représenter.* Ce curé parlait comme les curés jansénistes de Paris, et, plus ou moins, en leur nom.

« billé en homme, un libertin (1), un impie digne d'un « supplice exemplaire. Ce n'est pas assez que le feu expie « en public mon offense, j'en serais quitte à trop bon « marché : le zèle charitable de ce galant homme de bien « n'a garde de demeurer là; — il ne veut point que j'aie « de miséricorde auprès de Dieu ; il veut absolument que « je sois damné : c'est une affaire résolue. »

« Sire, — ajoute Molière, — les tartuffes, sous main, « ont eu l'adresse de trouver grâce auprès de Votre « Majesté, et les *originaux* enfin ont fait supprimer la « copie, quelque innocente qu'elle fût et quelque ressem- « blante qu'on la trouvât. »

Et dans un second placet, de 1667, à l'apparition en public du *Tartuffe,* suivie à l'instant de sa disparition :

« En vain... j'ai déguisé le personnage sous l'ajuste- « ment d'un homme du monde... j'ai eu beau retrancher « avec soin tout ce que j'ai jugé convenable de fournir « l'ombre d'un prétexte aux *célèbres originaux* du por- « trait que je voulais faire : tout cela n'a de rien servi... « Les gens que je peins dans ma comédie ne sauraient me « pardonner de dévoiler leurs impostures aux yeux de « tout le monde... On s'est étonné que des personnes « d'une probité si connue aient eu une si grande défé- « rence pour des gens qui devraient être l'horreur de tout « le monde et sont si opposées à la véritable piété dont « elles font profession. »

Enfin, dans la préface magistrale de l'édition du *Tartuffe* victorieux, en 1669, Molière dit :

« Les hypocrites n'ont point entendu raillerie; ils se « sont effarouchés d'abord et ont trouvé étrange que

(1) C'est-à-dire un libre penseur, un esprit fort.

« j'eusse la hardiesse de jouer leurs grimaces et de vou-
« loir décrier un métier dont tant d'honnêtes gens se
« mêlent. C'est un crime qu'ils ne sauraient me par-
« donner, et ils se sont tous armés contre ma comédie
« avec une fureur épouvantable. »

Quels sont ces hypocrites, ces originaux bien connus? Pas autre chose que les jansénistes. C'est ce qu'il s'agit de prouver et ce que nous allons faire, pièces en main et d'après le témoignage même des intéressés, que leur acharnement contre Molière et son œuvre dénonce assez hautement, à défaut de toutes autres preuves.

Mais, d'abord, est-il besoin de dire qu'il ne s'agit nullement des Jésuites en tout ceci; y songer un seul instant, ce serait méconnaître complétement le temps et les hommes.

Est-ce que Louis XIV eût permis de jouer des jésuites sur le théâtre en sa présence, lui qui avait un jésuite pour confesseur et qui donnera son nom au principal collége des jésuites à Paris? Est-ce que le légat eût accordé son *approbation* à ce jeu, et, avec le légat, *la plus grande partie* des évêques présents à Paris, et amis comme lui des jésuites? Est-ce que Racine aurait pu écrire des jésuites (qui sont tout d'abord pour le *Tartuffe*) : « Les jésuites se « flattaient qu'on en voulait aux jansénistes (1)? » Est-ce que le Père Rapin eût pu écrire à un grand seigneur de ses amis, six mois avant la mort de Molière : « Molière est de nos amis (2)? » Est-ce que le Père Bouhours eût fait l'épitaphe de Molière (3)? Est-ce que les jansénistes,

(1) Seconde lettre à l'auteur des *Hérésies imaginaires*, du 10 mai 1666.

(2) Lettre à Bussi Rabutin, du 13 août 1672.

(3) Estce que le père Vavassor, au lendemain des funérailles sans pompe de Molière, se fût plaint de l'ingratitude de la France pour l'homme de

enfin, qui venaient de jouer avec tant de plaisir les jésuites dans les *Provinciales*, se seraient *tous armés* contre la comédie de Molière *avec une fureur épouvantable*, comme il nous l'apprend lui-même?

Non, quoi qu'en ait dit M. Sainte-Beuve (1), le *Tartuffe* ne donne pas la main aux *Provinciales;* loin d'en être le corollaire, il en est le contre-poison, en démasquant les jansénistes et leurs sourds complots.

C'est donc uniquement au sein du jansénisme, et non ailleurs, qu'il faut chercher et que l'on trouvera les sources de tout genre du *Tartuffe*.

Écoutons d'abord Boileau, ami des jansénistes :

« Quand Molière, — disait-il à Brossette, — composait « son *Tartuffe,* il en récita au roi les trois premiers actes. « Cette pièce plut à Sa Majesté, qui en parla trop avanta- « geusement pour ne pas irriter la jalousie des ennemis « de Molière, et surtout la cabale des dévots. M. de Péré- « fixe, archevêque de Paris, se mit à leur tête, et parla au « roi contre cette comédie (2). Le roi, pressé là-dessus à

bien qui a corrigé ses mœurs : *Gens ingrata! tuis invide, Galle, bonis*, et parmi les ouvrages de Molière eût loué spécialement le *Tartuffe : Inde minus simulent falsæ pietatis alumni?* (Liber Epigrammatum ; Parisiis, 1683, in-8°, p. 121.)

(1) *Port-Royal*, 3e édition, tome III, p. 266.

(2) Le prélat fit plus que de parler contre cette comédie, en 1667, il fulmina contre cette œuvre un mandement qui est le comble de l'hypocrisie en fureur. Écoutons le prélat : « Sur ce qui nous a été remontré « que, le vendredi cinquième de ce mois (août 1667), on représenta sur « l'un des théâtres de cette ville (Paris), sous le nouveau nom de *l'Imposteur*, une comédie très-dangereuse, et qui est d'autant plus capable « de nuire à la religion que, sous prétexte de condamner l'hypocrisie ou « la fausse dévotion, elle donne lieu d'en accuser indifféremment tous « ceux qui font profession de la plus solide piété, et les expose par ce « moyen aux railleries et aux calomnies continuelles des libertins ; de « sorte que, pour éviter un si grand mal, qui pourrait séduire les âmes « faibles et les détourner du chemin de la vertu, notre promoteur nous

« diverses reprises, dit à Molière qu'il ne fallait pas irriter « les dévots, qui étaient gens implacables; et qu'ainsi il ne « devait pas jouer son *Tartuffe* en public (1). »

C'était en mai 1664 qu'avaient été joués ces trois premiers actes, aux fêtes données par le roi à la reine Marie-Thérèse et à la reine mère, Anne d'Autriche; on connaît la piété de ces deux princesses. Or, ainsi que le fait très-judicieusement remarquer Bret (2) : « Si les deux reines avaient été à la tête des ennemis de Molière, comme voulut l'insinuer l'auteur des *Observations sur le Festin de Pierre*, Monsieur, frère du roi, n'aurait pas eu l'imprudence de faire représenter devant elles les trois premiers actes du *Tartuffe*, à Villers-Cotterets, le 24 septembre de la même année. »

Ici se place la mention d'un mot plein de vérité du grand

« aurait requis de faire défense à toute personne de notre diocèse de « représenter, sous quelque nom que ce soit, la susdite comédie, de la lire « ou entendre réciter, soit en public, soit en particulier, sous peine d'excommunication;

« Nous, sachant combien il serait en effet dangereux de souffrir que la « véritable piété fût blessée par une représentation si scandaleuse, et « considérant d'ailleurs que, dans un temps où ce grand monarque expose « si librement sa vie pour le bien de son État, et où notre principal soin « est d'exhorter tous les gens de bien de notre diocèse à faire des prières « continuelles pour la conservation de sa personne sacrée et pour le succès de ses armes, il y aurait de l'impiété de s'occuper à des spectacles « capables d'attirer la colère du ciel, avons fait et faisons très-expresses « défenses de représenter, etc.

« Si mandons aux archiprêtres de Sainte-Marie-Madeleine et de Saint-« Severin de vous signifier la présente ordonnance, que vous publierez en « vos prônes aussitôt que vous l'aurez reçue, en faisant connaître à tous « vos paroissiens combien il importe à leur salut de ne point assister à la « représentation ou lecture de la susdite ou semblables comédies.

« HARDOUIN, archevêque de Paris. »

(1) *Mémoires* de Brossette sur Boileau (Paris, 1858, 1 vol. in-8°), p. 563.

(2) Œuvres de Molière, avec les remarques de Bret, 1773, tome VI, p. 244.

Condé, à propos de la fureur des jansénistes contre l'œuvre de Molière, qui les démasquait avec tant d'éclat; huit jours après que Louis XIV, intimidé un moment par une cabale acharnée, eut ajourné la seconde représentation de cette belle comédie, les *Italiens* donnèrent une farce intitulée : *Scaramouche ermite,* qui abondait en situations d'une révoltante immoralité.

« Je voudrais bien savoir (dit Louis XIV à Condé) pourquoi les gens qui se scandalisent si fort de la comédie de *Tartuffe* ne disent rien de celle de *Scaramouche?*

— La raison de cela (répondit le prince), c'est que la comédie de *Scaramouche* joue le ciel et la religion, dont ces messieurs ne se soucient point; mais celle de Molière les joue eux-mêmes, et c'est ce qu'ils ne peuvent souffrir (1). »

Tout est là, en effet; — c'est le secret de la haine implacable vouée par la conspiration janséniste à Molière, depuis son œuvre du *Tartuffe.*

Le père Rapin, qui, dans son *Histoire du jansénisme,* ne pouvait oublier Molière, et qui nous y conduit sûrement, nous apprend par quelle suite de machinations la compagnie du Saint-Sacrement, pieuse société charitable dans l'origine, fut envahie par les faux dévots, types du *Tartuffe,* et comment ce fut de son sein que partirent les plus terribles attaques contre Molière, qui y avait découvert et en avait exhumé ses types pour les livrer à la réprobation des honnêtes gens. Pour en revenir à la confrérie du Saint-Sacrement qui, — à ses débuts, — comptait parmi ses chefs et ses zélateurs des hommes tels que le père de Gondren, général de l'Oratoire, et le père Suffren,

(1) **Préface de *Tartuffe, in fine.***

jésuite, ainsi que M. Olier et saint Vincent de Paul, enfin le baron de Renty, par la suite du temps, de faux dévots se glissèrent dans les rangs de cette phalange vénérable, ou lui firent concurrence au dehors.

« Comme les copies (c'est le père Rapin qui parle) dé-« génèrent toujours de leur original, les confrères du « Saint-Sacrement eurent aussi des imitateurs ou des « collègues de leur vertu, qui, voulant trop embrasser de « choses, sortirent de leur caractère, et, par une neutra-« lité ridicule, voulurent faire mal à propos *les médiateurs « entre la bonne et la mauvaise doctrine,* et se dépouiller de « toute sorte d'intérêt, même de celui de la religion, pour « se mettre au-dessus des uns et des autres et *composer un « parti de la ruine des deux autres.* Et comme *c'est se dé-« clarer contre la religion que de n'être pas pour elle*, cette « secte des dévots, qui ne laissa pas de subsister quelque « temps, n'ayant rien de solide dans ses principes, eut peu « de sectateurs. Ceux même qui en furent devinrent odieux « à la cour par l'affectation qu'ils eurent de donner ou de « faire donner des avis au ministre (1) sur sa conduite « par des voies choquantes et nullement honnêtes ; ce qui « irrita le cardinal et l'obligea, dans la suite, à rendre « ces gens suspects au roi, *lequel, pour les décrier, les fit « jouer quelques années après sur le théâtre par Molière, le « plus célèbre comédien de son temps* (2). »

Sans nous arrêter à faire ressortir combien ces *médiateurs entre la bonne et la mauvaise doctrine* ressemblent par anticipation à nos modernes catholiques libéraux, et sans noter les traits suivants si profondément burinés,

(1) Mazarin.
(2) *Histoire du jansénisme*, t. I, p. 294.

nous avons ici la certitude, pour ainsi dire *mathématique*, que la comédie de *Tartuffe* fut commandée par Louis XIV à Molière; cela ne saurait faire l'objet du moindre doute. *Tartuffe* fut pendant nombre d'années une des plus retentissantes affaires de la cour; Louis XIV patronna de tout l'ascendant de son autorité cet effort du génie; bien plus, nous verrons tout à l'heure que l'idée première du *Tartuffe* est due à l'initiative d'Anne d'Autriche et de Mazarin.

S'il n'y a pas à douter que le jansénisme tout entier, en masse, est attaqué et démasqué dans l'œuvre capitale que nous étudions ici, il est tout aussi certain qu'un homme, entre tous les chefs du parti des faux dévots, est la source première du *Tartuffe*, et cet homme, c'est Gabriel de Roquette, évêque d'Autun. Oui, un évêque, et, — si scandaleux que cela soit, — c'est la pure vérité, qu'il ne faut pas craindre de présenter en pleine lumière.

Il ne peut y avoir de doute sur l'identité de Roquette et de Tartuffe; constatons d'abord la plus parfaite ressemblance. Voici comment un de ses contemporains (1) nous trace d'abord son portrait, à l'âge de vingt-sept ans, quand il était vicaire général du prince de Conti, alors abbé de Cluny, et de passage chez la mère du prince, à Chantilly, en 1650 :

« Il y avait auprès d'elle (la princesse douairière de « Condé), familier de la maison de Condé, un nommé « l'abbé Roquette, assez jeune, qui ne manquait pas d'es- « prit. Il s'était introduit dans les bonnes grâces de la « princesse *par une dévotion affectée*, de laquelle il mas- « quait les desseins que son ambition lui faisait naître. « Il couvrait du même masque les intentions que la ten-

(1) *Mémoires* de Pierre Lenet, procureur général au Parlement de Dijon et conseiller d'État. collection Petitot, t. LIII, p. 110-111.

« dresse qu'il avait pour quelques-unes de sa cour lui « faisait concevoir, et qu'on a vue depuis éclater avec « scandale. Ce personnage avait assez de crédit auprès de « la princesse pour ne pas craindre de le perdre. Il avait « l'adresse de ne lui persuader que les choses auxquelles « elle était portée par son inclination naturelle... »

La brève oraison funèbre que lui fera Dangeau répond à ce portrait : « Il avait été mêlé dans beaucoup d'intrigues de cour (1) ; » et Saint-Simon : « Cet évêque d'Autun était un vieux fripon, *bien connu pour tel*, et qui, par beaucoup d'esprit et d'intrigue, était arrivé là avec grande espérance d'aller plus loin. Il avait été de bien des couleurs... Tout lui était bon à espérer, à se fourrer, *à se tortiller* (2).

Il y avait du serpent dans Roquette, un reptile dangereux, comme on le voit; c'est bien le type de *Tartuffe*, et Molière n'a eu qu'à copier; mais avec quelle vigueur et surtout quelle fidélité inexorable de pinceau! On le sait...

Vers l'époque de l'apparition du *Tartuffe*, en 1669, un des familiers de la reine d'Angleterre appelait devant elle, en souriant, l'abbé Roquette *le pauvre homme*. C'est l'exclamation prononcée quatre fois coup sur coup de Tartuffe dans la pièce et devenue déjà proverbiale. L'abbé Legendre écrit de Roquette, à la date de 1681 : « La conduite « de ce prélat ayant été toute sa vie une énigme conti- « nuelle, on ne pouvait deviner s'il y avait du vrai en ce « qu'il disait de son mal, ou s'il pensait par cette feinte « ou à s'assurer d'une excuse s'il ne réussissait pas, ou à « faire dire chez la reine d'Angleterre, qui était alors à

(1) Journal, 4 mars 1707.

(2) *Mémoires*, édition de 1853, t. X, p. 8. 9.

« Saint-Germain, et avait témoigné avoir envie de l'en-
« tendre : « Le pauvre homme! qu'il a de zèle! Voyez,
« Madame, comme il se sacrifie au désir d'annoncer la
« parole de Dieu et au plaisir de la prêcher devant Votre
« Majesté (1)! »

Huit ans après l'autorisation du *Tartuffe*, le 3 septembre 1677, Mme de Sévigné, janséniste, écrit de l'évêque d'Autun, qui n'est point encore son *ami* : « Il a fallu aller dîner chez Mgr d'Autun, *le pauvre homme* (2)*!* Elle souligne ces mots d'Orgon à l'occasion du souper de Tartuffe.

Voici des renseignements plus précis encore, non-seulement sur le personnage principal du drame, mais sur le drame lui-même. Le nouvel historien de Port-Royal dit de l'abbé de Cosnac, depuis évêque de Valence : « Cosnac causait beaucoup et bien, et trop ; il racontait son passé avec plaisir, avec délices, avec variantes... On a un récit de sa première vie tracé par un homme qui fit auprès de lui plusieurs séjours, et qui ne paraît pas avoir été autre que l'abbé de Choisy (3). » Or, on lit dans les *Mémoires* de Choisy, sur le séjour du prince de Conti dans le Midi, en 1653 :

« Guilleragues et l'abbé Roquette étaient auprès de lui.
« Le premier était honnête homme... L'abbé de Roquette,
« depuis évêque d'Autun, avait tous les caractères que
« l'auteur de Tartuffe *a si parfaitement présentés sur le*
« *modèle d'un homme faux*... Le discours de l'abbé de
« Cosnac pensa diviser sa maison (du prince de Conti),
« et ce fut la source de la haine que Mgr d'Autun et lui ont
« depuis conservée l'un pour l'autre et qui fit faire à Guil-

(1) *Mémoires* de l'abbé le Gendre, p. 108.
(2) Edition de Hachette, 1862.
(3) Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 12 juillet 1852, 2e édition, p. 233.

« leragues, ami de l'abbé de Cosnac, les mémoires sur « lesquels Molière a fait depuis la comédie du *faux* « *dévot* (1). »

A ce moment, Roquette se voyait flagellé par le prince devant Cosnac qu'il voulait supplanter, comme un homme à la probité duquel Conti ne pouvait se fier, et dont les relations avec sa sœur, la duchesse de Longueville, l'inquiétaient fort (2). Roquette avait un terrible observateur pour rival. « Nul homme, dit Saint-Simon, parlant de Cosnac, qui eût le coup d'œil plus juste (3). » Legendre appelle Cosnac « l'homme aux yeux de lynx, » *vir lynceis oculis* (4). C'est donc auprès de Mme de Longueville que le rôle de Tartuffe fut joué par Roquette. Il fallait que le scandale eût été patent, pour que Saint-Simon, tout janséniste qu'il était, osât écrire ceci : « C'est sur l'évêque d'Autun que Molière prit son Tartuffe, et personne ne s'y méprit (5). »

De là le quatrain composé par Joseph Chénier sur Roquette et Talleyrand, qu'il n'indique que par l'initiale :

De Roquette en son temps, T......... dans le nôtre,
Furent tous deux prélats d'Autun.
Tartuffe est le portrait de l'un ;
Ah! si Molière eût connu l'autre * !

Mais si Roquette est la source originelle de Tartuffe, il n'est cependant pas la principale.

(1) *Mémoires* de Choisy, édit. de 1747, p. 337, 339.
(2) *Mémoires* de Daniel de Cosnac, tome I, p. 145.
(3) *Mémoires*, t. I, p. 208.
(4) *De vitâ Harlaëi*, lib. IV.
(5) *Mémoires*, édit. de 1853, tome X, p. 8.
* Cité dans Taschereau. *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, p. 253 (3e édit., 1844, in-18).

Louis XIV nous a dit que Molière, dans *Tartuffe*, a joué *la cabale des dévots, les dévots de la cour, les dévots qu étaient gens implacables*, ainsi manifestement une troupe de faux dévots; et nous savons « qu'il regardait encore la plupart des jansénistes comme les objets de la comédie de Molière. » Parmi ces faux dévots visés par Louis XIV, Boileau signale « surtout Mgr de Gondrin, archevêque de Sens. » Le père Rapin nous le montre « à la tête de la cabale » janséniste elle-même durant la Fronde (1), homme de toutes les dévotions, de toutes les dissolutions, et en même temps de toutes les remontrances, jouant le saint hardi et le bandit plus hardi encore. Le père Rapin achève ainsi son portrait : « Jamais homme ne fut plus vain, ni « d'un air plus ridicule : ce ne fut que par cet esprit qu'il « se mit dans la tête de faire la guerre au roi, après avoir « eu la témérité de faire des galanteries à la reine (2). »

Boileau dit encore de cette « cabale des dévots : « *M. de Péréfixe, archevêque de Paris, se mit à leur tête.* »

« C'est ce prélat ondoyant qui, d'un côté, jettera l'interdit sur Port-Royal, et, de l'autre, y autorisera la distinction du fait et du droit, imaginée par la fourberie d'Arnauld, distinction qui est tout le jansénisme; puis, poussé par Rome, subtilisera avec Bossuet, simple docteur, sur cette distinction même, et exigeant une soumission de *foi* à la condamnation de Jansénius, réduira tout doucement cette foi à une *foi humaine,* et permettra sous main de croire que le pape a tort et que Jansénius a raison. En même temps, il se prépare à supprimer d'un coup, sans autorité, dix-sept fêtes d'obligation dans Paris, avec l'intention de les faire supprimer par toute la

(1) T. I, p. 280.
(2) *Id., ibid.*

France... » Il ne faut donc pas s'étonner de trouver Péréfixe *à la tête de la cabale des dévots*; et il n'y aura pas à s'étonner non plus si telle tradition, recueillie par l'abbé d'Olivet, nous montre Louis XIV inspirant, sans le savoir, à Molière, une scène du *Tartuffe* au compte de ce *dévot de la cour* (1). »

Molière, écrivant au roi, en 1667, pour se plaindre des *célèbres originaux* qui viennent de nouveau de faire supprimer *sa copie*, bien qu'adoucie et voilée, dira : LA CABALE *s'est réveillée aux simples conjectures de la chose ;* et le défenseur de Molière, qui écrit sous ses yeux la *Lettre sur l'Imposteur*, parlant de l'huissier de la comédie, lequel représente plus ou moins la magistrature, commente le mot de Molière par ces paroles remarquables : « Ce per« sonnage est un supplément admirable du caractère bigot, « et fait voir comme il en est de toutes les professions, et « qui sont liés ensemble bien plus étroitement que ne le « sont les gens de bien, parce qu'étant plus intéressés, « ils considèrent davantage et connaissent mieux combien « ils se peuvent être utiles les uns aux autres dans les « occasions, — ce qui est l'âme de LA CABALE. »

Ce mot de *cabale* dit tout pour qui connaît le temps : il désigne expressément le jansénisme, et Molière nous montre comme il a joué *toutes les professions* qui s'y donnent la main. Qui s'y trompe d'ailleurs en Europe, en ce temps-là ? La première traduction anglaise faite l'année d'après l'autorisation définitive du *Tartuffe*, en 1669, parut sous ce titre : *Tartuffe, ou le Puritain français*, c'est-à-dire le jansénisme français : *Tartuffe, or the french puritain*.

(1) M. l'abbé Davin, *l. c. sup.*, 2e article.

Un seul de ces jansénistes nous donnera la mesure de tous, *ab uno disce omnes*. C'est le coadjuteur et successeur de l'archevêque, son oncle : c'est Retz. Voici le portrait qu'il a fait de lui-même, au moment où, après avoir joué l'humilité et la piété, il se prépare à recevoir l'onction sainte, tout en se ménageant (c'est lui qui l'avoue) une secrète liaison avec une femme jeune et coquette, Mme de Pomereu (1).

« Comme j'étais obligé de prendre les ordres, je fis une « retraite dans Saint-Lazare, où je donnai à l'extérieur « toutes les apparences ordinaires. L'occupation de mon « intérieur fut une grande et profonde réflexion sur la « manière que je devais prendre pour ma conduite. Elle « était très-difficile; je trouvais l'archevêché de Paris « dégradé à l'égard du monde par les bassesses de mon « oncle et désolé à l'égard de Dieu par sa négligence et « son incapacité. Je prévoyais les oppositions infinies à « son rétablissement, et je n'étais pas si aveuglé que je ne « connusse que la plus grande et la plus insurmontable « était dans moi-même. Je n'ignorais pas de quelle néces- « sité est la règle des mœurs à un évêque ; je sentais que « le désordre scandaleux de celles de mon oncle me l'im- « posait encore plus étroite et plus indispensable qu'aux « autres, et je sentais en même temps que je n'en étais « pas capable et que tous les obstacles de conscience et de « gloire que j'opposerais au déréglement ne seraient que « des digues fort mal assurées. Je pris, après six jours de « réflexion, le parti de faire le mal par dessein, ce qui est, « sans comparaison, le plus criminel devant Dieu, mais « ce qui est sans doute le plus sage devant le monde, et

(1) M. de Chantelauze. *Le cardinal de Retz et les jansénistes dans Port-Royal*, tome V, p. 529.

« parce que, en le faisant ainsi, on y met toujours les « préalables qui en couvrent une partie, et parce que l'on « évite, par ce moyen, le plus dangereux ridicule qui se « puisse rencontrer dans notre profession, qui est celui « de mêler à contre-temps le péché dans la dévotion. « Voilà la sainte disposition avec laquelle je sortis de « Saint-Lazare (1). »

N'est-ce pas épouvantable ce portrait de *Tartuffe* mitré, tracé par l'original lui-même ? Il faudrait souligner tous les termes de ce passage, qui est la plus complète et sacrilége ironie du caractère et des devoirs d'un prélat selon les vues de Dieu et de l'Église. C'est le comble de la scélératesse unie (si l'on peut allier ensemble de pareils termes) au plus naïf cynisme.

Retz, qui s'était démis de l'archevêché de Paris en 1662, au moment même de la composition du *Tartuffe*, semble avoir écrit dans la retraite cette page de ses *Mémoires* pour commenter et justifier son portrait tracé par Molière ; ces *Mémoires* semblent composés tout entiers dans ce but... Et cependant Retz, on le dirait, pressentait Molière : « Le déréglement des mœurs, très-peu conve-« nable à ma profession, me faisait peur (dit-il) ; j'appré-« hendais le ridicule de Mgr de Sens (2). » C'est pour cela que, laissant Gondrin être un faux dévôt maladroit, il s'empressait de prendre les devants sur la comédie et de lui barrer hardiment le chemin. Tout Paris courait à ses sermons ; il tonnait principalement contre l'hypocrisie pour mieux s'en assurer le masque, et il jouait en chaire « un Tartuffe taillé sur d'autres proportions que celui de

(1) *Mémoires* sur l'an 1643. Collection Petitot, 2e série, tome XLIV, p. 149.
(2) T. I, p. 66.

Molière, » selon la très-juste expression de son dernier et éminent biographe, M. de Chantelauze (1). Et, à l'appui de cette assertion, voici quelques traits du sermon ou plutôt de la sacrilége comédie du coadjuteur :

« L'hypocrite altère la pureté de toutes les vertus ; son « humilité n'est qu'une douce et honnête piperie ; il fait « de la dévotion et de la piété des appâts subtils et des « piéges invisibles pour attraper les plus fins, d'autant « plus méchant qu'il joue le meilleur personnage et que, « se cachant dans son vice, il s'y enfonce plus avant. Il y « en a qui s'humilient malicieusement et dont l'intérieur « est plein de trahison et de perfidie. Ils méprisent les « honneurs du monde, mais c'est par vanité ; ils foulent « aux pieds les richesses, mais c'est pour marcher sur « la tête des riches et prendre les avantages qu'ils ne pour-« raient se promettre ni de leur naissance ni de leur for-« tune. Enfin, ils ne s'excitent point à être véritablement « pénitents, mais ils font ce qu'ils peuvent pour paraître « tristes, se persuadant faussement que la tristesse est la « livrée de la dévotion et de la probité... »

Opposant ensuite la figure transformée du vrai dévot à la figure sombre du faux, Retz, — pour dérouter de plus en plus les applications à son endroit, — ajoutait :

« Les contentements et les satisfactions d'une bonne « conscience remplissent l'esprit et comblent le cœur ; il « en rejaillit au dehors, et la parfaite tranquillité de l'âme « produit cette sérénité de visage, que nous admirons « dans les cloîtres, parmi les haires, les cilices et les « abstinences. A parler vainement, il n'y a rien de com-« parable aux inquiétudes d'un homme qui va toujours

(1) *Ibid., ut sup.*

« masqué et travesti et qui est obligé d'être toujours sur « ses gardes de peur qu'on ne le découvre et à qui sa cons- « cience livre une guerre continuelle. Il souffre ce que la « pénitence a de plus douloureux, les haires, les jeûnes, « les disciplines, et ne sent pas ces douceurs célestes qui « ne sont faites que pour les justes ; et après tout cela : « Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense. » « Ils ont voulu qu'on les regardât, on les a regardés ; ils « ont souhaité qu'on parlât d'eux, on en a parlé ; ils ont « travaillé pour le monde, et le monde les a payés (1). »

Tartuffe, évêque et prédicateur, voilà ce que Molière n a pu mettre sur la scène. On le voit, loin d'exagérer les traits de sa copie, il les a de beaucoup amoindris. Et cependant quels cris de rage et quels complots ne souleva pas l'œuvre de Molière, qui est prévenu et dépassé d'avance par Retz, mais l'honnête homme de génie prendra sa revanche avec *Don Juan* ; ce sera sa réplique à la tempête soulevée par les Tartuffes qu'il a osé démasquer.

Il nous reste à voir comment Molière fut amené par Louis XIV lui-même à jouer *la Cabale des faux dévots* et *la plupart des jansénistes,* — Roquette en tête, sur lequel il nous faut revenir pour bien comprendre le motif qui poussa le roi à le désigner à Molière, à le lui donner et presqu'à le lui imposer comme un type à reproduire sur la scène.

Nous avons déjà parlé des rapports au moins suspects qui existaient entre le futur évêque d'Autun et Mme de Longueville ; un mois environ avant la représentation des trois premiers actes du *Tartuffe*, en avril 1644, on lit dans

(1) *Le cardinal de Retz et les jansénistes*, mémoire de M. de Chantelauze, cité dans Sainte-Beuve, tome V, p. 531-532.

une lettre de cette dame, pénitente de Port-Royal, à Mme de Sablé, à qui elle confie ses larmes sur la mort de M. Singlin, son directeur : « Je vous irai voir un des jours de la semaine qui vient et vous mènerai l'abbé de Roquette (1). » Et, entre 1667, année de la nomination de Roquette à Autun, et 1679, année de la mort de Mme de Longueville, l'histoire aura à enregistrer ce fait : « Un jour l'abbé de Roquette, évêque d'Autun, ayant trouvé Mme de Longueville à sa toilette, et lui ayant demandé pourquoi elle y était ce jour-là plus longtemps qu'à l'ordinaire, etc. (2). » C'est pourquoi Étienne, dans sa *Notice sur le Tartuffe*, ne se refuse pas à croire que « l'aventure du *Tartuffe* se serait passée chez la duchesse de Longueville, dont on sait, — dit-il, — que Roquette était un des courtisans les plus assidus. »

Voilà donc toute la comédie de Molière, avec une Elmire cependant qui vaut Tartuffe et un Orgon qui ne vaut guère moins. Molière ne chargera pas le jansénisme ; il restera même en deçà de la réalité.

Molière ne tardera pas à se rencontrer avec Roquette à Paris et à se trouver, cette fois, en face de lui, non plus à la petite cour du prince de Conti, mais à la cour même de Louis XIV.

Conti renonce, en 1654, à l'état ecclésiastique pour épouser la nièce de Mazarin. L'abbé de Cosnac obtient de Mazarin, par le prince, l'évêché de Valence. Il est le familier de Mazarin et d'Anne d'Autriche ; et, en 1657, quittant le prince de Conti, il devient le premier aumônier de Monsieur, frère du roi. En cette année, Molière,

(1) Dans Sainte-Beuve. *Port-Royal*, tome II, p.
(2) *Port-Royal*, t. V, p. 160.

qui promène en province sa troupe, ayant le titre de troupe de M. le prince de Conti, se voit enlever à Lyon ce titre par le prince, que les jansénistes ont accaparé, et qui commence à traiter d'abomination la comédie. Il arrive enfin à Paris, où Cosnac lui procure la protection de Mazarin et de Monsieur; Monsieur le présente au roi et à la reine auxquels il plaît et dont il obtient, pour sa troupe, un théâtre et le titre de *Troupe de Monsieur*.

Le prince de Conti, — auquel il nous faut revenir, — est donc devenu janséniste, et, par conséquent, redevenu frondeur plus ou moins ouvertement. La nouvelle cabale de dévots qu'il avait amenée de Lyon s'unit naturellement avec la cabale des faux dévots qui singeaient à Paris les vrais dévots, amis et continuateurs du baron de Renty. L'abbé de Roquette, attaché au prince de Conti, et toujours à l'intrigue, prit dans cette cabale renforcée un rôle des plus distingués. On se mit en tête de réformer la ville et la cour; et c'est ici, c'est-à-dire de 1657 à 1662, que se place l'importante révélation du père Rapin, dont nous avons déjà fait connaître une partie. Voici en quels termes cet écrivain, contemporain des événements qu'il raconte, nous explique l'affaire *des avis au ministre par des voies choquantes et nullement honnêtes*. Nous revoici en face de la confrérie du Saint-Sacrement, où les faux dévots ont compromis les vrais. Rapin dit des jansénistes, au sujet des confrères du Saint-Sacrement :

« Ils cherchèrent le moyen de leur rendre de mauvais « offices auprès du ministre, en lui donnant des ombrages « de la compagnie par les instructions qu'ils lui firent « donner de son trop grand pouvoir, par le nombre des « personnes de qualité qui la composaient et qui se ren- « daient redoutables à tout le royaume par la liberté

« qu'ils prenaient de se mêler de tout, en voulant tout ré-« former. Le cardinal fut d'autant plus susceptible de ces « impressions qu'il avait déjà en quelque façon expéri-« menté le zèle de quelques dévots qui voulurent lui don-« ner des avis sur sa conduite, et il avait été choqué de « certains billets qu'il trouvait, ou sous son couvert quand « il se mettait à table, ou dans ses poches quand il chan-« geait d'habits, ou sur la table de son cabinet quand il « s'enfermait pour travailler (1). »

Tout n'était pas faux dans les instructions données à Mazarin contre la compagnie du Saint-Sacrement, en ses dernières années, puisque le prince de Conti, aux mains des jansénistes, s'en faisait le patron. Les dévots de la maison de Mazarin, qui lui mettaient ces mercuriales partout et lui jouaient si bien la comédie, n'étaient pas, à coup sûr, de vrais dévots. C'étaient les frères et amis de Tartuffe, et Tartuffe même en personne. On reconnaît facilement la main de Roquette et Roquette même dans les donneurs d'avis et distributeurs de billets anonymes.

C'est sur la fin de l'année 1660 que fut supprimée la confrérie du Saint-Sacrement, grâce aux intrigues des jansénistes, qui l'avaient si gravement compromise aux yeux du ministre et du roi, ainsi que d'Anne d'Autriche. C'est le jansénisme qu'on frappait en elle. En même temps on s'occupait de mesures radicales contre le jansénisme. Le pape y poussait Louis XIV et Mazarin ; Anne d'Autriche y poussait son fils. « Mon fils, — lui disait cette vertueuse princesse, — ayez soin des affaires de Dieu pour qu'il ait soin des vôtres ; servez-le, il vous bénira ; votre

(1) T. II, p. 331-332.

règne prospérera si vous faites prospérer le sien en détruisant l'hérésie dans votre royaume (1). »

Dès lors fut résolue la ruine de Port-Royal ; mais que de difficultés pour mener à bonne fin un projet de cette importance, qui frappait le jansénisme au cœur !... On était alors vers la fin de 1660 ; le *Tartuffe*, étant de 1664, son origine remonte donc à quelques années plus haut.

Vers la fin de l'été de 1662, Molière, d'après la version accréditée de l'abbé d'Olivet, « suivit, en sa qualité de valet de chambre, le roi, qui se rendait à son armée, en Lorraine. Il travaillait déjà au *Tartuffe* (2). » Ce dernier point est sûr. Molière s'occupait de son œuvre capitale l'année précédente, au lendemain de la grande mesure du roi contre la compagnie du Saint-Sacrement, et de ses grandes mesures projetées contre Port Royal. C'est donc en 1661, c'est peut-être dès l'année 1660 même, que Cosnac « fit faire à Guilleragues, son ami, les mémoires sur lesquels Molière a fait depuis la comédie du faux dévot. »

Molière accepta de grand cœur la commande royale.

« C'est le plus beau sujet de comédie : il revient à merveille à sa nature honnête, qui, en religion, loin d'être impie, indifférente, négligente même, obligera son biographe du XIXe siècle à écrire : « Molière, comme on le « voit, avait des habitudes religieuses (3). » C'est une campagne, on pourrait dire une certaine croisade, au nom du roi Très-Chrétien, fidèle ici à son titre. Il s'agit de jouer des sectaires dissimulés ou plus ou moins avoués.... de *célèbres originaux, des jansénistes la plupart,* que *le roi*

(1) Rapin, tome III, p. 97-100.
(2) Taschereau, *l. c. sup.*, p. 45.
(3) Taschereau, p. 260.

haïssait, cette secte des dévots odieux à la cour, cette *cabale* de pervers éminents de *toutes les professions qui sont liés ensemble bien plus étroitement que ne le sont les gens de bien,* dont *les impostures sont si opposées à la véritable piété* et dont le vice *est dans l'État d'une conséquence bien plus dangereuse que tous les autres vices* des hommes (1), leurs dupes innombrables et comme eux trop *célèbres,* tout ce monde enfin de Port-Royal et de ses puissances qui menace la religion et la France d'une nouvelle invasion calviniste dont la Fronde a fait la preuve et donné la mesure. Que pouvait faire de mieux le génie de Molière (2)? »

Aussi le président de Lamoignon, inspirateur futur du *Lutrin,* cette comédie janséniste, sera-t-il condamné à dire à Molière, en interdisant le *Tartuffe,* après la première représentation publique : « Avec toute la bonne volonté « que j'ai pour vous, je ne saurais vous permettre de jouer « votre comédie. Je suis persuadé qu'elle est *fort belle et « fort instructive,* mais *il ne convient pas à des comédiens* « d'instruire les hommes sur les matières de la morale « chrétienne et de la religion : ce n'est pas au théâtre à « se mêler de prêcher l'Évangile (3). »

« Ce beau discours, — dit très-bien M. l'abbé Davin, — nous conduit à une observation qui est le complément obligé de cette recherche des sources du *Tartuffe.*

« Molière, en écrivant sa grande comédie, avait un intérêt personnel. Combattant pour ses autels, il combattait pour ses foyers. Les faux dévots voulaient sup-

(1) Molière, préface du *Tartuffe,* 1669.
(2) M. l'abbé Davin, 4e et dernier article.
(3) *Mémoires de Brossettes sur Boileau,* du jeudi 9 novembre 1702, p. 565.

primer son art, et, qui pis est, le damnaient sans quartier ni rémission. L'anathème sur la comédie et les comédiens était un des thèmes favoris du jansénisme et une de ses hypocrisies les plus obstinées. Il tenait cela du calvinisme. La sainte Genève n'admet pas les théâtres : c'est bon pour la Rome des papes, la Babylone de l'Apocalypse. » Calvin a réformé sa Rome,

.... la cité genevoise,
Noble cité, riche, fière et *sournoise.*
On y calcule et jamais on n'y rit ;
L'art de Barême est le seul qui fleurit.
On hait le bal, on hait la comédie....
Des prédicans la *morne et dure espèce*
Sur tous les fronts a gravé la tristesse.

Ainsi parle Voltaire (1).

Le parlement de Paris, qui, depuis sa naissance, sous Philippe le Bel, a toujours incliné vers ce qui deviendra le calvinisme, pour finir en effet un jour dans le jansénisme, a pour devise la future sentence janséniste de Boileau :

Des mystères chrétiens les vérités terribles
D'ornements égayés ne sont point susceptibles.

« Immédiatement après la construction de cette salle de spectacle (*l'hôtel de Bourgogne, construit en* 1548 *par l'ancienne confrérie de la Passion*), le Parlement avait interdit aux membres de la confrérie de continuer à jouer des mystères sacrés, et en ne leur permettant de représenter que des *jeux profanes, honnêtes et licites,* il leur avait donné un privilége exclusif (2). »

(1) *La guerre de Genève*, chant I.
(2) M. Eud. Soulié. *Recherches sur Molière et sur sa famille* (Paris, 1863), p. 27.

C'est la raison pour laquelle le théâtre de Corneille, de Molière, de Racine, sera tout *profane*, et dans les seules limites de l'*honnête* et du *licite*, à part, l'échappée du génie de Corneille dans *Polyeucte* et *Théodore*, celle de Molière dans *Tartuffe* et *Don Juan*, et *Athalie* et *Esther*, commandées à Racine pour Saint-Cyr (1).

Dès sa naissance, le jansénisme aura à cœur de faire prévaloir la doctrine calviniste sur les représentations dramatiques. Cela sert à accréditer la réputation de sainteté à laquelle il vise; mieux que cela, il a une peur mortelle de se voir démasqué sur la scène : il traite donc les comédiens d'infâmes. De là cette « Déclaration du roi du 16 avril 1641, enregistrée au parlement, le 24 du même mois, » défendant « *que l'état d'acteur pût être désormais imputé à blâme* et préjudicier à la réputation de *comédien* dans le commerce public (2). »

(1) Par la suite, diverses tragédies sur des sujets bibliques ou tirés de l'histoire de l'Église se produisirent sur la scène française; de ce nombre sont : *Adrien*, de Campistron (1690); *Judith*, de l'abbé Boyer (1695); *Gabinie*, de l'abbé Brueys (1699); *Saül*, de l'abbé Nadal (1705); *Joseph*, de l'abbé Genest (1710); *Absalon*, de Duché (1712); *Jonathas*, du même (1714), et, en 1732, *Jephté*, de l'abbé Pellegrin, à l'Opéra. Cette œuvre lyrique si remarquable fut l'objet d'une interdiction (j'allais dire d'une excommunication) de la part de Mgr de Noailles, archevêque de Paris, fervent janséniste. Ce ne fut plus qu'au commencement de notre siècle que *Joseph*, drame lyrique, put se produire sur la scène de Feydeau, où ce sujet si touchant eut un immense et légitime succès.

(2) Taschereau, édit de 1825, p. 334. — Cette déclaration avait si sensiblement influé sur les tendances du théâtre et les mœurs des acteurs, que Quinault, en 1655, dans sa *Comédie sans comédie*, fantaisie ou impromptu piquant, pouvait mettre dans la bouche des personnages du prologue le double éloge de la rénovation théâtrale due aux priviléges accordés aux comédiens.

Le marchand la Fleur, de retour d'un long voyage où il a failli périr, trouve ses filles courtisées pour le bon motif par des cavaliers de belle mine :

Et de là ce passage des *Mémoires* de Mme de Motteville dont la citation est nécessaire, indispensable même ici, comme on va d'ailleurs s'en convaincre:

« Le premier mois de cette année (1647), sans nulle

..... Pourrais-je, messieurs, demander qui vous êtes?

dit-il aux prétendants.

Et Hauteroche (comédien-auteur) lui répond :

Je suis né, grâce au ciel, d'assez nobles parents,
J'ai reçu dans la cour mille honneurs différents;
La France à m'admirer souvent s'est occupée,
Le favori du roi m'a donné cette épée :
J'ai reçu des faveurs des gens du plus haut rang,
Ce diamant de prix vient d'un prince du sang;
J'ai l'heur d'être connu du plus grand des monarques
Et j'ai de son estime eu d'éclatantes marques;
Il m'écoute parfois mieux que ses courtisans,
Et l'habit que je porte est un de ses présents...

LA FLEUR, *émerveillé*.

Mais quel est votre emploi? Dites-le-moi, de grâce.

Les comédiens hésitent à répondre ; ils savent quels préjugés nourrit la bourgeoisie (janséniste) contre le théâtre et les acteurs; cependant, ils avouent qu'ils jouent la comédie.

LA FLEUR, *s'exclamant*.

La comédie! Hé quoi! ce sont là vos grands biens?
Vous n'êtes donc, messieurs, que des comédiens?

Et il leur refuse ses filles :

Elles ont de l'honneur, et vous n'en avez pas :
Vous dont l'art *dangereux* n'a pour but que de plaire
Aux désirs *déréglés* de *l'ignorant vulgaire* :
Vous qui ne faites voir pour belles actions
Que meurtres, ou larcins, ou prostitutions,
Et qui n'apprenez rien par tous vos artifices
Qu'à quitter les vertus pour pratiquer les vices...

JODELET.

... Si l'on en croit ce vieillard vénérable,
Tous les comédiens ne valent pas le diable.

Alors, Hauteroche se lève, et, prenant noblement la défense de la scène épurée, il s'exprime ainsi :

Touchant la comédie, on peut dire avec vous
Qu'elle fut autrefois l'art le plus vil de tous
Et qu'en vos jeunes ans elle était encore pleine
De milles impuretés dignes de votre haine.

« nouveauté qui mérite d'être écrite... La plus considéra-
« ble affaire de la cour, et celle où l'on paraissait penser
« davantage, était le divertissement et le plaisir. J'ai déjà
« dit que la reine (Anne d'Autriche) aimait la comédie....
« elle y allait publiquement. Il y en avait de deux jours
« l'une, tantôt italienne et tantôt française. L'été précé-
« dent, le curé de Saint-Germain, homme pieux et sévère,
« écrivit à la reine qu'elle ne pouvait en conscience souf-
« frir ces sortes de divertissements. Il condamnait la co-
« médie. Cette lettre avait un peu troublé l'âme de la
« reine, qui ne voulait point souffrir ce qui pouvait être
« contraire à ce qu'elle devait à Dieu. Étant alors in-
« quiétée de la même chose, elle consulta sur ce sujet
« beaucoup de personnes. Plusieurs évêques lui dirent
« que les comédies, qui ne représentent pour l'ordinaire
« que des histoires sérieuses, ne pouvaient être un mal.
« Ainsi, la comédie fut approuvée.

Mais depuis qu'en nos jours de merveilleux esprits
Ont épuré cet art par leurs doctes écrits,
Ses défauts sont changés en grâces immortelles
Dont le charme est sensible aux âmes les plus belles.
La scène est une école où l'on n'enseigne plus
Que l'horreur des forfaits et l'amour des vertus,
Elle émeut à la fois le stupide et le sage;
Montrant des passions, elle en montre l'usage :
La comédie au vif nous fait représenter
Tout ce que l'on doit suivre ou qu'on doit éviter.....

LA ROQUE, *comédien.*

A tant de vérités j'ose ajouter encore
Que *cet art ennoblit, bien loin qu'il déshonore...*
Est-il honneur plus grand que d'avoir quelquefois
Le bien d'être agréable au plus fameux des rois?
De mêler quelque joie aux importantes peines
De la plus vertueuse et plus belle des reines?
Et de donner relâche aux soins laborieux...
D'un ministre animé d'une âme peu commune
Et grand par sa vertu plus que par sa fortune?

Ce roi, c'est Louis XIV; cette reine, Anne d'Autriche ; ce ministre, le cardinal Mazarin.

« Les soirs, la belle cour de Saint-Germain se rassem-
« blait au Palais-Royal dans la petite salle des comédies.
« La reine se mettait dans une tribune, pour l'entendre
« plus commodément. Elle y menait le roi et le cardinal
« Mazarin.

« Quand le curé de Saint-Germain vit la comédie tout
« à fait rétablie, il se réveilla tout de bon et parla tout de
« nouveau contre elle, comme un homme qui voulait faire
« ce qu'il croyait de son devoir. Il vint trouver la reine et
« lui maintint que ce divertissement ne se devait point
« souffrir, et que c'était péché mortel. Il lui apporta son
« avis signé de sept docteurs de Sorbonne, qui étaient de
« même sentiment. Cette seconde réprimande pastorale
« donna tout de nouveau de l'inquiétude à la reine et la
« fit résoudre d'envoyer l'abbé de Beaumont, précepteur
« du roi, consulter dans la même Sorbonne l'opinion con-
« traire. Il fut prouvé par dix ou douze autres docteurs
« que, présupposé que dans la comédie il ne se dise rien
« qui puisse apporter du scandale ni qui fût contraire
« aux bonnes mœurs, qu'elle était de soi indifférente et
« qu'on pouvait l'entendre sans scrupule, et cela fondé
« sur ce que l'usage de l'Église avait beaucoup diminué
« de cette sévérité apostolique, que les premiers chrétiens
« avaient observée dans les premiers siècles. Par cette
« voie, la conscience de la reine fut en repos (1). »

Mazarin autorisait auprès d'Anne d'Autriche la comédie que condamnait le jansénisme avec ses docteurs de Sorbonne de la faction d'Arnauld, les curés de Paris et le prince de Conti en tête, ayant à ses côtés l'abbé de Ro-

(1) *Mémoires* de Mme de Motteville (Amsterdam, 1739, 6 vol. in-12), tome I, p. 399-402.

quette. Il y a tout à parier que *certains* des *billets* que le cardinal *trouvait, ou sous son couvert quand il se mettait à table, ou dans ses poches quand il changeait d'habits, ou sur la table de son cabinet quand il s'enfermait pour travailler*, avaient trait à la comédie. Mazarin résolut donc de démasquer ces comédiens diaboliques et il les fit jouer en plein théâtre : de là le *Tartuffe*.

Encore s'il n'y avait eu que les billets en question, mais cela ne suffisait pas aux jansénistes ; de plus terribles et audacieuses machinations étaient mises en œuvre par la cabale : avons-nous besoin de dénoncer *les Provinciales* de Pascal, parues en 1656 et 1657. En 1658 surgit Molière. En 1660, il reçoit mission de répondre par *Tartuffe* aux *Provinciales*. « La partie de Pascal, le rival, c'est donc Molière. Mais, de génie à génie, quelle partie ! Qui lit les *Provinciales?* Qui ne sait le *Tartuffe* (1) ? »

Molière vivra et mourra l'ennemi du jansénisme. Avant lui, Corneille a contre lui Port-Royal, même dans *Polyeucte;* il tonne par la voix de Thésée contre son fatalisme (2); après Molière, il faudra aller à Fénelon pour trouver un franc adversaire de ces sectaires.

Molière, Corneille et Fénelon, quels éloquents champions de la vérité contre l'erreur ! La chaire, la comédie et la tragédie unissant leurs forces contre le jansénisme qui menait à la Révolution et nous y ramène encore, avec les fils de Port-Royal, — les catholiques libéraux !...

Que de choses dans l'histoire d'une comédie, surtout quand cette comédie s'appelle *Tartuffe !*

Resterait maintenant à savoir si Molière s'est digne-

(1) M. l'abbé Davin, *l. c. sup.*
(2) *Œdipe*, acte III, scène v.

ment acquitté de la mission qu'il avait reçue de Louis XIV contre les jansénistes de toute nuance. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le *Tartuffe*; mais, comme l'intention est beaucoup, pour ne pas dire tout, en une semblable entreprise, voyons la pensée et plongeons dans le cœur même de Molière qui nous a ouvert largement l'une et l'autre dans les trois placets que, — de 1664 à 1669, — il adressa à son royal inspirateur, ainsi que dans la préface magistrale qu'il mit en tête de son œuvre, désormais acquise à la scène française sur laquelle elle venait enfin de conquérir, après une lutte terrible et acharnée, ses grandes lettres de naturalisation et de noblesse.

Premier placet présenté au roi sur la comédie du *Tartuffe*, qui n'avait pas encore été représentée en public.

« Sire,

« Le devoir de la comédie étant de corriger les hommes en les divertissant, j'ai cru que, dans l'emploi où je me trouve, je n'avais rien de mieux à faire que d'attaquer, par des peintures ridicules, les vices de mon siècle; et comme l'hypocrisie, sans doute, en est un des plus en usage, des plus incommodes et des plus dangereux, j'avais eu, Sire, la pensée que je ne rendrais pas un petit service à tous les honnêtes gens de votre royaume, si je faisais une comédie qui décriât les hypocrites et mît en vue, comme il faut, toutes les grimaces étudiées de ces gens de bien à outrance, toutes les friponneries couvertes de ces faux monnoyeurs en dévotion, qui veulent attaquer les hommes avec un zèle contrefait et une charité sophistiquée.

« Je l'ai faite, Sire, cette comédie, avec tout le soin,

comme je crois, et toutes les circonspections que pouvait demander la délicatesse de la matière; et pour mieux conserver l'estime et le respect qu'on doit aux vrais dévots, j'en ai distingué, le plus que j'ai pu, le caractère que j'avais à toucher. Je n'ai point laissé d'équivoque, j'ai ôté ce qui pouvait confondre le bien avec le mal, et ne me suis servi, dans cette peinture, que des couleurs expresses et des traits essentiels qui font reconnaître d'abord un véritable et franc hypocrite.

« Cependant toutes mes précautions ont été inutiles. On a profité, Sire, de la délicatesse de votre âme sur les matières de religion, et l'on a su vous prendre par l'endroit seul que vous êtes prenable, je veux dire par le respect des choses saintes. Les Tartuffes, sous main, ont eu l'adresse de trouver grâce auprès de Votre Majesté, et les originaux enfin ont fait supprimer la copie, quelque innocente qu'elle fût et quelque ressemblante qu'on la trouvât... »

On a lu ci-dessus ce que dit ensuite Molère de l'approbation du légat, et aussi du libelle lancé contre sa comédie par un curé janséniste de Paris; nous renvoyons donc au passage déjà cité.

Dans un second placet « présenté au roi dans son camp devant la ville de Lille en Flandres, par les sieurs la Torillière et la Grange, comédiens de Sa Majesté et compagnons du sieur Molière, sur la défense qui fut faite, le 6 août 1667, de représenter le *Tartuffe* jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté, » Molière s'exprime ainsi :

« Ma comédie, Sire, n'a pu jouir ici des bontés de Votre Majesté. En vain je l'ai produite sous le titre de l'*Imposteur* et déguisé le personnage sous l'ajustement d'un homme du monde. J'ai eu beau lui donner un petit

chapeau, de grands cheveux, un grand collet, une épée et des dentelles sur tout l'habit, mettre en plusieurs endroits des adoucissements et retrancher avec soin tout ce que j'ai jugé capable de fournir l'ombre d'un prétexte aux célèbres originaux du portrait que je voulais faire, tant cela n'a de rien servi. La cabale s'est réveillée aux simples conjectures qu'ils ont pu avoir de la chose. Ils ont trouvé moyen de surprendre des esprits qui, dans toute autre matière, font une haute profession de ne se point laisser surprendre. Ma comédie n'a pas plustôt paru, qu'elle s'est vue foudroyée par le coup d'un pouvoir qui doit imposer du respect...

« Je ne doute point, Sire, que les gens que je peins dans ma comédie ne remuent bien des ressorts auprès de Votre Majesté et ne jettent dans leur parti, comme ils ont déjà fait, de véritables gens de bien, qui sont d'autant plus prompts à se laisser tromper qu'ils jugent d'autrui par eux-mêmes. Ils ont l'art de donner de belles couleurs à toutes leurs intentions; quelque mine qu'ils fassent, ce n'est point du tout l'intérêt de Dieu qui les peut émouvoir ; ils l'ont assez montré dans les comédies qu'ils ont souffert qu'on ait jouées tant de fois en public sans en dire le moindre mot. Celles-là n'attaquaient que la piété et la religion dont ils se soucient fort peu ; mais celle-ci les attaque et les joue eux-mêmes, et c'est ce qu'ils ne peuvent souffrir. Ils ne sauraient me pardonner de dévoiler leurs impostures aux yeux de tout le monde ; et, sans doute, on ne manquera pas de dire à Votre Majesté que chacun s'est scandalisé de ma comédie. Mais la vérité pure, Sire, c'est que tout Paris ne s'est scandalisé que de la défense qu'on en a faite, que les plus scrupuleux en ont trouvé la représentation profitable, et qu'on s'est étonné

que des personnes d'une probité si connue aient eu une si grande déférence pour des gens qui devraient être l'horreur de tout le monde et sont si opposés à la véritable piété dont elles font profession.

« J'attends, avec respect, l'arrêt que Votre Majesté daignera prononcer sur cette matière; mais il est très-assuré, Sire, qu'il ne faut plus que je songe à faire des comédies, si les Tartuffes ont l'avantage ; qu'ils prendront droit par là de me persécuter plus que jamais et voudront trouver à redire aux choses les plus innocentes qui pourront sortir de ma plume.

« Daignent vos bontés, Sire, me donner une protection contre leur rage envenimée... »

Enfin, le troisième et dernier placet présenté au roi le 5 février 1669 est très-court et d'un ton plaisant qui laisse entrevoir que Molière touche au moment du triomphe :

« Sire,

« Un fort honnête médecin, dont j'ai l'honneur d'être le malade, me promet et veut s'obliger par-devant notaire de me faire vivre encore trente années, si je puis lui obtenir une grâce de Votre Majesté... Cette grâce, Sire, est un canonicat de votre chapelle royale de Vincennes.

« Oserais-je demander encore cette grâce à Votre Majesté, le propre jour de la grande résurrection de Tartuffe, ressuscité par vos bontés ?... »

Voici la préface, c'est-à-dire le chant de triomphe de Molière, — triomphe acheté assez cher, et auquel il ne devait survivre que quatre ans, car il mourut dans la force de l'âge, à cinquante et un ans.

« Voici, — dit Molière au public, — une comédie dont

on a fait beaucoup de bruit, qui a été longtemps persécutée ; et les gens qu'elle joue ont bien fait voir qu'ils étaient plus puissants en France que tous ceux que j'ai joués jusques ici. Les marquis, les précieuses et les médecins ont souffert doucement qu'on les ait représentés ; et ils ont fait semblant de se divertir, avec tout le monde, des peintures que l'on a faites d'eux. Mais les hypocrites n'ont point entendu raillerie ; ils se sont effarouchés d'abord, et ont trouvé étrange que j'eusse la hardiesse de jouer leurs grimaces et de vouloir décrier un métier dont tant d'honnêtes gens se mêlent. C'est un crime qu'ils ne sauraient me pardonner ; et ils se sont tous armés contre ma comédie avec une fureur épouvantable. Ils n'ont eu garde de l'attaquer par le côté qui les a blessés ; ils sont trop politiques pour cela, et savent trop bien vivre pour découvrir le fond de leur âme. Suivant leur louable coutume, ils ont couvert leurs intérêts de la cause de Dieu ; et le *Tartuffe*, dans leur bouche, est une pièce qui offense la piété. Elle est, d'un bout à l'autre, pleine d'abominations, et l'on n'y trouve rien qui ne mérite le feu : toutes les syllabes en sont impies ; les gestes même y sont criminels ; et le moindre coup d'œil, le moindre branlement de tête, le moindre pas à droite ou à gauche y cachent des mystères qu'ils trouvent moyen d'expliquer à mon désavantage. J'ai eu beau la soumettre aux lumières de mes amis et à la censure de tout le monde ; les corrections que j'ai pu faire, le jugement du roi et de la reine, qui l'ont vue, l'approbation des grands princes et de messieurs les ministres, qui l'ont honorée publiquement de leur présence, le témoignage des gens de bien, qui l'ont trouvée profitable, tout cela n'a de rien servi ; ils n'en veulent point démordre, et tous les jours encore ils

ont crier en public des zélés indiscrets, qui me disent es injures pieusement et me damnent par charité.

« Je me soucierais fort peu de tout ce qu'ils peuvent ire, si ce n'était l'artifice qu'ils ont de me faire des ennenis que je respecte et de jetter dans leur parti de vériables gens de bien, dont ils préviennent la bonne foi, et ui, par la chaleur qu'ils ont pour les intérêts du ciel, ont faciles à recevoir les impressions qu'on veut leur onner. Voilà ce qui m'oblige à me défendre. C'est aux rais dévots que je veux partout me justifier sur la conuite de ma comédie; et je les conjure de tout mon cœur e ne point condamner les choses avant que de les voir, e se défaire de toute prévention et de ne point servir la assion de ceux dont les grimaces les déshonorent.

« Si l'on prend la peine d'examiner de bonne foi ma omédie, on verra sans doute que mes intentions y sont artout innocentes, et qu'elle ne tend nullement à jouer es choses que l'on doit révérer; que je l'ai traitée avec outes les précautions que demandait la délicatesse de la maière et que j'ai mis tout l'art et tous les soins qu'il m'a été ossible pour bien distinguer le personnage de l'hypocrite l'avec celui du vrai dévot. J'ai employé pour cela deux actes ntiers à préparer la venue de mon scélérat. Il ne tient as un seul moment l'auditeur en balance; on le connaît l'abord aux marques que je lui donne; et d'un bout à 'autre il ne dit pas un mot, il ne fait pas une action qui e peigne aux spectateurs le caractère d'un homme méchant et ne fasse éclater celui du véritable homme de bien que je lui oppose.

« Je sais bien que, pour réponse, ces messieurs tâchent d'insinuer que ce n'est point au théâtre à parler de ces matières; mais je leur demande, avec leur permission,

sur quoi ils fondent cette belle maxime. C'est une proposition qu'ils ne font que supposer et qu'ils ne prouvent en aucune façon ; et sans doute il ne serait pas difficile de leur faire voir que la comédie, chez les anciens, a pris son origine de la religion et faisait partie de leurs mystères ; que les Espagnols, nos voisins, ne célèbrent guère de fête où la comédie ne soit mêlée, et que, même parmi nous, elle doit sa naissance aux soins d'une confrérie à qui appartient encore aujourd'hui l'hôtel de Bourgogne ; que c'est un lieu qui fut donné pour y représenter les plus importants mystères de notre foi ; qu'on en voit encore des comédies imprimées en lettres gothiques, sous le nom d'un docteur de Sorbonne ; et, sans aller chercher si loin, que l'on a joué de notre temps les pièces saintes de M. de Corneille, qui ont été l'admiration de toute la France.

« Si l'emploi de la comédie est de corriger les vices des hommes, je ne vois pas par quelle raison il y en aura de privilégiés. Celui-ci est, dans l'État, d'une conséquence bien plus dangereuse que tous les autres, et nous avons vu que le théâtre a une grande vertu pour la correction. Les plus beaux traits d'une sérieuse morale sont moins puissants le plus souvent que ceux de la satire ; et rien ne reprend mieux la plupart des hommes que la peinture de leurs défauts. C'est une grande atteinte aux vices que de les exposer à la risée de tout le monde. On souffre aisément des répréhensions, mais on ne souffre point la raillerie. On veut bien être méchant, mais on ne veut point être ridicule.

« On me reproche d'avoir mis des termes de piété dans la bouche de mon imposteur. Hé ! pouvais-je m'en empêcher, pour bien représenter le caractère d'un hypo-

crite? Il suffit, ce me semble, que je fasse connaître les motifs criminels qui lui font dire les choses et que j'en aie retranché les termes consacrés, dont on aurait eu peine à lui entendre faire un mauvais usage. Mais il débite, au quatrième acte, une morale pernicieuse; mais cette morale est-elle quelque chose dont tout le monde n'eût les oreilles rebattues? Dit elle rien de nouveau dans ma comédie? et peut on craindre que des choses, si généralement détestées, fassent quelque impression dans les esprits; que je les rende dangereuses en les faisant monter sur le théâtre; qu'elles reçoivent quelque autorité de la bouche d'un scélérat? Il n'y a nulle apparence à cela, et l'on doit approuver la comédie du *Tartuffe* ou condamner généralement toutes les comédies.....

« Je sais qu'il y a des esprits dont la délicatesse ne peut souffrir aucune comédie; qui disent que les plus honnêtes sont les plus dangereuses; que les passions que l'on y dépeint sont d'autant plus touchantes qu'elles sont pleines de vertu et que les âmes sont attendries par ces sortes de représentations. Je ne vois pas quel grand crime c'est que de s'attendrir à la vue d'une passion honnête, et c'est un haut étage de vertu que cette pleine insensibilité où ils veulent faire monter notre âme. Je doute qu'une si grande perfection soit dans les forces de la nature humaine; et je ne sais s'il n'est pas mieux de travailler à rectifier et adoucir les passions des hommes que de vouloir les retrancher entièrement. J'assure qu'il y a des lieux qu'il vaut mieux fréquenter que le théâtre; et si l'on veut blâmer toutes les choses qui ne regardent pas directement Dieu et notre salut, il est certain que la comédie en doit être, et je ne trouve point mauvais qu'elle soit condamnée avec le reste; mais, supposé, comme il est vrai, que les

exercices de la piété souffrent des intervalles et que les hommes aient besoin de divertissement, je soutiens qu'on ne leur en peut trouver un qui soit plus innocent que la comédie... »

Une anecdote typique pour terminer cette étude. Rien n'est éloquent comme un fait, et celui-ci résume merveilleusement bien le jugement à porter sur le génie de Molière et l'opportunité de son chef-d'œuvre. La première comédie que vit à Paris l'auteur de *la Métromanie*, ce fut le *Tartuffe* : son admiration allait jusqu'à l'extase. A la fin de la pièce, ses transports de joie augmentant encore, ses voisins lui en demandèrent les motifs.

« Ah ! messieurs (s'écria-t-il), si cet ouvrage sublime n'était pas fait, il ne se ferait jamais. »

Tartuffe est plus et mieux qu'un chef-d'œuvre ; c'est une bonne et courageuse action qui doit faire aimer par tous les vrais chrétiens le nom, la personne et le caractère de Molière, son auteur.

LA RELIGION DE MONTAIGNE.

L'examen de cette importante question nous reporte à un siècle en arrière ; en 1773, en effet, Fréron écrivait (1) — à propos de la publication toute récente et d'un puissant intérêt d'une brochure de dom Devienne sur le sujet qui nous occupe (2), — Fréron écrivait ces lignes :

« Le nom de Montagne (3) est un de ceux que nos philosophes placent dans leur nécrologe avec le plus de complaisance. Ils sont presque venus à bout de persuader à notre siècle que cet excellent écrivain n'avait point de religion. Il semble, à les entendre, qu'on ne puisse avoir du génie sans être impie. »

Cela est parfaitement vrai, quant à la façon d'être et de voir des philosophes ou plutot des sophistes, non-seulement du siècle dernier, mais encore et surtout de notre temps. Dès le dix-septième siècle, les jansénistes, Port-Royal en tête, avaient entrepris contre Montaigne et ses écrits une guerre pour battre en brèche l'un et les autres,

(1) Année littéraire, 1773, tome VI, p. 94.

(2) Dissertation sur la religion de Montagne, brochure in-12 de 32 pages.

(3) Ainsi le veut l'ancienne orthographe de ce nom propre.

et ce fut pour se montrer en opposition ouverte avec Nicole et Pascal que Voltaire et ses disciples, surtout Naigeon, éditeur falsificateur de Montaigne, s'attachèrent à en faire un sceptique, pis encore, un athée.

Dom Devienne, savant religieux bénédictin, fut, au siècle dernier, le premier écrivain (1) qui entreprit de réfuter les jansénistes et les philosophes à l'endroit de Montaigne, en démontrant, contre les premiers, que l'auteur des *Essais* n'était pas un sceptique, et, contre les autres, qu'il n'était pas un fanfaron d'impiété.

Il ya lieu de s'étonner que l'abbé de Feller (2) ait repris en sous-œuvre l'accusation de sceptiscisme, sans tenir compte des concluantes preuves apportées par dom Devienne, et se soit ainsi fait le complaisant écho de Port-Royal.

Au commencement de notre siècle, un anonyme, M. L..., (3) publia, en 1819, un ouvrage intitulé *le Christianisme de Montaigne*, où il avait réuni, — ainsi qu'en 1773 dom Devienne, — des passages relatifs à la religion, et en exhumant du *Journal de voyage* (4) de l'auteur des *Essais* des actes d'une piété sincère de Montaigne.

C'est aujourd'hui la thèse de dom Devienne et de M. L... que nous reprenons, en lui donnant une physionomie nou-

(1) Voyez son Histoire de la ville de Bordeaux, tome I (paru en 1771), p. 126. Cf. sa Dissertation précitée.

(2) Biographie universelle (article Montagne ou Montaigne), édit. de 1844, tome VII, p. 447-449; dans cette édition, donnée par M. Perennès, on n'a fait que gâter l'article consacré, en 1821, par Gence à l'auteur des *Essais*, dans le tome XXIX (p. 426-441) de la Biogr. univers. Michaud.

(3) L'abbé Labouderie (anonyme).

(4) Publié, pour la première fois, en 1774 (in-4°) par de Querlon, sous ce titre : *Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie, en* 1580 *et* 1581.

velle et en la résumant; la conclusion des pages qu'on va lire montrera de quelle exactitude est le jugement qu'un illustre et savant prélat portait, en son temps, des *Essais* de Montaigne, en les qualifiant de *bréviaire des honnêtes gens...*

Pour bien connaître Montaigne et surtout apprécier en lui le chrétien, — car telle est ici notre thèse, — il faut l'étudier dans sa vie, et sa vie c'est l'histoire de ses idées, histoire qui se trouve décrite au vif par lui-même dans ses *Essais*, ainsi qu'il le déclare dès le début (1) :

« C'est ici un livre de bonne foi, lecteur. Il t'avertit dès l'entrée que je ne m'y suis proposé aucune fin que domestique et privée (2); je n'y ai eu nulle considération de ma gloire... Je l'ai voué à la commodité particulière de mes parents et amis, à ce que, m'ayant perdu (ce qu'ils ont à faire bientôt), ils y puissent retrouver quelques traits de mes conditions et humeurs, et que, par ce moyen, ils nourrissent plus entière et plus vive la connaissance qu'ils ont eue de moi. Si c'eût été pour rechercher la faveur du monde, je me fusse paré de beautés empruntées; je veux qu'on m'y voie en ma façon simple, naturelle et ordinaire, sans étude et artifice; car *c'est moi que je peins...* Je suis moi-même la matière de mon livre... »

Et ailleurs il dit encore :

« Tout le monde me reconnaît en mon livre, et mon livre est moi. »

Il naquit le 29 février 1533 au château de Saint-Michel de Montaigne, qui appartenait à sa famille; son père voulut que sa première enfance s'écoulât parmi des paysans

(1) L'auteur au lecteur, en tête du livre I des *Essais.*
(2) *Particulière.*

et qu'il fût tenu sur les fonts de baptême par de pauvres gens.

« Le bon père que Dieu me donna, — dit-il avec un sentiment attendri, — visait à une autre fin de me rallier avec le peuple et cette condition d'hommes qui a besoin de notre aide, et estimait que je fusse tenu de regarder plutôt vers celui qui me tend les bras que vers celui qui me tourne le dos, et fut cette raison pourquoi aussi il me donna à tenir, sur les fonts, à des personnes de la plus abjecte fortune, pour m'y obliger et attacher (1). »

C'était, certes, une pensée éminemment chrétienne que celle qui fit choisir au père de Montaigne de pauvres gens pour les parrain et marraine de son fils.

Après de fortes études, notre auteur vécut dans le calme et la lecture des meilleurs ouvrages de l'antiquité grecque et latine ; ce ne fut que vers l'âge de trente-neuf ans qu'il commença à écrire ses *Essais*; jusque-là il n'avait encore rien publié, à l'exception cependant d'une traduction de la *Théologie naturelle* de Rémond de Sébon qu'il fit pour plaire à son père, et qu'il lui dédia en 1568 (2).

Mais il ne donna qu'en 1580, à Bordeaux, sa première édition des *Essais*. Il sentit, cette même année, les premières atteintes d'une terrible maladie dont il supporta les souffrances avec fermeté d'âme, sans négliger tous les moyens possibles pour en triompher. Ce fut dans l'intérêt de sa santé qu'il entreprit alors un voyage en Italie, à l'occasion duquel il dicta à son secrétaire ou écrivit, au courant de la plume, quelques notes parmi lesquelles on

(1) *Essais*, livre III, chapitre XIII.
(2) *Essais*, livre II, chap. XII.

trouve de quoi bien faire connaître son esprit profondément religieux. Il y a surtout de belles pages sur Rome : il y arriva le 30 novembre 1580 et s'y plut tellement que son séjour, dans son premier voyage, y fut de près de cinq mois. Il ne manqua pas, en fils soumis, d'aller rendre ses hommages au souverain pontife, Grégoire XIII. Le pape l'exhorta « de continuer à la dévotion qu'il avait toujours portée à l'Église et service du roi Très-Chrétien. »

Voici le portrait, au physique et au moral, de Grégoire XIII, tel que l'a tracé Montaigne :

« C'est un très-beau vieillard, d'une moyenne taille et droite, le visage plein de majesté, une longue barbe blanche, âgé lors de plus de quatre-vingts ans, le plus sain pour cet âge et vigoureux qu'il est possible de désirer ; d'une nature douce, peu se passionnant des affaires du monde, grand bâtisseur ; et, en cela, il laissera à Rome et ailleurs un singulier honneur à sa mémoire ; grand aumônier, je dis hors de toute mesure. Entre autres témoignages de cela, il n'est nulle fille à marier à laquelle il n'aide pour le loyer, si elle est de bas lieu. Outre cela, il a bâti des colléges pour les Grecs, pour les Anglais, Écossais, Français, pour les Allemands et pour les Polonais, qu'il a dotés de plus de dix mille écus chacun de rente à perpétuité, outre la dépense infinie des bâtiments. Il l'a fait pour appeler à l'Église les enfants de ces nations-là, corrompues de mauvaises opinions contre l'Église ; et là les enfants sont logés, nourris, habillés, instruits et accommodés de toutes choses, sans qu'il y aille un quatrain du leur, à quoi que ce soit. Il prête tant d'audiences qu'on veut. Ses réponses sont courtes et résolues, et perd-on de lui combattre sa réponse par nouveaux arguments. Il

avance ses parents, mais sans aucun intérêt des droits de l'Église, qu'il conserve inviolablement. »

A Rome, Montaigne reçut sous les yeux du pape des lettres de bourgeoisie dont il rapporte en entier le texte, des plus flatteurs. En voici le début :

« Le sénat et le peuple romain a décrété : « Considérant que, par un antique usage, ceux-là ont toujours été adoptés parmi nous avec ardeur et empressement, qui, distingués en vertu et en noblesse, avaient servi et honoré notre république ou pouvaient le faire un jour, nous, pleins de respect pour l'exemple et l'autorité de nos ancêtres, nous croyons devoir imiter et conserver cette louable coutume. A ces causes, l'illustrissime Michel de Montaigne, fort zélé pour le nom romain, étant, par le rang et l'éclat de sa famille et par ses qualités personnelles, très-digne d'être admis au droit de cité romaine... etc. »

Montaigne, en sortant de Rome, prit le chemin de Lorette. « On ne s'attendait pas, sans doute, — dit Fréron, à ce propos (1), — que cette chapelle dût être un des lieux d'Italie pour lequel un philosophe montrât le plus d'empressement et de curiosité. Cependant Montaigne y passa près de trois jours ; une partie de ce temps fut employée à faire construire un riche *ex voto*, composé de quatre figures d'argent, l'une de la Vierge (devant laquelle étaient à genoux les trois autres), la sienne, celle de sa femme et celle de sa fille... Ce qui surprendra peut-être encore plus les beaux esprits de ce siècle, c'est que Montaigne y fit ses dévotions. »

« Nous fîmes en cette chapelle-là nos Pâques, ce qui ne

(1) Année litt., 1774, tome II, p. 307 (analyse du Journal du voyage de Montaigne en Italie, *ibid.*, p. 289-317).

« se permet pas à tous ; car il y a lieu destiné pour cet effet, « à cause de la grande presse d'hommes qui ordinaire- « ment y communient. Un jésuite allemand m'y dit la « messe et donna à communier. »

Montaigne dit qu'il se plut fort en ce lieu et raconte un miracle dont un de ses compatriotes, Michel Marteau, « seigneur de la Chapelle, Parisien, jeune homme très-riche, » fut l'objet. « Je me fis, — dit-il, — fort particu- « lièrement et curieusement réciter par lui et par quel- « ques-uns de sa suite l'événement de la guérision d'une « jambe qu'il disait avoir eue de ce lieu ; *il n'est pas pos- « sible de mieux ni plus exactement former l'effet d'un mi- « racle*... De sa bouche et de tous les siens il ne s'en peut « tirer pour certain que cela. »

De Querlon, qui publia pour la première fois, en 1774, le voyage de Montaigne, observe que Montaigne, lorsqu'il croyait à ce miracle, n'avait pas encore cinquante ans et qu'il avait fait ses *Essais* (1).

Montaigne passa les dernières années de sa vie, tantôt à Paris, tantôt dans son château de Montaigne, où il mourut en 1592. Ses derniers jours furent pleins d'édification ; un de ses amis, Estienne Pasquier, nous en a laissé le récit (2) en ces termes :

« Ne pensez pas que sa mort ait été autre que le général de ses écrits. Il mourut en sa maison de Montaigne, où lui tomba une esquinancie sur la langue, de façon qu'il demeura trois jours entiers plein d'entendement, sans pouvoir parler ; au moyen de quoi il était contraint d'avoir recours à sa plume pour faire entendre sa volonté.

(1) P. 189 de son édit. du Voyage de Montaigne, note 4, au bas de la page.
(2) Lettre XVIII.

Et comme il sentit sa fin approcher, il pria, par un petit bulletin, sa femme de semoncer quelques gentilshommes siens voisins, afin de prendre congé d'eux. Arrivés qu'ils furent, il fit dire la messe en sa chambre ; et, comme le prêtre était sur l'élévation du *Corpus Domini*, ce pauvre gentilhomme s'élança au moins mal qu'il put sur son lit, les mains jointes, et à ce dernier acte rendit son esprit à Dieu ; qui fut un beau miroir de l'intérieur de son âme. »

Sa veuve, Françoise de la Chassaigne, lui fit élever un tombeau dans une église qui est aujourd'hui celle du collége, à Bordeaux, et un descendant de sa famille le fit rétablir, en 1803, dans la première chapelle à gauche de l'autel.

Bourgeois de Rome, maire de Bordeaux dans le temps qu'on ne donnait cette place qu'aux seigneurs de la première distinction, décoré du cordon de Saint-Michel, — toutes choses qui supposaient alors un mérite reconnu ou la plus haute naissance, — Montaigne eût il obtenu ces diverses faveurs si ses écrits eussent attaqué la religion de l'État ? Et n'aurait-on pas craint de donner de nouvelles armes aux protestants, si l'on eût confié le soin de les réprimer à quelqu'un qui aurait été reconnu pour n'avoir aucune religion?

Après sa mort, on lui éleva un mausolée sur lequel on grava une épitaphe grecque et une épitaphe latine. Ces deux épitaphes attestent à la fois sa religion et son patriotisme; la dernière dit expressément qu'il fut très-exact observateur des lois de sa patrie et de la religion de ses pères : *Patriarûm legûm et sacrorûm avitorûm retinentissimus.*

« Si, — comme le dit très-bien dom Devienne, — si Montagne avait fait profession d'incrédulité, si ses écrits

en eussent donné cette idée, eût-on contredit aussi ouvertement dans ses épitaphes l'opinion publique? Eût-on consigné, avec une espèce d'affectation, dans des monuments qui devaient passer à la postérité la plus reculée, les témoignages de son orthodoxie? Il faut convenir que ce fait n'a pas les plus légères couleurs de la vraisemblance. Il est bien naturel de croire que les épitaphes de Montagne ne le représentent comme un philosophe chrétien que parce qu'il en avait donné les preuves les moins équivoques. Ses écrits inspiraient un respect profond pour la religion. L'auteur avait vécu comme un homme du monde; mais il avait pensé sainement, et il avait rempli avec exactitude les devoirs extérieurs de sa religion. Il nous apprend lui-même que, quand il était menacé de quelque maladie dangereuse, il commençait par mettre ordre à ses affaires et à sa conscience. »

Puis, après avoir raconté les derniers moments de Montaigne, dom Devienne conclut avec toute raison que « ce n'est pas là la conduite et la fin d'un apôtre de l'incrédulité. »

D'ailleurs un grand nombre de passages tirés des *Essais*, — passages très-positifs, — prouvent que non-seulement Montaigne pensait sainement en fait de religion, mais qu'il avait la persuasion la plus intime de la nécessité de la foi et le respect le plus profond pour les choses sacrées. Ce qu'il dit de la foi surtout est remarquable et ne peut être soupçonné, sans l'accuser en même temps de la plus horrible hypocrisie.

Voici cette page.

Parlant de *la Théologie naturelle*, de Raimond Sebon, et des objections qu'on avait élevées contre ce docteur espagnol, Montaigne s'exprime ainsi :

« La première répréhension qu'on fait de son ouvrage, « c'est que les chrétiens se font tort de vouloir appuyer « leur créance par des raisons humaines, qui ne se con- « çoit que par foi et par une inspiration particulière de la « grâce divine. En cette objection, il semble qu'il y ait « quelque zèle de piété; et à cette cause, nous faut-il, « avec autant plus de douceur et de respect, essayer de « satisfaire à ceux qui la mettent en avant. Ce serait mieux « la charge d'un homme versé en la théologie que de « moi qui n'y sais rien : toutefois je juge ainsi, qu'à une « chose si divine et si hautaine et surpassant de si loin « l'humaine intelligence, comme est cette vérité de la- « quelle il a plu à la bonté de Dieu nous éclairer, il est « bien besoin qu'il nous prête encore son secours, d'une « faveur extraordinaire et privilégiée, pour la pouvoir « concevoir et loger en nous, et je ne crois pas que les « moyens purement humains en soient aucunement ca- « pables; et, s'ils l'étaient, tant d'âmes rares et excel- « lentes et si abondamment garnies de forces naturelles « ès siècles anciens n'eussent pas failli, par leurs dis- « cours, d'arriver à cette connaissance.

« C'est la foi seule qui embrasse vivement et certaine- « ment les hauts mystères de notre religion; mais ce « n'est pas à dire que ce ne soit une très-belle et très- « louable entreprise d'accommoder encore au service de « notre foi les outils naturels et humains que Dieu nous » a donnés; il ne faut pas douter que ce ne soit l'usage « le plus honorable que nous leur saurions donner et « qu'il n'est occupation ni dessein plus digne d'un homme « chrétien que de viser par tous ses études et pensements « à embellir, étendre et amplifier la vérité de sa créance.

« Nous ne nous contentons point de servir Dieu d'es-

« prit et d'âme, nous lui devons encore et rendons une « révérence corporelle; nous appliquons nos membres « mêmes et nos mouvements et les choses externes à l'ho« norer : il en faut faire de même et accompagner notre « foi de toute la raison qui est en nous, mais toujours « avec cette réservation de n'estimer pas que ce soit de « nous qu'elle dépende ni que nos efforts et arguments « puissent atteindre à une si supernaturelle et divine « science. Si elle n'entre chez nous par une infusion « extraordinaire, si elle y entre non-seulement par dis« cours mais encore par moyens humains, elle n'y est pas « en sa dignité ni en sa splendeur, et certes je crains « pourtant que nous ne la jouissions que par cette voie.

« Si nous tenions à Dieu par l'entremise d'une foi vive; « si nous tenions à Dieu par lui, non par nous; si nous « avions un pied et un fondement divin, les occasions « humaines n'auraient pas le pouvoir de nous ébranler « comme elles ont; notre fort ne serait pas pour se rendre « à une si faible batterie; l'amour de la nouvelleté, la « contrainte des princes, la bonne fortune d'un parti, le « changement téméraire et fortuit de nos opinions, n'au« raient pas la force de secouer et altérer notre croyance; « nous ne la laisserions pas troubler à la merci d'un « nouvel argument et à la persuasion non pas de toute « la rhétorique qui fut oncques; nous soutiendrions ces « flots d'une fermeté inflexible et immobile (1). »

(1) *Essais*, livre II, chapitre XII. — « O Dieu ! — s'écrie Montaigne, — « quelle obligation n'avons-nous pas à votre bonté souveraine d'avoir logé « notre croyance sur l'éternelle base de votre sainte parole ! Tout est flot« tant entre les mains de l'homme. Je ne puis avoir le jugement si flexi« ble... O la chose vile et abjecte que l'homme, s'il ne s'élève au-dessus « de l'humanité ! Et comment s'élèvera-t-il, si Dieu ne lui prête extraor« dinairement les mains ? Il s'élèvera alors, abandonnant et renonçant à

Voici ce que dit Montaigne contre l'athéisme :

« L'athéisme étant une proposition comme dénaturée « et monstrueuse, difficile aussi et malaisée d'établir en « l'esprit humain, pour insolent et déréglé qu'il puisse « être, il s'en est vu assez, par vanité et par fierté de « concevoir des opinions non vulgaires et réformatrices « du monde, en affecter la profession par contenance; « qui, s'ils sont assez fols, ne sont pas assez forts pour « l'avoir plantée en leur conscience : pourtant ils ne lais- « seront pas de joindre les mains vers le ciel, si vous « leur attachez un bon coup d'épée en la poitrine; et « quand la crainte ou la maladie aura abattu et appesanti « cette licencieuse ferveur d'humeur volage, ils ne lais- « seront pas de revenir et se laisser tout discrètement « manier aux créances et exemples publics.

« Autre chose est un dogme sérieusement digéré; autre « chose ces impressions superficielles, lesquelles, nées « de la débauche d'un esprit démanché, vont nageant « téméririrement et incertainement en la fantaisie. Hom- « mes misérables et écervelés, qui tâchent d'être pires « qu'ils ne peuvent (1)! »

« ses propres moyens et se laissant hausser et soulever par des moyens « purement célestes. C'est à la foi chrétienne et non à la vertu stoïque de « prétendre à cette divine et miraculeuse métamorphose. » — *Ibid.*

(1) *Ibid.* — Avec quelle force Montaigne s'exprime sur l'autorité de l'Église : « Encore que nous ayons donné à notre raison des principes « certains et infaillibles, encore que nous éclairions ses pas par la sainte « lampe de la vérité qu'il a plu à Dieu nous communiquer, nous voyons « pourtant journellement, pour peu qu'elle se démente du sentier ordi- « naire, qu'elle se détourne ou écarte de la route tracée et battue par « l'Église, comme tout aussitôt elle se perd, s'embarrasse et s'entrave, « tournoyant et flottant dans cette mer vaste, trouble et ondoyante des « opinions humaines, sans bride et sans but : aussitôt qu'elle perd ce « grand et commun chemin, elle va se divisant en mille routes diverses. » — *Ibid.*

Fils humble et dévoué de l'Église, Montaigne disait :

« Il faut se soumettre en tout à l'autorité de notre police « ecclésiastique. Je le puis dire pour l'avoir essayé : « ayant autre fois usé de la liberté de mon choix et triage « particulier, mettant à côté certains points de l'obser- « vance de notre Église, qui semblent avoir un visage plus « vain et plus étranger ; venant à en communiquer avec « des hommes savants, j'ai trouvé que ces choses-là ont « un fondement massif et solide et que ce n'est que bêtise « et ignorance qui nous les font recevoir avec moins de « révérence que le reste.... (1).

« C'est une hardiesse dangereuse et de conséquence, — « dit-il encore, — de mépriser ce que nous ne concevons « pas : car, après que selon votre bel entendement vous « avez établi les limites de la vérité et du mensonge, il se « trouve que vous avez nécessairement à croire des cho- « ses où il y a encore plus d'étrangeté qu'en ce que vous « niez (2). »

Personne n'avait plus mauvaise opinion de la raison humaine que Montaigne. Ce mépris de la raison ne l'a cependant pas conduit, ainsi que les Pyrrhoniens, à ne rien croire, mais à faire mieux sentir la nécessité de la révélation ; et, comme on vient de le voir par ses propres paroles, ce n'était qu'après un examen approfondi de ce

(1) *Essais*, livre II, chap. XII.

(2) *Ibid.* — Ne pouvant, on le comprend bien, citer tout ce que Montaigne a écrit de remarquable sur la religion, nous renvoyons le lecteur aux pages suivantes de ses *Essais* : Du caractère de la Bible et des traductions des livres saints (livre I, chap. LVI) ; du souverain bien (livre II, chap. XII) ; des prières (livre I, chap. LVI) ; des choses divines (livre I, chap. XXXI) ; de la gloire (livre II, chap. XVI) ; de la solitude (livre I, chap. XXXVIII) ; de la théologie (livre I, chapitre LVI) ; du vœu de virginité (livre III, chap. V), etc.

qui révoltait le plus son esprit dans la religion qu'il avait cru devoir une égale soumission à ce qu'elle prescrit; que le *triage* lui avait paru impossible et n'était à ses yeux que l'effet de la *bêtise* et de l'*ignorance*.

On sait que le principal caractère de Montaigne était la bonhomie et la franchise : que deviendrait cette horreur pour le mensonge si marquée dans ses ouvrages, si les citations que nous venons de donner n'avaient pas été l'expression de ses vrais sentiments ?

« Le préjugé qui fait regarder Montaigne comme un philosophe sans religion a deux sources, — comme le dit fort judicieusement dom Devienne. La première est une ignorance grossière qui prend pour ses sentiments des objections qu'il réfute. Raymond de Sebonde, Espagnol, avait fait un traité en faveur de la religion. Montagne le traduisit en français. Cet ouvrage eut des contradicteurs. Ils prétendaient que la religion était inutile à l'homme, parce que la raison suffisait pour le conduire. Montagne attaqua ce raisonnement, qu'il appelle une *frénésie*. « Le « moyen, dit-il, qui me semble le plus propre pour la ra- « battre, c'est de froisser et de fouler aux pieds l'orgueil « et l'humaine fierté, leur faire sentir la vanité et inanité « de l'homme, leur arracher des poings les chétives armes « de leur raison, leur faire baisser la tête et mordre la « terre sous l'autorité et révérence de la majesté divine. »

« Ensuite il entre en matière, et prétend que la raison humaine est faible et insuffisante, parce que, si l'on interroge ceux qui ont paru la consulter avec le plus de soin, on trouvera que les uns ont nié ce que les autres ont regardé comme incontestable. Il prouve par une foule d'exemples, dans lesquels il rapporte les arguments des sceptiques, qu'il n'existe peut-être pas une vérité qu'on

n'ait tenté de détruire; et il est conclut qu'il n'y a que la religion dont les lumières soient capables d'éclairer l'homme, puisque la raison, abandonnée à elle-même, ne lui offre que doute et qu'incertitude.

« Voilà les fondements de l'opinion qui nous présente Montaigne comme le pyrrhonien le plus décidé. Il a démontré invinciblement la nécessité de la religion, et c'est sur sa démonstration même qu'on l'accuse de ne rien croire. C'est ainsi que nous formons nos jugements. Une telle anecdote est bien humiliante pour l'esprit humain ; elle manquait encore à son histoire.

« L'envie de décorer le parti de la nouvelle philosophie d'un nom célèbre n'a pas moins contribué que l'ignorance des véritables sentiments de Montagne à accréditer son irréligion prétendue. Quand on a tormé le projet de détruire la religion, un des premiers pas qu'il est naturel de faire est de soutenir qu'elle n'a jamais eu de partisans parmi ceux qui, cherchant de bonne foi la vérité, ont écarté avec soin ce qui pouvait leur en dérober la connaissance. Montagne, considéré sous ce point de vue, n'a pas dû être indifférent à ces philosophes qui prétendent ne parler que le langage d'une raison épurée ; car personne n'a eu moins de préjugés, plus d'esprit et plus de franchise. Mais, si l'irréligion prétendue de Montagne a été un sujet de triomphe pour les incrédules, le sentiment contraire étant démontré doit déposer contre leur système. En citant désormais Montagne, on aura une nouvelle raison de dire qu'avec du bon sens, de la sincérité, de l'esprit et des connaissances, il est impossible de ne pas rendre à la religion ses hommages. »

Cette argumentation sans réplique, ainsi que les citations de Montaigne que l'on vient de lire, font assez voir

avec quelle haute raison le cardinal du Perron a pu nommer les *Essais* le *bréviaire des honnêtes gens*, et nous offrent dans la personne de Montaigne le type accompli d'un éloquent apologiste de la religion et du bon sens.

LE DERNIER BANQUET DES GIRONDINS.

S'il y a nombre d'erreurs à relever ou de mensonges à jeter bas dans le champ de notre histoire nationale, nulle époque peut-être n'appelle davantage notre attention vigilante et notre zèle infatigable comme celle de la Révolution : ce temps, fertile en déclamations imitées de l'antique, s'est plu à grandir les hommes et les choses, donnant aux uns ainsi qu'aux autres des dimensions gigantesques; mais toutes ces statues sont creuses, un peu de plâtre sur des lattes, et quand on y porte, je ne dis pas le marteau, mais le pied (c'est leur faire assez d'honneur), au premier coup, tout s'écroule au milieu d'un nuage de poussière.

Nous avons ainsi déjà réduit à leur juste valeur *la fable des volontaires*, *les quatorze armées de Carnot*, *le vaisseau le Vengeur*, et naguère *le repas des gardes du corps*; à l'heure présente, il nous plaît d'examiner de près un autre repas, que dis-je un repas? ce que l'on est convenu d'appeler *le dernier Banquet des Girondins*. On sait avec quelle prolixité d'ornements M. de Lamartine a décoré ce prétendu fait

historique; mais on ignore où il en avait puisé la première idée et trouvé la maquette, des plus succinctes, il est vrai : mais avec de la rhétorique et grâce à l'amplification, vingt lignes peuvent aisément fournir la matière de vingt pages.

M. Thiers, qui, pour de bonnes raisons à lui connues, ne cite jamais, et exige ainsi en despote une confiance dont il abuse à loisir, M. Thiers est le premier qui ait parlé d'un banquet solennel que les Girondins auraient fait après leur condamnation et des discours qu'ils y auraient tenus.

« Les Girondins, — dit-il, — firent en commun un « dernier repas, où ils furent tour à tour gais, sérieux, « éloquents. Brissot, Gensonné étaient graves et réfléchis; « Vergniaud parla de la liberté expirante avec les plus « nobles regrets et de la destinée humaine avec une élo- « quence entraînante. Ducos répéta des vers qu'il avait « faits en prison, et tous ensemble chantèrent des hymnes « à la France et à la liberté (1). »

Charles Nodier, homme d'imagination quelque peu maladive, qui prenait souvent ses rêveries pour des réalités, séduit par ce thème poétique des Girondins, s'empara bien vite de la scène sortie tout armée du cerveau de M. Thiers, et en fit le sujet d'un dialogue philosophique à la façon de Platon, intitulé : *le dernier Banquet des Girondins*. Mais pour que le lecteur vît bien qu'il y avait un fait réel sous le récit de fantaisie, Nodier donna à son livre le passage de M. Thiers pour épigraphe, et prenant sur lui de développer les sentiments que M. Thiers s'était borné à indiquer, il fit parler les Girondins en ces termes :

(1) Thiers. *Hist. de la Révolution française*, 4e édit., tome V, p. 460.

« Qui nous empêcherait plus longtemps, — s'écria enfin « Mainvielle, — de prendre part à un repas délectable, à « un repas digne, s'il en fut jamais, des voluptueuses « soirées d'Hérault de Séchelles, de Quinette et de Dan- « ton, avec la brune Gabrielle et Illyrina l'évaporée?

— J'y reconnais les soins de Bailleul, ajouta Ducos, « et je conviens qu'il a présidé en conscience à l'ordon- « nance du festin. Il manque seul au nombre de nos con- « vives ordinaires, et c'est la première fois que notre « amitié trouve à se consoler de son absence. Nous lui « voterons des remercîments, le verre à la main.

— Cela vaudra mieux pour lui, — reprit Main- « vielle, — que le baiser fraternel dans le panier de « Samson.

« Et Mainvielle rit.

« La séance est ouverte, dit Vergniaud. Je vous convo- « que au repas libre des anciens chrétiens. Laissons « rugir jusqu'à demain les tigres qui nous attendent (1) ».

Cela a déjà plus de couleur que le récit primitif... de M. Thiers, mais les tons faux y abondent : le *repas délectable* ainsi que *la brune Gabrielle et Illyrina l'évaporée* sont un peu beaucoup du domaine de l'opéra-comique: mais passons et laissons ces *anciens chrétiens* d'une nouvelle espèce attendre aussi pieusement les tigres.

Ainsi, d'après Nodier, non-seulement il y a eu un banquet, mais c'est Bailleul qui en aurait été l'ordonnateur. Quel était ce Bailleul ? où était-il ? pourquoi manquait-il à un banquet dû à ses soins ? Nodier va nous l'apprendre, au moins en partie :

« Bailleul, avocat, député de la Seine-Inférieure, alors agé

(1) Ch. Nodier. *Œuvres complètes*, tome VII : *Le dernier banquet des Girondins*, p. 39 et 40.

« de trente et un ans. Il avait été le compagnon de capti-
« vité des Girondins, après son arrestation à Provins, et
« sa conduite énergique et pure à la Convention natio-
« nale lui méritait bien cette distinction...

« Selon la tradition des vieux amis des Girondins, ils
« étaient convenus entre eux que les absous pourvoiraient
« au festin funèbre des condamnés ; et M. Bailleul, seul
« échappé à la mort, n'oublia pas, dit-on, cet engage-
« ment.

« Je ne pouvais pas me dispenser de faire allusion à
« une anecdote si glorieuse pour lui, et qu'il n'appar-
« tient qu'à lui de démentir. M. Bailleul est encore
« vivant (1). »

Bailleul, dont le témoignage était invoqué, et qui dut lire ces lignes, étant mort sans avoir démenti Nodier, la conscience du public a pu raisonnablement se croire à l'abri de tout reproche de crédulité.

Il semble que la fable du dernier banquet des Girondins n'avait plus d'ornements à réclamer, lorsqu'un des grands amplificateurs de ces derniers temps, M. de Lamartine, entreprit d'élargir le cadre du tableau, d'en animer l'action et d'en porter le dramatique jusqu'aux plus hauts sommets.

« Le député Bailleul, — dit l'auteur de *Jocelyn*, — leur
« collègue de l'Assemblée, leur complice d'opinion, pros-
« crit comme eux, mais échappé à la proscription, et ca-
« ché dans Paris, avait promis de leur faire apporter du
« dehors, le jour de leur jugement, un dernier repas,
« triomphal ou funèbre, selon l'arrêt, en réjouissance de
«

(1) Ch. Nodier. *Œuvres complètes,* tome XI ; *notes historiques,* p. 182 et 183.

« leur liberté ou en commémoration de leur mort. Bailleul, « quoique invisible, avait tenu sa promesse, par l'intermé- « diaire d'un ami.

« Le souper funéraire était dressé dans le cachot. Les « mets recherchés, les vins rares, les fleurs chères, les « flambeaux nombreux couvraient la table de chêne des « prisons. Luxe de l'adieu suprême, prodigalité des « mourants, qui n'ont rien à épargner pour le jour sui- « vant.

« Les condamnés s'assirent à ce dernier banquet, d'a- « bord pour restaurer en silence leurs forces épuisées, « puis ils y restèrent pour attendre avec patience et « avec distraction le jour : ce n'était pas la peine de dor- « mir.

« Un prêtre jeune alors, destiné à leur survivre plus « d'un demi-siècle, l'abbé Lambert, ami de Brissot et « d'autres Girondins, introduit à la conciergerie pour « consoler les mourants ou pour les bénir, attendait « dans le corridor la fin du souper. Les portes étaient « ouvertes. Il assistait de là à cette scène et notait dans « son âme les gestes, les soupirs et les paroles des con- « vives. C'est de lui que la postérité tient la plus grande « partie de ces détails, véridiques comme la conscience « et fidèles comme la mémoire d'un dernier ami.

« Le repas fut prolongé jusqu'au premier crépuscule « du jour. Vergniaud, placé au milieu de la table, la prési- « dait avec la même dignité calme qu'il avait gardée la « nuit du 10 août en présidant la Convention. Vergniaud « était de tous celui qui avait à regretter le moins en « quittant la vie, car il avait accompli sa gloire et ne « laissait ni père, ni mère, ni épouse, ni enfants derrière « lui. Les autres se placèrent par groupes, rapprochés par

« le hasard ou par l'affection. Brissot seul était à un bout « de la table, mangeant peu et ne parlant pas.

« Rien n'indiqua pendant longtemps, dans les physio- « nomies et dans les propos, que ce repas fût le prélude « d'un supplice. On eût dit une rencontre fortuite de « voyageurs dans une hôtellerie sur la route, se hâtant de « saisir à table les délices fugitives d'un repas que le dé- « part va interrompre.

« Ils mangèrent et burent avec appétit, mais sobre- « ment. On entendait de la porte le bruit du service et le « tintement des verres, entrecoupés de peu de conversa- « tion : silence de convives qui satisfont la première faim. « Quand on eut emporté les mets et laissé seulement sur la « table les fruits, les flacons et les fleurs, l'entretien devint « tour à tour animé, bruyant et grave, comme l'entretien « d'hommes insouciants dont la chaleur du vin délie la « langue et les pensées.

« Mainvielle, Antiboul, Duchâtel, Fonfrède, Ducos, « toute cette jeunesse (1) qui ne pouvait se croire assez « vieillie en une heure pour mourir demain, s'évapora en « paroles légères et en saillies joyeuses. Ces paroles con- « trastaient avec la mort si voisine, profanaient la sain- « teté de la dernière heure et glaçaient de froid le faux « sourire que ces jeunes gens s'efforçaient de répandre « autour d'eux. Cette affectation de gaieté devant Dieu et « devant la dernière heure était également irrespectueuse « pour la vie ou pour l'immortalité. Ils ne pouvaient « quitter l'une ou aborder l'autre si légèrement.

« Brissot, Fauchet, Sillery, Lasource, Lehardy, Carra « essayaient quelquefois de répondre à ces provocations

(1) Antiboul, ancien procureur à Saint-Tropez, avait quarante ans.

« bruyantes d'une gaieté feinte et d'une fausse indiffé-
« rence... Vergniaud, plus grave et plus réellement intré-
« pide dans sa gravité, regardait Ducos et Fonfrède avec
« un sourire où l'indulgence se mêlait à la compassion.

« ... L'entretien prit vers le matin un tour plus sérieux
« et un accent plus solennel. Brissot parla en prophète
« des malheurs de la République...

« Vergniaud fit un petit discours. Ducos demanda :
« Que ferons-nous demain à pareille heure? » Chacun
« répondit selon sa nature : « Nous dormirons après la
« journée. » Fonfrède, Gensonné, Carra, Fauchet, Brissot,
« tinrent des discours. Vergniaud résuma le débat.

« Le jour descendant de la lucarne dans le grand cachot
« commençait à faire pâlir les bougies... Ils se levèrent
« de table, se séparèrent pour rentrer dans leurs cham-
« bres et se jetèrent presque tous sur leurs matelas. Les
« uns se parlaient à voix basse, les autres étouffaient des
« sanglots, quelques-uns dormaient. A huit heures on les
« laissa se répandre dans les corridors (1). »

Eh bien, ce Bailleul caché dans Paris, ces vins, ces fleurs, ces bougies, ces discours et jusqu'à cet abbé Lambert, tout cela n'est purement et simplement qu'une fable, et une fable mal ourdie pour qui connaît l'histoire de cette époque, sur laquelle certes les renseignements ne manquent pas.

En somme, il n'y a pas eu de *dernier banquet des Girondins*, et Lasource et Sillery, quoiqu'ils y aient été fort éloquents, n'étaient même pas à la Conciergerie.

Examinons rapidement toutes ces assertions, l'une après l'autre.

(1) Lamartine. *Les Girondins*, tome VII, p. 47 à 54.

D'abord, le pivot sur lequel roule toute cette histoire, c'est la promesse faite par Bailleul d'envoyer aux Girondins absous ou condamnés *un dernier repas*, *triomphal ou funèbre;* promesse que Bailleul, *échappé à la proscription et caché dans Paris*, aurait fidèlement tenue *par l'intermédiaire d'un ami*. Eh bien, pour commencer, ceci n'est qu'une fable; Bailleul, au lieu d'être sorti de prison et de se tenir caché dans Paris, était, comme les Girondins et en même temps qu'eux, prisonnier à la Conciergerie, d'où il ne sortit que cinq mois après la mort des Girondins.

Que si, par aventure, on voulait imaginer une nouvelle tradition sur le banquet et dire que, si Bailleul libre n'a pas ordonné le festin du dehors, Bailleul captif a pu l'envoyer chercher de son cachot, il convient d'observer que cette supposition est impossible à admettre. En effet, nul, pas même les Girondins, n'avait pu prévoir le jour et l'heure de la condamnation. Elle fut précipitée, à l'audience du 9 brumaire, — 30 octobre, — en vertu d'un décret de la Convention rendu le matin même; et, au moment où l'arrêt fut rendu, les plaidoiries n'avaient pas encore commencé. Bailleul, prisonnier lui-même, ne put donc apprendre la condamnation de ses collègues qu'à onze heures et demie du soir, et de la bouche des Girondins descendus du tribunal révolutionnaire; par conséquent, il ne put pas avoir tenu prêt à leur arrivée un banquet de vingt personnes au moins, à supposer qu'un tel banquet, avec des *vins rares*, des *fleurs chères* et des *bougies nombreuses* fût possible, même en plein jour, pour un prisonnier de la Conciergerie attendant sa mise en jugement, dans une ville livrée à la terreur et à la famine.

Ainsi, l'invisible et le romanesque Bailleul, ordonnant

un festin et y présidant du fond de son asile et de sa proscription, se réduit en réalité au malheureux Bailleul, écroué à la Conciergerie, accusé de conspiration, sans relations au dehors, sans crédit, sans argent, car le geôlier était le dépositaire de toutes les valeurs des détenus.

Non-seulement le banquet n'a pas pu avoir lieu, mais il n'a pas eu lieu, sous aucune forme, si modeste qu'on le puisse supposer, et nous avons à l'appui de cette assertion deux autorités irrécusables : le *Bulletin du tribunal révolutionnaire* et Riouffe, compagnon et ami des Girondins, prisonnier comme eux à la Conciergerie et placé dans la même salle.

Henri Riouffe, fils d'un chirurgien de Rouen, était un lettré fort instruit, âgé d'environ vingt-neuf ans et mêlé un peu à l'étourdie aux projets des Girondins. Arrêté à Bordeaux le 4 octobre, il fut conduit à Paris avec Duchâtel, écroué à la Conciergerie le 16 et mis dans un cachot, d'où il fut transféré le 27 dans la grande salle des Girondins. Délivré après le 9 thermidor, il devint en 1799 membre du Tribunat, et mourut le 30 novembre 1813 à Nancy, préfet de la Meurthe. Riouffe publia en 1794 les *Mémoires d'un détenu pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*, et l'on trouve dans ce curieux ouvrage, avec le témoignage de l'enthousiasme le plus exalté en faveur des Girondins, des détails très-circonstanciés sur leur séjour et sur leurs derniers moments à la Conciergerie.

Le procès des Girondins commença au tribunal révolutionnaire, à l'audience *du 3 du second mois de l'an* II *de la République,* comme on disait d'après le premier calendrier républicain de Gabriel Romme, c'est-à-dire le

24 octobre 1793. Il dura sept jours pleins. A la septième audience, le 30 octobre, en vertu d'un décret sur l'accélération des jugements, voté le matin même, sur la demande d'Herman et de Fouquier-Tinville, Herman demanda à Antonelle, chef des jurés, si la religion des jurés n'était pas suffisamment éclairée. Sur la réponse négative du jury, l'interrogatoire des prévenus continua. A deux heures de l'après-midi, l'audience fut suspendue jusqu'à cinq. A sept heures, Antonelle ayant déclaré que la conscience du jury était suffisamment éclairée, les jurés se retirèrent dans la salle de leurs délibérations, sans que les accusés eussent été entendus dans leur défense. A dix heures, les jurés rentrèrent en séance, et portèrent à l'unanimité un verdict affirmatif sur tous les points et contre tous les accusés.

« Les accusés, — dit le *Bulletin du tribunal révolutionnaire,* — sont ramenés à l'audience. Herman, président, leur fait lecture de la déclaration du jury, et leur annonce qu'ils vont entendre l'accusateur public dans son réquisitoire. »

Fouquier-Tinville, ayant conclu à la peine de mort contre les accusés, termina ainsi : « Je requiers en outre que le jugement à intervenir soit, à ma requête et diligence, exécuté sur la place de la Révolution. »

« Un grand mouvement, — continue le *Bulletin*, — se fait parmi les accusés. Les citoyens présents à l'audience conservent un calme majestueux.

« *Le président aux accusés.* — La loi vous permet de parler ou de vous faire défendre sur l'application de la loi invoquée contre vous par l'accusateur public.

« *Gensonné.* — Je demande la parole sur l'application de la loi.

« Le mot *Je me meurs* se fait entendre.

« Le tumulte redouble parmi les accusés. Plusieurs crient par ironie : *Vive la République* ! Le président ordonne aux gendarmes de faire leur devoir et de faire sortir les accusés.

« Ceux-ci sortent, jettent des assignats au peuple, en disant : *A nous, nos amis*? Une indignation universelle se manifeste dans l'auditoire. Le peuple foule aux pieds les assignats, les met en pièces, au milieu des cris de : Vive la République (1) !

« Les gendarmes amènent hors l'audience les accusés. Un d'eux est gisant sur l'estrade (2). »

C'était Dufriche-Valazé, qui s'était tué d'un coup de couteau.

« Les condamnés, — ajoute le *Bulletin,* — au moment qu'on les faisait redescendre à la Conciergerie, se permirent de chanter en chœur les quatre premier vers de la première strophe de l'hymne des Marseillais, qu'ils croyaient pouvoir adapter à la positiou où ils se trouvaient. Il était onze heures et quelques minutes du soir, le 9 brumaire, — 30 octobre (3). »

Le récit du *Bulletin du tribunal révolutionnaire* conduit les Girondins condamnés jusqu'à l'entrée de l'escalier intérieur qui menait du tribunal à la prison. C'est ici que les prend le récit de Riouffe, placé dans la salle des prisonniers. Quant au début (avec variante) de la *Marseillaise,* voici comment Riouffe qui l'entendit le rapporte :

Allons, enfants, de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé.
Contre nous de la tyrannie
Le *couteau sanglant* est levé. (3)

(1) *Bulletin du tribunal révolutionnaire,* 2e partie, n° 64, p. 255.
(2) *Ibid.*
(3) Riouffe. *Mémoires d'un détenu,* p. 65.

C'est à cela que se réduisent *les hymmes à la France et à la liberté* que la fable fait chanter par les Girondins.

Riouffe, qui passa la nuit avec les Girondins, ne mentionne dans son récit ni festin, ni discours philosophiques. «Ils furent condamnés à mort, — dit Riouffe, — dans la nuit du 29 octobre, vers onze heures. Ils le furent tous; on avait en vain espéré pour Ducos et pour Fonfrède, qui peut être eux-mêmes ne s'étaient pas défendus de quelque espérance.

« *Le signal qu'ils nous avaient promis nous fut donné : ce furent des chants patriotiques*, qui éclatèrent simultanément; et toutes leurs voix se mêlèrent pour adresser les derniers hymmes à la liberté. Ils parodiaient la chanson des Marseillais de cette sorte :

> Contre nous de la tyrannie
> Le couteau sanglant est levé, etc.

« *Toute cette nuit affreuse retentit de leurs chants; s'ils les interrompaient*, c'était pour s'entretenir de leur patrie, et quelquefois aussi pour une saillie de Ducos.

« C'est la première fois qu'on a massacré en masse tant d'hommes extraordinaires. Jeunesse, beauté, génie, vertus, talents, tout ce qu'il y a d'intéressant parmi les hommes fut englouti d'un seul coup. Si les cannibales avaient des représentants, ils ne commettraient pas un pareil attentat.

« *Nous* étions tellement exaltés par leur courage, que nous ne ressentîmes le coup que longtemps après qu'il fut porté.

« *Nous* marchions à grands pas, l'âme triomphante de voir qu'une belle mort ne manquait pas à de si belles vies et qu'ils remplissaient d'une manière digne d'eux la

seule tâche qu'il leur restât à remplir, celle de bien mourir.

« Mais quand ce courage, emprunté du leur, se fut refroidi, alors *nous sentîmes* quelle perte *nous venions* de faire. Le désespoir devint notre partage. On se montrait en pleurant le misérable grabat que le grand Vergniaud avait quitté pour aller, les mains liées, porter sa tête sur l'échafaud. Valazé, Ducos et Fonfrède étaient sans cesse devant mes yeux (1). »

Voilà bien des détails, et des plus précis certes; cependant on n'y trouve pas la moindre allusion à un repas quelconque, encore moins à un banquet. C'est que la prétendue tradition est tout à fait moderne ; on ne découvre rien qui soit antérieur au récit mis en circulation par M. Thiers : les journaux ou les mémoires du temps n'y font aucune allusion, si lointaine et si vague qu'elle soit. Les *Révolutions de Paris*, par Prud'homme, celui de tous les journaux qui donne le plus de détails sur les derniers moments des Girondins, ne disent pas un mot du banquet (2).

Mais, — et il faut y insister, — on ignore trop à quel point l'idée d'un tel banquet est monstrueuse, placé en un tel moment.

La famine était générale en France ; elle était affreuse à Paris. Le *maximum* avait été voté en principe le 10 octobre (3) et organisé le 26 (4).

Le blé valait 200 fr. le sac dans la Beauce (5) ; le pois-

(1) Riouffe. *Mémoires d'un détenu*, p. 64, 65, 66.

(2) *Révolutions de Paris*, tome XVII, p. 146-150.

(3) *Moniteur* du 14 octobre 1793, séance de la Convention du 10.

(4) *Moniteur* du 28 octobre 1793, séance de la Convention du 26.

(5) *Moniteur* du 5 mai 1793, séance de la Convention du 2 ; discours de Chasles.

son 18 fr. la livre (1); les pommes de terre s'élevèrent successivement jusqu'à 80 fr. le boisseau (2). Et puis quelles formalités ne fallait-il pas remplir afin d'avoir strictement dans chaque famille non pas de quoi se nourrir, mais de quoi ne pas mourir de faim! Les voici officiellement réglées par un arrêté du conseil général de la Commune, en date du 8 brumaire, la veille même de la condamnation des Girondins :

« Article Ier. Dans le délai de trois jours, à dater du présent règlement, chaque chef de famille, chaque citoyen domicilié sera tenu d'aller faire au Comité de bienfaisance de sa section la déclaration :

« 1° Du nombre de personnes qui composent sa famille ou sa maison, en distinguant les femmes et les enfants;

« 2° De la quantité de pain nécessaire à leur consommation;

« 3° Des noms et demeure de son boulanger habituel.

« Art. II. Il sera fait un relevé du nombre de citoyens qui auront déclaré se fournir chez chaque boulanger et de la quantité de livres portées en chaque déclaration.

« Art. III. Ces relevés faits et la consommation de chaque boulanger établie, il sera remis par le Comité à chaque citoyen une carte ou tableau, au bas duquel sera l'autorisation, signée de deux membres du Comité, au boulanger de fournir chaque jour du mois la quantité de livres de pain indiquée dans la déclaration.

« En tête seront imprimés en colonnes les trente jours du mois, avec une espace ou un trait horizontal entre chaque jour, dont le cadre formera un coupon.

(1) *Moniteur* du 12 mars 1794.

(2) *Moniteur* du 24 octobre 1795, séance de la Convention du 18, discours de Louchet.

« A droite de chacun des jours sera la quantité de pain à délivrer; à gauche, la signature ou le nom du citoyen.

« Art. IV. Tous les jours, chaque citoyen ira ou enverra chez son boulanger recevoir la quantité de pain déterminée et y laissera le coupon indicatif de cette quantité, du jour où elle lui aura été délivrée et de son nom.

« Art. V. Chaque boulanger aura sur son comptoir une boîte fermée et en forme de tronc, dont le commissaire de la section aura seul la clef, et dans laquelle les coupons reçus seront successivement insérés.

« Art. VI. Le boulanger qui aura délivré du pain sans retenir ni réserver les coupons sera puni pour la première fois de 50 livres d'amende, et en cas de récidive, *réputé suspect* et traité comme tel.

« Art. IX. *Les marchands de vin*, *traiteurs*, *aubergistes*, *limonadiers*, etc., feront la déclaration approximative de leur consommation journalière. Le Comité établira à leur égard un terme moyen, afin que les jours où ils en débitent le moins leur en laissent une réserve pour les autres (1). »

Et encore, quelle quantité de pain et de viande obtenait-on au prix de toutes ces formalités? Du pain? — Le plus souvent *deux onces par jour*. De la viande? — *Une livre pour dix jours*. Et malgré cela, la pénurie de bestiaux était si grande, que le Comité de salut public, sur les instances du boucher Legendre, proposa, le 21 janvier 1794, d'établir un *carême civique*, pour ne pas détruire la race des brebis et des bœufs (2). Cette idée appartenait d'ailleurs aux Girondins, car Vergniaud avait proposé, le

(1) Prudhomme. *Révolutions de Paris*, tome XVII, p. 168 et 169. Procès-verbaux du Conseil général de la Commune.

(2) *Moniteur* du 23 janvier 1794.

17 avril 1793, d'établir un *carême civique* sur les veaux (1).

Il a donc fallu un goût bien effréné du merveilleux pour aller placer, en un tel temps et en de telles circonstances, au fond d'une prison, à minuit, un banquet improvisé de vingt et un couverts, avec des *vins chers*, des *fleurs rares* et des *bougies nombreuses*.

La question du fameux banquet écartée, reste encore celle-ci à examiner : Les Girondins sont ils morts avec le courage que leur prêtent MM. Thiers, Nodier et Lamartine? Non, et nous allons le démontrer, preuves en main. D'abord, les Girondins n'avaient aucun principe politique; c'étaient de purs ambitieux, disposés à accepter tous les régimes, pourvu qu'ils dominassent; ils n'étaient d'ailleurs unis par aucun lien d'estime mutuelle, et la versatilité de leur politique est expliquée par les palinodies de leur mort : ils s'accusèrent, s'outragèrent et désavouèrent leurs actes en présence de leurs juges. Quoi de plus?

En résumé, « une tradition ancienne et des erreurs modernes, l'éclat toujours plus ou moins vif que jettent les sciences et les lettres, l'intérêt qui s'attache à la jeunesse et au malheur, toutes ces causes, réunies à la sinistre mémoire laissée par les Montagnards, ont rendu célèbre le groupe d'hommes connus sous le nom de *Girondins*. Ils n'en furent pas moins, de tous les partis engendrés par la Révolution, le parti le plus funeste à la France; car, leur orgueil, leur légèreté, leur ambition aveugle autant qu'insatiable, favorisèrent l'asservissement de Paris à la tyrannie des clubs, la souillure et la prise d'assaut de la demeure royale, la chute de la monarchie,

(1) *Moniteur* du 20 avril 1793.

les massacres de septembre et le sanglant despotisme de la Convention (1). »

Avec un tel caractère ou plutôt une telle absence de caractère, les Girondins montrèrent en général peu de fermeté à l'heure suprême, à celle même qu'on a si justement nommée *l'écho de la vie*. Au contraire, beaucoup de prisonniers inconnus, ou que rien ne donnait en spectacle, firent preuve de plus de calme, de plus de liberté d'esprit ou de plus de dignité.

Ducos fut, de tous les Girondins, celui qui montra le plus de fermeté et d'insouciance. Il avait vingt-huit ans et était beau-frère de Boyer Fonfrède, qui avait enlevé sa sœur et était allé l'épouser en Hollande.

Il n'y avait, dans l'esprit de Ducos, aucune idée politique. Il se vanta devant le tribunal révolutionnaire de l'indépendance de son caractère, qui lui permettait de vivre avec les hommes de tous les partis, ce qui était une façon de dire qu'il n'avait ni parti ni caractère. Quoique confondu à la fin dans la commune destinée des hommes de la Gironde, il s'était constamment tenu en dehors d'eux et les avait combattus souvent. Quand ils furent mis en état d'arrestation chez eux, le 2 juin 1793, Ducos fut excepté sur la demande de Marat. Cependant, après la mort de ce dernier, Hébert et ses amis de la Commune ressaisirent leur proie ; Ducos fut arrêté avec Boyer Fonfrède et conduit à la Conciergerie, le 6 octobre (2).

(1) J. de Cassagnac. *Hist. des Girondins*, 2e édit. (1862), tome I, p. 1 et 2.

(2) C'est donc sans fondement que Riouffe a fait un mérite à Ducos de son dévouement à Fonfrède, en disant : « Ducos s'était sacrifié pour son frère et s'était rendu en prison pour partager son sort. » — *Mémoires d'un détenu*, p. 63.

Ducos et Fonfrède, qui avaient combattu les Girondins à la Convention et qui avaient été exceptés de la proscription du 31 mai, espéraient échapper à une condamnation. « On avait en vain espéré pour Ducos et Fonfrède, — dit Riouffe, — et peut-être eux-mêmes ne s'étaient pas défendus de quelque espérance (1). » Ducos laissait donc éclater volontiers la gaieté de son âge, quelle qu'en fût d'ailleurs la cause. Fonfrède, plus réfléchi ou moins ferme, ne savait pas toujours étouffer son désespoir (2).

Parmi les autres Girondins, les plus vaillants ne purent s'élever qu'au courage vulgaire du suicide.

Petion et Buzot, traqués de retraite en retraite par les Comités révolutionnaires de Bordeaux, prirent du poison et furent trouvés dans un champ, à moitié putréfiés.

Barbaroux, surpris dans sa retraite, se tira deux coups de pistolet et fut porté mourant sur l'échafaud.

Vergniaud, qui s'était muni de poison, le jeta, n'ayant pas voulu ou n'ayant pas osé le prendre (3).

Valazé, qui avait remis une paire de ciseaux à Riouffe avant de monter au tribunal révolutionnaire, avait conservé un couteau avec lequel il se tua à la dernière audience.

Louvet, dans le récit fort curieux qu'il publia sur sa fuite et sur ses tribulations, se représente comme perpétuellement armé d'une formidable espingole, dont la gueule était appliquée sur son front à tout danger sérieux, et il avait pris la précaution de composer son hymne de mort sur l'air de : *Veillons au salut de l'Empire !*

(1) Riouffe, p. 64.
(2) *Id.*, p. 63, 64.
(3) *Id.*, p. 62.

Des vils oppresseurs de la France
J'ai dénoncé les attentats.
Ils sont vainqueurs, et leur vengeance
Ordonne aussitôt mon trépas.
Liberté! liberté! reçois donc mon dernier hommage!
Tyrans, frappez! l'homme libre enviera mon destin;
Plutôt la mort que l'esclavage,
C'est le vœu d'un républicain (1).

« Je voulais, — dit Louvet, — si je tombais aux mains de mes ennemis, le chanter en allant à l'échafaud. » Cependant la préférence qu'il donnait à la mort sur l'esclavage ne l'empêcha pas de se tenir soigneusement tapi dans une cachette où son *amante* Lodoïska l'avait maçonné de ses mains (2).

Lidon, trahi à Brives, sa patrie, par un ami auquel il avait secrètement demandé un cheval, et qui, au lieu d'un cheval, lui envoya deux brigades de gendarmerie, se défendit en désespéré et tua trois gendarmes avant de se tuer lui-même (3).

Condorcet était depuis longtemps pourvu d'une dose de poison que lui avait donnée Garat; car, ces grands philosophes de la Révolution avaient préparé et inauguré un régime sous lequel la prudence voulait qu'un homme politique fût prêt à tout instant à éviter par la mort furtive du suicide la mort publique de l'échafaud. Condorcet, après avoir erré aux environs de Paris, sous un déguisement, fut enfin reconnu, arrêté et mis en prison; ce fut dans son cachot qu'il termina ses jours par le poison (4).

(1) Louvet. *Récit de mes périls*, p. 91.
(2) *Id.*, p. 167.
(3) *Id.*, p. 153.
(4) « O toi qui arrêtas la main avec laquelle tu traçais le tableau des « progrès de l'esprit humain, pour porter sur tes lèvres le breuvage « mortel, d'autres pensées et d'autres sentiments ont incliné ta volonté « vers le tombeau, dans ta dernière délibération; tu as rendu à la liberté

Dans l'adresse aux Français, votée par l'Assemblée législative le 13 août, sur la proposition de Condorcet, le philosophe girondin terminait par ces mots son apologie de la Révolution du 10 août : « Quelque jugement que nos « contemporains puissent porter de nous, nous n'aurons « pas à craindre celui de notre conscience, et nous échap- « perons du moins aux remords (1). »

Et cet homme, qui osait ainsi parler, avait renversé la monarchie sa bienfaitrice et avait voulu faire *marquer* et envoyer *aux galères perpétuelles* Louis XVI (2)!...

Roland mourut aussi par le suicide, comme Petion, comme Buzot, comme Condorcet, comme Valazé; mais ses manies le privèrent de la pitié qui s'attache toujours au malheur, car il mourut ridicule.

La manie principale de Roland, c'était de passer pour ce qu'il appelait *vertueux et honnête*, chose qui, dans ses idées, signifiait orgueilleux, brutal et malpropre

Quoiqu'il eût cent fois juré, comme tous les autres, de mourir à son poste, Roland s'était fort judicieusement sauvé, après la révolution du 31 mai, avec cette circonstance d'une *honnêteté* et d'une *vertu* néanmoins fort discutables, qu'il laissait derrière lui sa femme et sa fille unique en prison. Arrivé à Rouen, il s'y tint caché jusqu'au 8 novembre 1793. Ce jour-là, Mme Roland mourait, à Paris, sur l'échafaud. Ce coup alla droit au cœur de Roland. Il sortit le 15 au soir, à six heures, de la retraite

« ton âme républicaine, *par ce poison* qui avait été partagé entre nous « comme *le pain entre des frères !* » — Garat. *Mémoires*, p. 38.

(1) *Moniteur* du 16 août 1792.

(2) On sait que le vote de Condorcet, sur la peine à infliger à Louis XVI avait été ainsi formulée : *Ad omnia, citra mortem.* C'était la formule consacrée, par laquelle les chambres des Présidiaux et des Tournelles condamnaient à la marque et aux fers à perpétuité.

où il s'était confiné, et il prit le chemin de Paris. Arrivé au bourg de Beaudouin, il s'appuya contre un arbre et se poignarda.

Eh bien ! l'orgueil et la prétention au genre de *vertu* dont il était fier furent la dernière pensée de Roland ; et il mit sur lui, afin de parader encore après sa mort, la pancarte suivante :

« Qui que tu sois qui me trouves gisant, *respecte mes* « *restes* ; ce sont ceux d'un homme qui consacra toute sa « vie à être utile, et qui est mort comme il a vécu, ver- « tueux et honnête.

« Puissent mes concitoyens prendre des sentiments « plus doux et plus humains ! Le sang qui coule par tor- « rents dans ma patrie me dicte cet avis. Non la crainte, « mais l'indignation m'a fait quitter ma retraite, au mo- « ment où j'ai appris qu'on avait égorgé ma femme. Je « n'ai pas voulu rester plus longtemps sur une terre « souillée de crimes (1) . »

Les prisonniers de Paris avaient été massacrés, Roland étant ministre de l'intérieur, le 2, le 3, le 4, le 5 et le 6 septembre 1792 ; les clubs avaient fait égorger Louis XVI le 21 janvier 1793 ; la reine le 16 octobre ; les vingt et un Girondins, le 31 octobre ; le bourreau n'arrêtait pas depuis le mois de mars ; et Roland s'apercevait seulement le 15 novembre, par la mort de sa femme, que la terre était souillée de crimes !....

Avec leurs principes bien connus et ayant vécu comme ils l'avaient fait, les Girondins ne pouvaient pas mourir autrement qu'ils ne moururent. C'était avoir une étrange

(1) Mathon de la Varenne. *Hist. particulière des événements*, etc., p. 14.

idée de ces principes, de cette vie, que d'avoir mis comme l'a fait M. de Lamartine, un prêtre auprès d'eux après leur condamnation. Ce furent les Girondins qui proscrivirent les prêtres et qui firent voter leur déportation.

Au point de vue religieux et philosophique, les Girondins étaient les successeurs directs des doctrines encyclopédiques, et c'est à ce titre que Riouffe ne se consolait pas de leur mort. « La génération véritablement disciple « de Jean-Jacques, de Voltaire et de Diderot, — dit-il, — « a pu être anéantie, et l'a été en grande partie sous « l'horrible prétexte de fédéralisme (1). »

L'une des choses dont s'honorait Brissot, au milieu de sa carrière politique, c'était de s'être voué à la destruction du christianisme. « La tyrannie religieuse et politi« que, — dit-il, — m'avait révolté depuis le moment où « j'avais commencé à réfléchir. J'avais dès lors juré de « consacrer ma vie à leur destruction. La première suc« combait sous les efforts redoublés des Rousseau, des « Voltaire, des Diderot, des d'Alembert (2). »

Dès le 24 mai 1792, Guadet fit voter par l'Assemblée legislative la peine de la déportation contre les prêtres qui refusaient de prêter serment à la nouvelle et absurde organisation de l'Église, œuvre des protestants, des jansénistes et des athées, connue sous le nom de *constitution civile du clergé*.

Le ministère girondin était allé plus loin : il avait prétendu donner de sa main un confesseur à Louis XVI. Voici en quels termes Dumouriez, membre de ce ministère,

(1) Riouffe. *Mémoires d'un détenu*, p. 10.

(2) Brissot. *Réponse à tous les libellistes qui ont attaqué et qui attaquent ma vie passée*, p. 8.

raconte cette odieuse persécution : « Guadet lut une grande lettre fort insolente et fort dure, que les six ministres étaient censés écrire à Louis XVI, pour le forcer à renvoyer son confesseur... Dumouriez dit qu'il ne permettrait pas qu'on écrivît au nom du conseil au roi sur les affaires de sa conscience; qu'il pouvait prendre un iman, un rabbin, un papiste ou un calviniste pour le diriger, sans que personne eût le droit de s'en mêler (1). »

Quant à leur mépris pour la religion et pour le culte, les Girondins ne manquaient aucune occasion de l'afficher.

Barbaroux avait un fils d'une *jeune amie* (style du temps), et il a grand soin de s'excuser d'avoir porté à l'église l'enfant d'Annette : « A mon départ, — dit-il, — Anette était enceinte; ma mère soigna mon amie, et, depuis dix jours, j'avais un fils... Je fus avec ma mère, avec quelques amis, présenter mon fils à l'église, *car les officiers publics n'étaient pas encore établis. Le baptême n'est rien aux yeux des philosophes ;* mais la cérémonie, *quelle qu'elle soit*, par laquelle on transmet son nom à son fils est bien intéressante pour un père. Le mien fut appelé Ogé Barbaroux. Ogé était un homme de couleur de Saint-Domingue... J'ai voulu que mon fils portât son nom avec le mien, parce que c'est celui d'un brave homme (2). »

Quoiqu'il ne fût pas Girondin, Camille Desmoulins était philosophe aussi, et lors qu'un fils lui fut né de Lucile Duplessis, sa femme, il alla, dans les singuliers termes que voici, le faire inscrire le 8 juillet 1792, sous

(1) Dumouriez. *Mémoires*, t. II. p. 256, 257.
(2) Barbaroux. *Mémoires*, p. 85, 86.

le nom d'Horace, sur les registres de sa municipalité :

« Louis-Simplice-Camille Desmoulins... a déclaré... que la liberté des cultes étant décrétée par la Constitution, et que, par un décret de l'Assemblée législative, relatif au mode de constater l'état civil des citoyens, *autrement que par des cérémonies religieuses*, il doit être élevé dans chaque municipalité de chef-lieu un *autel* sur lequel *les pères*, assistés de deux témoins, *présenteront à la patrie leurs enfants* (1), le comparant voulant user des dispositions de la loi constitutionnelle, et voulant s'épargner un jour, de la part de son fils, *le reproche de l'avoir lié par serment à des opinions religieuses qui ne pouvaient pas encore être les siennes et de l'avoir fait débuter dans le monde par un choix inconséquent*, entre les neuf cents *et tant* de religions qui partagent les hommes, dans un temps où il ne pouvait seulement pas distinguer sa mère; en conséquence, il nous requiert, etc., etc. (2). »

C'était bien là le langage des fils légitimes de la philosophie. Dès lors, à quoi bon des prêtres pour de tels hommes? Ils auraient volontiers dit à l'abbé Lambert, comme Voltaire à d'Alembert : « Les cordonniers et les « servantes sont le partage des apôtres (3), » ou comme le même Voltaire à d'Argental : « Les prêtres ne doivent « avoir d'empire que sur la canaille (4). »

On le voit, les derniers moments des Girondins n'eurent rien de chrétien, rien d'antique; malgré toute la

(1) Voilà bien les soi-disant philosophes du XVIII[e] siècle! Ils ne croyaient pas à l'autel de Dieu, mais ils croyaient *à l'autel de la patrie*.

(2) Archives de l'hôtel de ville de Paris.

(3) Lettre de Voltaire à d'Alembert, 2 septembre 1768.

(4) Lettre de Voltaire à d'Argental, 27 avril 1765

pompe dont on a voulu entourer cet épisode assez terne, on ne trouve au fond de la réalité qu'une sévère leçon à l'adresse des hommes de révolution et d'impiété. Une telle mort fut bien l'écho que l'on devait attendre d'une telle vie.

VOLTAIRE ET LES SERFS DU JURA.

Nous avons déjà montré ce qu'il fallait penser de Voltaire comme apôtre de la tolérance et redresseur de torts ; l'affaire Calas a suffisamment révélé les mobiles secrets et les motifs vrais qui poussèrent la patriache de Ferney dans une campagne en somme aussi peu honorable pour lui que peu profitable pour ses clients.

Habitué à mener de front toutes sortes de procès à la fois, et des plus disparates, Voltaire, tout en se préoccupant, au point de vue de sa renommée personnelle (car il n'eut jamais d'autre guide dans toutes ses actions), de Sirven, de La Barre, du *Bélisaire* de Marmontel et de la Pologne, au partage de laquelle il poussa et applaudit des deux mains, Voltaire, disons-nous, lança — à propos du servage encore existant, selon lui, en Franche-Comté, — un brûlot inattendu et surtout intempestif, dès le début même de son insolent *Discours aux Welches*, sous le pseudonyme d'*Antoine Vadé, frère de Guillaume* (sic) (1).

Les Welches, ce sont les Français, ses compatriotes, qu'il désigne par cette appellation insultante.

(1) Le *Discours aux Welches* a été publié par Beuchot dans le tome XLI des *Œuvres* de Voltaire, p. 539-564.

« Dans le cinquième siècle de votre ère vulgaire, des « Vandales, que vous avez appelés du nom sonore de « Bourgonsions ou de Bourguignons... vous firent escla- « ves, depuis le territoire de votre ville de Vienne jus- « qu'aux sources de votre rivière de Seine; et c'est un « reste glorieux de ces temps illustres que des moines et « chanoines aient encore des serfs dans ce pays. Cette « belle prérogative de l'espèce humaine subsiste parmi « vous, comme un témoignage de votre sagesse. »

Et en note, Voltaire a soin d'ajouter, comme pour enfoncer davantage le trait injurieux :

« A Saint-Claude et dans d'autres seigneuries de moi- « nes, les citoyens sont encore gens de mainmorte (1). »

Ceci était imprimé et publié en 1764.

A peine cette outrageante et fausse accusation était-elle lancée à la face des Francs-Comtois, qu'un enfant de ce pays, qui s'intitule le *fils d'un bourgeois de Saint-Claude*, adressa au rédacteur de l'*Année littéraire*, la même année, une lettre où Voltaire est remis à sa place comme il le mérite. Voici cette lettre (2), qui est fort remarquable, fond et forme; on nous saura gré de la reproduire en ses parties essentielles :

« Je me ressouviens d'avoir lu dans vos feuilles une plainte des juifs portugais, au sujet des imputations de M. de Voltaire; ils prétendaient que le portrait que cet historien avait fait de la nation juive en général ne les regardait point et que d'ailleurs il contenait une exagération manifeste. M. de Voltaire, touché de leurs raisons, avait reconnu son erreur, et cet aveu me parut un phénomène de sa

(1) *Ibid.*, p. 540.
(2) *Année litt.*, tome VII, p. 45-52.

part; il promit une réparation de l'injure lorsqu'il ferait une nouvelle édition de ses œuvres : vous disiez, Monsieur, à cette occasion que, si cet illustre écrivain rendait la même justice à tous ceux qu'il avait offensés et qu'il entreprît de réparer toutes ses fautes littéraires, la tâche serait un peu forte pour un homme de son âge.

« Le service que vous avez rendu aux juifs portugais, en donnant une place à leur lettre dans vos feuilles, me fait espérer que vous ne rejetterez pas celle-ci : c'est au nom d'une ville chrétienne et française que j'écris; vous ne lui refuserez point la grâce que vous avez accordée à des juifs étrangers.

« La calomnie que je suis chargé de vous dénoncer, Monsieur, est dans un discours d'Antoine Vadé... Ce beau discours débute par la censure des moines qui se sont enrichis de la sottise des Français, qui possèdent des biens immenses dans le royaume et traitent leurs sujets avec beaucoup de dureté : *A Saint-Claude*,—dit-il en une note marginale, — *et dans d'autres seigneuries de moines, les citoyens sont encore gens de main morte.*

« Je ne comprends pas comment M. de Voltaire, qui sait tant de choses, a pu ignorer qu'il n'est pas possible d'être citoyen et mainmortable en même temps; ces deux qualités, suivant les jurisconsultes, s'excluent et ne se rencontrent jamais dans la même personne. M. Dunod, professeur en droit de l'université de Besançon, dit dans son *Traité de la mainmorte*, page 2 : « La qualité de « bourgeois tient un milieu entre celles de noble et de « mainmortable; elle est moins étendue que celle de « franc : car tout bourgeois est franc, et l'on ne donne « de lettres de bourgeoisie dans le comté de Bourgogne « qu'à ceux qui prouvent qu'ils sont de condition

« franche; mais tout homme franc n'est pas bourgeois. »

« Une ville emporte donc essentiellement la franchise, s'il y avait eu à notre préjudice quelque exception à cette règle générale, personne n'était plus en état que M. de Voltaire de s'en instruire : depuis sa retraite de Berlin, il n'a guères quitté le voisinage de Saint-Claude, Genève n'en étant éloignée que de sept lieues; sa résidence dans sa terre de Ferney, dont il parle si souvent, le rapproche encore de nous. On dira qu'une petite ville ne méritait pas son attention; pourquoi donc s'est-il avisé d'en parler? Si c'eût été un honneur pour elle d'avoir place dans les écrits d'un aussi grand homme, il vaudrait mieux qu'elle en fût oubliée que de s'y voir traitée d'une manière injurieuse et déshonorante.

« La terre de Saint-Claude était encore inculte à la fin du IVe siècle : saint Romain, né l'an 390 dans la province séquanoise, se retira dans le désert du mont Jura, qui sépare la Franche-Comté du pays des Suisses; le lieu qu'il choisit pour sa retraite est flanqué de quatre montagnes entre lesquelles coulent trois petites rivières qui se réunissent entre le couchant et le midi : on nommait *Condat* cette solitude, avant qu'elle eût pris le nom de Saint-Oyend, successeur de Romain. Saint-Claude, archevêque de Besançon, lui donna le sien, depuis que son corps qui s'y conserve eut attiré une foule de pèlerins. Avant cette dernière époque, le lieu était habité par des séculiers. M. Dunod, dans son *Histoire du comté de Bourgogne,* rapporte (tome I, page 103) une ancienne chronique dans laquelle il est dit que saint Olympe, au milieu du VIe siècle, permit aux laïques de s'établir à Condat, et qu'il leur donna des terres sous la réserve d'un cens et du domaine direct. Nous lisons dans le même volume une

pièce de l'an 1445, qui contient la formule du serment fait par un nouvel abbé de conserver les libertés et les franchises de la ville. Mon frère, qui est le maire actuel de Saint-Claude, me mande qu'il a trouvé de semblables formules dans les archives de l'hôtel de ville, datées des années 1412 et 1418.

« Saint-Claude n'est pas la seule ville dont les franchises sont hors de doute ; il y a une deuxième ville dans le pays, nommée Moirans, également franche : toutes les terres situées dans les montagnes ne sont pas même enveloppées dans la mainmorte : tel est le canton des Moussières, limitrophe du pays de Gex, séparé de la fameuse terre de Fernex (1) par une haute montagne, laquelle termine les monts Jura du côté du midi.

« A l'égard de notre ville, elle n'a point été délivrée de la mainmorte, puisqu'elle est dès son origine de condition franche; ses citoyens ne sont donc nullement mainmortables; ils ne l'ont jamais été, et il n'ont pu l'être, suivant les règles de notre jurisprudence. C'est ici une sorte de science dont M. de Voltaire ne s'est jamais piqué: il a effleuré toutes les autres; les lois sont la seule partie des connaissances humaines dans laquelle il ait dédaigné de s'initier; on n'avait aucun droit d'exiger de lui qu'il fût universel; c'est une tâche que l'ambition lui a donnée; au risque de se tromper, il a parlé d'une multitude de choses dont il n'avait pas les premières notions; il faut mettre dans cette classe le trait que nous relevons aujourd'hui sur les gens de mainmorte...

« Joseph Romain Joly, natif de Saint-Claude.

« Paris, ce 7 novembre 1764. »

(1) Ou Ferney.

On ne pouvait rien répondre à des explications aussi péremptoires; aussi Voltaire garda-t-il le silence, mais ce ne fut pas pour longtemps : car, six ans plus tard, en 1770, il revint à son éternel rabâchage, et remit encore sur le tapis la fameuse question des serfs du Jura; voici dans quelles circonstances.

Mais d'abord voyons comment était venu à Voltaire ce regain d'ardeur pour la cause de ceux qu'il s'obstinait à appeler des *serfs*, c'est-à-dire des esclaves. Il s'était préparé à cette mission d'affranchissement quand même et à outrance par le commerce des noirs; oui, le commerce des noirs: cela paraît énorme, mais c'est ainsi, et Voltaire d'ailleurs le trouvait tout naturel.

Il écrivait un jour à Michaud de Nantes, son associé dans ce trafic assez peu philanthropique : « Je me félicite « avec vous de l'heureux succès du navire *le Congo*, arrivé « si à propos sur la côte d'Afrique pour soustraire à la « mort tant de malheureux nègres... Je me réjouis d'avoir « fait une bonne affaire en même temps qu'une bonne « action (1). »

Et ailleurs, il s'excuse ainsi de demander du gain à une pareille opération : « On nous reproche le commerce des « noirs. Un peuple qui trafique de ses enfants est encore « plus condamnable que l'acheteur. *Ce négoce démontre « notre supériorité*. Celui qui se donne un maître était fait « pour en avoir (2). »

Une telle excuse (car ce n'est pas une raison) est tout bonnement monstrueuse, on en conviendra.

(1) César Cantù. *Histoire universelle*, 3e édit., de Paris, tome XIII, p. 148.

(2) *Essai sur les mœurs*, chap. CXCVII. (Œuvres de Voltaire, tome XVIII, p. 479

Ailleurs, il s'indigne vertueusement du vil prix de la marchandise nègre, au moment où il l'achetait : « Il y a « trente ans qu'on avait un beau nègre pour cinquante « livres; c'est à peu près cinq fois moins qu'un bœuf « gras. » Et paraissant oublier le profit de son heureux commerce, il ne songe plus qu'à s'apitoyer sur ces pauvres nègres : « On les fait travailler comme des bêtes de « somme; on les nourrit plus mal.... après cela, *nous* « osons parler du droit des gens (1). »

Quelle hypocrisie et en même temps quelle terrible condamnation des principes et des actes des sophistes dans ce *nous !*...

Mais c'est peu que cela... Que Voltaire ait eu un assez mince souci des noirs, soit; il réservait sans doute ses préoccupations pour les blancs, ses frères, et les Français, ses compatriotes. Pas davantage; que dis-je? encore moins peut être. Ecoutons-le. A ses yeux, le peuple n'était que *de la canaille*, qu'un troupeau de bœufs auxquels *il faut un joug, un aiguillon et du foin.* Il écrivait, entre autres, à Damilaville, le 19 novembre 1765 : « Je vous « assure que dans peu il n'y aura que *la canaille* sous les « étendards de nos ennemis, et nous ne voulons de cette « *canaille* ni pour partisans ni pour adversaires. Nous « sommes un corps de braves chevaliers défenseurs de la « vérité, qui n'admettons parmi nous que *des gens bien* « *élevés.* »

Et à Tabareau, en 1769 : « A l'égard de ce peuple, *il* « *sera toujours sot et barbare.* »

Le peuple n'étant donc pour Voltaire que ce qu'il vient

(1) *Essai sur les mœurs*, chap. CLII. (Œuvres de Voltaire, tome XVII, p. 450.)

de nous en dire et les hommes qui le composent des *gueux*, le patriarche de Ferney voulait que ces déshérités fussent plongés dans la plus profonde ignorance, et il s'écriait que tout serait perdu si on leur donnait de l'instruction.

Le 13 août 1762, il écrit à Helvétius : « Nous ne nous « soucions pas que nos laboureurs et nos manœuvres « soient éclairés. » Le 28 février 1763, il dit à la Chalotais : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les la-« boureurs. Moi, qui cultive la terre, je vous présente « requête pour avoir des manœuvres et non des clercs « tonsurés. » Le 15 septembre suivant, il dit, en écrivant à Helvétius, qu'il abandonne aux prêtres *le peuple*, *la canaille*.

Enfin, il développe la même injure dans toutes ses lettres, ainsi qu'on en peut juger par les extraits suivants :

« C'est, à mon gré, le plus grand service qu'on puisse « rendre au genre humain de séparer le *sot peuple* des « honnêtes gens pour jamais. On ne saurait souffrir *l'ab-« surde insolence* de ceux qui vous disent : « Je veux que « vous pensiez comme votre tailleur et votre blanchis-« seuse (1). »

« On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les « servantes : c'est le partage des apôtres (2). »

« Il est à propos que le peuple soit guidé *et non pas « qu'il soit instruit* ; IL N'EST PAS DIGNE DE L'ÊTRE (3). »

« Je crois que nous ne nous entendons pas sur l'article « du peuple, que vous croyez digne d'être instruit. J'en-

(1) A d'Argental, 27 avril 1765.
(2) A Dalembert, 1768.
(3) A Damilaville, 19 mars 1766.

« tends par peuple la *populace*, qui n'a que ses bras pour « vivre. Je doute que cet ordre de citoyens ait jamais le « temps ni la capacité de s'instruire; ils mourraient de « faim avant de devenir philosophes. *Il me paraît essen-* « *tiel qu'il y ait des gueux ignorants.* Ce n'est pas le ma- « nœuvre qu'il faut instruire, c'est le bon bourgeois (1). »

Il n'y a pas besoin de demander, après cela, si Voltaire était partisan de l'égalité. Il écrivait, à propos du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau, où ce principe est émis avec celui de la souveraineté du peuple : « On ne trouve « plus ici aucun contrat *insocial* de Jean-Jacques... « Comme nous aurions chéri ce *fou* s'il n'avait pas été un « *faux frère* (2) ! »

Et voilà l'homme qui, tout à coup, fait un procès aux Pères, aux Apôtres, à Jésus-Christ même, et leur demande avec arrogance pourquoi, préoccupés exclusivement de l'esclavage du péché, ils n'ont pas *dit un mot pour changer des bêtes de somme en citoyens!*

Ceci n'était qu'une rentrée plus ou moins bien préparée, mais avant tout très-bruyante, pour reprendre en 1770 la question des serfs du Jura, dont il se constituait ainsi, de son autorité privée, l'avocat d'office. Encore une manière d'ameuter l'opinion contre la royauté, le clergé, les moines, les parlements, — toute la hiérarchie sociale enfin!

« Qu'était-ce donc que les serfs en général, et en particulier les clients de Voltaire? » se demande un des derniers et le plus complet biographe du patriarche de Ferney (3).

(1) A Damilaville, 1er avril 1766.
(2) A Damilaville, 31 juillet 1762.
(3) M. l'abbé Maynard. *Voltaire, sa vie et ses œuvres* (1867), tome II, p. 465.

« Le christianisme n'affranchit pas brusquement l'esclavage, ce qui aurait été une triste faveur pour des masses sans foyer et sans patrimoine ; il le transforma en servage, et le servage, avant de l'émanciper, il le dota. La glèbe tant maudite n'était que la dotation territoriale, que le fief du servage. S'il était attaché à la glèbe, la glèbe lui était aussi attachée comme démembrement de la propriété. Une fois libéré de la taille et des corvées, qui existent encore sous forme de prestations et d'impôts, il disposait à son gré du produit de sa terre. Primitivement, il est vrai, la terre, en vertu du droit de mainmorte, faisait retour aux seigneurs comme le fief lui-même au suzerain, et ne passait pas à la postérité du tenancier; mais le servage y échappait par la communauté, par l'association héréditaire, qui faisait de la terre une propriété collective, une sorte de république agricole, dont certaines descriptions rappellent Salente et Utopie (1). »

Gui Coquille (2) a exposé d'une manière si ingénieuse et si pittoresque ce point de vue, plein de vérité pratique, que l'on nous saura gré de citer ses propres paroles :

« Selon l'ancien établissement du ménage des champs, « en ce pays du Nivernais, lequel *ménage des champs est* « *le vrai siége et origine de bourdelages* (3), plusieurs per- « sonnes doivent être assemblées en une famille pour « démener le ménage, qui est fort laborieux et consiste en

(1) L'abbé Maynard, *l. c. sup.*

(2) Questions sur les coutumes.

(3) Voyez Nivernais, chap. VI, des *Bourdelages*. — Le *bourdelage* ou *bordelage* était le droit que dans certaines provinces, et spécialement en Nivernais, les seigneurs percevaient sur le revenu des fermes et des métairies. Il consistait en argent, grains et volailles, ou en deux de ces redevances. On appelait *bordeliers* les domaines chargés de cette redevance.

« plusieurs fonctions en ce pays qui, de soi, est de culture « malaisée; les uns servant pour labourer et pour toucher « les bœufs, animaux tardifs : et communément faut que les « charrues soient traînées de six bœufs; les autres pour « mener les vaches et les juments aux champs; les autres « pour mener les brebis et les moutons; les autres pour « conduire les porcs. Ces familles, ainsi composées de « plusieurs personnes, qui toutes sont employées chacune « selon son âge, sexe et moyens, sont régies par un seul, « qui se nomme *maître de communauté*, ÉLU à cette charge « par les autres, lequel commande à tous les autres, va « aux affaires qui se présentent ès villes ou ès foires et « ailleurs, a pouvoir d'obliger ses parsonniers en *choses* « *mobilières* qui concernent le fait de la communauté; et « lui seul est nommé ès rôles des tailles et subsides.

« Par ces arguments se peut connaître que ces commu-« nautés sont vraies familles et colléges, qui, par *considé-* « *ration de l'intellect, sont comme un corps composé de plu-* « *sieurs membres;* combien que ces membres soient « séparés l'un de l'autre. Mais, *par fraternité, amitié et* « LIAISON ÉCONOMIQUE (1) *font un seul corps.*

« En ces communautés on fait compte des enfants qui « ne savent rien faire, par l'espérance qu'on a qu'à l'ave-« nir ils feront; on fait compte de ceux qui sont en vi-« gueur d'âge, pour ce qu'ils font; on fait compte des « vieux, *et pour le conseil, et pour la souvenance qu'on a* « *qu'ils ont bien fait;* et ainsi de tous âges et de toutes « façons, ils s'entretiennent comme un corps politique, « qui, par subrogation, doit durer toujours.

(1) « Très-heureuse exception, » dit M. Troplong (p. XLIII de la préface de son *Droit civil expliqué*, etc., tome I, 1843).

« Or, parce que la vraie et certaine ruine de ces mai-
« sons de village est quand elles se partagent et se sépa-
« rent *par les anciennes lois de ce pays, tant ès ménages et*
« *familles de gens serfs, qu'ès ménages dont les héritages*
« *sont tenus en bourdelages*, A ÉTÉ CONSTITUÉ POUR LES RETE-
« NIR EN COMMUNAUTÉ, que ceux qui ne seraient en la com-
« munauté ne succèderaient aux autres, et on ne leur
« succèderait pas. »

Au siècle dernier, le servage de mainmorte n'était plus en France qu'un souvenir historique, excepté dans certaines provinces, comme la France-Comté, plus récemment annexées à la monarchie. Tels étaient les serfs du chapitre de Saint-Claude, héritier des bénédictins du Jura. « Ces prétendus serfs, — dit très-bien M. de Montalembert, — n'étaient que des descendants des anciens colons, lesquels n'avaient obtenu qu'une jouissance partielle du fonds qui leur avait été concédé par les moines. Ils n'étaient soumis qu'aux restrictions que subissaient partout les usufruitiers et les fidéicommissaires (1). » Avaient-ils à se plaindre? Leur état était-il si malheureux? Un vieil historien et jurisconsulte, Dunod, a dit avec raison : « Le travail de plusieurs personnes réunies
« profite bien plus que si tout était séparé entre elles.
« Aussi l'expérience nous apprend, dans le comté de
« Bourgogne, que les paysans des lieux mainmortables
« sont bien plus *commodes* (2) que ceux qui habitent la
« franchise, et que plus leurs familles sont nombreuses,
« plus elles s'enrichissent (3). »

(1) Les *Moines d'Occident* (4e édit. in-18, 1868), t. I, p. CCIX de l'Introduction, citant à l'appui les *Mémoires* mêmes *présentés au roi contre le chapitre de Saint-Claude*, p. 7, 21, 32, 143.

(2) *A leur aise.*

(3) Dunod. *Traité de la main morte*, p. 15. « Il est à remarquer, — dit

Voilà ce que Voltaire appelait une jurisprudence de Huns, de Goths, de Vandales, d'Hérules, un droit d'Attila et de barbares (1). C'est qu'il s'agissait de moines, et d'un chapitre successeur de moines. Il se gardait bien de déblatérer contre les seigneurs laïques qui étaient dans le même cas : ces seigneurs étaient des possesseurs légitimes, et même des *bienfaiteurs respectables*, tandis que les moines n'étaient que des *usurpateurs et des oppresseurs* (2). Pendant sept ans, il ressassa toutes ces déclamations en dix écrits divers (3), sans compter les mémoires qu'il inspira à son avocat Christin, sans compter les innombrables lettres qu'il écrivit à toutes les puissances. C'était en qualité d'homme, de citoyen, de bon voisin de vingt mille esclaves, les meilleurs sujets du roi, qu'il demandait qu'on leur rendît une liberté perdue par les fraudes avérées et les usurpations de moines faussaires et tyranniques (4).

M. l'abbé Maynard (*l. c. sup.*, p. 466, note 2), — que l'association a survécu à l'abolition du servage dans le Jura, par exemple pour la fabrication du fromage. »

(1) Œuvres de Voltaire, tome XLVI, p. 451, 456.

(2) Œuvres de Voltaire, tome XLVII, p. 153.

(3) *Au roi en son conseil; — Nouvelle requête* (1770) ; — *Supplique des serfs de Saint-Claude* (1771) ; — *La voix du curé* (1772) ; — *Extrait d'un mémoire* (1775) ; — *Supplique à Turgot; — Lettre du R. P. Polycarpe; — Lettre d'un bénédictin de Franche-Comté* (1776) ; — et enfin *Requête au roi pour les serfs de Saint-Claude* (1777) ; Œuvres de Voltaire, tome XLVI, p. 445, 463, 506; tome XLVII, p. 143; tome XLVIII, p. 161, 178, 284, 293, et tome L, p. 1.

(4) A Mme de Choiseul, 8 octobre 1770; — à Joly de Fleury, conseiller d'État, en lui adressant Christin, 4; — à Chastellux, pour lui demander sa protection près de Daguessean, 5 février ; — au chancelier Maupeou, 8 mai ; — à Marcy de Cernay, secrétaire intime du cabinet de Louis XV qui devait exposer au roi l'affaire des serfs de Saint-Claude (Recueil de 1856), 3 juin ; — à d'Argental et à la Coré, intendant de la province (Recueil de 1856), 17 juillet ; — à d'Argental (Recueil de 1856), 8 novembre ; — à Perret, avocat au parlement de Dijon, 28 décembre 1771.

Rien ne le rebuta dans la poursuite de cette affaire ; il continua de défendre *douze mille* (ils étaient vingt mille tout à l'heure) *agriculteurs nécessaires à l'État, contre vingt moines inutiles au monde* (1). Il fit ou inspira des mémoires pour la suppression de la mainmorte (2) ; il pria Turgot, le ministre philosophe que l'on sait, de prendre en main *la cause de douze mille esclaves de six pieds de haut* (évidemment il songeait au grenadiers du Grand Frédéric), *contre vingt petits chanoines ivrognes, jadis moines de Saint-Benoît* (3).

Il y avait dans la mainmorte une question de propriété et de justice dont Voltaire ne tenait aucun compte. Quand il s'agissait du servage laïque, il parlait bien d'un *dédommagement aux seigneurs* (4) ; mais, pour les moines, de tous les plus légitimes propriétaires, rien de mieux que de les voler, tout simplement en les appelant des voleurs.

Enfin, en 1779, pour couper court à toutes les récriminations de Voltaire et du clan philosophique, Louis XVI affranchit les serfs de ses domaines. Aussitôt l'Académie française, où déjà l'opposition avait un camp assez redoutable, donna pour sujet du prix de poésie l'édit du roi ; mais aucun des ouvrages envoyés au concours ne remplit les vues de l'aréopage littéraire : le prix fut remis deux fois ; et, de guerre lasse, l'on finit par laisser aux candidats la liberté de prendre un autre sujet.

Ce fut Florian, petit-neveu de Voltaire, qui débutait alors (5) dans la carrière des lettres, qui entreprit de

(1) A Dalembert, 24 août 1775.
(2) A Christin, 8; à Morellet. 29 décembre 1775.
(3) A Turgot, 17 mai 1777. (Recueil de 1856.)
(4) A Christin, 8 décembre 1775.
(5) Préface de sa pièce intitulée : *Voltaire et le serf du mont Jura.*

traiter le sujet primitivement proposé par l'Académie française. « Je fis, dit-il, l'ouvrage qu'on va lire. Il est très-« imparfait sans doute : il devait l'être, je n'avais aucun « usage de la poësie ; mais mon cœur me tint lieu de « talent, et ma pièce fut couronnée. » Le titre de cette longue pièce est *Voltaire et le serf du mont Jura* ; elle fut lue en séance publique, le 25 août 1782, jour de la Saint-Louis.

L'Année littéraire (1), consacra à la poésie de Florian un compte rendu assez détaillé et très-intéressant, auquel nous empruntons quelques citations relatives à notre sujet.

« M. Dalembert a lu la pièce couronnée, dans laquelle on a distingué plusieurs traits de naturel et de sentiment : quoique l'Académie ne soit pas dans l'usage de lire les notes que les auteurs joignent à leurs ouvrages, cependant, comme celles de M. Florian intéressent l'humanité et la gloire de M. de Voltaire, on a jugé à propos d'en faire part à l'assemblée. Ces notes renferment plusieurs traits de bienfaisance, qui prouvent que M. de Voltaire a quelquefois exercé lui-même une vertu qu'il a tant prêchée.... »

Venant à l'analyse de la pièce couronnée, *l'Année littéraire* s'exprime ainsi :

« L'auteur débute par un tableau raccourci de la Suisse :

Au pied de ces monts sourcilleux,
Remparts de l'antique Italie,
De qui la cime énorgueillie
S'élève et se perd dans les cieux,
En un vallon riant, aux bords d'un lac tranquille,
Le laboureur sillonne une terre fertile,

(1) 1782, tome VI, p. 169-188.

L'heureuse liberté seule y dicte des lois,
Et de rocs escarpés une chaîne terrible
Garantit ce séjour paisible
Et des aquilons et des rois.

« Cette chute est d'autant plus bizarre, que les vers qui précèdent sont naturels et sages... Ce rapprochement des *aquilons* et des *rois* est un défaut de goût ; et le public a paru en juger de même.

Près de cette terre chérie,
Voltaire avait cherché le prix de ses travaux;
Rassasié de gloire il voulait du repos;
Lassé d'avoir encor à combattre l'envie,
Après soixante ans de combats,
Il venait consacrer le reste de sa vie
Au noble et triste emploi de faire des ingrats.

« Voltaire *rassasié de gloire* : ceux qui ont connu Voltaire sentiront combien cette idée est fausse. On sait qu'il s'est toujours montré plus avide que rassasié de gloire... *Lassé* n'est pas le mot propre. On est *lassé* d'avoir combattu ; on est *rebuté, désespéré* d'avoir encore à combattre.

« Le poëte entre ensuite dans le détail des actions généreuses de Voltaire...

Un jour assis dans la campagne,
Volaire contemplait avec des yeux charmés
Ces champs jadis déserts en cités transformés,
Lorsque du haut de la montagne
Il voit venir à lui d'un pas précipité
Des femmes, des enfants pâles, baignés de larmes.
Au milieu d'eux était porté
Un vieillard expirant, *objet de leurs alarmes,*
Leurs bras étaient son lit. Le vieillard malheureux,
Tournant sur eux sa mourante paupière :
— Arrêtez, leur dit-il, j'ai touché cette terre,
Je suis libre, il suffit; recevez mes adieux.

« Cette fiction est fondée sur quelques articles de la coutume de Franche-Comté... Le vieillard est déposé par sa famille aux pieds de Voltaire : quoiqu'on le suppose mourant, il a encore assez de force pour faire au seigneur

de Ferney une fort longue histoire de ses malheurs, assaisonnée de réflexions philosophiques et de traits ingénieux qui n'ont pas coutume de se présenter à l'esprit d'un paysan à l'agonie...

« Le serf du mont Jura s'alambique l'esprit mal à propos, et devrait aller au fait plus rondement, de peur de trépasser avant la fin de la harangue...

« Reprenons le fil de notre histoire. Le vieillard dirige ses pas vers la Franche-Comté, devient amoureux et se marie. Le bonhomme perd sa femme ; la douleur le conduit aux portes du tombeau. Près d'expirer, il apprend qu'il est serf, que ses biens, sa personne, ses enfants, tout appartient à un maître ; que le seul moyen d'affranchir sa famille est d'aller rendre le dernier soupir sur une terre libre. Il n'est guère vraisemblable que ce paysan ait demeuré vingt ans en Franche-Comté, sans que personne l'ait instruit d'une loi si importante ; il n'est pas moins étonnant que ce moribond ne se contente pas de mettre de l'esprit dans sa narration, mais qu'il en prête encore à ceux qu'il fait parler : l'envoyé du maître, qui vient lui apprendre qu'il est esclave, lui dit entre autres choses :

Du produit de votre héritage
Vendu pour enrichir ces fertiles guérets,
Vous avez cru *payer* le nom français,
Et vous avez *acheté* l'esclavage.

« Il est assez plaisant qu'un huissier vienne faire une sommation en antithèses... »

L'Année littéraire conclut en ces termes :

« On ne peut se dissimuler que cet ouvrage ne soit terne, faible et vide de choses. »

La raison de ce *vide* est bien simple : c'est que la pièce tout entière ne repose que sur une exagération perma-

nente de faits qui, ramenés (comme on l'a vu ci-dessus) à leurs justes proportions, n'étaient pas de nature à inspirer un poëte.

En terminant rappelons, la correspondance même de Voltaire à la main, que ce dénonciateur, plus ardent que sincère des abus féodaux, était, lui, comte et seigneur féodal de Ferney, avait château avec créneaux et machicoulis, des serfs et des vassaux, avec pilori et potence, prélevait la dîme et exerçait sur ses terres le droit de haute et basse justice. Il appelait ses domaines un royaume. Si l'on s'avisait de contester sa seigneurie, sa fureur n'avait plus de bornes, et voici en quels termes il répondait :

« On me reproche d'être comte de Ferney. *Que ces Jean « f.... là viennent donc dans la terre de Ferney, je les mettrai « au pilori.* N'allez pas vous aviser de m'écrire. « A Mon- « sieur le comte, » comme fait Luc (1) ; mais écrivez à *Vol- « taire, gentilhomme ordinaire du roi*, titre dont je fais cas, « titre que le roi m'a conféré avec les fonctions ; car, « pardieu ! ce qu'on ne sait pas, c'est que le roi a de « la bonté pour moi, c'est que je suis très-bien auprès de « Mme de Pompadour et de M. le duc de Choiseul, et je me « f... de ... et de ... ainsi que de Chommeix, et que je leur « donnerai sur les oreilles dans l'occasion. Pourtant, « brûlez ma lettre *et gardez le secret* à qui vous aime (2). »

En qualité de seigneur de Ferney, il avait droit de *haute iustice* et droit de *pilori*, comme on vient de le voir, et

(1) Nom injurieusement grotesque donné par Voltaire à Frédéric le Grand, jadis le Salomon du Nord, aujourd'hui... ce que l'on sait... Frédéric s'était moqué des prétentions de Voltaire à la seigneurie. *Inde iræ !*

(2) A Thibouville, 28 mai 1760.

comme l'explique l'aimable invitation suivante qu'il adresse à un nommé Grasset qui n'était pas de ses amis :

« Il ne me reste plus que de le prier à dîner dans un de « mes castels et de le *faire pendre au fruit. J'ai heureu-* « *sement haute justice chez moi*, et si M. Grasset veut être « pendu, il faut qu'il ait la bonté de faire chez moi un « petit voyage (1). »

Ce grand seigneur féodal, qui se donnait le passe-temps de pendre si facilement les gens aux piloris de ses castels, n'avait garde non plus d'oublier de prélever ses dîmes, qu'il faisait passer même avant l'affaire Calas. « Je crois, « dit-il, que l'affaire des Calas sera finie avant celle des « dîmes de Ferney. Les tragédies, les histoires et les « contes n'empêchent pas qu'on *songe* à *ces dîmes*, attendu « qu'un homme de lettres ne doit pas être un sot qui « abandonne *ses affaires pour barbouitler des choses inu-* « *tiles* (2). »

Et peu après, il écrit encore à d'Argental.

« Je remercie tendrement mes anges de toutes leurs « bontés ; c'est à eux que je dois celles de M. le duc de « Praslin, qui me conservera mes dîmes en dépit du con- « cile de Latran... Figurez-vous quel plaisir ce sera pour « un aveugle d'avoir entre les Alpes et le mont Jura une « terre grande comme la main, ne payant rien au roi ni « à l'Église, et ayant d'ailleurs le droit de main morte « sur plusieurs petites possessions (3). »

Enfin, — car on ne s'arrêterait pas dans ces citations trop faciles à multiplier, — lorsque les droits féodaux

(1) A M. de Brenles, 27 décembre 1758.
(2) A d'Argental, 29 janvier 1764.
(3) A d'Argental, 1er février 1764.

furent abolis, dans la nuit du 4 août, on constata que Voltaire avait refusé d'émanciper ses serfs, comme cela résulte des procès-verbaux de l'Assemblée constituante.

Ainsi, Voltaire était seigneur mainmortable tout comme le chapitre de Saint-Claude, mais il traitait moins bien ses vassaux, et il ne les affranchit jamais. Voilà sans doute à quels titres il s'était constitué, en face de l'opinion publique, l'avocat des serfs du Jura.

FRÉRON ET LES PHILOSOPHES.
(1739-1776.)

Le XVIIIe siècle est peut être l'époque la plus intéressante, la plus utile et, — j'ose le dire, — la plus indispensable à connaître; et cependant c'est assurément celle dont nous savons le moins le fond.

Quoique l'objet de nombreuses et minutieuses recherches, cette époque est encore, à l'heure qu'il est, peu ou mal connue; les investigations auxquelles elle a jusqu'ici donné lieu n'ont guère été entreprises qu'avec notre siècle, à la suite d'une terrible révolution, par des hommes qui y avaient joué un rôle, et qui, voulant s'excuser ou se disculper, ont fait de 1789 et de 1793 une conséquence nécessaire, fatale même, du règne de Louis XV.

La Révolution française ayant absorbé toute l'attention des écrivains, soit historiens, soit publicistes, cette attention s'est concentrée sur les faits et la philosophie, et on a oublié de demander à la littérature, qui est la véritable expression d'une société et d'une époque, le mot et l'explication vraie de ce qui est une énigme à l'heure qu'il est, et cesse pourtant de l'être quand on a lu Fréron et quelques autres hommes qui, plongeant pour ainsi dire dans

la postérité, ont voulu l'éclairer par le compte rendu, l'inventaire, *le pourquoi* des écrits publiés de leur temps pour et contre la vérité religieuse, morale, historique, politique et littéraire.

Un siècle tel que celui qui produisit Voltaire et Rousseau n'est certes pas une époque ordinaire; mais en regard et pour rétablir l'équilibre, il faut mettre Fréron, Guénée, Bergier, les apologistes catholiques, et aussi les martyrs de la vérité et du droit éternel et imprescriptible. Ce parallèle fait du siècle dernier *une époque du monde*, pour nous servir de l'expression si caractéristique du grand Joseph de Maistre.

Ce qui explique la passion d'études sur le dix-huitième siècle, qui anime les libres penseurs du dix-neuvième, c'est le besoin qu'ils éprouvent de continuer la tradition de l'erreur, du mensonge et du sophisme, qui leur est si chère ; mais les catholiques, eux, ne connaissent presque rien de ce passé, qu'ils ont jusqu'ici trop négligé d'étudier : cependant nous sommes les fils du dix-huitième siècle aussi bien que du moyen âge.

Or, nous ne possédons si complétement le sens intime du moyen âge que parce que, non contents d'en étudier l'histoire, nous avons pénétré dans le secret et jusqu'aux entrailles mêmes de ses institutions, de son art, de sa littérature et de sa science.

Il y aurait à faire, sur la manière dont on doit étudier le siècle dernier, ce qu'un érudit de notre temps a pratiqué avec tant de sagacité pour le moyen âge... A défaut d'hommes comme les Guérard, les Paulin Paris et autres investigateurs de nos antiquités, nous avons pour le siècle dernier mieux encore, les contemporains mêmes, Fréron en tête, — pour ne parler que des critiques. Au

lieu de procéder, ainsi que pour les époques lointaines, par voie d'induction, il nous est ici donné de marcher de certitude en certitude, d'affirmation en affirmation.

Cependant, malgré tant de moyens et de sources d'informations, nous ne connaissons pas la littérature du dix-huitième siècle ; à peine quelques noms, et de ces noms peu d'œuvres sont du domaine des études modernes des catholiques. En somme, on a plus lu les *Lettres persanes* que l'*Esprit des lois*, les tragédies de Voltaire que sa correspondance, etc.

Dans cette époque si remplie, Fréron est un cicerone instruit ; il en sait à fond l'histoire, et il en parle à merveille la langue, dont aucun secret ne lui est étranger : il ne dit que ce qu'il a vu ; ses modèles, il les a pratiqués et connus, en quelque sorte, en déshabillé.

Du dix-huitième siècle Voltaire n'a fait que la caricature, que l'on prend cependant pour le portrait ; or, la caricature peut tout au plus servir de moyen de contrôle... et encore avec combien de prudence ! Fréron, lui, a peint le portrait ; s'il exagère quelquefois les contours, ce n'est que pour mieux accentuer la physionomie du modèle et lui donner un relief qui le mette en pleine lumière, en lui assignant sa véritable perspective.

Il serait aussi injuste de ne voir que Voltaire, Rousseau, les encyclopédistes et même Crébillon fils en tête du siècle dernier, sans tenir compte des Fréron, des Guénée, des Bergier, etc., que de s'obstiner à placer uniquement au seuil de ce temps-ci Parny et Pigault-Lebrun, en ayant l'air d'oublier Joseph de Maistre, de Bonald et Chateaubriand.

Mais ce n'est pas assez, quoique ce soit déjà beaucoup, de faire connaître le mérite du *journaliste* catholique ;

l'homme même, comme dit Buffon, que sait-on de lui? Presque rien, tout compte fait. Il nous a donc semblé qu'il serait à la fois utile et intéressant de dire ce que fut *l'homme.*

Fréron nous offre, — dans sa vie ainsi que dans son œuvre, — l'accord d'un beau talent et d'un beau caractère; il fut, il est resté un type digne d'être étudié et dont l'examen, loin de l'amoindrir, comme cela n'arrive que trop souvent, le grandit encore.

Fréron n'a besoin que de la vérité; nous l'avons cherchée dans ses nombreuses feuilles, où, pendant près de quarante ans, il tint ses lecteurs au courant de ses impressions et de ses appréciations des œuvres littéraires et polémiques de son temps. Groupant, selon l'ordre chronologique, tous ces fragments et les soudant entre eux, nous sommes arrivé à recomposer *les confessions* ou, comme disent les Anglais, *l'autobiographie* de Fréron.

« N'a pas des ennemis qui veut, » a-t-on dit avec raison. Pour bien apprécier un homme, il faut non-seulement savoir quels esprits l'ont haï, mais aussi quels cœurs lui ont été sympathiques. Le roi Stanislas et sa digne fille Marie Leczinska, le dauphin, l'épiscopat et le clergé, tels furent les protecteurs déclarés du grand publiciste; grâce à eux, ses feuilles purent continuer — à travers la haine de Voltaire, des encyclopédistes et de la tourbe littéraire, — à défendre la religion, la morale, le goût et le sens commun...

Ce qui constitue le vrai, l'immense mérite de Fréron, c'est qu'il ne céda jamais à la colère dans sa polémique contre des ennemis qui, à défaut de raisons, l'accablaient d'injures. « Tu te fâches, donc tu as tort, » était ce que

l'on eût pu dire et ce que répondait Fréron à ses contradicteurs irrités.

Ainsi, la haine des sophistes, la sympathie des âmes honnêtes, le calme dans la polémique, — voilà ce qui distingue la vie et le caractère de l'illustre critique; il eut la gloire de partager l'opinion publique entre Voltaire et lui, et il eut de son côté tous les amis de la vérité et les hommes de goût.

Puisse cette étude dissiper une erreur trop accréditée, même chez les esprits les plus honnêtes de notre temps, c'est que la vérité a vu sa cause abandonnée ou mal servie, alors que le sophisme cherchait à la saper de tous côtés. Mensonge ténébreux que l'on ne saurait assez démasquer! Jamais la vérité n'a manqué de défenseurs, à aucune époque son camp n'a été déserté; toujours de vaillants soldats ont bravé pour l'amour d'elle les plus terribles épreuves. Fréron fut un de ces soldats.....

Élie Catherine Fréron naquit à Quimper, en 1719, d'une famille honorable et alliée (comme il nous l'apprend), par sa mère, au poëte Malherbe : « J'ai l'honneur d'appartenir « à cet illustre poëte. On conserve encore dans ma famille « le recueil de ses œuvres, qu'il envoya lui même à un « de ses proches parents établi en Bretagne. C'est dans « cet exemplaire qu'on m'a, pour ainsi dire, montré à « lire ; ce sont au moins les premiers vers que j'ai appris « par cœur (1). »

(1) *Opuscules* de Fréron, tome I, p. 362, et *l'Année littéraire*, 1757, tome VII, p. 167. Poësies de Malherbe, édition in-8°, 1757. « L'éditeur et « le libraire méritent toute la reconnaissance du public. Je leur dois en « mon particulier des remerciements personnels. L'honneur que j'ai d'ap« partenir au grand Malherbe, du côté de ma mère, me rend plus inté« ressante et plus précieuse cette édition de ses poésies, que j'ai su par « cœur dès mon enfance, et où j'ai appris à lire. »

Fréron fit ses études chez les jésuites, où il donna bientôt une heureuse idée de ses talents. Ses maîtres furent le père Brumoy et le père Bougeant, qui lui inspirèrent le goût de la belle littérature et lui inculquèrent les principes de la saine critique, basée sur l'admiration intelligente et réfléchie des grands modèles de l'antiquité et du règne de Louis XIV. Après avoir terminé ses classes avec honneur, le jeune Fréron professa pendant quelque temps avec succès au collége de Louis le Grand, à Paris, un des plus célèbres de ceux que dirigeait si brillamment la Compagnie de Jésus.

C'est pendant son séjour chez les jésuites, au noviciat et au collége de Louis le Grand, en 1735, qu'il eut une occasion éclatante de montrer sa vocation et son goût de critique; il n'avait alors que seize ans.

« Le célèbre père Brumoy m'honorait de son amitié et « daignait, de concert avec le père Bougeant, me guider « dans mes études. J'aimais la poésie avec passion, et le « père Brumoy ne faisait qu'enflammer cette ardeur en me « parlant sans cesse de Jean-Baptiste Rousseau, qui lui « écrivait souvent. Le Pindare de la France lui fit par- « venir une ode en manuscrit qu'il venait de faire sur la « paix, en le priant de la lire d'un œil sévère et de lui « marquer les défauts qn'il y trouverait. Le père Brumoy « me montra cette ode, et me força de lui dire ce que j'en « pensais. J'osai lui citer les endroits qui me déplaisaient. « Il envoya ses notes à Rousseau, qui l'en remercia, et « quelque temps après lui adressa une autre copie, cor- « rigée d'après ses observations. Cette seconde leçon, beau- « coup meilleure que la première, n'était pas encore assez « digne d'un poëte aussi renommé : autres changements « indiqués. Le docile Rousseau refit cette ode jusqu'à

« trois fois, et la mit en état de tenir sa place parmi les « plus belles de son recueil (1). »

En 1739, Fréron, se sentant entraîné vers une carrière qu'il devait illustrer, celle de la critique, quitta le collége témoin de ses premiers succès, et ayant fait connaissance de l'abbé Desfontaines, il lui demanda d'être associé à ses travaux (2). Fréron avait alors vingt ans : c'était commencer jeune.

Dans le cours d'une carrière longue et agitée, il garda toujours une vive reconnaissance pour ses premiers maîtres, et il n'y a pas d'écrivain de leur ordre dont il ne parle avec éloge dans ses écrits.

Le dix-huitième siècle, qui aimait et pratiquait largement le pseudonyme, ne s'étonna pas de voir Fréron, comme beaucoup d'autres de ses contemporains, s'intituler successivement *l'abbé Fréron, le chevalier Fréron*; c'est sous ce dernier nom qu'il publia, d'abord dans les feuilles de Desfontaines, puis dans le recueil de ses Opuscules, et plus tard dans l'Almanach des Muses, diverses poésies fugitives, au premier rang desquelles on peut mettre l'Ode sur la bataille de Fontenoy (3), une des meilleures qui

(1) *L'Année littéraire*, de Fréron, 1774, t. I, p. 7 et 8.

(2) Fréron écrivait, en 1757, au sujet de la part que l'auteur de *l'Esprit de l'abbé Desfontaines* lui attribuait dans la rédaction des diverses feuilles de ce célèbre critique : « L'éditeur s'est trompé lorsqu'il a dit que j'ai « spécialement travaillé aux *Jugements*. J'y ai fait quelques articles à la « vérité, mais en très-petit nombre. C'est aux Observations que j'ai eu « beaucoup de part, surtout depuis la mort de l'abbé Granet (en 1741). Il « y a environ sept ou huit volumes de ma façon. J'ai encore aidé l'abbé « Desfontaines dans sa traduction de Virgile. » — *L'Année litt.*, 1757, tome III, p. 133.

(3) Dans une lettre à Roy, célèbre poëte lyrique dans le genre illustré par Quinault, Fréron lui dit : « Le public honora d'un favorable accueil « mon ode sur *la journée de Fontenoy*. Vous daignâtes vous-même applau- « dir à ce faible essai. » — *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, 174 tome I, p. 197.

aient paru depuis celles qui ont illustré le nom de Jean-Baptiste Rousseau.

Est-ce à dire pour cela que Fréron était né poëte et qu'il eût pu suivre cette carrière brillante mais hérissée de difficultés? Certes non, et il eut le bon esprit de ne pas se méprendre sur la portée du succès de ses vers et en particulier de son ode. Cependant, toujours fidèle à son goût pour la poésie, nous le voyons analyser avec une prédilection marquée les productions en ce genre, et parfois même, lâchant la bride à son Pégase, semer de quelques vers, voire de tirades assez étendues, éloquentes ou spirituelles, ses appréciations critiques.

De son amour pour la rime et de ses premiers essais en vers, il resta au style de Fréron les qualités et (pourquoi ne le dirions-nous pas?) aussi les défauts qu'entraîne l'emploi de la forme poétique dans les allures de la prose. Ce style nombreux, carré, précis, pur et correct, est quelquefois surchargé d'épithètes, de métaphores cherchées, d'images mythologiques. Mais les défauts de Fréron sont de son siècle; ses qualités seules lui sont propres. D'ailleurs, que d'esprit, quelles fortes études chez Fréron! Avec quel art et quel bonheur il employait l'ironie! Combien il se montra familier avec toutes les ressources du genre polémique! Il semblait que ce fût là son élément natif; il était né publiciste comme on naît poëte.

De 1739 à 1745, époque de la mort de Desfontaines, c'est-à-dire pendant six années, sous la direction et avec les conseils d'un tel maître, Fréron fit un apprentissage au sortir duquel il passa si bien maître à son tour et acquit en peu de temps un si grand renom, qu'on peut dire qu'il ne tarda pas à faire oublier l'éminent critique qui lui avait donné des leçons.

Cœur loyal et reconnaissant, aimant sincèrement et son pays natal et son maître, il ne laissa jamais passer la moindre occasion de rappeler l'un et de louer l'autre. Dans une lettre adressée à l'abbé Desfontaines, au sujet de la petite comédie du *Sylphe* (1), de Saint-Foix, Breton comme lui (2), Fréron dit à son maître : « Je ne suis pas « moins jaloux de la gloire de la Bretagne que vous l'êtes « de l'honneur de la Normandie (3). L'intérêt même que « j'y prends doit être d'autant plus vif que, dans ma pro« vince, les beaux esprits et les écrivains polis sont plus « rares que dans la vôtre, où une célèbre Université et « deux Académies de belles-lettres doivent naturelle« ment répandre le goût des sciences et disposer les es« prits des jeunes gens à les cultiver (4). » Et plus tard, en 1749, il écrivait encore : « Il n'y a personne qui ne « convienne de l'utilité des Académies établies en plu« sieurs villes du royaume et des prix qui y sont distri« bués.... La province de Bretagne est peut-être la seule « qui soit privée de cet établissement avantageux. Aussi « a-t-elle été la dernière à se polir et à figurer sur le Par« nasse. Elle est encore aujourd'hui la plus stérile en « écrivains; mais, par ceux qu'elle a produits, on peut « juger qu'il en sortirait un plus grand nombre de son « sein, si, dans l'institution d'une Académie, à Rennes, la « jeunesse bretonne trouvait les encouragements si com« muns ailleurs. On pourrait se flatter de voir revivre les « Hardouin et les Bougeant. Les Maupertuis, les Saint-

(1) Représentée, pour la première fois, en 1743.

(2) Poullain de Saint-Foix, né à Rennes en 1698, mourut à Paris, le 25 août 1776.

(3) L'abbé Desfontaines était né à Rouen.

(4) *Opuscules* de Fréron, tome I, p. 169.

« Foix, les Duclos, les Trublet et les la Bletterie auraient « peut-être dans leurs compatriotes des imitateurs qui « marcheraient sur leurs traces glorieuses (1). »

Ce fut en travaillant aux diverses feuilles de Desfontaines que Fréron se lia d'amitié avec Crébillon père, Roy, Louis Racine, Gresset, l'abbé d'Olivet, Fontenelle, Montesquieu, Destouches, Saint-Foix, l'abbé Prévôt, Boissy et tant d'autres littérateurs dont il appréciait les talents si variés (2). Mais l'homme dont le caractère et les écrits lui étaient le plus sympathiques, c'était l'abbé Desfontaines, à la mémoire duquel il écrivait ces vers, en 1753 :

> Et toi qui, d'une plume à ton repos fatale,
> Eus le courage de t'armer;
> Toi qu'une exécrable cabale,
> De tes talents sombre rivale,
> Voudrait en tous lieux diffamer :
> Observateur solide,
> Qui sus, malgré les cris de cent petits auteurs,
> Par ton attique sel préserver les lecteurs,
> Du miel assoupissant de toute œuvre insipide... (*).

Ce fut pour défendre Desfontaines, lors de la suppression de ses *Observations sur les écrits modernes*, en 1743, que Fréron publia sa *Lettre d'un bourgeois de Paris à un de ses amis* (3).

Les pages suivantes, oraison funèbre de son maître, appréciation impartiale d'un homme qu'il connaissait si bien, et progamme de sa vie de publiciste à lui-même, méritent d'être citées, au moins en partie; elles font honneur à son cœur et à son esprit.

(1) *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, 1749, tome I, p. 259 et 260.
(2) *Opuscules* de Fréron, tome I, p. 76 à 80.
(3) Réimprimée dans les *Opuscules* de Fréron, tome I, p. 209 à 228.
(*) *Opuscules* de Fréron, publiés, pour la première fois, en 1753, tome I, p. 80.

« Si quelque chose — dit-il à le Franc de Pompignan, — « pouvait me consoler de la mort de mon maître et de « mon ami, ce serait assurément l'honneur que je reçois « de lui succéder dans la place d'associé d'une Acadé- « mie (1) établie par vos soins, illustrée par vos talents. « En attendant que je vous envoie l'éloge historique que « vous me demandez de cet illustre écrivain, permettez- « moi de vous adresser cette lettre, comme un monument « de l'estime et de la vénération que je conserverai tou- « jours pour sa mémoire. Je vais essayer de peindre avec « des couleurs vraies le caractère de son esprit et de son « cœur...

« J'ose dire, et je ne crains pas d'en être démenti, que « notre siècle lui a eu tant d'obligation que le siècle der- « nier en eut à Boileau. Si l'on veut même examiner sans « prévention les services que ces deux auteurs ont rendus « aux lettres, on conviendra sans peine que nous devons « beaucoup plus à l'abbé Desfontaines que nos pères ne « durent à Despréaux, par le besoin pressant que nous « avions d'un censeur judicieux et éclairé. Le règne de « Louis XIV était si fertile en grands hommes, dont les « écrits servaient de modèles, qu'il pouvait se passer de « la critique des mauvais ouvrages. D'ailleurs, Boileau, « comme poëte, n'a fait qu'effleurer les auteurs et jeter « en passant du ridicule sur leurs misérables productions, « au lieu que l'aristarque de nos jours est entré dans des « détails aussi instructifs qu'agréables.

« Personne n'avait plus étudié que lui les règles et les « raisons des règles; personne ne les a développées avec

(1) L'Académie des belles-lettres de Montauban, érigée par lettres patentes du 19 juillet 1744, données à Dunkerque.

« plus de finesse, d'agrément et de clarté. Le brillant et « la solidité, la justesse et la vivacité, l'érudition et le « choix, la force et la légèreté, l'abondance et la préci- « sion, la délicatesse et l'enjouement, l'exactitude et la « pureté du langage : voilà ce que caractérise cette plume « célèbre...

« Ce qui le rendait plus redoutable à la populace des « auteurs, c'est qu'en général il ne s'écartait point des lois « de l'équité. Malgré tous ses ménagements, vous sentez « bien qu'il ne pouvait manquer d'avoir pour ennemis les « petits écrivains qu'il ridiculisait, espèce d'insectes ar- « dents à piquer ceux qui les doivent écraser. Il n'y a que « la médiocrité qui se révolte avec fureur contre un homme « qui a le courage de la démasquer. L'esprit supérieur « sait entendre raillerie, et se tient même honoré des cri- « tiques sérieuses ou enjouées de ses écrits.

« Je perds un bienfaiteur, un guide, et, plus que tout « cela, un ami. S'il a paru de moi quelque écrit qui ait « mérité des applaudissements, si j'ai montré quelque « étincelle de talent et de goût,

« C'est à vous, ombre illustre, à vous que je le dois (*) ! »

Resté seul et libre à 26 ans, par la mort de son maître (1745), Fréron entreprit ses premières feuilles périodiques sous le pseudonyme de : *Lettres de Mme la comtesse de *** sur quelques écrits modernes* (1). La première de ces lettres est datée du 1er septembre 1745, ce qui donnerait à penser que Fréron n'attendit pas la mort de Desfontai

(1) Ces *Lettres* ont été réimprimées dans le tome II des *Opuscules* de Fréron.

(*) *Opuscules* de Fréron, tome I, p. 278 à 288.

nes (arrivée au mois de décembre de la même année) pour voler de ses propres ailes. Mais c'est une simple question d'antidate, et pas davantage.

Cette *Comtesse de* *** était l'interprète de la raison et du bon goût, et elle s'exprimait avec autant d'esprit que de sel. Comme la réputation de plusieurs beaux esprits n'était pas ménagée dans ces feuilles, ils eurent le crédit de les faire supprimer. Il ne parut que dix-neuf lettres ; la dernière est datée du 25 juillet 1746.

Un des amis de Fréron, Roy, le poëte lyrique dont l'esprit satirique devait se plaire à cette spirituelle mystification destinée à mettre en défaut le troupeau des écrivains médiocres, faméliques et dénonciateurs, adressa à la comtesse imaginaire une lettre de félicitations et de conseils où je relève ce petit trait assez plaisant, allusion à une anecdote contemporaine : « Je crois apercevoir dans votre style la maturité et les couleurs mâles qui appartiennent à notre sexe. Vous vous souvenez, Madame, du petit héros de *la Métromanie*, qui, sous le masque de la Bretonne, idole de son cœur, découvre un homme fait et d'une double majorité. J'évite un pareil piége ; vous m'avez indiqué votre correspondant : apparemment il ouvrira ma lettre en votre présence (1). »

Desforges-Maillard, auquel il est ici fait allusion (né en Bretagne en 1699, mort en 1772), n'est plus guère connu de nos jours que par le stratagème dont il se servit pour donner du prix à ses vers, stratagème qui a fourni à Piron le sujet de *la Métromanie*. Desforges résidait à Brederac,

(1) Suit un résumé des onze *Lettres* parues jusqu'au 8 décembre 1745, date de la lettre de Roy à la comtesse (p. 151 du tome II des *Opuscules* de Freron).

près d'un vignoble appelé Malcrais. Il adressa au *Mercure de France*, sous le nom de mademoiselle Malcrais de la Vigne, un certain nombre de pièces légères dont le rédacteur fut charmé. Il ne fut pas la seule dupe de cette supercherie. On ne parla bientôt plus dans Paris que des vers de la divine Malcrais; il n'y eut pas de poëte qui ne s'empressât de lui rendre hommage par la voix du *Mercure*. Lorsque Desforges voulut enfin terminer cette comédie et reprendre son véritable sexe, la plupart de ses adorateurs furent d'abord un peu honteux du rôle public qu'il venait de leur faire jouer; mais, en dernier résultat, la mystification fut encore moins fâcheuse pour eux que pour lui, car, du moment qu'il parut à découvert, on ne songea plus qu'à déprécier ses vers et à le rendre ridicule, ce qui ne fut pas fort difficile : son talent avait trop peu de consistance pour résister à une pareille réaction.

Fréron n'avait pas à craindre un tel sort; malgré ses précautions apparentes pour dépister ses ennemis (car il en avait déjà), on ne fut pas dupe de son manége; lui-même avait rendu le plus transparent possible le voile dont il semblait chercher à s'entourer. Etait-ce prudence ou coquetterie de femme? ou plutôt n'était-ce pas un adroit et immanquable moyen de piquer la curiosité publique? — Je penche fort pour ce dernier sentiment.

Poursuivi par la haine de Voltaire, dont il avait réduit à leur juste valeur certaines productions dramatiques ou littéraires, entre autres son opéra du *Temple de la Gloire*, sa comédie de *la Princesse de Navarre* et surtout son *Discours de réception à l'Académie-française*, il se vit mettre au donjon de Vincennes. C'est de cette prison d'État qu'il écrivait au ministre une lettre, moitié en prose, moitié en vers, où l'ironie contenue, l'enjouement et la ténacité

du Breton qui se sent dans le droit et la raison dominent d'un bout à l'autre :

« Monseigneur,

« On dit que les poëtes aiment la solitude, je ne crois « pas que ce soit celle de Vincennes. Je n'ai ici aucun « commerce avec les hommes. Dans cette disette de vi- « vants, j'ai voulu du moins m'entretenir avec les morts. « J'ai demandé un Ovide. On n'a pas fait difficulté de « m'en promettre un. Vous ne devineriez jamais, Monsei- « gneur, ce qu'on m'a apporté ? Un livret intitulé *les « miracles de saint Ovide*. Je serais mort d'ennui, si « heureusement nous autres habitants du Parnasse n'avions « à notre service une déesse qu'on appelle Renommée. « Elle a eu pitié de ma situation. Hier elle interrompit « les occupations de toute espèce qu'on lui donne à Paris. « Elle prit son vol vers Vincennes, s'établit sur mon « donjon et perça l'épaisse voûte de mon manoir octogone. « Ses visites, vous le savez, Monseigneur, sont toutes des « visites du jour de l'an. Elle ne me dit qu'un mot, qui « est que vous daigniez vous intéresser à mon sort. Je « l'ai chargée d'apporter à vos pieds les expressions de « ma reconnaissance et de me prêter au moins une de ses « cent voix pour vous assurer, Monseigneur, que je m'ef- « forcerai de justifier vos bontés. Le donjon de Vin- « cennes est un terrible prédicateur : je suis totalement « changé (1)... »

A peine sorti de prison, Fréron commence à publier ses *Lettres sur quelques écrits de ce temps*. On aurait peine à comprendre tant d'audace ou plutôt de courage, si l'on

(1) *Opuscules* de Fréron, tome I, p. 403-405.

ne savait que la prudence avait dicté au publiciste la pensée de se faire deux puissants protecteurs de Stanislas Ier et de sa fille Marie Leczinska, femme de Louis XV.

Stanislas et Marie avaient compris de bonne heure le danger des doctrines de Voltaire et de la secte encyclopédique, puissamment encouragées par la Pompadour, le maréchal de Richelieu et le duc de Choiseul. Fréron se donna pour mission de combattre le philosophisme, en l'attaquant avec ses propres armes, l'ironie et le persiflage, et de plus une érudition variée et de bon aloi. Sa devise, fort belle, et dont tous ses écrits firent flotter à leur tête le noble étendard, fut ce vers de Martial :

Parcere personis, dicere de vitiis.

« Egards pour les personnes, la vérité pour leurs méfaits, » c'est-à-dire leurs écrits subversifs de la religion, de la morale, de la politique et du goût dans les lettres comme dans les arts.

n peu de temps, ces nouvelles feuilles eurent un débit prodigieux. Les amis même de Voltaire les lisaient avec avidité ; jusque-là que madame du Deffant, l'amie de l'irascible philosophe, en faisait ses délices et donnait à Fréron la première place dans son estime, — l'auteur de *la Henriade* devant se contenter de la seconde (1).

Marmontel, dont une critique de sa tragédie de *Denys le Tyran* (2) avait paru dans les lettres de Fréron, fut le premier (et le seul parmi les sectateurs de Voltaire) à lui répondre ; sa lettre (3) est assez impertinente, à n'en

(1) Lettre de Dalembert à Voltaire. (Paris, 4 octobre 1764.) Voyez Œuvres de Voltaire, édition Beuchot, tome LXII, p. 37.

(2) Jouée le 5 février 1748.

(3) Cf. *Lettres sur quelques écrits*, etc., tome I, p. 104-115.

juger que par le commencement et la fin, le milieu n'étant qu'une défense passablement prétentieuse des endroits faibles signalés par le critique. Marmontel s'était montré peu avisé en voulant manier contre Fréron l'arme difficile et surtout dangereuse du persiflage; le maître lui renvoya ses traits (1) de telle façon que le jeune et infortuné père de *Denys le Tyran* ne s'en releva jamais.

Aristomène, qui succéda à *Denys*, était bien au-dessous de cet ouvrage; Fréron en fit si bonne justice (2), que Voltaire, après avoir lu l'examen d'*Aristomène*, le trouva tellement complet qu'il en fit faire des compliments au journaliste par Thiriot, lequel dit à Fréron que Voltaire *regardait cette excellente critique comme le pendant de celle du Cid par l'Académie française*: ce furent ses propres termes. L'auteur de *la Henriade*, depuis cette époque, changea bien de langage sur le compte de Fréron. Il est vrai que ce dernier ne le ménagea pas lui-même, quand il crut que l'intérêt de la religion, de la morale et du goût l'exigeait (3).

Avec quel art il saisissait ou plutôt il faisait naître les occasions de parler de Voltaire, dont l'incessante production lui fournissait toujours des critiques aussi justes que piquantes! Ainsi, pour ne citer qu'un exemple des moyens qu'il employait pour ramener sans cesse l'auteur de *la Henriade* sur la scène, — ayant à rendre compte des *Mémoires sur la vie de Ninon de l'Enclos* (4), par Bret, il

(1) *Ibid.*, tome I, p. 115-125.

(2) *Ibid.*, tome II, p. 289-355. Lettres XI et XII.

(3) *L'Année litt.*, 1774, tome I, p. 14 et 15.

(4) On peut dire que Ninon fut, en quelque sorte, la marraine de Voltaire; à sa sortie du collége, elle souhaita de le voir; ses reparties lui plurent, et elle lui laissa, par son testament, une somme de deux mille francs pour acheter des livres. On peut juger de la nature des reparties

ouvre de cette façon le feu contre son terrible adversaire : « S'il y avait parmi nous un auteur qui aimât passion-« nément la gloire et qui se trompât souvent sur les « moyens de l'acquérir : sublime dans quelques-uns de « ses écrits, rampant dans toutes ses démarches ; quelque-« fois heureux à peindre les grandes passions, toujours « occupé de petites ; qui sans cesse recommandât l'union « et l'égalité entre les gens de lettres, et qui, ambition-« nant la souveraineté du Parnasse, ne souffrît pas plus « que le Turc qu'aucun de ses frères partageât son « trône ; dont la plume ne respirât que la candeur et la « probité, et qui sans cesse tendît des piéges à la bonne « foi ; qui changeât de dogme selon les temps et les lieux : « indépendant à Londres, catholique à Paris, dévot en « Austrasie, tolérant en Allemagne ; si, dis-je, la patrie « avait produit un écrivain de ce caractère, je suis per-« suadé qu'en faveur de ses talents, on ferait grâce aux « travers de son esprit et aux vices de son cœur.

« Il en est de même des femmes galantes, qui savent « allier le génie, l'étude et la volupté : elles sont res-« pectées, malgré leurs faiblesses (1). »

Où était le cosmopolite Voltaire en ce moment ? A Berlin, où il se brouillait avec Frédéric, avec Maupertuis.... avec tout le monde.

Ce portrait, tracé en quelques coups de crayon, était si frappant de ressemblance, que l'on y reconnut Voltaire,

d'un enfant à qui son parrain, amant de Ninon, et sans doute d'après ses conseils, avait fait apprendre par cœur, dès l'âge de trois ans, le poëme impie de la *Moïsade*. Comme le père Le Jay (pardon d'un tel rapprochement !), Ninon prévit que le jeune Voltaire serait *le porte-étendard du déisme* en France.

(1) *Lettres sur quelques écrits*, etc., 1752, tome VI, p. 3 et 4.

— ses amis d'abord, sa nièce ensuite, et Voltaire après eux. Furieux de se voir si bien saisi au naturel, il mit en campagne sa nièce, Madame Denis, qui obtint la suppression du journal.

On fit alors courir contre Voltaire cette épigramme sanglante :

La larme à l'œil, la nièce d'Arouet
Se complaignant au surveillant Malsherbe (*)
Que l'écrivain, neveu du grand Malherbe,
Sur notre épique osât lever le fouet :
— Souffrirez-vous (disait-elle à l'édile)
Que chaque mois ce critique enragé
Sur mon pauvre oncle à tout propos distille
Le fiel piquant dont son cœur est gorgé ?
— Mais (dit le chef de notre librairie)
Notre aristarque a peint de fantaisie
Ce monstre en l'air que vous réalisez.
— Ce monstre en l'air? Votre erreur est extrême
(Répond la nièce) : eh ! monseigneur, lisez
Ce monstre-là, c'est mon oncle lui-même.

Six mois après, grâce à la protection du roi Stanislas et de la reine de France, Fréron eut la liberté de reprendre la plume.

C'est à grand'peine qu'au commencement de 1753 Fréron résiste au désir de critiquer une mauvaise pièce de Voltaire, mais le souvenir de la récente suspension de ses feuilles et de son emprisonnement le força à être prudent. Cependant il ne put s'empêcher d'écrire alors ces quelques lignes, qui en disent plus qu'elles ne contiennent de mots : « J'avais dessein de faire des remar-
« ques sur la dernière tragédie du fameux M. de Voltaire,
« intitulée *le Duc de Foix*, qui vient d'être imprimée après
« un médiocre succès. Mais, pour de bonnes raisons, j'ai
« pris le parti de me borner à une simple analyse (1). »

(1) *Lettres sur quelques écrits*, etc., 1753, tome VIII, p. 35-40.
(*) Malesherbes était surveillant de la librairie.

Fréron, il faut le dire, sous peine de ne rien comprendre aux persécutions dont il fut l'objet de la part de Voltaire, de la Pompadour, du ministre Choiseul et de la tourbe encyclopédique, pendant toute sa vie, Fréron était odieux, à plus d'un titre, à ce parti puissant. Il sortait des jésuites, dont il avait été l'élève; il avait fait ses premières armes sous l'abbé Desfontaines; il s'annonçait et se produisait comme un écrivain religieux et ennemi juré des philosophes. Sans l'active et puissante protection de Stanislas et de Marie Leczinska, Fréron eût succombé cent fois pour une; que dis-je? dès la première attaque de ses adversaires, il eût été vaincu à tout jamais.

Le moment était arrivé où Stanislas allait confirmer plus étroitement encore à Fréron les témoignages d'une protection que rien ne devait ébranler; en 1753, l'éminent publiciste fut reçu membre de l'Académie de Nancy, récemment fondée par son bienfaiteur. Le grand critique a raconté en termes émus sa reconnaissance envers Stanislas et publié le discours de réception qu'il prononça dans une séance solennelle; ces détails — qu'il serait trop long de reproduire, — nous initient de plus en plus à la vie intellectuelle et aux goûts littéraires du XVIIIe siècle, à la cour du meilleur et du plus sage des rois, dont la Lorraine conservera toujours un si vivant souvenir.

« Après m'être acquitté des devoirs d'académicien, — « dit Fréron, — je partis pour Lunéville, où je fus « présenté au roi, qui me fit l'accueil le plus flatteur et « le plus honorable. Si c'était tout autre que moi qui « eût été reçu avec autant de distinction, et que j'en « rendisse compte, j'entrerais dans des détails qui sa- « tisferaient sa vanité, fût-elle la plus difficile à conten- « ter. Quelques jours avant que je prisse congé de Sa

13.

« Majesté, elle me gratifia d'une très-belle boîte d'or en-
« richie de son portrait. Un philosophe de Genève (1)
« serait insensible à tant d'honneurs et de bienfaits ; mais
« moi qui, grâces à Dieu, ne suis ni ne veux être philo-
« sophe à ce prix, je vous avoue sincèrement que des bon-
« tés si distinguées ont extrêmement flatté mon amour-
« propre et m'ont pénétré de la reconnaissance la plus
« vive. Je l'exprimai faiblement dans ces vers, que j'eus
« l'honneur de présenter au roi :

Pandore fut des dieux le plus parfait ouvrage;
Ils se plurent à la former.
Minerve lui donna la sagesse en partage,
Vénus l'art de se faire aimer;
Les Grâces leur souris, les Muses leur langage.
Les dieux ont des mêmes présents,
Comblé Stanislas leur image,
Mais avec des traits différents :
La boîte que donna Pandore (*)
Renfermait tous les maux; et celle que je tiens
M'offre les traits chéris du héros que j'adore :
Elle renferme tous les biens (**).

Le 26 janvier 1754, Fréron abandonna la rédaction de ses *Lettres sur quelques écrits* pour fonder *l'Année littéraire* ou suite de ses lettres ; ce recueil, qu'il continua jusqu'en 1776, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, porte toujours, dès le premier volume, son nom, ses titres et sa devise : *Parcere personis, dicere de vitiis.*

Il n'avait rédigé que les 144 premières pages du tome XIII des *Lettres sur quelques écrits de ce temps ;* le libraire Duchesne, qui voulait à tout prix compléter son volume, le fit terminer par un écrivain inconnu, tout en

(1) Jean-Jacques Rousseau.

(*) A Prométhée et qu'ouvrit si imprudemment le trop curieux Épiméthée.

(**) *Lettres sur quelques écrits*, etc., 1753, tome IX, p. 332-351.

laissant croire aux souscripteurs ou abonnés que Fréron était l'auteur de ce complément. C'était une fraude dont Duchesne ne se faisait pas scrupule. Ce libraire, « rue Saint-Jacques, au temple du Goût, » me semble avoir été peint par Mercier, dans son *Tableau de Paris*, avec une ressemblance frappante ; le passage mérite d'être transcrit : « Les libraires se croient des hommes de conséquence parce qu'ils ont l'esprit d'autrui dans leur boutique, et qu'ils se mêlent quelquefois de juger ceux qu'ils impriment. Un libraire de Paris disait fort naïvement :

« Je voudrais bien tenir dans mon grenier Voltaire, Jean-Jacques Rousseau et Diderot, tous trois sans culotte ; je les nourrirais bien, mais je les ferais travailler. Pourquoi l'un est-il riche (1)? et pourquoi les autres ne travaillent-ils pas à la feuille (2)? »

Duchesne se fait aussi la même question dans son *Avis* (3), et raisonne à peu près ainsi à l'égard de Fréron.

L'Année littéraire, qui paraissait tous les dix jours par cahiers composés de trois feuilles in-12, soit 72 pages (cinq cahiers formant un volume), donnait huit volumes par an ; la première année seule n'en a que sept. Ainsi, de 1757 à 1776, pendant vingt-trois ans, Fréron a publié 183 volumes de *l'Année littéraire*.

Si toute la réputation littéraire de Fréron fut établie pendant sa vie et reste attachée, après sa mort, à *l'Année littéraire*, il faut avouer qu'il paya sa gloire bien cher, par vingt-trois ans d'ennuis, d'épreuves et de tribulations auxquels il finit par succomber, après avoir vaillamment

(1) Voltaire.
(2) Tome II, chapitre CLXII, *Libraires*, p. 125-127 (édition in-8° d'Amsterdam, 1782).
(3) P. 4 et 5,

lutté avec un courage presque surhumain. J'ai dit *ses ennuis*, et sur cet objet, comme sur tous les autres, c'est Fréron seul que je veux laisser parler. A propos des jeunes auteurs qui en appelaient à son jugement, se confiaient à sa critique et ne lui savaient en fin de compte aucun gré de ses avis ou de ses corrections, il dit (1) : « Je « dois faire observer aux auteurs qu'il est inutile qu'ils en « consultent d'autres sur leurs ouvrages, s'ils ne sont pas « disposés à profiter des conseils qu'on peut leur donner. « Je profiterai aussi de cette occasion pour prier les écri- « vains, j'entends ceux dont je n'ai pas l'avantage d'être « connu personnellement, de ne me point prendre pour « juge de leurs productions avant qu'elles voient le jour. « Ils me font assurément plus d'honneur que je ne mé- « rite; mais ils doivent sentir que mes occupations ne « me laissent guère de loisir. A peine ai-je le temps de « lire les livres imprimés, comment puis-je avoir celui « de lire les manuscrits?

« Une autre considération, non moins importante pour « moi, et qui trouve ici sa place. Quelques poëtes se for- « malisent de ce que je n'insère pas en entier dans mes « feuilles les poésies qu'ils m'adressent, ou de ce que j'y « fais de légers changements. Je les prie de croire que « c'est autant pour moi que pour eux que je fais usage « de leurs vers; que tel morceau, souvent trop long, con- « tient quelques tirades heureuses qui feraient plus « d'honneur au poëte et plus de plaisir au lecteur que si « l'on insérait la pièce tout entière... Au reste, si cette « condition paraît trop onéreuse, on peut se pourvoir à « d'autres journaux périodiques (2). »

(1) *L'Année littéraire*, 1754, tome IV, p. 114-125, *in fine.*
(2) *Ibid.*, p. 123-125.

Les réclamations de certains auteurs médiocres avaient parfois une tournure ridiculement outrecuidante : « Un de « mes amis, M. du Port du Tertre, connu dans la répu- « blique des lettres par des ouvrages qui ont été bien « reçus (1), vient de m'écrire la lettre suivante, qui ne « m'a pas étonné et qui vous amusera :

« Le chevalier de la Morlière est venu hier chez moi, et s'est plaint amèrement de l'extrait que vous avez fait de *la Créole* (2). Il trouve votre critique injuste, en ce que vous prétendez que cette petite comédie est mal écrite. Pour se venger, il a fait, non un libelle, mais une terrible critique de vos écrits. Cet ouvrage est prêt à paraître. Il ne tient cependant qu'à vous *d'éloigner la foudre qui est prête à tomber*. Voici les propositions que je suis chargé de vous faire. On voudrait que vous lussiez attentivement *la Créole*, et que vous lui rendissiez plus de justice pour le style, *car l'auteur est persuadé que ce petit ouvrage n'est point du tout mal écrit*. On vous permet d'ailleurs de relever les défauts que vous apercevrez dans la contexture de la pièce. En un mot, pourvu que vous conveniez *de la bonté du style*, on vous laisse liberté entière sur le reste. A ces conditions, la critique en question, qui est déjà toute prête, ne paraîtra point. Voilà ce qu'on m'a chargé de vous proposer. Le chevalier de la Morlière viendra ce matin chez moi pour savoir quel parti vous voulez prendre. »

« J'ai répondu sur-le-champ que je priais M. le chevalier de la Morlière de me dispenser de lire *la Créole*,

(1) Né à Saint-Malo en 1715, mort en 1759, Duport du Tertre fut un des collaborateurs de Fréron à *l'Année littéraire*.

(2) Comédie en prose en un acte, tombée à la première représentation. (Voyez *l'Année litt.*, 1754, tome V, p. 65-68.)

« que c'était bien assez de l'avoir vu représenter; que « j'étais incapable de trahir ma conscience en disant que « cette pièce était bien écrite, pour éviter une critique « qui probablement le serait mal; que je n'étais point « homme à dire le contraire de ma pensée, quand même « la critique en question serait bien bonne, bien litté- « raire, comme il est très-possible d'en faire une ; que « je me rétractais volontiers lorsqu'on me montrait évi- « demment que je m'étais trompé, mais que je croyais « avoir raison par rapport au style de *la Créole* ; que « j'en étais bien fâché pour M. le chevalier de la Morlière ; « que je souhaitais de tout mon cœur qu'il eût une autre « fois plus de bonheur, et qu'il fît un ouvrage mieux « imaginé et mieux écrit ; que je serais le premier à l'ap- « plaudir ; qu'au reste, je ne craignais point *la foudre* de « ce petit *Jupiter* (1). »

Il n'est pas indifférent de savoir ce que c'était que la Morlière, d'abord mousquetaire, puis (on ignore à quel titre) chevalier de l'ordre du Christ, en Portugal. Chef de claque de Voltaire, organisateur de cabales, il se crut propre à tenir une plume, et publia le petit roman licencieux d'*Angola*, qui n'était pas de lui mais du duc de la Trémouille, dans les papiers duquel on le trouva après sa mort. Les essais dramatiques de la Morlière sur les théâtres français et italien furent mal accueillis. Enfin, il eut l'insigne maladresse d'oser entrer en lice contre Féron, en publiant un libelle intitulé : *Le contre-poison des feuilles, ou lettres sur Fréron* (2). Pour comble d'ignominie, il fut le

(1) *L'Année litt.*, 1754, tome V, p. 214-216.

(2) C'est probablement cet ouvrage qui a été reproduit sous le titre de : *Antifeuilles, ou Lettres à Mme de *** sur quelques jugements portés dans* l'Année littéraire *de Fréron*, 1754, in-12. — C'est le libelle dont il est parlé dans la lettre de Duport du Tertre à Fréron.

premier homme de lettres assez vil pour encenser les *vertus* et les *talents* de la du Barry, dans un livre intitulé : *Le royalisme, ou mémoires de du Barry de Saint-Aunez et de Constance de Cezelli, sa femme ; anecdote héroïque sous Henri IV, dédié à Mme la comtesse du Barry.* Il dut à sa dédicace l'honneur de souper avec cette fameuse courtisane.

Accablé sous le poids des épigrammes et du mépris universel, la Morlière mourut, en 1785, dans le plus profond abandon (1).

Voilà un des *hommes de lettres* dont Fréron s'était fait un ennemi juré ; on sait quel souci il prenait de la colère de tels insectes. Il continuait d'aller droit devant lui, n'ayant d'autre guide que le goût : « Le goût, disait-il, est un prince détrôné qui de temps en temps doit faire des protestations (2). »

Fréron saisissait donc toutes les occasions de protester énergiquement, au nom de la morale et du goût (deux principes qu'il ne sépara jamais, persuadé avec raison que l'on ne peut outrager l'une sans offenser l'autre), contre le grand nombre d'œuvres licencieuses et pitoyablement écrites dont le dix-huitième siècle ne fut que trop fécond producteur. En terminant le rapide compte rendu d'un détestable roman, il disait : « Ainsi finit l'un des « plus mauvais romans que j'aie lus de ma vie. »

« Pourquoi donc m'en rendre compte ? me direz-vous. « Pourquoi ne pas me parler de quelque bon livre, de

(1) Voyez dans les *Mélanges de littérature* publiés par Suard, en 1804, *Des applaudissemenes au théâtre*, les lettres II et III *au Trunck Maker*, tome I, p. 341-352 ; elles contiennent une piquante et peu édifiante biographie du chevalier de la Morlière.

(2) *L'Année litt.*, 1755, tome I, p. 3-10.

« quelque ouvrage solide qui prête à l'instruction ou à « l'agrément?

— Vous avez vos raisons (répond le critique), et je les trouve très-judicieuses ; mais j'ai les miennes aussi, et je me flatte qu'elles ne vous paraîtront pas mauvaises :

« 1° Si l'on ne tenait registre que des bons livres, nous « manquerions bientôt d'occupations, mes confrères les « journalistes et moi : dans le cours d'une année, il paraît « tout au plus en France une douzaine d'écrits véritable-« ment estimables.

« 2° Quand je commence à lire un livre nouveau, je « ne sais s'il sera bon ou mauvais ; quoique les pre-« mières pages me rebutent souvent, je continue et « j'achève, parce qu'il serait contre l'équité de prononcer « sans avoir tout lu ; j'espère toujours rencontrer quelque « endroit, quelque morceau passable, qui m'engage et « m'autorise à tempérer la critique. Si mon attente est « trompée, est-il juste que la peine d'avoir lu une bro-« chure détestable, souvent un mortel in-4, me devienne « tout à fait inutile et que j'aie recours à d'autres ouvrages « qui peut-être ne vaudraient pas mieux? Il me serait « impossible de remplir l'engagement que j'ai pris de vous « écrire avec exactitude tous les deux ou trois jours. « C'est bien la moindre grâce que vous puissiez m'accor-« der, que de me permettre de vous dire un mot des « misères qui me passent par les mains, pour me dédom-« mager du temps que j'ai perdu, et perdu si ennuyeu-« sement. Vous devez d'ailleurs vous être aperçu de mon « attention à rendre ces articles extrêmement courts : « ainsi vous lisez en cinq ou six minutes ce qui m'a coûté « une matinée et souvent deux jours entiers de lecture.

« 3° Comme vous êtes dans le goût de lire les bro-

« chures nouvelles et quelquefois d'en faire l'emplette
« au hasard, n'est-ce pas un service que de vous préve-
« nir contre toutes celles qui vous feraient regretter un
« loisir et un argent qui auraient pu être mieux em-
« ployés ?

« 4° Enfin, ce sont précisément ces sortes de livres qui
« fournissent des exemples abondants de mauvais goût,
« d'indécences scandaleuses, de style ridicule, de plates
« imaginations ; et il est essentiel, selon moi, de les faire
« sentir aux auteurs eux-mêmes, aux jeunes gens et à
« un certain ordre de lecteurs : aux premiers, pour les
« punir et pour leur ôter, s'il est possible, la manie de
« faire part au public de leurs ineptes et grossières concep-
« tions ; aux seconds, pour les rendre plus sévères sur les
« premiers pas qu'ils hasardent dans l'empire des lettres
« et pour leur persuader combien il est facile et honteux
« de fabriquer de ces tissus d'ordures ou d'extravagances,
« tels que sont la plupart des misérables romans dont
« nos quais sont infectés ; aux troisièmes, pour tâcher de
« les dégoûter de ces lectures insipides et dangereuses,
« qui corrompent la pureté des mœurs et du goût, et
« pour leur inspirer, s'il est possible, l'amour de la saine et
« solide littérature. Ils ne sauraient se figurer l'avantage
« qu'ils procureraient aux sciences et à la nation, le bien
« qu'ils se feraient à eux-mêmes, s'ils se tournaient du
« côté de la raison et s'ils ne recherchaient que les livres
« véritablement utiles. Qu'ils rougissent en voyant que
« c'est pour eux qu'on fait paraître tant de brochures
« insipides : eux seuls enhardissent et multiplient cette
« fourmilière de petits écrivains (1). »

(1) *Ibid.*, tome II, p. 243-246.

A d'autres reproches, non moins graves, Fréron répondait : « Je ne me suis jamais piqué d'être *encyclopédiste*, « persuadé qu'un homme qui sait tout ne sait pas grand'- « chose. J'ai même prévenu que, par rapport aux ouvrages « qui traiteraient d'arts étrangers à la littérature, tels « que l'architecture, la sculpture, la musique, etc., j'au- « rais l'attention de consulter les maîtres les plus habiles « et les plus exempts de partialité : c'est ce que j'ai tou- « jours fait (1). »

Ami du célèbre architecte Blondel, il ne se contentait pas de lui demander son avis sur tout ce qui se rattachait à l'art ; il faisait mieux encore. « Ce n'est plus par « la renommée, mais par ma propre expérience, que je « vous parlerai à l'avenir des leçons publiques et gra- « tuites d'architecture que donne M. Blondel, architecte « du roi, dans son école des arts, rue de la Harpe. J'ai « suivi avec exactitude le quatrième cours ; je ne puis « assez me féliciter d'y avoir acquis des connaissances « indispensables à tout citoyen qui pense, surtout à un « homme de lettres (2). »

L'architecte Patte, homme de talent, donnait aussi d'utiles conseils à Fréron.

Pour la musique, Rameau était le guide ordinaire de notre critique : « L'amitié qu'il avait pour moi m'a mis « souvent à portée de jouir de cette âme franche et « sublime. Il m'étonnait par la précision de ses idées et « par la chaleur qu'il conservait dans un âge aussi « avancé (3). »

(1) *Ibid.*, tome IV, p. 19 et 20.
(2) *Ibid.*, 1757, tome V, p. 347. Suit le compte rendu du cours d'architecture de Blondel (p. 348-355).
(3) *Ibid.*, 1764, tome VIII, p 307.

Voilà auprès de quels hommes Fréron puisait ce goût des belles choses, si net, si brillant, si solide, surtout si incontestable, qu'il arrachait à son plus mortel ennemi des aveux éclatants et irrécusables. Nous n'en citerons qu'un ; il suffira pour bien faire apprécier la réputation littéraire du rédacteur en chef de l'*Année littéraire* et sa supériorité sur tous les autres publicistes de cette époque.

Un seigneur de la cour de Turin, le marquis de Prié, ayant invité Voltaire à lui indiquer un correspondant littéraire à Paris : « Adressez vous, dit Voltaire, à ce coquin de Fréron ; il n'y a que lui qui puisse faire ce que vous me demandez. » Le seigneur, qui avait lu les diatribes de l'auteur de *la Henriade*, s'étonnant d'un tel avis : « Ma foi oui, répliqua Voltaire, c'est le seul homme qui ait du goût : je suis forcé d'en convenir, quoique je ne l'aime pas et que j'aie de bonnes raisons pour le détester. »

La brutalité même des termes de cet aveu nous le rend encore plus précieux, s'il est possible....

Nous sommes arrivés à une époque de la vie de Fréron trop mémorable pour ne pas être racontée avec quelque détail ; les faits que l'on va lire honorent le cœur et l'esprit du célèbre publiciste, mais ils lui valurent aussi un terrible redoublement de haine de la part de Voltaire. Voici les faits : lorsqu'en 1753, Fréron se rendit à Nancy, pour sa réception à l'académie fondée en cette ville par le roi Stanislas, il s'arrêta à Château-Thierry.

« Mon premier mouvement — écrivait-il en 1758, — « fut de me faire conduire à la maison où était né et « qu'avait habitée l'inimitable la Fontaine. J'y trouvai une « mère respectable et trois filles bien élevées. Je causai « près de deux heures avec elles ; jamais conversation « ne me parut si courte. Mais autant je fus satisfait de

« leur politesse et de leur esprit, autant la médiocrité de « leur fortune me toucha. Est-il possible, me disais-je en « moi-même, que la postérité d'un si grand poëte ne soit « pas plus heureuse! Triste et bizarre condition des gens « de lettres ! Ils traînent leurs jours dans la gloire et « dans le besoin et ne laissent à leurs enfants qu'un nom « illustre. L'unique héritier des Corneille a pour tout bien « et pour toute ressource un misérable emploi de 4 ou 500 « livres. Il serait digne de notre siècle et de notre gou- « vernement de corriger la malignité de cette destinée. « J'ose solliciter en faveur des rejetons de la Fontaine « l'attention généreuse de cette protectrice des arts, éclai- « rée elle-même de leur flambeau, dont sa bienfaisance « augmente et son goût épure la lumière. Je ne craindrai « pas non plus de réclamer pour le même objet les bon- « tés des ministres aujourd'hui en place, qui tous aiment « les lettres, et dont quelques-uns les ont cultivées avec des talents réels et des succès mérités (1). »

Le souvenir de son voyage à Château-Thierry, que Fréron appelle « la circonstance la plus glorieuse et la « plus agréable » de sa vie, lui avait été renouvelé par une lettre que lui adressa, en 1758, Mlle de la Fontaine en lui apprenant la mort du petit-fils unique de l'immortel fabuliste. « La vénération attachée aux grands hommes « et qui s'étend sur leur postérité, l'amitié particulière « qui m'unissait avec M. de la Fontaine, l'estime véri- « table que son esprit et ses connaissances m'avaient ins- « pirée, m'imposaient le devoir d'honorer dans ces feuilles « sa mémoire (2). »

(1) *L'Année litt.*, 1758, tome II, p. 20 et 21.
(2) *Ibid.*, p. 9.

Après ce court préambule venait la biographie du petit fils de la Fontaine, écrite par sa sœur même, et adressée le 12 février 1758 à l'auteur de l'*Année littéraire* (1).

A la nouvelle de l'adoption d'un petit fils-de la Fontaine par Fréron, Voltaire, bassement jaloux d'un trait glorieux dont il n'avait pas eu l'initiative, chercha de son côté à protéger quelque rejeton oublié du grand Corneille, et en 1760 (deux ans seulement après Fréron) il fit tout le bruit possible des bienfaits dont il annonçait vouloir combler une petite-nièce de l'auteur du *Cid*. Au même moment il repoussait le propre neveu de Corneille, qui trouva un noble accueil auprès des Comédiens français, lesquels, le 10 mars 1760, jouèrent *Rodogune* à son profit. C'était encore Fréron qui s'était chargé de produire ce descendant de Corneille. Sur la recommandation de Titon du Tillet, auquel son âge et ses infirmités ne permettaient pas de faire des démarches actives, il s'ingénia à imaginer quelque moyen de lui être utile. « Il me vint dans l'esprit de « solliciter pour lui une représentation d'une des pièces « de son oncle ; j'en parlai d'abord à deux ou trois comé- « diens qui goûtèrent ma proposition ; je menai M. Cor- « neille chez des personnes du premier rang et les plus « propres à faire reussir mon dessein. Ma demande leur « parut raisonnable, et j'eus le plaisir de les voir saisir « mon idée avec le zèle et le sentiment que j'avais tâché « de leur inspirer (2). »

Furieux de voir Fréron ainsi le devancer dans l'accomplissement de deux beaux traits dont il s'indignait de n'avoir pas eu la première idée, qu'il eût si habilement ex-

(1) *Ibid.*, p. 10-17.
(2) *Ibid.*, 1760, tome II, p. 208.

ploitée au profit de sa gloire, Voltaire, à bout de diatribes et d'injures, réunit un dernier effort, et lança sur Paris cette infâme et ignoble comédie de l'*Écossaise*, où le nom et la personne de Fréron, à peine déguisés, sont salis de sa bave envenimée. L'auteur de l'*Année littéraire*, sous le nom de ***Frélon***, y joue le rôle infâme d'espion et de dénonciateur politique ; il y est traité de *fripon*, de *crapaud*, de *lézard*, de *couleuvre*, d'*araignée*, de *langue de vipère*, d'*esprit de travers*, de *cœur de boue*, de *méchant*, de *faquin*, d'*impudent*, de *lâche coquin*, de *dogue* ... la plume tombe des mains et se refuse à tracer la suite de telles infamies.

Était-ce là bien tout ? Non... Quelques années auparavant, lors de son séjour en Allemagne, Voltaire, blessé de la critique d'un de ses ouvrages par Fréron, qui n'avait pu en toute justice en dire du bien, tint à ce propos devant des personnes qui parlaient du critique : « Ah ! ce « pauvre Fréron, il est condamné aux galères ; il est parti « ces jours derniers avec la chaîne ; on me l'a mandé de « Paris. »

Fréron, qui raconte ce trait odieux, ajoute : « On inter« rogea l'auteur sur les raisons qui m'avaient attiré ce « malheur ; on le pria de montrer la lettre dans laquelle « on lui apprenait cette étrange aventure : il répondit « qu'on ne lui avait écrit que le fait, sans lui en expli« quer la cause, et qu'il avait déchiré la lettre. On vît « tout d'un coup que c'était une gentillesse d'esprit. Je « ne pus m'empêcher d'en rire moi-même, lorsque quel« ques amis m'écrivirent cette heureuse saillie (1). »

Ce trait est tellement inqualifiable, qu'au premier

(1) *Ibid.*, tome IV, p. 115 et 116.

abord on se demande si Voltaire n'aurait pas été chargé par les amis de Fréron d'un propos de pure invention. Mais non, c'est trop vrai, et Voltaire en fait parade lui-même dans une lettre à Thiriot. « Ce pauvre cher homme prétend, comme vous savez, qu'il a passé pour être aux galères, mais que c'est un faux bruit. Eh ! mon ami, que ce bruit soit vrai ou faux, qu'est-ce que cela peut avoir de commun avec l'*Écossaise* ? »

Ces paroles sont une aggravation d'injure.

Cependant, la vengeance de Voltaire était incomplète tant que l'*Écossaise* ne serait pas représentée. C'est à quoi il travailla sans relâche. Il apprend enfin que, grâce aux intrigues des Encyclopédistes, la toile va se lever sur ce chef-d'œuvre. Vite il se préoccupe; il se tourmente de ce que fera, de ce que dira Fréron. Il fait part de ses impatiences à tous ses correspondants ; il les gourmande, d'Argental surtout, qui était en quelque sorte son *impressario* en titre. Le 8 août, Voltaire était encore sans nouvelles ; pourtant l'*Écossaise* avait été jouée le 26 du mois précédent.

Indigné du laconisme de Thiriot en lui apprenant que son œuvre a été représentée, l'irascible vieillard écrit, le même jour, à Marmontel : « Dites moi avec quelle noble fierté l'ami Fréron reçoit le fouet et les fleurs de lys qu'on lui donne trois fois par semaine à la comédie. » Bientôt les renseignements lui arrivent de toutes parts ; mais ils ne sont pas, en ce qui touche Fréron, tels qu'il s'était complu à les prévoir, à les espérer. Fréron avait assisté stoïquement au spectacle de son propre déshonneur et s'était vu sans sourciller attaché à cet infâme pilori, tandis que le public, à peu près uniquement recruté parmi les amis de Voltaire et les médiocrités littéraires réduites à leur

juste valeur par l'éminent critique, applaudissait à tout rompre.

Les honnêtes gens prirent le parti de Fréron ; ils admirèrent son courage, le plaignirent et lui ouvrirent leurs maisons. Voltaire avait atteint le paroxysme de la fureur : « Est-il possible — s'écria-t-il, — qu'il y ait encore quelqu'un qui reçoive Fréron chez lui ! Ce chien fessé dans les rues peut-il trouver d'autre asile que celui qu'il s'est bâti dans ses feuilles ? »

Il n'y avait, — et ce rapprochement est glorieux pour l'un comme pour l'autre, — il n'y avait qu'un Fréron ou un Socrate qui pût se voir ainsi traiter en plein théâtre de vil coquin, de scélérat, sans sortir dès la première scène et aller attendre l'auteur, à l'issue de la pièce, pour le rouer de coups.

Mais, après avoir fait l'analyse de la pièce avec une modération que lui eût enviée Socrate, Fréron pensa qu'il devait donner une place dans ses feuilles à l'histoire de la première représentation. Sa *Relation d'une grande bataille donnée à la Comédie française, à la première représentation de l'Écossaise* (1) semble le compte rendu anticipé et prophétique d'une des *batailles* livrées, au parterre du Théâtre-Français, en 1830, lors de l'invasion brutale des partisans d'*Hernani* et de la cohue *romantique*.

Poussant la grandeur d'âme jusqu'au bout, Fréron non-seulement s'en tint au compte rendu modéré qu'il avait donné de *l'Écossaise*, mais encore, *Tancrède* ayant été représenté le 3 septembre de la même année, il loua fort cette tragédie. Voltaire se garda bien d'en faire la remarque ; calomniateur, il fut ingrat, parce qu'il n'avait pas

(1) *Ibid.*, 1760, tome V, p. 209-216.

un cœur propre à comprendre dans autrui l'impartialité, cette vertu de l'honnête homme, qu'il ne connut jamais. Quelques jours après la première représentation de *l'Écossaise* parut un écrit anonyme intitulé : *Anecdotes sur Fréron, écrites par un homme de lettres à un magistrat qui voulait être instruit des mœurs de cet homme.* Ce pamphlet dégoûtant fut attribué tout d'une voix à Voltaire : il était en effet de lui.

En présence de ce torrent d'injures, Fréron resta impassible; c'est se salir que de toucher à la boue. Il ne répondit au public que par l'exposé de vingt ans de sa vie de critique impartial, et en 1766 il écrivait avec une noble fierté ces pages dignes d'être méditées par tout esprit sérieux : « Il y a vingt ans que je hasardai mes « premiers pas dans la carrière de la critique ; et depuis « cette époque, je vous assure que je ne me suis pas un « instant repenti ni dégoûté d'avoir embrassé ce genre. « J'en vis dès lors tous les dangers ; ils ne m'effrayèrent « point, et je soutins d'un œil ferme la perspective peu « riante des tracasseries, des injustices et des libelles, « non par un sentiment d'indifférence ou de vanité, mais « par la persuasion que le public ne prend pas des injures « pour des raisons, ni des calomnies pour des faits ; par « le témoignage que j'étais sûr que mon cœur me rendrait « toujours ; enfin, par la connaissance du caractère des « ennemis que je me ferais infailliblement.

« De tous les êtres qui, sur ce malheureux globe, tour« mentent leur frêle existence, c'est bien (je le dis à regret) « l'espèce la plus orgueilleuse et la plus ingrate. Ces « gens-là ont un amour-propre dont vous n'avez point « d'idée ; c'est un amour-propre à part, qui ne peut se « comparer aux amours-propres ordinaires. Ils se croient

« et se disent sans façon les lumières de leur siècle,
« l'honneur de leur patrie, les législateurs de l'humanité,
« les oracles de l'univers, parce qu'ils exercent le méca-
« nisme, aujourd'hui si commun, de tracer quelques
« lignes de prose ou de poésie. Ils ignorent que le premier
« mérite de l'homme en société, quels que soient ses
« titres, ses talents et ses emplois, est de ne les afficher
« jamais et d'être simple, modeste et sensible.

« Avec cette haute opinion d'eux-mêmes, dont la nature
« a doué le plus grand nombre des écrivains, devais-je
« espérer qu'ils me laisseraient impunément censurer
« leurs écrits? La critique la plus ménagée les irrite; à
« plus forte raison une critique vive, comme celles que je
« me suis permises quelquefois, moins par envie de
« nuire, par humeur ou par ressentiment, que par un
« amour extrême pour la vérité, par une sorte d'enthou-
« siasme en faveur du goût, par une révolte involontaire
« de mon esprit contre la médiocrité à prétentions, à
« cabales et à succès.

« Je me suis donc attendu et je m'attends encore à l'ani-
« mosité, disons mieux, à la rage des prosateurs et des
« rimeurs du siècle. Je conviens cependant que je n'ai
« pas eu la sagacité de prévoir le sublime stoïcisme de
« quelques gens de lettres que j'ai nourris et que j'ai
« vêtus, à qui j'ai prêté de l'argent qu'ils ne me rendront
« jamais, dont j'ai corrigé des ouvrages qui leur ont
« donné de la célébrité, et qui par reconnaissance ont écrit
« des horreurs contre moi.

« Mes ennemis, ni ceux que je croyais mes amis, n'ont
« pu me nuire; mais je leur rends justice, ils n'ont rien
« épargné pour y réussir; ils m'ont servi avec un zèle,
« une activité, un feu qui ne leur laissent aucun repro-

« che à se faire. Jusqu'ici j'ai détourné les traits écla-
« tants ou clandestins de leur haine, tantôt déclarée,
« tantôt ouverte; et ma barque, toute fragile qu'elle est,
« s'est sauvée du naufrage. M. de Voltaire lui-même, cet
« aigle impérieux, qui du haut du ciel est venu fondre sur
« un misérable roitelet, ne m'a pas fait la blessure la plus
« légère, le plus petit tort; je sens avec douleur combien
« il doit en être piqué, et je suis réellement fâché de ne
« lui avoir pas donné, pour le moins, la satisfaction de
« m'être pendu de désespoir comme Lycambe : apparem-
« ment que les vers d'Archiloque avaient une certaine
« vertu *strangulatoire* que n'ont pas ceux de M. de Vol-
« taire.........

« Je sais que je vivrais plus tranquille si j'avais pu
« prendre sur moi d'admirer sans restriction les grands
« auteurs mes contemporains, à l'exemple de quelques
« adroits journalistes. M. de Voltaire m'aurait écrit cent
« lettres de compliments, aussi flatteuses que celles qu'il
« adresse à tous les reptiles de notre Parnasse; il aurait
« annoncé à l'Europe que *l'Année littéraire est le premier
« des journaux*, comme il le dit du *Journal encyclopédique*,
« parce qu'il y est loué chaque mois à toute outrance. Quel-
« que chose de plus, vous ne vous en douteriez pas, je
« serais, oui, je serais au nombre des grands hommes de
« la nation, puisqu'il a dépendu de moi de coopérer à ce
« dictionnaire merveilleux qui renferme le dépôt de toutes
« les connaissances humaines. Un des libraires les plus
« intéressés au succès de cette vaste entreprise me proposa
« d'y travailler; je refusai ses offres, j'ai manqué, comme
« vous voyez, ma fortune, ma gloire et mon immortalité;
« car vous n'ignorez pas que tous ceux qui ont prêté leurs
« mains à grossir la compilation de cet immense et docte

« répertoire sont par là même de grands hommes. Avec « ce mérite d'avance, je n'aurais eu qu'à louer *l'Encyclo-* « *pédie*, et Dieu sait quels éloges les encyclopédistes « m'auraient prodigués à leur tour! Mais ce protocole « de louanges répugne à mon caractère autant qu'il en- « nuie le public. J'ai ma façon de penser; elle sera du « moins uniforme, et l'on ne me reprochera jamais d'avoir « varié, comme tant d'autres écrivains qui, croyant s'a- « percevoir qu'une certaine secte prenait le dessus dans « la littérature, sont devenus les lâches adulateurs de « gens dont ils avaient été les critiques courageux.

« Ainsi, malgré mon expérience continue de la justesse « du proverbe *la vérité blesse*, je suis bien résolu de la dire « tant que je vivrai, au risque de me faire encore des en- « nemis que je ne puis même soupçonner; car, en criti- « quant tel auteur, j'offense sans le savoir tel protecteur, « telle protectrice que je ne connais pas. La littérature « est parmi nous une affaire d'intrigue et de coterie. Pour « moi, je ne tiens à aucune cabale, à aucun bureau de bel « esprit, à aucun parti, si ce n'est à celui de la religion, « des mœurs et de l'honnêteté; et malheureusement c'en « est un aujourd'hui (1). »

Au commencement de 1766, la mort du roi Stanislas enleva à Fréron un de ses plus puissants protecteurs, au moment même où il en avait davantage besoin. Deux ans après, en 1768, la reine de France, Marie Leczinska, la fille de Stanislas, l'auguste protectrice de notre publiciste, allait rejoindre dans la tombe un père tendrement chéri. Quel nouveau coup pour l'auteur de *l'Année littéraire*!... « Cette princesse, — écrivait-il alors, — m'a toujours

(1) *L'Année litt.*, 1766, tome I, p. 3-9.

« honoré d'une protection particulière. Arbrisseau faible « et si souvent le jouet de la tempête, le Ciel veut-il donc « m'ôter mes appuis les plus solides et les plus glorieux ! « Feu M. le dauphin, Mme la dauphine, le roi de Pologne « Stanislas le bienfaisant, enfin la reine, qui tous m'ont « donné de leur bonté les témoignages les plus flatteurs « et les plus enviés de mes ennemis, me sont enlevés coup « sur coup, et laissent ma fragile existence en butte aux « orages de la haine et de la persécution (1). »

C'est surtout depuis l'époque de la mort du roi Stanislas que l'on peut signaler une recrudescence de fureur de la part de Voltaire et des encyclopédistes contre Fréron ; ils poussèrent leurs machinations à des extrémités incroyables pour faire tomber *l'Année littéraire*; tout arme leur parut bonne pour détruire leur adversaire. A Fréron de nous dévoiler, pièces en main, ce complot vraiment infernal dans son organisation et dans ses résultats; il écrivait, en 1772 :

« Je me rappelle cette phrase de l'avertissement que je « mis en tête de mon numéro 1er (1770) : *Si l'on s'est aperçu « de quelque négligence dans les années dernières, le public et « les gens de lettres sauront un jour qu'elle ne doit pas être « imputée à l'auteur.* Vous n'entendîtes pas alors, sans « doute, ce que je voulais dire ; je vais aujourd'hui vous « donner le mot de l'énigme : il est de mon intérêt, peut-« être même il n'est pas indifférent pour l'histoire litté-« raire, que ce secret soit mis au jour.

« Les philosophes, M. de Voltaire à leur tête, crient « sans cesse à la persécution, et ce sont eux-mêmes qui « m'ont persécuté de toute leur fureur et de toute leur

(1) *Ibid.*, 1769, tome IV, p. 145 et 146.

« adresse. Je ne vous parle pas des libelles abominables « qu'ils ont publiés contre moi, de leur acharnement à « décrier ces malheureuses feuilles, de leurs efforts pour « me rendre odieux au gouvernement, de leur satisfac- « tion lorsqu'ils ont pu réussir à me faire interdire mon « travail et quelquefois même à me ravir la liberté de ma « personne. Malheureusement pour eux, ces nuages « assemblés sur ma tête par le souffle de leur haine se « dissipaient bientôt, et dans le moment qu'ils se flat- « taient d'être délivrés d'un aristarque incommode, je « reparaissais dans l'arène avec l'ardeur d'un athlète « dont quelques blessures que des lâches lui ont faites « en trahison raniment le courage au lieu de l'abattre.

« Ce n'était pas là le succès que mes ennemis atten « daient de leurs savantes manœuvres. Le grand but « qu'ils se proposaient était l'extinction d'un journal où « je respecte aussi peu leur doctrine détestable que leur « style emphatique; où, faible roseau, j'ai l'insolence de « ne pas plier devant ces cèdres majestueux. Enfin, « désespérés de ne pouvoir faire supprimer ces feuilles, « ils formèrent le projet de les faire tomber; et vous con- « viendrez, quand vous en serez instruit, qu'ils s'y « prirent très-habilement pour couronner ce dessein « d'une heureuse exécution.

« Le détail de cette anecdote ne vous ennuiera pas.

« Je n'ai jamais fait imprimer une ligne sans l'aveu de « l'administration. Je n'ai point quitté la France pour « aller me livrer à la coupable manie d'écrire impuné- « ment des horreurs absurdes contre la religion, contre « l'honnêteté publique, contre le pays qui m'a vu naître, « contre mes compatriotes. Je n'ai point cherché un asile « aux extrémités du royaume, afin d'être toujours à

« portée de prévenir, par une prompte fuite dans une « région étrangère, les justes châtiments dus au vil « calomniateur, à l'écrivain obscène, au satirique effronté. « Si ma vie s'étend au delà des bornes ordinaires, je ne « souillerai point de fiel et d'opprobre les bords de mon « tombeau ; je n'abuserai point de l'indulgence qu'on « accorde au nombre des années pour me permettre des « infamies dont on n'aurait pas fait grâce à ma jeunesse; « je ne donnerai point au monde le spectacle d'un vieil- « lard mécontent, chagrin, jaloux et colère (1) ; je ne « finirai point mes jours dans les tortures de l'envie et « dans le désespoir du bannissement. C'est au sein de « ma patrie, au milieu de la capitale et de mes conci- « toyens, sous les yeux des dépositaires des lois de la « littérature, que j'ai pris, que je tiens et que je quitte- « rai la plume quand ma main tremblante ne pourra plus « la conduire. »

Dans cette esquisse éloquente et rapide, comme Fréron trace de Voltaire, sans le nommer, un portrait plein de vigueur et de ressemblance !...

Fréron poursuit, en ces termes, le récit des persécutions auxquellés il fut si longtemps en butte :

« Un censeur, nommé par le chef de la justice, a tou- « jours mis à mes ouvrages le sceau de son approbation. « Feu M. l'abbé Trublet fut chargé pendant longtemps « de les examiner. Mais, fatigué des plaintes importunes « des auteurs qui sans cesse lui faisaient des reproches « de mes critiques, il m'annonça que son repos ne lui en « permettait plus la révision. Je demandai un autre cen- « seur, et pour le mettre à couvert des criailleries de la

(1) Saisissant portrait de Voltaire que ces lignes !...

« tourbe des écrivailleurs, je priai le magistrat qui pré-
« sidait alors à la librairie de m'en donner un qui gardât
« l'anonyme. Le magistrat goûta cet expédient; mais il
« ajouta qu'il ne fallait pas que je susse moi-même le
« nom du censeur, afin que, lorsqu'il se croirait obligé
« de me rayer quelques traits, il fût inaccessible à mes
« instances pour les lui faire passer. On régla donc que
« ce censeur ne serait connu que du magistrat et d'une
« autre personne que je connaitrais, à qui je remettrais
« mes articles, qui serait chargée de les donner au cen-
« seur et de les retirer de ses mains lorsqu'il les aurait
« approuvés.

« Je n'eus lieu que de m'applaudir, pendant plusieurs
« années, de cet arrangement. Mais l'officieux médiateur
« s'étant démis de cet emploi, un autre, que je connais-
« sais encore, prit sa place. J'ignorais qu'il fût l'ami de
« mes ennemis; ils lui firent part d'un moyen neuf et
« admirable qu'ils avaient imaginé pour dégoûter le
« public de mon ouvrage : c'était de me renvoyer tous
« les articles un peu saillants sans les faire voir au cen-
« seur, en me marquant que ce dernier leur refusait son
« approbation. Cette heureuse idée fut merveilleusement
« remplie. Toutes les fois que, dans mes extraits, je
« m'avisais de m'égayer aux dépens de quelque grand ou
« petit philosophe, le nouveau facteur me les rendait et
« ne manquait pas de me dire d'un air touché que le
« censeur ne voulait pas en entendre parler. Je crus
« qu'on l'avait changé et que son successeur était dévoué
« aux philosophes, et peut-être philosophe lui-même....

« Ce cruel manége a duré près de quatre ans. Enfin
« j'y soupçonnai quelque mystère. Il ne me paraissait
« pas naturel qu'il y eût en France un censeur assez dé-

« raisonnable pour condamner des critiques quelquefois « un peu vives, à la vérité, mais toujours renfermées dans « les bornes prescrites. Je confiai ma pensée au magis- « trat sage, honnête, intègre autant qu'éclairé, qui, sous « les ordres de M. le chancelier, veille aujourd'hui sur le « département de la librairie. Il daigna m'écouter avec « intérêt et promit de me rendre justice. Je lui laissai « tous les articles qu'on avait impitoyablement proscrits. « Il les fit passer à mon censeur, accompagnés d'une « lettre par laquelle il lui demandait pourquoi il ne les « avait pas approuvés. Le lendemain, le censeur rapporta « ces articles au magistrat, en lui protestant que jamais « on ne les lui avait envoyés, que c'était pour la pre- « mière fois qu'il les avait lus et qu'il n'y trouvait rien « qui lui parût devoir en empêcher l'impression. Je saisis « cette circonstance pour solliciter que l'on me permît « de connaître mon approbateur et de lui adresser moi- « même mes ouvrages, ce qui me fut accordé.

« Il y a deux ans que mes entraves sont brisées, et vous « avez pu vous apercevoir que, depuis cette époque, ces « feuilles sont faites avec plus de soin ; car je ne vous dis- « simule pas que je les négligeais, dégoûté par tant de « traverses. Mon censeur actuel est un homme de mérite, « instruit, juste, impartial, qui ne tient à aucune secte, à « aucune cabale, à aucune coterie. Cet éloge serait en « pure perte pour son amour-propre, s'il en était sus- « ceptible, puisque le public ignore son nom et qu'il n'est « su que du magistrat et de moi. Ainsi l'on ne me soup- « çonnera pas de vouloir le séduire, il connaît d'ailleurs « ma façon de penser : il sait que, s'il pouvait m'échapper « quelque trait de satire odieuse et personnelle, je serais « le premier à lui rendre les plus vives actions de grâces

« de l'avoir effacé. Aidé de ses conseils et plein de con-
« fiance dans son équitté, je suis bien déterminé, dussé-
« je essuyer de nouveaux orages, à continuer mon travail
« avec l'honnête liberté que j'ai recouvrée. Tant que le
« gouvernement jugera convenable de tolérer mes efforts,
« ils seront employés à venger la raison, la vérité, le goût
« des atteintes que leur portent le faux bel esprit et la
« fausse philosophie du jour (1). »

Furieux de voir leurs complots déjoués, les ennemis de Fréron eurent recours à un autre moyen de ruiner son *Année littéraire*, en faisant courir, au commencement de l'année 1773, le bruit de la mort de son auteur. Peut-être s'imagine-t-on que la haine de Voltaire va se trouver satisfaite, après cette perfide invention ; on se trompe, et voici de quelles injures le patriarche de Ferney accueille cette nouvelle : « On nous annonce que Fréron vient de mourir ; c'est une terrible perte pour les belles-lettres et la probité. On dit que tous les écrivains des charniers, Clément à la tête, se disputent cette belle place. Elle n'en était point une, elle l'est devenue. La méchanceté l'a rendue très lucrative. J'imagine qu'il ne serait pas mal qu'on prévînt M. le chancelier ; il ne voudra pas déshonorer à ce point la littérature » (2).

Clément avait publié des *Lettres à Voltaire* (3) sur les principaux ouvrages poétiques de ce despote de la littérature ; le philosophe, indépendamment du torrent d'injures qu'il répandit sur son censeur, lui donna le surnom d'*inclément*. Voltaire redoutait de voir Clément succéder à Fréron au privilége de l'*Année littéraire*; il en fut quitte

(1) *L'Année litt.*, 1772, tome 1, p. 3-11.
(2) Lettre de Voltaire à d'Alembert, 12 février 1773.
(3) En tout neuf lettres. (Paris, 1773-1776.)

pour la peur. Mais Fréron, dans quelques pages très-remarquables d'accent et de vues, fit à la même époque le tableau le plus vrai de la littérature d'alors, en dévoilant les menées et les intrigues des sophistes ainsi que leurs complots contre l'ordre religieux et moral. Ce tableau semble achevé d'hier, tant il nous retrace la tactique de la bohème actuelle, digne fille et naturelle héritière des traditions de sa mère, la philosophie du dix-huitième siècle.

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis,

tel paraît avoir été le mot d'ordre et la devise de cette dangereuse et immense franc-maçonnerie dont Voltaire fut un des premiers chefs, et dont nous voyons découler les excès et les périls de la littérature de notre temps. Ces pages sont donc du plus haut intérêt; ces révélations n'ont jamais été faites avec autant d'énergie que par Fréron, qui jugeait les ennemis de la religion, des lois et de tout frein social avec une sagacité merveilleuse que rien ne put mettre en défaut, ni les menaces, ni la prison, ni même les avances flatteuses de Voltaire, armes si perfides et si dangereuses pour tous les esprits qui en subirent l'atteinte empoisonnée.

Le correspondant auquel s'adresse Fréron n'est qu'un être fictif, comme nous l'avons déjà dit; c'est aux hommes d'ordre et de goût qu'il parle ici un langage digne de toute leur attention, et dont l'écho venu jusqu'à nous mérite nos plus sérieuses méditations.

Le péril est aussi grand aujourd'hui pour les saines doctrines littéraires qu'il l'était il y a cent ans ; il est plus redoutable encore, par cela même qu'il semble moins imminent à la masse du public. Mais, laissons la parole à Fréron :

« Vous n'êtes d'aucune secte, Monsieur, et votre raison
« calme et lumineuse vous fait juger notre littérature
« actuelle aussi sainement que l'apprécieront nos neveux.
« Je ne crains point de réclamer, en reprenant mon tra-
« vail, cette impartialité qui vous est si chère. Prononcez
« vous-même sur l'esquisse rapide que je vais tracer du
« triste état des lettres en France. Je la crois fidèle ; mais
« j'attends votre suffrage pour me le persuader.

« Depuis une vingtaine d'années, il s'est formé parmi
« nous, vous le savez, une confédération de soi-disant phi-
« losophes et beaux esprits qui, très-faibles par eux-
« mêmes, sont devenus très-forts par le nœud qui les lie.
« Qu'on détache du faisceau philosophique tous les
« roseaux débiles qui le composent et qui lèvent avec
« confiance leur petite cime orgueilleuse, il n'en est pas
« un seul qu'un souffle ne renversât. Parlons sans figure :
« nous n'avons aujourd'hui que six hommes de lettres
« d'un mérite incontestable : MM. de Voltaire, de Pom-
« pignan, Piron, de Buffon, Gresset et Rousseau de Ge-
« nève. Je ne compte pas quelques jeunes gens qui s'an-
« noncent avec éclat, et qui peut être remplaceront un
« jour ceux que je viens de nommer. Retranchez les uns
« et les autres de la liste de nos littérateurs, que nous
« restera-t-il ? Une tourbe insolente d'incurables médio-
« crités qui n'ont ni génie, ni âme, ni style, et dont les
« ouvrages en vers ou en prose, quelque célébrité qu'on
« ait voulu leur donner, n'auront pas, dans trente ou
« quarante ans d'ici, plus de lecteurs que n'en ont à
« présent les œuvres sublimes de Bardin, Porchères
« Faret, Colomby, Baudoin, Monteruel, Serizay, Baro,
« Laugier, Colletet, etc., tous de l'Académie française,
« tous grands hommes qui, dans leur temps, ont eu des

« enthousiastes qui les prônaient, des coteries qui les re-
« gardaient comme des aigles, des femmes qui se pâmaient
« devant leur mérite.

« Du nombre des écrivains du premier ordre qui, dans
« ce moment, nous font honneur, un seul (M. de Voltaire),
« qui pouvait se soutenir par lui-même, a daigné s'étayer
« de l'appui des philosophes et leur donner, en les re-
« cherchant, une sorte de consistance. Cette association
« doit vous paraître d'autant plus étrange qu'il les con-
« naît mieux que personne, qu'il ne croit ni à leurs
« talents, ni aux éloges qu'il leur prodigue, qu'il les mé-
« prise au fond de l'âme et qu'il ne les loue que pour en
« être loué...

« On l'a déjà dit mille fois, mais on ne saurait trop le
« répéter : nos philosophes, ces prêcheurs intéressés de la
« tolérance, sont les reptiles les plus inquiets et les plus
« intolérants qui se soient encore agités dans la poussière
« de ce globe. A les entendre, il n'y a d'hommes de génie,
« d'hommes d'esprit, d'hommes de goût, d'hommes sa-
« vants ni même d'honnêtes gens que parmi eux. Ils ont
« créé une nouvelle littérature, une nouvelle morale, une
« nouvelle honnêteté, dont ils ont le privilége exclusif.
« Ils occupent toutes les avenues du Parnasse ; ils y ont
« posé des sentinelles vigilantes qui, dès qu'un auteur
« s'y montre, ont ordre de crier : *Qui vive* ! S'il ne répond
« pas à haute voix : *Philosophe !* on l'arrête, on l'interroge,
« on s'informe, et si l'on vient à découvrir qu'il ne recon-
« naît point leur supérieur, qu'il a même osé porter une
« main profane sur les lauriers qu'ils se distribuent, il est
« trop heureux d'en être quitte pour être jeté du haut en
« bas de la montagne.

« C'est un sot, un ignorant, un cuistre, un rebelle qu'on

« ne saurait trop punir, un insecte qu'il faut écraser, un « ennemi contre lequel le mensonge est juste, la calomnie « permise, la vengeance légitime. Il n'est point de trames « qu'ils n'ourdissent, point de ressorts qu'ils n'inventent « pour le rendre odieux. Ils font épier ses actions et ses « discours, qu'ils empoisonnent ; ils attaquent sa probité ; « ils diffament ses mœurs. Ses ouvrages, fussent-ils excel- « lents, ils en parlent avec le dernier mépris : ils ne dai- « gnent pas même, disent-ils, y jeter les yeux, quoiqu'ils « les lisent en cachette (1). Ils en défendent la lecture à « leurs prosélytes.

« Je sais, par exemple, que ces malheureuses feuilles « sont depuis longtemps à *l'index* de la philosophie, et « que, si quelque adepte s'avisait de dire qu'il en a lu « seulement une page, il serait expulsé du corps. Mais, en « revanche, tous les livres composés par leurs adhérents, « surtout ceux qui ont été ou qui ont mérité d'être brûlés « par la main du bourreau, sont des chefs-d'œuvre, leurs « auteurs des génies transcendants, des astres qui brillent « dans une nuit profonde, les organes de la sagesse, les « interprètes de la vérité, les bienfaiteurs du genre hu- « main; c'est pour eux seuls que les honneurs littéraires « sont réservés, que les récompenses sont instituées, que « les portes de toutes les Académies doivent s'ouvrir. « Après cela, êtes vous étonné que notre jeunesse se range « en foule sous les drapeaux d'une légion si redoutable et « si puissante?

« Je reçus, il y a trois ou quatre ans, la visite d'un éco- « lier qui venait d'achever ses études; ses talents et son

(1) Voltaire, entre tous, comme le prouve plus d'un endroit de sa volumineuse *Correspondance*.

« goût l'appelaient, me dit-il, à la culture des lettres; mais,
« incertain, au milieu des troubles qui déchiraient cette
« république, il ne savait quels maîtres choisir; il me
« demanda conseil : — Voulez-vous être honnête? lui ré-
« pondis-je, ne soyez d'aucun parti, si ce n'est de celui
« de la raison et de la vérité; voyez par vous-même et
« décidez-vous après avoir mûrement examiné. Êtes-vous
« avide de fortune et de réputation? Attachez-vous aux
« philosophes : vous aurez bientôt l'une et l'autre. Il
« est deux moyens infaillibles de gagner leur bienveil-
« lance : dites-leur beaucoup de bien de leurs écrits et
« de leurs personnes, beaucoup de mal de la religion
« chrétienne et de *l'Année littéraire*, vous réussirez à coup
« sûr. »

« Il ne balance pas à saisir cette dernière idée, et tous
« les jours il s'en félicite. C'est un des héros naissants de
« la philosophie; il a déjà fait un petit volume où nous
« sommes, Dieu et moi, fort joliment arrangés.

« Un des grands secrets de ces maîtres habiles pour
« attirer à leur école des essaims de disciples est de leur
« présenter cet appât si séduisant de bien-être et de con-
« sidération. En effet, rien n'égale l'activité de leur zèle
« en faveur des néophytes qui se consacrent à leur culte;
« quelquefois, quand ils ne peuvent mieux faire, ils leur
« donnent une petite pension sur la cassette philosophique,
« jusqu'à ce qu'ils leur procurent un établissement avan-
« tageux. Ils s'informent avec soin de tous les emplois
« lucratifs qui doivent vaquer dans les bonnes maisons de
« la capitale et des provinces, et viennent à bout d'en
« pourvoir leurs affiliés.

« Vous ignorez sans doute jusqu'où cet arbre fécond
« étend ses rameaux; il couvre de son mortel ombrage

« les pays les plus éloignés. La corporation envoie dans « toutes les parties du monde des apôtres de sa gloire et « de sa doctrine. Vous croyez peut être que je plaisante; « rien de plus sérieux, je vous assure. Il y a dans Paris, « chez un philosophe très-connu, un bureau toujours « ouvert où l'on va se faire inscrire pour avoir en Angle- « terre, en Allemagne, en Italie, en Danemarck, en Suède, « en Russie, etc., des places de secrétaires, de gouver- « neurs, de précepteurs, d'intendants, d'économes et même « de valets de chambre ou de femmes de chambre. Lors- « qu'on est sûr de la façon de penser du postulant et « qu'il est nommé à l'emploi qu'on croit lui convenir, « on lui expédie, à la chancellerie philosophique, un « passe-port ou brevet de mérite, avec lequel il est reçu « comme un dieu tutélaire dans la mission qui lui est « assignée.

« Presque toute l'Europe est aujourd'hui lettrée; plu- « sieurs de ses souverains, et même des particuliers « riches, ont à Paris des correspondants littéraires. C'est « encore une ressource pour les philosophes : ils se sont « emparés de la plupart de ces correspondances, et Dieu « sait comme ils sont loués dans ces bulletins, comme « ceux qu'ils n'aiment pas sont dénigrés !...

« C'est avec douleur que je me vois forcé d'attribuer à « M. de Voltaire en partie la dépravation du goût. Il jouit « de la gloire la plus éclatante; je ne crois pas qu'il soit « possible d'avoir plus de talent; il est le premier peut « être qui, à force d'esprit, ait su se passer de génie. Mais, « dans le littéraire comme dans le moral, un homme né « avec des vices brillants est très-dangereux; rien de « plus propre à faire perdre la trace de l'honnêteté et « du beau que l'admiration exclusive pour un mauvais

« modèle et la fureur épidémique de lui ressembler.

« M. de Voltaire est l'idole des jeunes gens, qui ne « lisent que lui, qui n'aiment que lui, qui ne jurent que « par lui. Je n'en suis pas étonné : il flatte leurs passions ; « il brise tous leurs freins ; sa manière, qui réellement « est très-piquante, les séduit et leur paraît facile à sai- « sir ; mais comme ils n'ont ni son esprit, ni ses réminis- « cences, ni ses répertoires, ni la magie de son style, ils « ne peuvent imiter que son audace, son irréligion, ses « obscénités, ses cliquetis d'idées, ses antithèses de mots, « ses rapprochements d'objets éloignés et disparates, etc., « c'est-à-dire tous ses défauts. Les courtisans d'Alexandre, « singes de leur maître, ne copiaient parfaitement que « son cou penché.

« Les admirateurs adolescents de M. de Voltaire ont « encore pris de lui le ton de se déchaîner contre les « aristarques. Ce sont, à les entendre, des zoïles, des es- « claves qui se tiennent derrière le char des triompha- « teurs pour les insulter, des reptiles venimeux, des « serpents qui mordent la lime, des ânes, des alibo- « rons, etc. ; on ferait des volumes de toutes les honnêtetés « qu'ils reçoivent de ces messieurs et de toutes celles, en « particulier, qu'ils me prodiguent avec une constance « admirable depuis une trentaine d'années....

« La dissipation de la plupart de nos auteurs contribue « beaucoup encore à les retenir dans les liens de la mé- « diocrité. L'amour du plaisir, qui s'allie difficilement « avec celui de la gloire, les agréments de la société, « qu'ils ne connaissaient pas autrefois, le luxe enfin qui « les avait respectés si longtemps, énervent leur âme. Si « les illustres écrivains du dernier siècle revenaient parmi « nous, ils seraient frappés d'étonnement à la vue de

« ceux qui croient les avoir remplacés. Ce sont des élé-
« gants, des petits-maîtres, des agréables, des hommes à
« bonne fortune. Ils sont de toutes les parties, de toutes
« les fêtes, de tous les soupers réputés fins. Ils ont des
« habits riches, des dentelles superbes, de beaux appar-
« tements.

« Ce n'est pas ainsi que vivaient les Corneille, les
« Molière, les la Fontaine, les Boileau, etc. Ce n'est
« pas en soupant tous les jours en ville qu'ils compo-
« saient ces chefs-d'œuvre qui feront éternellement leur
« gloire et celle de la France. Ils étaient logés et vêtus
« simplement : une large calotte couvrait la tête su-
« blime du grand Corneille, et toute la nation se levait
« par respect devant lui quand il paraissait au spec-
« tacle (1) .... »

Les dernières années de Fréron furent assombries par des luttes de plus en plus pénibles, luttes contre ses ennemis, luttes contre la maladie surtout. Dans les premiers jours de l'année 1776, les philosophes poussés, par Voltaire, avaient enfin obtenu du garde des sceaux (Miromesnil) la suspension du privilége de *l'Année littéraire.* Fréron avait une attaque de goutte au moment où on lui annonça cette nouvelle ; la goutte remonta et l'étouffa, le 10 mars 1776 (2), On rapporte qu'il dit en mourant : « Ma mort est « un malheur particulier qui ne doit détourner personne « de la défense de la monarchie ; le salut de tous est at- « taché au sien. »

Ces paroles résument tout Fréron et la raison de ses luttes incessantes de publiciste ; paroles prophétiques,

(1) *L'Année litt.*, 1773, tome I, p. 3-17; *ibid.*, 1774, tome I, p. 3-33.
(2) Fréron avait alors cinquante-huit ans.

dont quatorze ans plus tard la réalisation trouvait, à l'honneur de sa mémoire, *l'Année littéraire* debout et toujours fidèle aux principes immuables que son fondateur avait si vaillamment défendus pendant près de quarante ans.

TABLE DES MATIÈRES.

Saint-Denis. — Imp. Ch. Lambert, 17, rue de Paris.




UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not
remove
the card
from this
Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU
HMod
B285e
Author Barthélemy, Charles
Title Erreurs et mensonges historiques. Vol.5.

